THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1756/4

MÉMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1756. II. vol.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE *PRINCE* *SOUVERAIN* DE *DOMBES.*

JUILLET, 1756. II. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 702 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724.	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	10.

Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juillet, 1756. II. vol.

ARTICLE LXXIV.

MÉMOIRE CONTENANT le Précis des Faits, avec leurs Pièces justificatives, pour servir de Réponse aux Observations *envoyées par les Ministres*

 Mémoires pour l'Hiſtoire d'Angleterre dans les Cours de l'Europe. (In-4°. pages 200.) A Paris de l'Imprimerie Royale. M. DCC. LVI.

DANS la Guerre qui vient d'éclater entre la Grande-Bretagne & la France, on demande *qui des deux peuples eſt l'agreſſeur.* Si l'on ajoûte foi aux Papiers Anglois, les premiéres hoſtilités viennent de la France ; & voilà d'abord une imputation très-ſuſpecte à tous ceux qui ſuivent, depuis quarante ans, les démarches de cette Cour, qui ſont témoins de ſa modération, de ſon déſintéreſſement, de ſa franchiſe. Le dernier Traité d'Aix-la-Chapelle acheve de tout dire en cette matiére. Quand on a un peu de bonne foi & quelque connoiſſance des hommes, on ne ſe perſuade pas aiſément qu'une Puiſſance qui a ſacrifié ſes conquêtes au bien de la

paix, ſoit devenue tout-à-coup aſſez différente d'elle-même pour ſe préparer une guerre cruelle, en uſurpant les poſſeſſions anciennes de ſes voiſins. *Le bon Prince eſt celui qui ne pouſſe pas volontiers la guerre juſqu'où elle peut aller :** Figure naturelle du Monarque qui nous gouverne ; & l'on voudroit que ce Prince, après avoir ſuſpendu le cours de ſes victoires, prît plaiſir à commencer une guerre injuſte ? Demandez plutôt à l'Europe ce qu'elle en penſe : elle pourra vous dire que d'accuſer aujourd'hui la France d'ambition ou de violence, c'eſt preſque une contre-vérité ridicule.

Mais il ne doit pas être ici queſtion de probabilités & de vrai-ſemblances : il faut faire parler les faits, & montrer, par des preuves

* Boni viri eſt extrema belli non libenter perſequi. *Salluſt.*

évidentes, que le ſyſtême des Anglois a été de s'aggrandir en Amérique aux dépens de la France ; qu'ils en ont formé le projet lors même que nous leur ſuppoſions des vues pacifiques ; que ſous le voile des Négociations, il cachoient le deſſein de nous dépouiller de vive force ; qu'en ſe prêtant aux diſcuſſions politiques, ils méditoient des opérations militaires ; qu'enfin ces dangereux rivaux de la Puiſſance Françoiſe, partageoient leur attention entre les dehors artificieux d'un prétendu compromis, & la volonté très-ſincere d'envahir les plus belles contrées de la Nouvelle-France.

Et quels ſeront les garants de tout ceci ? D'où tirerons-nous ces preuves qui ne laiſſent aucun lieu à la replique ? Le Mémoire que nous analyſons, eſt comme la ſource publique qu'on vient de nous ouvrir. On n'y voit ni ces impu-

tations vagues & odieuſes qui ſont trop répandues dans les Papiers de Londres, ni ces Pièces ſuſpectes ou tronquées dont MM. les Commiſſaires Anglois parurent, au temps de la Négociation, vouloir accréditer l'uſage.* Imaginez un petit Volume qui préſente d'abord, dans un diſcours très-ſimple, très-uni & très-court, le *Précis des faits*, qui détaille enſuite, dans l'étendue de 170 pages, les monumens authentiques de ces *faits*; c'eſt-à-dire une ſuite de *Mémoires*, de *Lettres*, de *Journaux*, d'*Inſtructions*, &c. le tout dans la meilleure forme & capable de faire foi en tout tribunal ami ou ennemi, intéreſſé ou neutre, paſſionné ou impartial.

* Voyez ce qu'on a remarqué en rendant compte des *Mémoires Anglois ſur Ste Lucie.* (Journal de Trévoux, Nov. 1755.)

Mais parmi ces Actes originaux, il en eſt que la juſtice même & la vérité ſemblent avoir dépoſés dans le ſein de la France, en combattant pour elle. Nous parlons des Pièces trouvées dans les dépouilles du Général Braddock, après le grand combat du 9. Juillet 1755. Quelle étendue de projets ne découvre-t-on pas dans ces papiers ! combien de batteries dreſſées contre nous ! combien d'attaques concertées ! quelles levées de troupes & de ſubſides ordonnées dans les Colonies Angloiſes ! quelles meſures priſes auprès des Sauvages ! &c. Quand nos Guerriers du ſiècle de François I. eurent trouvé, aux champs de Cériſoles, les chaînes accumulées par le Marquis du Guaſt, Général des Impériaux, purent-ils douter que cet ennemi ne les eût traités en eſclaves, ſi la fortune ſe fût déclarée pour lui? Et depuis la découverte du Porte-

feuille de M. Braddock, pourrions-nous ignorer que l'Angleterre ſe propoſoit l'invaſion générale du Canada ; que tandis qu'elle nous amuſoit, en Europe, par des démonſtrations de zèle pour la paix, ſes Généraux étoient chargés de nous détruire en Amérique ? Mais entrons dans le fond même du Mémoire ; &, en y remarquant les faits principaux qu'il renferme, plaçons auſſi ſous les yeux du Lecteur les monumens authentiques qui rendent ce petit Recueil ſi précieux.

On conſidère d'abord, dans le Mémoire, tout l'eſpace de temps qui a ſuivi le Traité d'Utrecht, en 1713, & précédé le Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. C'eſt un intervalle de 35 ans. Alors les Anglois n'occupoient l'Acadie que ſur le pied des anciennes Limites, c'eſt-à-dire telle que nous avons eu intention de la leur céder : &

cependant ils ne témoignoient ni desir de faire valoir des prétentions plus étendues, ni mécontentement des bornes où ils se voyoient resserrés. Durant les ruptures qui survenoient, en Europe, entre la France & la Grande-Bretagne, il y avoit des hostilités réciproques en Amérique; mais ce n'étoient que des procédés communs & ordinaires d'ennemi à ennemi. On cherchoit à s'affoiblir mutuellement, sans donner à ces animosités plus d'existence ou d'ancienneté que n'en avoit la guerre même. L'Angleterre ne se battoit point pour revendiquer une grande partie du Canada, comme lui ayant été cédée par le Traité d'Utrecht; & la France, en se défendant, ne croyoit pas disputer sur le sens & sur l'étenduë des clauses de ce Traité. Nous ne parlons encore ici que de l'Acadie & des cessions faites à cet égard en 1713, parce

que les ſingulières prétentions de l'Anglois ſur le cours de l'Oyo ne furent ni propoſées, ni connues, ni ſoupçonnées à Utrecht. Cet objet eſt ſi moderne qu'il n'a pas même fait partie des Articles, ſur leſquels les Commiſſaires François & Anglois ont traité ces dernières années. L'Oyo, qu'on appelle auſſi la Belle-Rivière, couloit paiſiblement ſous les Loix de la France; mais depuis cinq ou ſix ans, la Grande-Bretagne s'accoûtume à croire qu'il lui a été dit, comme à Neptune, que ſon ſort eſt de regner ſur toutes les Eaux; elle voudroit ſe perſuader & perſuader aux autres que toutes les Mers & tous les Fleuves de l'ancien & du nouveau Monde doivent être ſes tributaires. Nous verrons qu'on doute encore de ces principes ſur les bords de la Belle-Rivière. Revenons à l'Acadie, qui a le droit d'aîneſſe dans la controverſe d'aujourd'hui,

Ce fut après la pacification d'Aix-la-Chapelle, que les Anglois, formant le projet de plusieurs établissemens nouveaux, imaginerent de donner au Traité d'Utrecht une tournure favorable à leurs desseins. C'étoit interpréter, au bout de 35 ans, un Ecrit Diplomatique qui, dans son origine, n'avoit paru obscur à personne. Mais quand on a de gros Vaisseaux & de gros Canons, si l'on n'est bien attentif aux principes du Livre de Grotius, touchant le droit de la Guerre & de la Paix, on se croit en liberté de tout dire & de tout prétendre, en fait de possessions d'outremer. On s'attribue, dans le Nouveau-Monde, tantôt une contrée, tantôt une autre, & toujours ce qu'on trouve le plus à sa bienséance. N'a-t-on pas vû, dans l'affaire de Sainte-Lucie, un bon essai de la Métaphysique Angloise? Nous possédions cette

Iſle depuis cent ans, & ces Meſſieurs de la Grande-Bretagne ſont venus nous dire qu'elle étoit à eux. N'ont-ils pas même prétendu que toute l'Amérique ſeptentrionale étoit originairement de leur domaine, parce que dès la fin du quinzième ſiècle, les Cabot apperçurent ce Continent, lorſqu'ils cherchoient celui des Indes Orientales ? Remarquez que ces Navigateurs étoient Venitiens; qu'ils ne tenoient de l'Angleterre que la permiſſion d'armer des Vaiſſeaux à leurs frais & pour leur compte, & qu'enfin le coup-d'œil qu'ils jetterent ſur l'Amérique étoit bien contraire à leurs deſſeins, puiſque c'étoit aux grandes Indes qu'ils vouloient aller. Mais, encore une fois, rien n'autoriſe plus à raiſonner hardiment ſur ces ſortes de droits ou prétentions, que d'avoir une bonne Marine, & de croire en même temps que les voiſins ou les

rivaux n'en ont point & n'en peuvent avoir. Que ſi par hazard, ces voiſins ou ces rivaux viennent à bout d'acquérir auſſi de fortes Eſcadres, alors la replique de ceux-ci infirme d'autant le raiſonnement des premiers. Il y auroit à parier que les Politiques même de Londres ne ſont plus ſi charmés des Mémoires de leurs Négociateurs ou Commiſſaires, depuis que la France a des Flottes dans l'Océan & dans la Méditerranée.

C'étoit néanmoins un coup de partie pour l'Angleterre, que de négocier durant les préparatifs qu'elle vouloit faire en Amérique pour nous accabler. Rien de mieux joué que ce jeu qu'on appellera, *fineſſe & politique*, ſi l'on veut uſer de beaux termes, & ne pas s'en tenir au langage de ces vieux Sénateurs Romains qui, apprenant la diſſimulation à laquelle on avoit eu recours pour ſoumettre

le Roi de Macédoine, Persée, dirent qu'ils ne reconnoissoient point les mœurs de Rome dans ces ruses dignes de Carthage & des Grecs.*

La Cour de France avoit proposé elle-même, dès 1749, la voie des Commissaires pour régler à l'amiable les Limites des Colonies respectives. La Cour d'Angleterre avoit accepté ce projet, en déclarant deux choses très-remarquables dans l'affaire présente ; la premiére, qu'elle avoit *envoyé des ordres efficaces de ne commettre aucun attentat, soit du côté de la Nouvelle-Ecosse, soit du côté de la Baie d'Hudson, contre les possessions, ou contre le Commerce des Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne :* la seconde, qu'elle n'avoit donné aucuns ordres pour former des *Etablissemens dans cette partie de la Nouvelle-Ecosse,*

* *Liv. Lib. XLII.*

ſur laquelle la France avoit formé des prétentions.

Malgré cette déclaration ſi formelle, les Anglois de l'Acadie ſe permirent, en 1750, des hoſtilités manifeſtes, tant ſur les poſſeſſions des François dans le Continent, que ſur les Navires envoyés de Quebec pour porter des munitions & des ſubſiſtances aux divers poſtes de la frontière du Canada. Sa Majeſté Britannique avoit dit qu'on ne formeroit aucune entrepriſe contre les François, juſqu'à la déciſion des Commiſſaires; mais M. Cornwallis, Commandant des troupes Angloiſes en Acadie, avoit reçu d'Europe des Recruës, des Colons & de l'Artillerie : bonne raiſon pour ne pas s'aſtreindre ſcrupuleuſement aux diſcours publics de la Cour de Londres. Ce Général, très-empreſſé d'établir les nouveaux habitans Anglois, commença par chaſſer les familles Fran-

çoiſes, qui tenoient des terres dans la Preſqu'Iſle ; & il étendit bientôt après l'invaſion juſques dans l'Iſthme, pays de tout temps à la France. Pour bien entendre ce que nous diſons, il faudroit jetter un coup-d'œil ſur la Carte, & ſe reſſouvenir de ce qui a été démontré dans les Mémoires de nos Commiſſaires, que l'Acadie cédée aux Anglois occupe ſimplement la partie méridionale de la Péninſule ; que Port-Royal ou Annapolis n'entre pas même dans le diſtrict de l'Acadie ; qu'ainſi le pays, au Nord de la Péninſule, eſt de la domination Françoiſe : ce qu'il faut dire, à plus forte raiſon, de l'Iſthme ou Langue de terre, de cinq lieuës de large, qui ſépare la Baie-Françoiſe du Golfe S. Laurent : auſſi le Gouvernement François étoit-il reconnu, dans tout ce terrein, au moment de l'entrepriſe du Général Cornwallis ; & le Fort

de Beau-Baſſin, qu'il conſtruiſit dans l'Iſthme, ne pouvoit être regardé que comme une démarche d'agreſſeur, comme un de ces procédés qu'on hazarde en vertu de la maxime d'Annibal :

Pro fœdere, proque
Juſtitiâ eſt enſis.

Silius Ital.

Le même eſprit d'invaſion porta les Anglois à s'emparer de pluſieurs Batimens François, entr'autres du Bateau *le London* dans le Golfe S. Laurent, & du Brigantin *le ſaint François*, à l'entrée de la Baie Françoiſe. L'un & l'autre comptoient faire tranquillement leur route, ſous la protection des Loix & la foi des Traités ; mais ils furent attaqués, ſaiſis, confiſqués, & jamais la Cour de France n'a pû obtenir de ſatisfaction convenable pour

ces insultes : c'est ce qui engagea M. le Marquis de la Jonquiére, Gouverneur du Canada, à user de représailles & à faire arrêter, dans l'Isle Royale, trois ou quatre Bâtimens Anglois qui furent aussi confisqués.

On voit donc que l'Anglois étoit toujours l'agresseur tant à la mer que dans le continent ; mais il faut convenir qu'il a trouvé, dans les Officiers François, Gouverneurs, Commandants, Capitaines & autres, plus de résistance qu'on ne devoit naturellement en attendre de gens qui n'étoient point avertis de se tenir sur leurs gardes. C'est cette fermeté qui a préservé la Nouvelle-France d'un embrasement général ; & c'est aussi ce qui a tempéré très-à-propos les triomphes de la Nation Britannique. Si elle avoit toujours vû arriver, dans ses Ports, des Marchands & des Pêcheurs François vaincus,

dépouillés, enchaînés, le petit peuple de Londres, raſſaſié de gloire & de plaiſirs, ſe ſeroit peut-être cru diſpenſé de payer déſormais des ſubſides : ce qui eût été d'un très-mauvais exemple dans les trois Royaumes & dans les Colonies Angloiſes. Nos Militaires d'Amérique ont prévenu cet inconvenient; ils ont entretenu, dans le gouvernement Anglois, une honnête néceſſité d'exiger des Soldats & des Sterlings. Au reſte nous ne faiſons ici mention que du *petit peuple de Londres*; car il ne nous vient pas en penſée d'attribuer aux Anglois qui ont de l'éducation, tous les éclats & toutes les indécences qu'on s'eſt permis en Angleterre contre la France & les François. Cependant il ſeroit bien à ſouhaiter que ce *petit peuple* Anglois ne fût que peuple comme il l'eſt par-tout, & qu'il ne ſe fît pas gloire d'une fé-

rocité qui n'eſt plus aujourd'hui dans les mœurs de l'Europe. Il y a un peuple & un grand peuple en France : il a ſes défauts ſans doute ; mais qu'il vienne des Anglois dans nos Villes, dans la Capitale ſur-tout ; qu'ils y viennent en paix ou en guerre, vainqueurs ou vaincus, riches ou pauvres, amis de notre Nation ou prévenus contre elle, bien-loin d'eſſuyer, parmi nous, des inſultes & des outrages, ils ne recevront que des politeſſes, dans les maiſons des particuliers, dans les promenades publiques, dans les ſalles de ſpectacles &c. Tout le monde ici poſsède quelque choſe du *grand tréſor des hommes* ; c'eſt ainſi qu'un grand Philoſophe appelle *l'Humanité.* *

La bravoure Françoiſe ne s'eſt

* Sanctiſſimum humani pectoris bonum. *Senec.*

pas moins ſignalée ſur les rives de l'Oyo que dans les confins de l'Acadie, & c'eſt ce qui doit préſentement attirer notre attention, en ſuivant toujours le Mémoire & les actes authentiques que nous prenons pour guides. Cette belle Rivière (de l'Oyo) fait la communication du Canada avec la Louiſianne. Les François découvrirent cette route de commerce en 1679, & ils l'ont ſeuls fréquentée juſques dans ces derniers temps qu'il a paru honteux aux Anglois de n'avoir encore, le long de ce fleuve, ni forts ni comptoirs. La Caroline, la Virginie, la Penſylvanie, & une partie de la Nouvelle-Angleterre étoient bornées à l'Oueſt par les Apalaches, montagnes placées en quelque ſorte, par la Providence, pour ſéparer les deux Nations en Amérique, à-peu-près comme l'Ocean les ſépare en Europe. Il ſeroit encore

néceſſaire de conſulter ici la Carte, non telle que les Anglois l'ajuſtent à leurs prétentions * ſur les environs de l'Oyo, mais telle que l'exigent l'hiſtoire & les faits, ſuivant leſquels il eſt très-certain que, juſqu'aux démêlés actuels, la Grande-Bretagne n'a formé aucuns établiſſemens ſur les bords de cette Rivière. Ce ne fut qu'en 1749 que des Traiteurs Anglois ayant permiſſion du Gouverneur de Philadelphie, commencerent à franchir les Apalaches, à fréquenter l'Oyo, à commercer avec les Sauvages de ces cantons. C'étoit une véritable contrebande; puiſque, par les Traités, chacune des Nations Européennes ne peut faire le commerce avec les Sauvages, que ſur ſon propre territoire:

* C'eſt par cette raiſon qu'il faut ſe défier de la Carte du Sieur Mitchell, ſi répandue aujourd'hui en France.

mais des permiſſions données par le Gouverneur d'une Province Angloiſe, à l'effet d'autoriſer ces Contrebandiers, étoit une entrepriſe formelle ſur les terres & ſur les droits de la France. Cependant le Gouverneur de Philadelphie ne bornoit pas là ſes vuës & ſon induſtrie. Pour pratiquer les Sauvages & pour les détacher des intérêts de la France, il ſe ſervoit de deux intriguants, l'un Anglois * & l'autre Canadien-François, ** par conſéquent déſerteur; tous deux très-habiles à faire la contrebande, & à ſoulever les eſprits. Ils portoient des préſens aux Nations des bords de l'Oyo, & tâchoient de les *induire à la deſtruction des François*. C'eſt ce que vérifia pleinement M. de la Jonquière, en 1751, dans l'interrogatoire qu'il fit ſubir

* George Crocquen.
** André Mantour.

à quatre Traiteurs ou Contrebandiers pris par ſes ordres, au fort des Miamis, entre le lac Erié & le lac Michigan. Nous articulons toutes ces circonſtances pour montrer que les faits ſont très-exactement rapportés, & que, dans la controverſe préſente, on n'impute rien aux Anglois, dont on ne puiſſe ſur le champ adminiſtrer la preuve.

Bientôt on ne s'en tint point aux pratiques ſecrétes. Durant toute l'année 1753 on n'entendit parler au Canada que des préparatifs de guerre qui ſe faiſoient dans les Colonies Angloiſes. *Ces préparatifs ont été avoués par la Cour de Londres, puiſque toutes les gazettes d'Angleterre de ce temps-là les ont publiées, & qu'on y a vû imprimées juſqu'aux harangues par leſquelles les Gouverneurs de la Virginie & de la Nouvelle-Angleterre s'efforçoient de*

déterminer les Sauvages à la guerre contre la France. Ces hárangues ne paſſeront pas à la poſtérité comme des modèles d'éloquence, mais elles feront connoître éternellement que les ſemences de cette guerre ont été préparées par les Anglois.

Cependant, dès les premiers mois de 1754, les troupes de cette Nation paſſent les Apalaches, marchent avec un train d'artillerie, conſtruiſent un fort entre l'Oyo & la Rivière aux Bœufs, tracent le plan d'un autre fort, s'emparent ainſi, par voie de fait, des terres de la domination Françoiſe & s'y établiſſent. On leur députe, de la part des François, un Officier de mérite, on leur repréſente la foi des Traités & la paix qui regne entre les deux Couronnes. Mais il falloit conſtater par un grand éclat que l'Anglois vouloit être l'agreſſeur. Toute la terre

a ſçû le traitement fait au Sieur de Jumonville chargé de la députation. Il y a déja bien des ſiècles qu'on lit, dans Ciceron, *qu'au milieu même des ennemis la perſonne des envoyés eſt inviolable.** Ce principe néanmoins n'avoit pas encore pénétré juſqu'aux Anglois campés ſur l'Oyo, ou bien ils ont cru que dans ce Nouveau-Monde le Droit des gens, ſi réveré de l'Ancien, étoit une chimère. A peine M. de Jumonville commence t-il à faire connoître les ordres dont il eſt porteur, qu'on tire ſur lui & ſur ſon eſcorte, qu'on l'aſſaſſine & huit des ſiens. Les autres, hors un ſeul qui s'échappe, ſont faits priſonniers; & ſept d'entre eux qui, à force de temps & de protection, ont pû repaſſer en France, rappor-

* Nonne Legati, inter hoſtes, incolumes eſſe debent? *Verr. 1.*

tent qu'ils ont eſſuyé des traitemens indignes. Nos Marchands, nos Matelots, nos Pêcheurs, pris également en pleine paix, tandis qu'ils naviguoient pour leur Commerce, ſçavent auſſi ce que c'eſt que les fonds-de-cale des Vaiſſeaux Anglois & les Priſons de Plymouth. Ceux qui peuvent ſurvivre ou échapper à cette barbarie, racontent des procédés qui feront dire à nos Neveux : Eſt-ce donc que le ſiècle qu'on appelle *Philoſophe* fut le ſiècle de l'inhumanité ? Eſt-ce qu'on y avoit oublié totalement ce mot de Ciceron : *C'eſt le propre des braves de traiter les vaincus en hommes, afin que l'humanité dont on uſe à leur égard, rende enſuite la paix plus durable ?* *

** Viri fortis eſt... qui victi ſunt eos homines judicare... ut poſſit pacem humanitas augere. *Ad Heren. l. 4.*

Cependant l'aſſaſſinat de M. de Jumonville a trouvé des cenſeurs juſques parmi les Sauvages, habitants des rives de l'Oyo. Depuis cette funeſte époque, des Nations entières ont abandonné l'alliance des Anglois. On en a la preuve dans le Journal même du Major Waſingthon, qui commandoit le détachement, auteur de cette lâche & coupable entrepriſe contre le Droit des gens. Ce n'eſt pas que cet Officier Anglois ne ſe ſoit donné bien des mouvemens pour retenir ces Sauvages dans ſon parti ; qu'il n'ait multiplié les harangues, les promeſſes, les préſens pour engager ces peuples à *lever la hache* contre le François. Il y a, dans ſon Journal, des traits fort ſinguliers de la Politique Angloiſe. On y voit que ce M. Waſingthon, traitant avec les Sauvages, n'attribuoit à ſa Nation aucuns droits ſur les pays voiſins

de l'Oyo, & qu'il repréſentoit ſimplement l'Angleterre comme Protectrice des Indiens Maîtres de ces Contrées. Or la ſingularité de ce langage conſiſte en ce que tout Anglois d'Europe & d'Amérique, ſe trouvant hors de la préſence des Sauvages, ne manque pas de faire la Grande-Bretagne ſouveraine de l'Oyo & des Peuples qui habitent le long de ſes rives. On voit là clairement le double emploi du langage : *Ceci eſt à moi*, dira l'Anglois quand le François lui diſputera un terrein ; *ceci n'eſt point à moi*, dira le même Anglois quand il aura intérêt d'armer le Sauvage contre le François, poſſeſſeur de ce terrein. Mais en vertu de quelle Logique raiſonne-t-on de cette manière ? Si l'Oyo eſt aux Anglois, pourquoi M. Waſinghton dit-il aux Sauvages que ces peuples en ſont maîtres ? Si l'Oyo n'eſt point aux Anglois, pourquoi M. Wa-

ſinghton & tous les Anglois d'Europe & d'Amérique reprochent-ils aux François d'avoir fait des hoſtilités dans ce pays ? Ce ſeroit aux Sauvages à s'en plaindre, & ils ne le font pas : eſt-ce que les Anglois veulent défendre ces peuples malgré eux ? Nous ne connoiſſons aucun Dialecticien, qui puiſſe réſoudre cet argument à l'avantage de M. Waſinghton & de ſes partiſans.

Mais ces hoſtilités prétendues des François ſur les Rives de l'Oyo ne ſont qu'un terme ménagé adroitement, dans les harangues du Commandant Anglois, pour faire illuſion aux Sauvages. Voici ce que nous apprennent nos Pièces juſtificatives : il nous paroît qu'en fait de diſcuſſion polémique ou politique, on ne peut rien déſirer de plus fort.

Après l'aſſaſſinat de M. de Jumonville, ſon frère, M. de Vil-

liers, fut commandé pour aller prendre & détruire le fort de la *Nécessité*, construit par les Anglois. L'expédition fut bientôt consommée ; & il ne tenoit alors qu'à l'Officier François de venger la mort de son frère : en laissant seulement agir ses Sauvages, il eût livré la Garnison Angloise aux plus cruels traitemens : mais il usa très-modérément de la victoire ; il respecta le nom de la paix, qui subsistoit encore de droit entre les deux Couronnes, & de fait même du côté des François : car, selon la maxime d'un grand Historien homme d'Etat, *celui-là ne rompt pas la paix qui repousse la force par la force ; mais celui-là seulement rompt la paix qui, le premier, est auteur de la violence.**

* Pacem rumpunt non qui vim vi arcent, sed qui priores vim inferunt. *Thucyd.*

M. de Villiers renvoya les Anglois avec tous leurs effets, & se contenta de deux ôtages qu'on lui donna probablement très-volontiers, puisque c'étoient deux espions très-habiles : tout le temps de leur séjour au Fort du Quesne, place principale des François sur l'Oyo, ils entretinrent une correspondance suivie avec les Généraux Anglois.

Or parmi les Lettres d'un de ces espions, nommé Robert Stobo, il y en avoit une très-curieuse & très-importante, qui fut trouvée parmi les papiers dont on se saisit après le combat du 9. Juillet 1755. Stobo y exposoit au Major Wasinghton tout ce qui se faisoit dans le Fort, sur-tout en matiére de négociations & de pourparlers entre les François & les Sauvages. Il racontoit, par exemple, en détail comment, dans un grand Conseil de ces diverses Nations, les Fran-

çois avoient fait » une longue &
» élégante harangue, leur disant
» qu'ils ne venoient point ici pour
» faire la guerre à personne, mais
» que les Anglois ne vouloient
» point les laisser tranquiles; qu'ils
» espéroient que les Sauvages, leurs
» enfans, ne souffriroient point
» qu'on insultât leur père, (le Gou-
» verneur-Général de la Nouvelle-
» France;) que cependant s'ils vou-
» loient se joindre aux Anglois, ils
» le pouvoient faire; mais que,
» s'ils vouloient mieux penser, ils
» se tiendroient en paix. «

On voit-là très-certainement le desir que les François avoient de maintenir la tranquillité publique sur les rives de l'Oyo: on voit la franchise avec laquelle ils s'ouvroient aux Nations Sauvages; la liberté qu'ils leur laissoient de prendre parti où elles voudroient; l'éloignement de toute subtilité & de tout artifice dans la manière de

leur donner conseil. Tout cela est bien d'un autre ton que les harangues des Généraux Anglois, lorsqu'ils parloient ou faisoient parler aux Sauvages. Mais à qui devons-nous tout ce tableau de la conduite des François ? A un intriguant, à un espion, à un Anglois plein de chaleur & d'animosité, comme il ne paroît que trop dans toute la suite de sa Lettre. C'est un homme qui, dans ce même Ecrit, invite le Major Wasinghton à venir *attaquer* les François, à *gagner* les Sauvages, à les *prévenir intelligemment*, à se servir d'eux pour *surprendre le Fort*, &c. Peut-on croire qu'il ait voulu déguiser les sentimens des François, leur prêter les couleurs d'une modération affectée, représenter leurs discours sous le point de vuë qui devoit leur être le plus favorable ? Telle n'est point la façon de procéder d'un ennemi, encore moins d'un espion.

Robert Stobo dit assurément la vérité dans sa Lettre ; &, si cela est, les inclinations pacifiques des François, quoiqu'insultés, harcelés, massacrés par les Anglois, ne sont-elles pas mises dans le plus grand jour ? & peut-il rester le moindre doute sur cette question, toujours capitale dans le Mémoire qu'on nous donne & dans l'Analyse que nous en faisons ? *Qui des deux Peuples a donc été l'agresseur ?*

C'est pour mettre toute personne en état de répondre parfaitement à cette fameuse question, que nous avons si fort insisté sur les préliminaires d'une guerre où la France n'est entrée que malgré elle. Voyons plus succinctement la suite des démarches Angloises. Ce Peuple est bien certainement l'agresseur jusques & durant 1754, quoique nous fussions alors en pleine négociation avec lui pour les Limites des possessions respecti-

ves : l'année 1755 a mis le comble aux hostilités de cette ardente Nation, hostilités dont le Gouvernement Britannique avoit conçu, formé, arrêté le projet. Qu'on lise les instructions données au Général Braddock, en date du 25. Novembre 1754, avec la Lettre qui lui fut écrite, le même jour, par l'ordre du Duc de Cumberland; on y verra combien la Cour d'Angleterre avoit à cœur l'invasion générale de la Nouvelle-France. Plans de Campagnes; entreprises sur les Forts de la domination Françoise; combinaisons de secours entre les divers Corps de troupes; levées de gens de guerre & de subsides; précautions pour les vivres & pour l'Artillerie, &c. Rien, en un mot, n'est oublié, dans ces Ecrits, pour préparer & hâter de grandes opérations militaires. Nous avons déja fait sentir de quelle importance étoient ces Pièces : ce sont, encore

une fois, les dépouilles d'un Général qui a péri dans la mêlée, c'eſt ſon tréſor dont un ennemi intelligent a ſçû s'emparer ; & l'on ne peut pas plus douter que ces papiers ne continiſſent la volonté ſuprême des Maîtres auxquels Braddock étoit ſoumis, qu'on ne peut mettre en queſtion, ſi les armes qu'il portoit étoient deſtinées à frapper l'ennemi dans le combat. Qu'on juge donc du grand intérêt que la Cour Britannique prenoit à nous voir attaqués puiſſamment, promptement, vivement : voici de quelle manière ſon Général la ſeconda.

Braddock arriva en Virginie au mois de Février 1755, & ſur le champ il prit des meſures pour raſſembler l'argent, les troupes, les vivres, les munitions de guerre ; pour faire préparer les chemins, & voiturer l'Artillerie ; pour gagner les Sauvages, & leur inſpirer de l'ardeur contre les François ;

pour établir des rapports entre les divers Corps d'armée, afin que l'effort fût général, & que la Nouvelle-France, attaquée de toutes parts, ne pût éviter la révolution qu'on lui préparoit. Ainsi le Colonel Mockton eut ordre d'attaquer sans délai les Forts François du côté de l'Acadie. Le Colonel Johnson, à la tête de plus de quatre mille hommes, devoit surprendre le Fort Frédéric sur le Lac Champlain : c'étoit aussi lui qu'on chargeoit de traiter avec les Sauvages. Le Colonel Shirley, Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, avoit pour département le Lac Ontario, & l'attaque du Fort de Niagara. Ce M. Shirley, qui avoit figuré à Paris en qualité de Commissaire, étoit, *dit-on*, meilleur pour le Cabinet que pour le Commandement des armes; mais le Général Braddock avoit *la plus grande idée de son intégrité & de son zèle* : ce

qui n'est pourtant pas tout ce qu'il faut à un homme de guerre : on peut même croire que ce zèle de M. Shirley n'étoit pas toujours dirigé par la prudence, puisqu'il fit la faute, le 28. Juin 1755, de mettre à *deux cents livres* la tête de chaque Indien, pris ou tué par les Anglois : démarche infiniment contraire non-seulement à la justice, mais à toute bonne politique, puisque c'étoit se faire, dans le Nouveau-Monde, autant d'ennemis qu'il pouvoit s'y trouver d'Indiens à portée de connoître cette téméraire & cruelle proclamation.

Dans le devis général de cette guerre, M. Braddock se réservoit l'opération la plus pénible ; sçavoir, la marche à travers les montagnes, l'attaque du Fort du Quesne, toute la campagne, en un mot, qu'on alloit ouvrir sur l'Oyo. Ce Général a été le plus malheureux

dans l'exécution, puiſqu'il y a perdu la bataille & la vie : mais on ne peut lui refuſer la juſtice d'avoir été extrêmement actif, vigilant, entendu dans les détails, & très-capable de lier toutes les parties d'une entrepriſe fort compliquée. Ses Lettres aux Miniſtres d'Angleterre juſtifient parfaitement l'idée que nous en donnons : elles nous apprennent en même temps que cet homme de mérite n'avoit pas trouvé, dans les Colonies Angloiſes, autant de facilités qu'il en eſpéroit pour le ſuccès de ſon expédition ; qu'en particulier les Provinces de Penſylvanie, de Maryland & de Virginie, refuſoient de s'y intéreſſer, ou ne promettoient que de très-petits ſecours ; que la premiére *fourniſſoit* même *aux François toutes les choſes dont ils avoient beſoin, &c.* Or tout ceci prouve manifeſtement, & que ces Provinces n'étoient pas intimement

persuadées de la nécessité d'une rupture avec les François; & que c'étoit uniquement le Gouvernement Britannique & la Cour de Londres, non les Colonies & les Anglois d'Amérique, qui vouloient cette guerre. Braddock se plaint, dans ses Lettres, du peu de concert & de zèle qu'il remarquoit, à cet égard, dans les peuples de ces contrées. Les Gouverneurs, comme dépendants de la Cour, se prêtoient assez aux desirs du Général; mais le Corps de chaque Province, sur-tout des trois nommées plus haut, se déterminoit lentement & de mauvaise grace à des armemens dangereux, coûteux, tumultueux, & au fond très-peu nécessaires.

Quant aux Nations Sauvages, M. Braddock avouoit, dans ses Lettres, que la plûpart d'entr'elles étoient attachées aux intérêts de la France, & qu'il n'y avoit même

aucune confiance à prendre sur celles qui avoient embrassé le parti de l'Angleterre. Aussi, ajoûtoit-il, s'est-on comporté, à leur égard, avec *très-peu de ménagement*, & beaucoup *de mauvaise foi.* Au reste, dans les harangues qu'on leur faisoit de la part de ce Général, on remarque le même fond de politique qui nous a déja paru si singulier dans les harangues du Major Wasinghton. On disoit perpétuellement à ces peuples que le dessein de l'Anglois étoit de les remettre en possession de leur pays usurpé par le François; tandis qu'en toute autre occasion, les Auteurs mêmes de ces Discours représentoient l'Angleterre comme Maîtresse & Souveraine de ce pays.

On lit, par exemple, dans une Lettre de M. Braddock, à Milord Comte d'Halifax, qu'on lui avoit *présenté* (à lui Général) *un contrat passé en 1701*, par lequel les Sau-

vages des ſix Nations voiſines de l'Oyo donnoient à Sa Majeſté Britannique *tout leur pays de chaſſe*, c'eſt-à-dire *une étenduë de 60 milles en profondeur du côté des Lacs Ontario & Erié*. Mais ſi ce don étoit réel, comment au bout de cinquante-quatre ans diſoit-on aux mêmes Sauvages que le but de la guerre étoit de les rétablir dans leurs poſſeſſions ? Pourquoi la Nation Britannique étoit elle réduite à traiter d'égale à égale avec chaque Nation Sauvage ? Pourquoi demandoit-on à ces Indiens de vouloir bien *prêter leur aſſiſtance aux Anglois*, & pourquoi n'en exigeoit-on pas plutôt le ſervice que tout ſujet doit à ſon Souverain ? Il y a, dans tous ces Papiers, qui ſont encore partie de la dépouille du Général Braddock, une multitude d'inconſéquences pareilles ou même plus formelles ſur les droits prétendus de l'Angleterre.

Mais on ſçavoit parfaitement, dans la Cour de Londres, le vrai motif des hoſtilités contre la France ; & pour les pouſſer avec ſuccès, on eſtimoit qu'il falloit entretenir quatre ſortes de langage. 1° Faire entendre aux Colonies que la France vouloit les détruire. 2° Répéter ſans ceſſe aux Sauvages qu'on venoit venger leurs torts & les remettre en poſſeſſion de leur bien. 3° Affirmer, en Angleterre & dans les Colonies, que le grand pays de l'Oyo & des Lacs Ontario & Erié, eſt du domaine de la Couronne Britannique. 4° Affecter vis-à-vis de la France beaucoup de zèle pour la paix, ſoûtenir l'appareil d'une négociation qui devoit être ſans iſſuë & ſans ſuccès, &c. Or de ces quatre façons de parler, la derniére eſt probablement celle dont la Cour de Londres a tiré le meilleur parti ; celle du moins qu'elle a fait ſervir le plus long-

temps aux projets d'envahir la Nouvelle-France.

C'eſt ce coup d'œil de la Négociation qui doit intéreſſer extrêmement le Lecteur. Les conférences des Commiſſaires Anglois & François ont duré juſqu'en 1755. Il y avoit d'abord été queſtion des limites de l'Acadie ; enſuite des droits prétendus par l'une & l'autre Puiſſance ſur l'Iſle de Sainte-Lucie. Quant aux contrées voiſines de l'Oyo, on n'en avoit point parlé, & cette controverſe forma une branche de Négociation particuliére entre les deux Cours, par la voie des Ambaſſadeurs & des Miniſtres reſpectifs. Mais comment a-t-on traité de part & d'autre ?

L'Angleterre commence par faire de grands préparatifs de guerre pour l'Amérique Septentrionale : on les annonce par-tout ; on fixe leur deſtination. Le Général Braddock

dock part ſur la flotte de l'Amiral Keppel, dans les derniers jours de 1754, emportant avec lui ces fameuſes inſtructions qui ne reſpiroient que la plus ſanglante guerre. Ces démarches ne pouvant être indifférentes à la Cour de France, le Roi propoſe à S. M. B. qu'*avant d'examiner le fond & les circonſtances de la querelle, il ſoit préalablement défendu aux Gouverneurs reſpectifs* de tenter *aucune nouvelle entrepriſe & voie de fait;* que *par rapport au territoire du côté de l'Oyo, il ſoit ordonné de remettre ſans retardement les choſes au même état où elles étoient ou devoient être avant la guerre.* De plus Sa Majeſté demande que les prétentions reſpectives ſur ce terrein *ſoient à l'amiable déférées à la commiſſion*, & que le Roi de la Grande-Bretagne *veuille bien s'expliquer ouvertement ſur la deſtination ou les motifs de l'ar-*

mement qui s'étoit fait en Irlande : c'étoit l'Eſcadre partie avec le Général Braddock pour l'Amérique Septentrionale.

On voit, dans ce projet, tous les caractères de la plus parfaite modération. Jugeons-en par le principe qu'établit Grotius pour les cauſes douteuſes : » Le Poſſeſſeur, » *dit-il*, eſt moins obligé que le » Demandeur à prendre des meſu- » res pour éviter la guerre. « Et la raiſon en eſt évidente : car le droit naturel, ainſi que le droit civil, reconnoiſſant *la condition du Poſſeſſeur comme la meilleure*, il faut que le Demandeur qui entreprend de dépoſſéder s'appuye ſur des motifs ſupérieurs ; & tant que ces motifs n'auront pas le degré de ſupériorité convenable, la guerre, bien-loin de pouvoir être entrepriſe, devra être évitée comme une injuſtice : au contraire le Poſſeſſeur ſera en droit de ſe défendre

tant que les motifs du Demandeur ne ſeront pas ſupérieurs, & ne ſeront pas connus comme tels. En ce cas, il lui ſuffira, pour faire la guerre, d'être attaqué.

Or, pour appliquer cette doctrine à la controverſe préſente, il eſt de notoriété publique qu'avant la derniére guerre la France ſeule faiſoit le commerce de l'Oyo & de ſes environs; qu'elle avoit des terres & des ſujets dans l'Iſthme & dans la Péninſule, dont l'Acadie forme la partie Méridionale. Cependant c'eſt ici la France qui prend des meſures pour éviter la guerre, qui cherche des voies de conciliation; qui demande qu'on arrête toute entrepriſe, toute voie de fait; qu'on défére les prétentions reſpectives aux Commiſſaires dont on étoit convenu.

Mais que répond, de ſon côté, la Cour d'Angleterre? Trois cho-

ses, dont la premiére signifie trop peu pour qu'on puisse la regarder comme l'effet d'un desir sincère de la paix : la seconde contredit le projet & l'objet des Commissaires nommés par les deux Cours : la troisiéme ne peut se concilier avec les hostilités faites & à faire contre la Nouvelle-France. Voici le sens de ces trois observations.

1°. Le Roi d'Angleterre demande que *la possession du Territoire du côté de la Rivière d'Oyo soit remise dans le même état où elle étoit au temps de la conclusion du Traité d'Utrecht, & selon les stipulations de ce même Traité, &c.* Mais quel peut être le but & l'avantage de cet Article, puisqu'il n'est mention ni directement, ni indirectement du Territoire de l'Oyo dans les stipulations du Traité d'Utrecht ? Alors la France seule fréquentoit cette Rivière, & la possession des pays circonvoisins ne

pouvoit être un sujet de jalousie pour l'Angleterre qui n'y prétendoit rien. Qu'est-il donc nécessaire de citer aujourd'hui le Traité d'Utrecht sur une matière qui n'y est pas même nommée ?

2°. Sa Majesté Britannique propose *que les autres possessions, dans l'Amérique Septentrionale, soient restituées dans le même état où elles étoient au temps de la conclusion du Traité d'Utrecht, & selon les cessions & les stipulations portées par ce Traité.* Mais ceci est justement l'objet du travail des Commissaires. Ne les a-t-on pas nommés pour fixer le sens du Traité d'Utrecht à l'égard de ces possessions ? Et proposer, comme un Article préliminaire, que ces possessions soient remises sur le pied des cessions & stipulations d'Utrecht, n'est-ce pas traiter dès ce moment le fond même de l'affaire, & ren-

dre par conséquent inutile l'opération des Commissaires ?

3°. Le Roi de la Grande-Bretagne déclare que *la défense de ses droits & possessions, & la protection de ses sujets ont été les seuls motifs de l'armement qui a été envoyé dans l'Amérique Septentrionale, lequel s'est fait sans intention d'offenser quelque Puissance que ce puisse être, ou de rien faire qui puisse donner atteinte à la paix générale.* Mais observons que cela est dit le 22. Janvier 1755, un mois environ après le départ du Général Braddock : ressouvenons-nous de tout ce qui avoit été ordonné à ce Général pour l'invasion de la Nouvelle-France, & demandons ensuite, comment la volonté très-formelle de nous faire tout le mal possible en Amérique, pourroit se concilier avec cette déclaration du Monarque Anglois, avec cette pro-

testation de zèle pour *la paix générale*, ſuppoſé que l'énoncé de ces ſentimens fût ſincère ? car nous ne ſommes point embarraſſés de faire la conciliation, s'il n'y a que de la réalité dans le deſſein de nous nuire, & de l'apparence dans les diſpoſitions qu'on témoigne pour la paix.

Cependant la France procédoit avec tant de franchiſe & de confiance, qu'elle ſe rapprocha de plus en plus des Articles propoſés par la Cour Britannique : elle voulut bien que toutes choſes fuſſent remiſes, dans l'Amérique Septentrionale, au même état où elles étoient ou devoient être depuis le Traité d'Utrecht ; que tout le territoire, ſitué entre la rivière d'Oyo & les Montagnes, fût évacué proviſionnellement par les ſujets reſpectifs des deux Couronnes ; que tous les Forts conſtruits, depuis le même Traité d'Utrecht, dans toutes les

parties de l'Amérique Septentrionale, conteſtées entre les deux Nations, fuſſent démolis de part & d'autre, & qu'enfin on terminât, dans l'eſpace de deux ans, toutes les préſentes conteſtations par la voie & le travail des Commiſſaires.

C'étoit-là faire, en quelque ſorte, tous les frais de la Négociation, & de la paix qui devoit en être le terme. Mais l'Angleterre qui ſçavoit que ſon Général & ſon Eſcadre étoient en marche, ne craignoit rien tant qu'une conciliation à l'amiable. Il ne s'agiſſoit plus que de multiplier les difficultés, de tirer les choſes en longueur, & de ſe parer toujours d'un grand air de zèle pour la paix. Dans cette vuë, elle changea le plan de ſes demandes : il falloit, ſelon elle, non-ſeulement démolir les Forts ſitués entre l'Oyo & les Montagnes, mais encore les Forts de Niagara,

le Fort Frédéric, & tous ceux qui étoient entre l'Oyo & l'Ouabache ou rivière S. Jerôme ; à quoi on ajoûtoit que les Lacs Ontario, Erié & Champlain n'appartiendroient à perſonne, mais ſeroient fréquentés indiſtinctement par les ſujets des deux Couronnes. Il ne ſuffiſoit pas de remettre, du côté de l'Acadie, toutes choſes ſur le pied où elles avoient été depuis le Traité d'Utrecht ; on exigeoit que la partie contentieuſe de la Péninſule fût abandonnée définitivement aux Anglois ; qu'ils entraſſent en poſſeſſion de vingt lieues de pays depuis la Rivière de Pentagoët juſqu'au Golfe S. Laurent ; que toute la rive méridionale de ce fleuve fût déclarée n'appartenir à perſonne & demeurât inhabitée.

C'étoient-là, *diſoit-on*, des préliminaires, & il eſt aiſé de voir que le fond même de la querelle ſe trouvoit décidé par-là au déſa-

vantage de la France ; qu'ainſi le miniſtère des Négociateurs & le ſyſtême de la Commiſſion devenoient fort inutiles, & qu'enfin, d'un trait de plume, le Roi perdoit tout ce qu'il y a de meilleur dans la Nouvelle-France & de plus néceſſaire au Commerce de cette Colonie. Le coup-d'œil de la Carte pourroit inſtruire ſur le champ nos Lecteurs, & les remplir d'étonnement à la vuë des prétentions exorbitantes de la Cour Britannique.

Celle de France fit des obſervations ſur tous les Articles qu'on vient de lire, & montra qu'elle ne pouvoit abandonner la rive méridionale du Fleuve S. Laurent ; les Lacs dont les eaux ſe jettent dans ce Fleuve ; les vingt lieuës de pays ſur la Baie-Françoiſe, le territoire entre l'Oyo & l'Ouabache. C'étoit faire aſſez entendre qu'on n'étoit pas éloigné de ſe relâcher ſur tout le reſte ; & en cela, quel témoi-

gnage de modération, de zèle ſincère pour la paix ! Mais le Miniſtère de Londres n'avoit garde de ſe déſiſter de ſes demandes; il avoit pris des meſures pour ces grandes hoſtilités qu'il eſtimoit devoir le rendre ſupérieur à toutes les conventions ; le Général Braddock étoit en Amérique ; l'Amiral Keppel le ſecondoit dans ces Mers avec ſon Eſcadre ; l'Amiral Boſcawen venoit de partir avec ordre d'attaquer les Vaiſſeaux François partout où il les trouveroit. *Vous voudriez*, diſoit Pompée, *que je penſaſſe aux Loix tandis que je ſuis armé de toutes pièces ?* * Et comment cette Cour Britannique, prête à tout envahir ſur terre & ſur mer, auroit-elle ſongé ſincèrement & efficacement à la Négociation ? Il lui ſuffiſoit de conſerver

* Armatus leges ut cogitem? *Plutarch.*

le langage de la paix juſqu'au moment des grands avantages qu'elle ſe promettoit. Le 9. de Mai 1755, elle fit remettre encore à l'Ambaſſadeur de France un Mémoire où il étoit dit que les diſpoſitions de l'Angleterre étoient toujours *d'entrer ſans retardement dans l'examen & dans la diſcuſſion amiable de tous les points conteſtés*; que cette Cour, dans toute la ſuite de la Négociation, *avoit procédé avec candeur & avec confiance*; qu'elle *avoit expoſé naturellement ſes intentions, &c.*

C'eſt au Lecteur à comparer ce diſcours, non-ſeulement avec les ordres qu'avoit reçus M. Braddock, & avec les mouvemens que ſe donnoit alors ce Général pour entrer dans le Canada par toutes ſes frontières, mais encore avec tous les évenemens poſtérieurs, puiſqu'il n'en eſt aucun qui n'eût été préparé par la Cour de Londres;

par conséquent avec le combat du 8. Juin, où l'Amiral Boscawen, à la tête d'onze Vaisseaux de Guerre, prit les Vaisseaux François l'Alcide & le Lys ; avec la marche du Général Braddock, vers le fort du Quesne, entreprise qui lui coûta la vie le 9. Juillet ; avec la destruction des Forts François de l'Isthme & de la Baie-Françoise ; avec les pirateries continuelles qu'ont exercé les Anglois sur tous nos Vaisseaux Marchands, &c. Après quoi il sera permis de décider de quel côté s'est conservée la franchise, la modération, l'intention sincère de maintenir la paix ; de quel côté se sont trouvées les dispositions contraires ; & enfin *qui des deux Peuples a été l'agresseur* : question déja bien résolue dans toute l'Europe. Les *Observations* publiées par la Cour d'Angleterre n'ont pû suspendre ni faire changer cette

décision. Elles ont prouvé seulement, ce qu'on sçavoit déja, qu'il y a un art de dissimuler, de présenter les choses sous un point de vuë séduisant, de faire illusion aux esprits peu attentifs. D'autres que nous réfuteront ces *Observations* en détail : nous avons dû nous borner à l'Analyse du présent Mémoire, & nous nous flattons que, s'il manque à cette Analyse de l'éloquence & de l'agrément, au moins ne pourra-t-on lui refuser le mérite d'être complete & instructive.

ARTICLE LXXV.

*ÉLÉMENS DE PHYSIOLOGIE composés en faveur de ceux qui commencent à étudier la Médecine. Par M*** Docteur en Médecine.* (In-12. pages 537.) A Paris, chez Guillaume Cavelier, rue Saint-Jacques, &c. M. DCC. LVI.

CE Livre n'a été composé que *dans l'intention d'aider les Commençans :* c'est dans cet esprit qu'il faut le lire pour en sentir le mérite. La méthode & la clarté sont la perfection la plus essentielle de ces sortes d'Ouvrages. L'Auteur de ces Elémens n'a rien oublié pour y ranger les matières dans l'ordre le plus naturel, & pour les exposer dans le jour le plus net & le plus sensible. Son Traité est

diviſé en deux parties, dont la premiére roule ſur les ſolides & ſur les fluides du corps humain, & ſur quelques queſtions de Phyſiologie qui ont rapport à ces deux ſortes de principes ; dans la ſeconde, l'Auteur expoſe l'uſage & les fonctions de ces ſolides & de ces fluides.

Premiére Partie. La Phyſiologie eſt une des principales branches de la Médecine : ſon objet eſt l'homme conſidéré dans l'état de ſanté ; ſon but eſt la connoiſſance de tout ce qui conſtitue proprement cet heureux état. Après l'expoſition des ſyſtêmes qu'on a imaginés plutôt que vérifiés, ſur la nature des divers élémens qui entrent dans la compoſition du corps humain, perſuadé *qu'il ne ſera jamais poſſible de bien connoître ces premiéres parties*, l'Auteur examine les principes qui en réſultent & qui forment les *par-*

ties plus ſenſibles du corps humain. L'Analyſe chymique démontre que les pièces de cette admirable machine ſont un aſſemblage de matières aqueuſes, terreuſes, & graſſes, liées enſembles *par une eſpèce de glu :* l'union de ces matières forme un *compoſé mucide & gras ou glutineux*. Les parties de notre corps ne diffèrent entr'elles que ſelon qu'il entre dans leur fabrique plus ou moins de ces différents élémens, d'où l'Auteur conclut que, *dans leur origine, toutes nos parties ont été fluides*. Il adopte, comme probable, le ſentiment des Phyſiologiſtes, qui donnent pour racine à nos ſolides, *une fibre premiére, ſolide* par la cohéſion des parties qui conſtituent *ſon eſſence*, *& élaſtique par la faculté de ſe retirer en quelque ſens qu'on la coupe*. Baglivi prétend que les produits de cette fibre ſont autant d'autres fibres qui s'arrangent parallele-

ment, & qui s'affermiſſent enſemble par des fibres tranſverſales. De-là l'Auteur paſſe à la nature de ces autres parties ſolides, c'eſt-à-dire aux os, aux cartilages, aux ligamens, aux nerfs, aux muſcles, aux artères, aux veines, aux glandes, & il décrit en peu de mots leur tiſſu & leur ſtructure.

Les fluides ſont les humeurs du corps humain : on en diſtingue quatre eſpèces. La premiére eſt *nutritive :* elle eſt deſtinée à reſtaurer notre machine, & à réparer la diſſipation continuelle qu'elle ſouffre dans ſa ſubſtance. La ſeconde eſt *recrémentitielle ;* ce ſont les humeurs qui, ſéparées de la maſſe du ſang, *y retournent en partie, & en parties ſont pouſſées au-dehors.* Ces humeurs ſont la lymphe, la ſalive, le ſuc gaſtrique & inteſtinal, le *mucus* qui enduit l'eſtomach & les inteſtins, le ſuc pancréatique, la bile, la ſemence,

le lait, le ſang menſtruel. Les humeurs de la troiſiéme claſſe ſont nommées *excrémentitielles*; telles ſont les matières fécales, l'urine, la matière de la tranſpiration, la ſueur, le ſang, & les eaux qui s'écoulent dans les couches, le *mucus* des narines, le *cerumen* des oreilles, les larmes, la chaſſie. Les humeurs de la quatriéme claſſe ſont une découverte de M. Fizes: ce célèbre Médecin a démontré que l'humeur aqueuſe des yeux, l'eau du pericarde, la graiſſe, la moëlle & la ſynovie forment une claſſe d'humeurs qu'on ne peut rapporter à aucune des précédentes. L'Auteur eſt tenté de joindre à cette quatriéme claſſe les eſprits animaux.

Ces eſprits ont fait naître parmi les Phyſiologiſtes bien des queſtions, qui ſont encore indéciſes; leur exiſtence n'eſt pas univerſellement reconnue; leur nature n'eſt

pas dévoilée ; leur uſage & la maniere dont ils ſe ſéparent du ſang, ſont autant de myſtères à éclaircir. Selon notre Auteur, ce qu'il y a de plus vrai-ſemblable ſur leur nature, c'eſt qu'ils ſont une lymphe limpide que la chaleur rend plus fluide, que le froid épaiſſit, & qui *tranſſude des nerfs, lorſqu'on les coupe tranſverſalement.* Sur la ſéparation des eſprits animaux, voici le ſentiment de l'Auteur : Parvenu à la ſubſtance *corticale* du cerveau, le ſang y reçoit une nouvelle préparation qui le diſpoſe à s'inſinuer dans la ſubſtance *médullaire, d'où il ſe diſtribue dans toutes les parties de notre corps par le moyen des nerfs.* » C'eſt, *dit le Docteur*, ce qu'on » appelle influx des eſprits ani- » maux ; & lorſque, par quelque » cauſe que ce ſoit, l'extrémité des » nerfs ſe trouve irritée, ou com- » primée, alors il ſe fait un reflux

» qui excite une ſenſation qui peut
» être ſimple, lorſque l'impreſſion
» ſe fait directement au cerveau,
» ou ſympathique, lorſque l'irrita-
» tion d'une partie excite une ſen-
» ſation dans une autre. « Les cau-
ſes de l'influx ſont 1° le battement
des artères; 2° l'irradiation directe
des eſprits animaux.

Quant à l'action des muſcles,
l'Auteur rapporte les différents ſyſ-
têmes qu'on a imaginés pour en
expliquer le Méchaniſme. Peu ſa-
tisfait de ce qu'on a cru trouver
de mieux ſur cette matière, » con-
» venons, *dit-il*, plutôt de notre
» ignorance, & ne regardons les
» muſcles que comme des cordes
» dont la force doit toujours être
» proportionnée au corps à mou-
» voir, & à la diſtance plus ou
» moins grande du centre du mou-
» vement. «

L'action *tonique* eſt un phéno-
mène qui, pour n'avoir jamais

été contesté, n'en avoit pas été mieux développé jusqu'à ce que Baglivi l'eût éclairci. On la définit, une action dépendante du cerveau qui augmente en raison de l'augmentation de l'action de ce viscère, & qui diminue de même : les passions violentes, comme la colère, augmentent l'action tonique dans tout le corps ; certaines passions ne l'augmentent que dans une partie : » C'est elle qui constitue pro-» prement l'éréthisme ; elle est en » raison de la sensibilité, c'est-» à-dire qu'à tension égale, plus » une partie est élastique, plus elle » a d'action tonique ; & qu'à élasti-» cité égale, plus une partie est » tendue, plus elle a pareillement » d'action tonique. « Cette action s'étend sur toutes les parties sensibles, & n'existe que pendant la vie de l'animal : par-là elle diffère 1° de l'action musculaire qui ne s'exerce que sur les parties char-

nues ; 2° de l'action élaſtique qui exiſte même après la mort de l'animal.

Cette premiére partie eſt terminée par un Chapitre ſur les *tempéramens* qu'on réduit à quatre eſpèces, le *ſanguin*, le *bilieux*, le *mélancholique*, & le *phlegmatique*. » Leur combinaiſon, *dit* » *l'Auteur*, varie à l'infini, mais » peut toujours ſe rapporter à un » de ces quatre, dont la connoiſ- » ſance eſt très-importante dans » la théorie & la pratique de la » Médecine. «

Seconde Partie. Il s'agit ici des fonctions des différentes parties dont on vient de parler. La *digeſtion* eſt ſans contredit la plus importante de ces fonctions : parmi nos Médecins modernes, il y a un grand partage de ſentimens ſur les parties dont l'action opère la digeſtion : les uns l'attribuent uniquement aux ſolides ; ce ſont

les partiſans de la trituration : les autres croient que les *fluides* ſont ici *les ſeuls acteurs* ; ce ſont les *ſectateurs* de la fermentation. Notre Auteur prouve que ces deux ſentimens ſont également défectueux, & penſe qu'*il faut admettre le concours des ſolides & des fluides*. Nous ne ſçaurions le ſuivre dans tous les détails où il entre pour ſuivre le cours & le progrès de la digeſtion, & en expliquer tout le Méchaniſme.

La *reſpiration* eſt la ſeconde de nos fonctions vitales. Dans cette action il en faut diſtinguer deux, l'inſpiration & l'expiration qui s'exercent alternativement : dans l'inſpiration, le poumon ſe dilate ; dans l'expiration, il ſe reſſerre : ſa dilatation attire l'air dans le poulmon, la contraction l'en chaſſe. Dans l'inſpiration, les côtes s'élèvent, & le diaphragme s'abbaiſſe ; l'élévation des côtes eſt produite par

par l'action des muſcles inſpirateurs, & l'abaiſſement du diaphragme par la contraction des fibres charnues. De-là il rèſulte que *la contraction ſeule des muſcles inſpirateurs eſt la cauſe de l'inſpiration* ; & cette contraction elle-même dépend de l'influx des eſprits animaux. La derniére & la grande queſtion qui diviſe ici les Phyſiologiſtes, c'eſt de ſçavoir la cauſe qui peut occaſionner cet *abord du fluide nerveux*. Selon l'Auteur, » lorſque le poulmon eſt » reſſerré, le ſang qui ſe diſtribue » dans les muſcles inſpirateurs, ſe » trouve gêné, il ne circule qu'avec » peine : cette ſtagnation produit » une irritation dans tous les nerfs » qui s'y diſtribuent, & conſéquemment un influx des eſprits » animaux. De cet influx ſuit néceſſairement la contraction des » muſcles inſpirateurs, qui en élevant les côtes & en abaiſſant le

» diaphragme, dilate la poitrine, » & l'air y pénètre pour le mettre » en équilibre avec l'air environ- » nant. « Quand la contraction des muſcles inſpirateurs ceſſe, celle des muſcles expirateurs commence & produit l'expiration. L'Auteur ne croit point qu'il y ait aucun air contenu entre la plévre & les poulmons, ni que l'air paſſe dans les vaiſſeaux ſanguins qui ſe diſtribuent ſur les véſicules pulmonaires. Il ſoûtient avec M. Ferrein » que l'organe de la voix eſt un » inſtrument à corde & à vent; que » la voix dépend de ces bandelet- » tes ligamenteuſes qui tiennent » lieu de cordes, tandis que l'air, » qui vient de la poitrine, ſert d'ar- » chet pour le mettre en jeu, & » que les poulmons font l'office de » la main qui doit diriger les mou- » vemens de l'archet. «

Des principes que l'Auteur adopte, en prenant ſon parti ſur les

questions dont nous venons de parler, il est aisé de deviner le sentiment qu'il embrasse sur le mouvement & sur la force du cœur : il regarde ce muscle *comme une espèce de pompe, dont le mouvement continuel distribue le sang par tout le corps, & le reçoit continuellement.* Il pense qu'on doit attribuer l'accroissement du corps humain plutôt au développement des vaisseaux qu'à une matière *qui s'interpose entre les différentes parties.*

Il seroit assez inutile & même peu convenable de nous engager dans toutes les autres fonctions dont l'Auteur explique le méchanisme : nous nous sommes bornés à extraire ses principes les plus étendus, & ses décisions les plus curieuses. Ce plan nous a paru le plus propre pour faire connoître le prix de ces élémens : par-tout l'Auteur nous a paru fort réservé dans

ſes aſſertions & fort judicieux dans le choix de ſes preuves ; la plûpart ſont appuyées ſur des expériences très-connues & très-ſenſibles.

ARTICLE LXXVI.

LETTRE A M. F. OU EXAMEN politique des prétendus inconvéniens de la faculté de commercer en gros, ſans déroger à la Nobleſſe. (In-12. pag. 81.)

DANS la querelle ſur la *Nobleſſe Commerçante* ou *Militaire* nous rendons compte des divers Ouvrages, ſans prendre parti entre les Ecrivains belligérans. Ce n'eſt pas qu'il ne nous fût aiſé d'appercevoir les mauvais raiſonnemens qui prédominent d'un côté ; mais nous aimons mieux que le Public les diſtingue,

& faſſe droit enſuite ſur le fond de la cauſe.

On avoit publié des *Obſervations au ſujet d'un projet d'Edit, pour donner à la Nobleſſe du Royaume la faculté de commercer en gros ſans déroger :* Obſervations qu'on mettoit, avec peu de vrai-ſemblance, ſur le compte du Parlement de Grenoble. L'Auteur anonyme de cette Brochure ſuppoſe en effet que cette Cour n'y a point de part : après quoi il attaque & réfute cet Ecrit totalement contraire au Commerce des Nobles. Voici quelques exemples de ces procédés polémiques :

On diſoit, dans les *Obſervations*, que le génie guerrier ayant fondé la Nobleſſe Françoiſe, il faut que le même génie la conſerve. A quoi il eſt répondu que le principe n'eſt pas exactement vrai, puiſqu'il y a divers moyens d'acquérir la Nobleſſe ; moyens qui

ſont l'exercice de la Magiſtrature ; la ſupériorité des ſuccès dans les arts libéraux, la ſcience des affaires, le talent des négociations, &c. Or ſuppoſons que la Nobleſſe ſoit entrée dans une famille par quelqu'un de ces moyens, ſera-t-il néceſſaire que le *génie guerrier* en ſoit le conſervateur ? & puiſque *l'Etat a reconnu d'autres ſervices que celui des armes*, leſquels fuſſent *dignes de la Nobleſſe*, ſera-t-il raiſonnable *d'imaginer qu'un François ne peut plus exercer, dès qu'il eſt annobli, l'emploi qui lui a mérité cette faveur de ſon Prince ?* Quoi ? parce que le célèbre Jacques Cœur avoit été annobli en conſidération de ſon intelligence dans le Commerce, il n'auroit pas pû, étant noble, entretenir ſes correſpondances, armer des Vaiſſeaux, entrer dans toutes les affaires d'intérêt, ſe mettre en état d'être encore la reſſource de l'Etat & de ſon

Prince, en avançant des ſommes immenſes, fruit de ſon travail & de ſon activité ? Que le génie guerrier ſoit la premiére ſource des diſtinctions accordées aux Citoyens ; que cette Nobleſſe acquiſe par les armes jouiſſe, en ce point, d'un avantage particulier ; qu'elle repaſſe ſouvent, dans ſa mémoire, la ſuite de ſes ayeux, non pour faire un étalage puérile & faſtidieux du nombre de ſes Quartiers, mais pour compter les vertus de ſes pères : tout cela eſt dans l'ordre ; mais n'eſt-il donc qu'une ſeule manière de bien mériter de la Patrie ? N'eſt-il qu'une ſorte de gloire ?

On craint qu'en laiſſant commercer la Nobleſſe, il n'arrive que la *Démocratie entre dans le Gouvernement Monarchique, & que l'union des principes contrariants ne bouleverſe le Royaume.* Mais qu'eſt-ce que cela ſignifie ? &

qu'eſt-ce que la liberté de commercer, accordée à la Nobleſſe, peut avoir de commun avec le pouvoir légiſlatif réſidant dans le peuple ? car c'eſt-là ce qui conſtitue la Démocratie. Parmi nous la légiſlation réſide uniquement dans le Monarque, ſource de tous les pouvoirs : en accordant la Nobleſſe aux Commerçans du premier ordre, ou aux Nobles pauvres la faculté de devenir Commerçans ; le Monarque en ſera-t-il moins le Maître abſolu ? Quand nos Rois appellerent le Tiers-Ordre aux Etats-Généraux, c'étoit-là, dans un ſens très-réel, allier la Monarchie à un principe Démocratique ; voyons-nous cependant qu'il en ait réſulté aucun *bouleverſement* dans le Royaume ? & n'eſt-ce pas plutôt ce qui l'a ſauvé dans des circonſtances très-critiques ?

Mais, dit-on, *la porte du Commerce ouverte à la Nobleſſe Fran-*

çoiſe, amenera la confuſion des ordres. Voilà encore une difficulté ſans point de vuë & ſans préciſion: eſt-ce que quand la Nobleſſe montera à cheval pour la défenſe du Prince, les Roturiers ſeront admis dans les Compagnies de cette Nobleſſe, parce que pluſieurs Nobles exerceront le Commerce? Non, aſſurément; le Noble Commerçant n'aura renoncé ni à ſes droits, ni à ſon zèle pour le Prince; &, s'il eſt permis de rappeller le ſouvenir de la derniére deſcente des Anglois en Bretagne, ne vit-on pas, à Nantes, pluſieurs Négocians de tout âge, nobles d'extraction, ou par les charges de leurs pères, former une Compagnie, & ſe préſenter en auſſi bon ordre que les autres, ſur la côte où les Anglois tiroient à coups perdus? Pendant ce temps-là, de jeunes Négocians, Roturiers encore, mais pleins d'ardeur pour le ſervice de la Patrie, ne deman-

deroient-ils pas qu'il leur fût permis de former aussi une Compagnie volontaire, & de marcher au secours de l'Etat ? Or » voyons nous » les ordres confondus dans cette » occasion solemnelle ? voyons-» nous le service ou la bonne vo-» lonté manquer, parce que des » Nobles s'étoient portés vers le » Commerce ? . . . . . L'institution » primitive de la Noblesse ne s'y » trouve-t-elle pas remplie dans » toute sa pureté ? Avec un peu » d'éloquence, *continue l'Auteur*, » quel parti ne tirerois-je pas d'un » pareil exemple ? Mais je ne pré-» tends point remuer les cœurs, » échauffer les esprits, je me borne » à donner des raisons. «

Cependant, ajoûte-t-on, *l'avidité du gain, qui nous fit tous agioteurs en 1720, nous rendra tous Marchands aujourd'hui.* Comment procède encore cette façon de raisonner ? D'abord il n'est point vrai

que le ſyſtême de 1720 ait fait tous les François *Agioteurs :* cette phrénéſie ne ſortit preſque point de la Capitale, de cet empire philoſophique où il eſt néanmoins ſi aiſé de trouver des dupes. Enſuite comment pourroit-il arriver que la liberté donnée aux Nobles de commercer, rendît tout le monde Marchand? En Angleterre même & en Hollande, où le Commerce eſt ſi honoré, toute la Société eſt-elle composée de Marchands? L'eſt-elle à Gènes & en Toſcane, où la Nobleſſe jouit très-librement du droit de commercer?

Mais *le Commerce devenu général, rapportera des richeſſes immenſes ; les richeſſes produiront le luxe ; & le luxe eſt une ſituation ſtupide & pareſſeuſe qui abſorbe tous les principes d'honneur & de vertu.* Objection, à laquelle il ne manque qu'un peu d'analyſe pour diſparoître. C'eſt ſouvent un mal-

heur pour des particuliers, sans principes d'honneur & de vertu, de posséder des richesses *immenses* : le luxe les gagne ; ils tombent dans *une situation stupide & paresseuse* ; ils dissipent bientôt le fruit des épargnes de leurs pères. Mais pour un Etat ce n'est pas la même chose : que les Arts, les Manufactures, le Commerce y soient en faveur, » j'y vois des » hommes mieux nourris, mieux » vêtus, plus sains, plus robustes, » plus actifs ; j'y calcule une plus » longue durée de leur vie, & dès-» lors un plus grand produit de » leurs travaux dans l'Etat..... Je » vois les Bourgs & les Villes res-» pirer l'aisance : le mouvement & » la joie y redoublent : je vois le » Propriétaire des Terres augmen-» ter ses commodités ; ses enfans » environnés de Maîtres qui les » occupent & les instruisent... La » Providence ne reçoit plus que

» des actions de graces ; ses mains
» bienfaisantes ont satisfait tous
» les besoins. Peuples, vous êtes
» contens ; que votre reconnois-
» sance éclate envers celui qui
» veille pour vous. Le trésor pu-
» blic est rempli du superflu des
» Campagnes & des Villes : les
» Frontieres sont hérissées de Pla-
» ces fortes & de Bataillons. Les
» Arsénaux de Marine sont rem-
» plis & multipliés ; un Port est
» creusé à la Hogue ; nos forces
» maritimes sont exercées. Aux
» extrémités de l'Etat, l'appareil
» terrible de la guerre refroidit
» l'audace des ennemis jaloux de
» notre prospérité : le reste est de-
» venu l'asyle & la patrie des Arts.
» Je ne verrai nulle part les hom-
» mes dans cette *situation stupide*
» *& paresseuse, qui absorbe tous*
» *les principes de l'honneur, &c.*
Il y a du beau dans tout cela, &
ce qui est plus estimable, la raison

fait le fond & la baſe de toute cette expoſition.

On ſe ſert de l'exemple de Carthage, pour dire que le Commerce affoiblit un Etat ; & de l'exemple de Rome, pour dire que la guerre fait la force d'un Empire : comparaiſons ſans exactitude : *Eſt-ce la richeſſe de Carthage qui empêcha Annibal de marcher droit à Rome après la bataille de Cannes ?... Rome étoit-elle amollie & corrompue lorſque les Gaulois la réduiſirent en cendres ? Partons de principes plus ſimples : les Conſeillers & les Généraux d'un Etat tiennent la roue de ſa fortune entre leurs mains.*

Si le Commerce eſt permis à la Nobleſſe, *l'éducation de la Nobleſſe changera.* On ne ſçait pas, en vérité, comment de pareilles objections peuvent être produites dans des Ecrits qu'on donne pour l'ouvrage d'une Compagnie de

Magiſtrats. Et qui eſt-ce donc en France qui ne ſçait pas combien l'éducation de la pauvre Nobleſſe, confinée à la campagne, eſt d'ordinaire indigne, nous ne diſons pas de perſonnes de condition, mais de ceux même qui ne doivent tenir aucun rang dans l'Etat? Cette *éducation changera :* oui, ſans doute ; & » voici quelle eſt » celle que reçoit un jeune homme » dans le Commerce. Elevé dans » la modeſtie ; afin que ſes goûts » ſoient ſolides, il entend ſans » ceſſe vanter la probité rigoureuſe » & mépriſer l'oiſiveté... Sa premiére occupation eſt l'étude du » calcul : cette ſcience fondée ſur » des principes & des raiſonnemens, exerce en même temps » l'eſprit, le fixe & lui donne l'habitude de lier ſes idées..... Vient » enſuite la connoiſſance de l'ordre » général qu'on doit tenir dans les » affaires, & dont l'uſage donne

» de la netteté dans les idées, de » la méthode dans leur expoſition, » de la facilité dans le travail. » Enfin la correſpondance lui don» ne de la préciſion, lui apprend » à prévoir, à circonſtancier un » ordre, à ſe former un eſprit de » détail. Les opérations extérieu» res du Cabinet conduiſent à la » connoiſſance des diverſes bran» ches qu'il embraſſe ; elles inſtrui» ſent de la manière dont il faut » traiter avec les hommes ; elles » enſeignent la réſerve, & produi» ſent l'activité « &c. L'Auteur n'avoit qu'à mettre ici en contraſte l'éducation de la pauvre Nobleſſe, & triompher à ſon aiſe.

Voici une objection ſinguliére : *Le Commerce fleurit lorſque les Plébeiens ont plus d'envie de le quitter pour paſſer dans l'ordre de la Nobleſſe.* C'eſt donc faire tort au Commerce, que d'en étendre la liberté aux Gentilshommes.

On croiroit, répond l'Anonyme, que ceci eſt une *plaiſanterie*. Quoi ? le Commerce ſera d'autant plus floriſſant qu'il y aura moins d'hommes & de capitaux qui y ſeront employés ? Mais il faudroit faire un raiſonnement tout contraire : puiſque les Négocians ont la manie de quitter leur profeſſion, il ſeroit donc à propos que la Nobleſſe l'embraſſât, afin de remplacer ces déſerteurs. Et n'arriveroit-il pas d'ailleurs que les Négocians eux-mêmes ſeroient invités à perſévérer dans leur état, s'ils voyoient que la Nobleſſe s'en occupe ? Ces Négocians cherchent bien à placer leurs enfans dans des familles nobles, ne ſeroient-ils pas flattés d'avoir des Nobles pour Collègues dans le Négoce en grand ; car il ne s'agit ni de la *craſſe des marchandiſes, ni de la pouſſière des ballots*, façons de parler mal-à-pro-

pos répandues dans les *Observations*.

Mais *il faut des fonds dans le Commerce : si les Nobles sont pauvres, la faculté de commercer leur est inutile.* Ceci, à notre avis, est la meilleure difficulté. Quiconque connoît la Noblesse des campagnes, sçait qu'elle ne peut faire ni entreprises, ni avances de Commerce. Notre Auteur ne répond pas d'une manière fort satisfaisante à cette objection. » Si un jeune » homme, *dit-il*, a de la capacité » pour le Cabinet, il trouve place » dans les Factories établies dans » l'Etranger & dans les Colonies : » pour ces sortes d'entreprises, on » ne demande point de fonds à » un Associé, mais de la sûreté & » du talent : un Gentilhomme a » des avantages particuliers pour » inspirer cette confiance, & marcher à la fortune dans cette » voie qui est distinguée.« Nous

craignons qu'il n'y ait là de la théorie ; & que la pratique ne ſoit bien ſur un autre ton. Pour *avoir de la capacité & du talent*, il faut une éducation ; pour obtenir *place dans les Factories chez l'Etranger &c.* il faut de la protection & quelques avances. Sans argent, on n'arrive point ; on achete tout, la faveur & les entrées, les recommandations & les poſtes. Or ce Gentilhomme qui n'a que des lambrequins, un timbre d'armoiries & une épée, eſt un ſujet iſolé ; perſonne ne l'accueille ; la fortune le fuit, &c. Il faudroit que, dans le projet de favoriſer le Commerce de la Nobleſſe, l'Etat prît des arrangemens à cet égard ; qu'il ménageât des avances & des graces préliminaires. Nous entendrions volontiers ſur un tel ſyſtême l'eſtimable Auteur de cette Lettre.

A la fin de ſon Ouvrage, on ajoûte une *Lettre de M. Du T. Né*.

Juillet, 1756. II. vol.

gociant à Paris, à M. Rissch, Négociant à Francfort, sur les Ouvrages & Bijoux d'or & d'argent. Ce morceau nous a paru bien fait. On y explique sur-tout, avec soin, la partie méchanique de la Bijouterie en émail : objet qui forme aujourd'hui une branche de Commerce considérable, parce que les Tabatières d'or en émail sont fort à la mode. Nous ne sçavons si l'Auteur de cette Lettre est le même que celui de la Lettre précédente ; & nous ignorons pareillement où toute cette Brochure politique & œconomique se débite.

ARTICLE LXXVII.

HISTOIRE INTÉRESSANTE, ou Relation des Guerres du Nord & de Hongrie au commencement de ce ſiècle. Premiére Partie, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus confidèrable dans le Nord, depuis l'année 1700 juſqu'en 1710, avec le caractère des Princes qui y ont eu part, & pluſieurs particularités curieuſes ſur le Roi de Suède Charles XII, ſur le Czar Pierre le Grand &c. *A Londres, & ſe trouve à Paris chez Ducheſne &c. M,DCC. LVI.* Deux Volumes *in*-12. Le premier, de 189 pages; le ſecond, de 312.

DANS l'Avertiſſement, mis à la tête de cette Edition, on nous déclare que les deux Parties

de cette Hiſtoire ſont deux *Manuſcrits précieux* ; qu'ils ont été compoſés par des hommes publics & témoins oculaires de ce qu'ils racontent ; que le premier eſt de *la main d'un Ambaſſadeur de France ; qu'il l'écrivit pour ſatiſfaire la curioſité de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, mère du Roi régnant.*

En liſant cette premiére Partie, nous n'avons rien trouvé qui ne s'accorde avec l'idée qu'en donne l'Editeur : on n'y ſent point le travail d'un pur Hiſtorien, c'eſt-à-dire d'un Ecrivain attentif à raſſembler & à lier des faits, à en ſuivre le fil, à l'orner de penſées brillantes, à le charger de conjectures hiſtoriques ou de maximes politiques. L'Auteur de cette Hiſtoire a le ton d'un Obſervateur, qui étudie les reſſorts des Cours où il rèſide, & qui en rend compte à la Cour dont il eſt le Miniſtre : il paroît ne ſonger

qu'à lui fournir des lumières pour l'éclairer dans ſes Conſeils, & la diriger dans ſes opérations. En décrivant les ſcènes qui ſe paſſent ſur le Théatre où il eſt obligé de repréſenter, l'Auteur s'attache moins à peindre les actions que les Acteurs. Dans les négociations avec les Cours étrangères, il eſt toujours moins eſſentiel de connoître l'intérêt des Nations que le caractère de ceux qui les gouvernent : l'eſprit de cette maxime règne dans tout cet Ouvrage ; de-là vient que c'eſt moins une Hiſtoire ſuivie, qu'un Mémoire inſtructif. *

Charles XII. Roi de Suède, Frideric-Auguſte Electeur de Saxe & Roi de Pologne, Pierre le

* Dans quelques endroits on pourroit remarquer des traits qui ſemblent relatifs à des évènemens poſtérieurs à la date du Manuſcrit ; d'autres paroiſſent imités.

Grand, Czar de Moſcovie, & François Ragotski Prince de Tranſylvanie, ſont les principaux perſonnages qui figurent dans cette Hiſtoire.

Dès l'enfance Charles XII. montra un goût décidé pour les actions périlleuſes : ſon beau-frère, le Duc de Holſtein, lui fournit des occaſions de ſatisfaire un attrait ſi dangereux, avec une attention qui parut très-ſuſpecte. Ce penchant ne fut pas moins fortifié par les idées de prédeſtination dont Frolig entêta ce Prince. *Il a ſi bien imprimé ces ſentimens au Roi de Suède*, dit l'Hiſtorien, *que c'eſt peut-être en quoi il fait conſiſter toute ſa Religion*. Il faut cependant avouer, & l'Auteur en convient, qu'il fut toujours fidèle aux pratiques de la Religion, (Luthérienne qui eſt celle de ſon pays ;) & cette exactitude, dans un Prince de ſon caractère, ne ſçauroit être regardée comme

comme un tribut payé à la coûtume, à la décence, ni à aucun autre motif purement humain. » Persuadé par les principes du » Sieur Frolig qu'il faut s'abandonner sans réserve à la Providence, » & qu'on ne meurt point parce » qu'on s'expose au danger, mais » parce que Dieu le veut; le Roi » de Suède, *dit l'Auteur*, a entrepris des choses qui auroient paru » impossibles à tout autre, & n'est » parvenu à la gloire que par des » actions que la prudence devoit » lui faire éviter. Si le malheur de » son entreprise contre les Moscovites & la perte de la bataille de » Pultawa, n'avoient détrompé le » public sur son sujet, ce Prince, » après six ans de victoires continuelles, auroit été un dangereux » modèle pour ceux qui l'auroient » voulu suivre. Ce malheur l'a » remis dans la voie ordinaire; & » s'il sçait s'y maintenir, on peut

» présumer qu'il affermira par sa
» valeur & par sa prudence une
» réputation qui n'étoit peut-être
» fondée jusqu'alors que sur la foi-
» blesse de ses ennemis, & où la
» fortune avoit la principale part.«
Il n'a pas eu le temps ni même
l'intention de remplir cet augure.
» Ce n'est pas, *ajoûte l'Historien*,
» que ce Prince n'ait de grandes
» qualités. Personne ne l'égale en
» activité, en courage, en secret,
» en ordre, en fermeté, en pa-
» tience dans les travaux, en force
» pour supporter les fatigues, en
» exactitude dans l'observation de
» la discipline militaire..... Il n'é-
» coute sur les affaires d'Etat que
» le Ministre auquel il en confie le
» soin ; ce seroit une espèce de
» crime aux autres de lui en parler:
» mais il conduit plutôt son Mi-
» nistre, qu'il ne s'y laisse conduire...
» Il forme lui-même tous les pro-
» jets de guerre, & les fait exécu-

» ter ſans s'arrêter à l'avis d'aucun
» de ſes Généraux : il les écoute
» pourtant en particulier ; mais ils
» n'apprennent ordinairement le
» parti qu'il a pris, que par les or-
» dres qu'il donne pour l'exécu-
» tion. «

Dans les détails hiſtoriques où entre l'Auteur, il n'a pas manqué de faire ſentir combien Charles XII. étoit implacable dans ſes haines & dans ſes vengeances, & quelquefois injuſte dans ſes procédés militaires, comme à ſon entrée dans la Pologne qu'il laiſſa ravager par ſes troupes, quoiqu'il y eût été reçu en ami ; à la priſe de Thorn qu'il ruina, quoique cette Ville n'eût *commis envers lui d'autre crime que celui d'avoir ſouffert une Garniſon* que le Roi Auguſte l'avoit forcée de recevoir ; à celle de Léopold, où il fit en pure perte *crever deux cents pièces de canon de fonte.*

Nous ne ſuivrons point le Roi de Suède en Sélande, en Livonie, en Pologne, en Saxe, en Moſcovie, &c. Ses marches rapides & laborieuſes, auſſi incroyables que ſes exploits & ſes victoires, ſont trop connues pour les rappeller. » Il » croyoit, *dit notre Hiſtorien*, » ſes Soldats capables d'exécuter » tout ce que l'élévation de ſon » courage lui faiſoit projetter; pro» digue de châtimens, avare de » récompenſes, n'admettant d'au» tre diſtinction parmi ſes troupes » que la valeur; faiſant paſſer les » principaux Seigneurs de Suède » & les Princes d'Allemagne, qui » ont voulu ſervir dans ſes trou» pes, par les derniers emplois; » ne les avançant que par degrés, » toujours par égard pour leur mé» rite, jamais par rapport à leur » condition; & s'il n'avoit pas outré » quelquefois dans l'exécution les » maximes qu'il s'étoit faites, il

» n'y auroit pas de plus grand
» modèle pour la conduite d'une
» armée, perſonne n'ayant jamais
» tiré de ſes Soldats ce que le Roi
» de Suède a tiré des ſiens.

Les traits de ce Tableau, retouchés dans l'Hiſtoire de Charles XII. par M. de Voltaire, nous paroiſſent avoir plus de ſaillie ſans avoir plus ni peut-être autant de vérité. A la ſuite du récit que cet Hiſtorien fait de la mort de ce Prince, il en retrace le portrait en ces termes : » Ainſi périt à l'âge de
» trente-ſix ans & demi Char-
» les XII. Roi de Suède, après
» avoir éprouvé ce que la proſpé-
» rité a de plus grand, & ce que
» l'adverſité a de plus cruel, ſans
» avoir été amolli par l'une, ni
» ébranlé un moment par l'autre.
» Preſque toutes ſes actions, juſ-
» qu'à celles de ſa vie privée &
» unie, ont été bien-loin au-delà
» du vrai-ſemblable. C'eſt peut-être

» le ſeul de tous les hommes, &
» juſqu'ici le ſeul de tous les Rois,
» qui ait vécu ſans foibleſſe. Il a
» porté toutes les vertus des Héros
» à un excès où elles deviennent
» défauts, & où elles ſont auſſi
» dangereuſes que les vices oppo-
» ſés. Sa fermeté devenue opiniâ-
» treté fit ſes malheurs dans l'U-
» kraine, & le retint cinq ans en
» Turquie. Sa libéralité dégénérant
» en profuſion, a ruiné la Suède:
» ſon courage pouſſé juſqu'à la
» témérité, a cauſé ſa mort: ſa
» juſtice a été quelquefois juſqu'à
» la cruauté..... Il a été le pre-
» mier qui ait eu l'ambition d'être
» Conquérant ſans avoir l'envie
» d'aggrandir ſes Etats; il vouloit
» gagner des Empires pour les
» donner; ſa paſſion pour la guerre
» & pour la vengeance l'empê-
» choient d'être bon politique,
» qualité ſans laquelle on n'a ja-
» mais vû de Conquérant. Avant

» la bataille il avoit une extrême
» confiance ; après la victoire il
» n'avoit que de la modestie ; après
» la défaite que de la fermeté : dur
» pour les autres comme pour lui-
» même, comptant pour rien la
» peine & la vie de ses sujets
» aussi-bien que la sienne ; homme
» unique plutôt que grand hom-
» me « &c.

Il y a, dans l'Histoire que nous annonçons, plusieurs autres portraits, où le Ministre & l'Historien François ont exercé leur pinceau sur les mêmes sujets : il ne faut pas s'imaginer qu'en faisant les mêmes récits, l'Ambassadeur de France soit toujours fort inférieur à l'Académicien. Tous deux ont rapporté fidèlement le voyage de la Comtesse Aurore de Konigsmarck à l'armée du Roi de Suède, où le Roi Auguste l'avoit députée pour engager son ennemi à la paix ; tous deux ont décrit l'adresse &

l'insinuation de cette Dame, alors si fameuse dans l'Europe & plus puissante encore par son esprit que par ses autres charmes ; tous deux ont rendu compte du succès de cette négociation si humiliante pour une femme qui avoit autant de prétentions que d'intrigue. Dans la narration de M. de V. nous ne voyons rien de si bien frappé que la manière dont le nouvel Historien conclut la sienne. » On trouva, » *dit-il*, étrange, dans le public, » qu'on eût envoyé une Ambassa- » drice pour négocier avec un » Prince, qui paroissoit avoir au- » tant d'éloignement pour les fem- » mes que pour la paix... La Com- » tesse de Konigsmarck, qui a le » talent de faire des Vers François, » se dédommagea du mauvais suc- » cès de son ambassade, en faisant » un Sonnet sur le Roi de Suède, » où elle conseilloit à ce Prince de » quitter la guerre « &c. Mais la

penſée de ce Sonnet ingénieux, & trop libre pour trouver place dans nos Mémoires, ne dut pas empêcher la Comteſſe d'être infiniment ſenſible à l'affront de s'en retourner du camp ennemi ſans avoir pû s'attirer un regard, ni la moindre attention de la part du chaſte & ſévère Charles XII.

Un portrait qui nous intéreſſe davantage, & que M. de V. n'a pas ſaiſi auſſi heureuſement que l'Hiſtorien dont nous parcourons l'Ouvrage, quoique l'un ait eû pour finir le ſien bien des ſecours que l'autre ne pouvoit pas avoir, c'eſt celui du Roi Staniſlas, Duc de Lorraine. » Ce Prince, *dit l'Hiſ-*
» *toire intéreſſante*, qui eſt dans
» la fleur de ſon âge, eſt d'une
» naiſſance illuſtre ; il a été de
» bonne heure dans les affaires de
» la République ; & ſon père qui
» s'y étoit acquis une grande auto-
» rité, étoit très-capable de le

» former. Aussi connoît-il parfaitement sa Nation, & sçait peut-être mieux qu'aucun autre Polonois, les ressorts qu'il faut faire agir pour la remuer. Il a l'esprit vif, agréable & insinuant, une physionomie heureuse & prévenante, des manières affables, & dans lesquelles il n'y auroit rien à desirer pour un particulier. Outre cela il sçait s'attirer l'amour & le respect qu'on doit à un Roi, quoiqu'il s'abstienne de faire sentir la dignité royale dans un pays libre. On jugera facilement par ce portrait du Roi Stanislas, que le Roi de Suède pourra faire beaucoup d'attention à ses conseils « &c. Il y a plus de cinquante ans que ce tableau fut envoyé à la Cour de France ; aujourd'hui les Arts, les Sciences, la Lorraine, la France, la Religion le trouveront fort imparfait ; elles ont mille traits nouveaux & magni-

ſiques à y ajoûter ; mais après tout n'eſt-il pas fort ſingulier qu'un demi-ſiècle n'ait encore altéré aucune des qualités qui, dans la jeuneſſe de ce Prince, répandoient tant d'éclat ſur ſa perſonne & ſur ſa pourpre royale ?

Nous trouvons encore ici le portrait d'un Roi, dont la mémoire nous eſt devenue bien chère, depuis que ſa poſtérité, unie à la Famille Royale, en partage & en augmente la gloire & le bonheur par ſes graces, par ſes vertus & par ſon heureuſe fécondité : c'eſt le portrait du Roi Auguſte. » Ce » Prince, *dit notre Hiſtorien*, eſt » d'une taille au-deſſus de la mé- » diocre... Il n'y a guères d'hom- » me plus gracieux. Il eſt d'une » force qui ſurpaſſe de beaucoup » celle des hommes ordinaires : il » y joint une adreſſe admirable » dans toute ſorte d'exercices... Il » eſt infatigable, & il trouve dans

» la force de ſon tempérament de
» quoi ſoûtenir les fatigues les plus
» pénibles de la guerre. Pour les
» qualités de l'eſprit, le Roi Au-
» guſte les tient toutes de la nature,
» qui l'a très-bien ſervi ; il paroît
» affable, doux, inſinuant, s'abaiſ-
» ſant ſans peine à la portée de
» ceux à qui il parle, leur tenant
» toujours les diſcours qui peuvent
» leur faire le plus de plaiſir, enfin
» attirant dans ſes intérêts tous
» ceux qui l'approchent. C'eſt par-
» là qu'il s'eſt fait un grand parti en
» Pologne, & qu'il ſe ſoûtiendra
» tandis qu'il vivra « &c.

On rapporte ici un trait aſſez plaiſant du grand Maréchal de Pologne, M. Bielinski : il dit un jour à ſon Maître » que quelque
» opinion qu'on eût du Roi de
» France dans l'Europe, il le trou-
» voit (lui Auguſte) beaucoup au-
» deſſus de lui (Roi de France.)
» Le Roi Auguſte qui témoigne

» toujours une grande vénération
» pour Sa Majesté Très-Chrétienne,
» paroissant surpris de cette com-
» paraison, le Sieur Bielinski ajoû-
» ta, qu'il ne pouvoit pas en dis-
» convenir, s'il considéroit que ce
» grand Roi, quelque gloire qu'il
» eut acquise, n'avoit jamais con-
» duit son Etat sans Conseil, ni en-
» tretenu ses armées sans argent,
» & que pour lui il faisoit l'un &
» l'autre. «

De tous les ennemis qu'eut le Roi de Suède, le plus foible & le plus méprisé devint le plus puissant & le plus redoutable : cette révolution singuliére, & peut-être unique, fut l'effet d'un contraste bien observé & bien marqué dans cette Histoire. Le Czar Pierre le Grand sçut tirer de ses défaites plus d'avantages que Charles XII. n'en tira de ses victoires. En multipliant ses triomphes, l'un épuisa ses forces; l'autre accrut les siennes

en souffrant des échecs. La témérité de Charles trouva, dans ses prospérités, une source d'aveuglement que la vuë de l'abysme où il se précipita, ne put dissiper; la prudence de Pierre tira de ses adversités même des leçons qui furent une source de prospérités. Les troupes Suédoises furent écrasées sous les trophées qu'elles avoient accumulés; les armées Moscovites apprirent à cueillir des lauriers à force d'en perdre. Ainsi entre la Suède & la Moscovie, ce ne fut ni la bonté des troupes, ni la grandeur des exploits qui décida la querelle; ce fut la conduite sage & régulière du Czar opposée à la témérité de Charles XII.

L'Auteur de cette Histoire, en habile Observateur, détaille les obstacles que le Czar eut à vaincre, & justifie les moyens singuliers qu'il employa pour les surmonter. Il falloit d'abord s'huma-

niſer, ſe polir & s'inſtruire ſoi-même, enſuite enſeigner, civiliſer & diſcipliner ſes propres ſujets. En voyageant chez l'Etranger, en y conférant avec les Sçavans & les hommes d'Etat, en s'y confondant avec les plus vils manœuvres, il rapporta, dans ſa patrie, l'idée des ſciences les plus néceſſaires à un Monarque, & la pratique des arts les plus utiles à un Royaume : ſa main manioit les outils de l'ouvrier avec autant d'adreſſe que les armes du Héros. Pour devenir le Maître & le Légiſlateur de ſon Empire, il crut devoir donner lui-même aux peuples le modèle du travail & de l'induſtrie, & aux Grands l'exemple de la régle & de la ſubordination; il ne craignit point de les faire tous ſes rivaux pour étendre & encourager l'émulation, & pour relever & annoblir toutes les profeſſions. » Ce Prince, » *dit notre Hiſtorien*, eſt né avec

» toute la barbarie & la férocité
» que la grandeur peut inſpirer
» dans des lieux, où on la fait
» conſiſter plutôt au mal qu'elle
» peut faire qu'au bien qu'elle doit
» procurer; mais il a eu en même
» temps de la nature un génie qui
» lui a fait ſentir les défauts de
» ſon éducation & de ſon tempé-
» rament, & lui a inſpiré un ardent
» deſir de les adoucir & de les
» corriger..... Il eſt ſûr que, ſi le
» Czar a paru abaiſſer pendant
» quelque temps ſa dignité en s'ap-
» pliquant à des métiers & à des
» arts au-deſſous d'elle, il lui a
» rendu avec uſure ce qu'il lui a
» fait perdre, par la gloire qu'il s'eſt
» enſuite acquiſe au-dehors, & par
» les avantages qu'il a procurés à
» ſa Nation au-dedans... Ce Prince
» a un génie fort étendu: s'il ne
» connoît pas tout, il veut au moins
» tout connoître: ſa vie juſqu'à
» préſent n'a été qu'un progrès

» continuel de connoiſſances. «

Le caractère des Miniſtres, des Généraux, des Favoris qu'ont eus tous ces Princes du Nord, n'eſt pas fait avec moins de ſoin que le leur, dans cette Hiſtoire : tous ces portraits la rendent très-intéreſſante ; elle peut ſervir de modèle aux Miniſtres qui, réſidants dans des Cours étrangères, doivent obſerver ce qui s'y paſſe, & en rendre un compte fidèle à la Cour dont ils ſont les Envoyés ou les Ambaſſadeurs.

Entre les récits de M. de V. & ceux de cette Hiſtoire, on remarquera quelques différences : ici on ne fait monter, par exemple, les Moſcovites défaits à Nerva par Charles XII. qu'à ſoixante mille ; M. de V. en compte cent mille. Au paſſage de la Dune, ſelon cette Hiſtoire, le Roi de Suède *prit poſte, lui dixième, à la vuë des Saxons.* Selon M. de Voltaire, *il*

fut mortifié de ne ſauter à terre que le quatrième.

Après une courte peinture du Roi de Dannemarck & de ſa Cour, l'Auteur entame l'Hiſtoire du Prince Ragotzki, & ſe contente de montrer le *chemin par où la fortune l'a conduit :* c'eſt un abrégé des aventures de ce Prince ; ſa fuite d'Allemagne, ſa retraite en Hongrie, la confédération des Hongrois dont il fut le Chef, les cauſes principales du peu de ſuccès qu'eut cette entrepriſe, ſont retracés en peu de mots ; mais dans le peu qu'il en rapporte, l'Auteur judicieux montre toujours une intelligence qui ſatisfait ſon Lecteur.

Dans le ſecond Volume, on a repris les détails de cette confédération, & on les pouſſe juſqu'au mois de Mars 1708 ; mais ces deux Volumes ne ſont faits pour ſe ſuivre qu'à raiſon des matières : le ſecond eſt plutôt une mauvaiſe

Gazette qu'une bonne Hiſtoire ; ce ſont des détails très-circonſtanciés, mais écrits ſans goût & ſans agrément. A la tête des ſecours que la France envoya au Prince Ragotzki, M. Deſalleurs joue un rôle digne de la confiance qu'on avoit en ſa valeur & en ſa capacité ; il fut, on ne peut pas plus mal, ſecondé par les Officiers & les troupes Hongroiſes. Tout ce qu'on raconte ici de leur ignorance, de leur lâcheté, & de leurs manœuvres ou pratiques, n'eſt pas croyable. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Prince Ragotzki plaça mal ſa confiance : ſes Favoris plus jaloux d'aſſurer leur fortune que d'avancer ſes affaires, l'éblouirent & l'aveuglerent tellement qu'il étoit plus occupé des hommages rendus à ſa puiſſance, que des moyens de l'affermir. *Toujours battu*, dit l'Auteur du premier

Volume, *il se fortifioit toujours. Qu'auroit-ce été, si, suivant les conseils qu'on lui donnoit, il se fût mis en état de vaincre?* Au lieu de l'activité & de la vigilance qui convenoit au Chef d'une si forte entreprise, il se laissa bientôt enyvrer de faste, & endormir dans une indolence *qui a été le principe de sa perte.*

ARTICLE LXXVIII.

NOUVEL ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE de l'Histoire de France, contenant les évènemens de notre Histoire depuis Clovis jusqu'à Louis XIV. les Guerres, les Batailles, les Siéges, nos Loix, nos Mœurs, &c. (Cinquiéme Edition, revue, corrigée & augmentée &c. deux Volumes *in*-8°.) A Paris, chez

Prault père & fils, Desaint & Saillant. M. DCC. LVI.

NOUS avions déja plusieurs Abrégés Chronologiques de notre Histoire ; mais ces Ouvrages, pour la plûpart secs & décharnés, sans graces & sans génie, ne présentoient que des faits & des dates : uniquement destinés à l'instruction de la jeunesse, ils ne parloient qu'à la mémoire qu'ils chargeoient sans étendre & sans embellir la raison : les Loix, les Mœurs, les Usages, le Droit public, tout ce qui est l'ame de l'Histoire, ou plutôt l'Histoire même y étoit négligé. Aviez-vous retenu tout ce que renfermoient ces Abrégés ? vous en deveniez peut-être plus sçavant, vous n'en étiez pas plus éclairé.

Il étoit réservé à M. le Président Hénault d'être créateur dans un genre déja connu ; il a montré que l'on pouvoit faire d'un Abrégé un

Ouvrage aussi intéressant & aussi instructif que le sont les grands corps d'Histoire. En suivant le cours des années & des siècles, il a *versé, dans les intervalles, tout ce que la lecture de quarante ans & des réflexions lui ont fait recueillir.* Ce fonds immense de richesses reçoit un nouvel éclat de l'ordre judicieux, qui a présidé à leur distribution. Les détails auroient été déplacés dans un Ouvrage tel que celui-ci ; l'Auteur les a fait disparoître, mais il en a conservé les résultats : s'il s'est attaché à faire connoître quelques hommes célèbres, il les a peints d'après leurs actions.

Comme nous avons parlé, dans nos Mémoires, de toutes les autres Editions de cet Ouvrage *, nous

---

* Voyez Janvier & Février 1745. Novembre 1746. Novembre 1749. Janvier 1753., II. vol.

nous bornerons aujourd'hui à rendre compte de ce qui eſt particulier à celle-ci, qui eſt la cinquiéme. Les augmentations qu'elle renferme, forment un ſupplément de près de deux cents pages. M. le Préſident Hénault les a fait imprimer à part, pour épargner de nouveaux frais à ceux qui ſe trouvent poſſeſſeurs des deux Editions précédentes.

Dans l'Epître dédicatoire à la Reine, voici comme parle l'Auteur : „ L'obéiſſance particuliére „ que je dois à Votre Majeſté, me „ force à taire ce qu'elle ſeule ſe „ plaît à ignorer, & ce qui fait „ l'admiration & l'amour de ſes „ ſujets. Cependant Votre Majeſté „ voudroit en vain nous condamner au ſilence : que peut-elle „ eſpérer de cette contrainte? La „ modeſtie n'eſt pas comme les au„ tres vertus; elle a cela de parti„ culier, que ſa récompenſe eſt de

„ n'obtenir jamais ce qu'elle de-
„ mande ; plus elle veut ſe cacher,
„ plus elle ſe découvre. "

A l'occaſion des Conférences, d'après leſquelles M. le Préſident Hénault avoue qu'il a recueilli les principes qui font l'objet de cet Abrégé Chronologique, il dit :
„ Qu'il me ſoit permis de m'inter-
„ rompre pour dire un mot, en
„ général, de ces Conférences. Que
„ d'avantages elles procurent, &
„ combien j'invite les Magiſtrats
„ à ne les point négliger ! C'eſt-là
„ que s'entretient le goût des bon-
„ nes Lettres, & le deſir de ſça-
„ voir ; c'eſt-là que l'eſprit ſe
„ remplit & s'éclaire par des ri-
„ cheſſes mutuelles, & par les diſ-
„ cuſſions..... Voyez les hommes
„ illuſtres du ſiècle paſſé, ces lumiè-
„ res du Tribunal & du Barreau,
„ les Talon, les Bignon, les Har-
„ lai, les Lamoignon, &c. Les
„ Conférences étoient le délaſſe-
„ ment

» ment & la réparation de leurs
» travaux ; ils y venoient repren-
» dre de nouvelles forces, & c'étoit
» un profit égal pour les mœurs
» & pour la ſcience. « Nous ajoûtons que telle fut auſſi la méthode & la conduite des Anciens. Ils connoiſſoient toute l'utilité de ces Conférences ; on en trouveroit l'origine & le modèle dans ces Aſſemblées ſçavantes, où Platon nous repréſente Socrate environné des hommes les plus célebres de la Grèce : mais ſans remonter juſqu'au ſiècle des Socrates & des Platons, ſouvenons-nous que Cicéron, le plus grand homme de Lettres qui fut jamais, raſſembloit, dans ſa maiſon de campagne, les plus ſçavants Juriſconſultes & les plus illuſtres Orateurs de Rome, Catulus, Antoine, Scævola, Cotta, &c. C'eſt-là que ſe traitoient les matières les plus intéreſſantes & les plus ſublimes : nous devons à ces entre-

tiens la plûpart des Ouvrages philosophiques de Cicéron. Une heure passée dans de semblables Conférences, instruit mieux & plus sûrement que six heures d'une étude muette & solitaire. Il en est de ces Conférences comme de ce Miroir ardent imaginé & exécuté au Jardin du Roi : chaque morceau de glace, pris séparément, ne jette que peu de lumière, & ne produit qu'une chaleur médiocre : mais sont-ils réunis & arrangés dans l'ordre convenable ; du foyer ou centre commun, il part des torrens de feu dont l'activité dévorante met en fusion les métaux les plus durs.

On sçait que les Rois Francs & les Princes de leur race portoient une longue chevelure, & étoient par-là distingués de leurs sujets. *Principes & ornatiorem capillum habent.* (Tacit. de Mor. Germ.) » Ce qui sert à expliquer, *dit M. le*

» *Président Hénault*, ce qui se pra-
» tiquoit lorsqu'on vouloit rendre
» un Roi inhabile à la Couronne;
» on le rasoit, & dès-lors il ren-
» troit dans l'ordre des sujets. «

Quelle est l'origine du nom des Mérovingiens? Vient-il de Mérovée? S'il en vient, pourquoi les Francs ont-ils préféré le nom de Mérovée à celui de Clodion son père, que Grégoire de Tours appelle un *Roi utile à son peuple?* M. Gibert (Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, Tome XX.) forme le nom de Mérovée du nom de *Maraboduus*, Roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine. » M. Frèret au contraire,
» (*ibid.*) après avoir essayé d'établir
» que le nom de Mérovingiens ne
» fut connu que sous les commen-
» cemens de la deuxiéme race,
» dans un temps où il étoit devenu
» nécessaire de distinguer la famille
» régnante de celle à qui elle suc-

» cédoit, rend à Mérovée, l'ayeul
» de Clovis, l'honneur d'avoir
» donné ſon nom à la premiére
» race de nos Rois ; & la raiſon,
» pour n'avoir commencé cette
» race qu'à Mérovée, eſt que, ſui-
» vant Grégoire de Tours, quel-
» ques-uns doutoient que Mérovée
» fût fils de Clodion, & le croyoient
» ſeulement ſon parent (*de ſtirpe*
» *ejus.*) Au lieu que depuis Méro-
» vée la filiation de cette race n'eſt
» plus interrompue. C'eſt un pro-
» cès entre ces deux Sçavans. " S'il
nous convenoit de dire notre avis
ſur une queſtion que M. le Préſi-
dent Hénault n'a pas cru devoir
décider, nous adopterions volon-
tiers le ſentiment de M. Frèret, il
nous paroît le plus vrai-ſemblable.
Attendons cependant les nouvelles
raiſons de M. Gibert, qui fait eſpé-
rer une réponſe au Mémoire de
M. Frèret.

Pepin avoit toutes les qualités

des Héros, & cependant ſur ſa tombe on ſe contenta de graver ces mots, *Pepin père de Charlemagne*; comme s'il avoit été, *dit M. le Préſident Hénault*, encore plus grand par ſon fils que par lui-même. Ne pourroit-on pas appliquer à ce Prince ce qu'on a dit d'un autre de nos Rois (Louis XIII.) *Il n'égala ni ſon fils, ni ſon père.* Il faut en effet être un grand homme, pour ne point paroître médiocre à côté de Charles Martel & de Charlemagne.

Dans un Capitulaire, ſous l'année 790, il eſt dit au ſujet de ce qui s'appelle *Les ſorts des Saints*; *Sortes Sanctorum*: „ Que perſonne n'ait la témérité de prédire „ le ſort par le Pſeautier, ou par „ l'Evangile. " Cette folie, *dit notre Auteur*, qui avoit commencé, dans l'Egliſe, vers le 3e ſiècle, eſt auſſi ancienne que le monde: on connoît *Sortes Homericæ*, *Sor-*

tes Virgilianæ. Les Payens cherchoient, dans Homère & dans Virgile, l'avenir que les Chrétiens chercherent depuis dans la ſainte Ecriture. Les Conciles, long-temps avant Charlemagne, avoient condamné cet abus ſuperſtitieux. Le quatrième Canon du Concile d'Agde, tenu ſous Clovis en 506, défend à toutes ſortes de perſonnes, ſoit Eccléſiaſtiques, ſoit Laïques, d'exercer l'art de deviner & de prédire l'avenir par l'inſpection de la ſainte Ecriture.

Au commencement du 9e ſiècle on voit paroître, dans l'Hiſtoire, le titre de *Vicomte ;* il commence à être connu dans la perſonne de Cixilune, Vicomte de Narbonne, qui juſques-là ne prenoit que le titre de Vidâme, *Vicedominus*.

Un titre bien plus glorieux pour la maiſon de Leczinski, c'eſt d'avoir donné à la Pologne ſon premier Apôtre. Vers la fin du Xe ſiècle,

Philippe tige des Barons de Pernſthein, d'où la maiſon de Leczinski tire ſon origine, porta la Religion Chrétienne dans ce Royaume.

En quel temps, & dans quels lieux préciſément les fiefs ont-ils pris naiſſance? Il ſemble, *dit M. le Préſident Hénault*, que ce droit n'étoit d'abord qu'une Coûtume ou Loi non écrite des Lombards: & c'eſt à cette occaſion que quelques Auteurs l'ont nommé *le fils du temps*, telles que ſont toutes les Coûtumes. Ce droit étoit différent chez les François & chez les Lombards. Les aînés, *dit* * *Cujas*, ſuccédoient ſeuls, en France, aux fiefs, afin de maintenir les familles dans leur premiére illuſtration: chez les Lombards, les fiefs ſe partageoient. Nous n'avons aucune Loi ni aucun Titre des premiéres inféodités, & nos Rois ne firent

* Lib. 1. de Feud. Tit. 9. in fin.

qu'y consentir par une tolérance générale. Les Ducs ou Gouverneurs des Provinces, les Comtes ou Gouverneurs des Villes profitant de l'affoiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires, dans leurs maisons, des titres que jusques-là ils n'avoient possédés qu'à vie; & ayant usurpé également & les Terres & la Justice, ils s'érigerent eux-mêmes en Seigneurs propriétaires des lieux, dont ils n'étoient que les Magistrats, soit Militaires, soit Civils. Par-là, *continue M. le Président Hénault*, fut introduit un nouveau genre d'autorité, dans l'Etat, auquel on attacha le mot de Suzeraineté; *mot*, dit Loyseau, *qui est aussi étrange que cette espèce de Seigneurie est absurde*. Bientôt ces Seigneurs devenus de jour en jour plus puissants, acquirent des espèces de sujets, nommés *Vassaux*, qui s'en donnerent, à leur tour, par des *sous-inféodations*;

& ce droit des Seigneurs fut tel que les Vaſſaux étoient obligés, dans certains cas, de les ſuivre à la guerre contre le Roi même.

Au reſte, il ne faut pas croire que ces déſordres n'aient ſubſiſté que ſous la fin de la ſeconde race de nos Rois. Nous retrouvons encore bien avant, dans la troiſiéme race, ces mêmes uſages, ou plutôt ces mêmes abus. Saint Louis, prêt à s'embarquer pour la cinquiéme Croiſade, convoqua tous les Barons de ſon Royaume à Paris, pour leur faire prêter ſerment que s'il *arrivoit faute de lui* dans ſon voyage d'outremer, ils s'engageoient à reconnoître ſes enfans pour ſes ſucceſſeurs. Joinville, qui ſûrement étoit bien attaché au Roi, fut convoqué comme les autres; *mais moi*, dit-il, *qui n'étoit point ſujet à lui, ne voulus point faire de ſerment*, &c. Ce même Joinville écrivant depuis à Louis le Hutin, le

prie de l'excuſer s'il ne l'appelle que *ſon bon Seigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *Monſeigneur* qu'au Comte de Champagne ſon Suzerain (*du Cange.*)

Le 12e ſiècle nous offre une époque bien remarquable par l'utilité des Ecoles qui ſe formerent dans les Cathédrales & dans les Monaſtères. Elles ont rendu à la République des Lettres le ſervice le plus important, puiſqu'elles nous ont ſauvé preſque tous les ouvrages anciens. L'occupation ordinaire des Moines étoit de copier les Livres : & *ſans eux peut-être*, dit M. le Préſident Hénault, *toutes les richeſſes de l'Antiquité ſeroient perdues* pour nous. C'eſt dans ce même ſiècle, que nous qualifions cependant de ſiècle ignorant & barbare, que l'on vit s'élever les Egliſes de Reims, d'Amiens, de Rouen, de Paris, &c. Monumens magnifiques de la piété de nos

pères, & qui, par la grandeur du dessein & la hardiesse de l'exécution, égalent ou surpassent même tous les efforts de la plûpart des Architectes modernes. » Avec l'Ar- » chitecture se reveillerent la Pein- » ture, la Sculpture, l'Orfévre- » rie, &c. Tel est le sort des Arts, *dit ingénieusement M. le Président Hénault*, » ils marchent tous » ensemble; on les voit ensevelis » dans un temps, & tout-à-coup » ils paroissent à la fois. «

Sous l'année 1356, on lit une Anecdote fort singuliére au sujet de Pierre de Bourbon, qui fut tué à la bataille de Poitiers. Ce Prince étoit accablé de dettes, & avoit, par cette raison, été excommunié à la poursuite de ses créanciers. Louis de Bourbon son fils le fit absoudre après sa mort, afin de faire prier Dieu pour lui; & le Pape Innocent II. ne releva l'excommunication que sur l'obligation du fils, qui

promit de payer les dettes de son père.

Les services les plus utiles & les plus signalés ne mettent pas toujours un Ministre à l'abri des revers & de la disgrace. Jacques Cœur l'éprouva. Cet homme célèbre avoit aussi bien servi le Roi dans ses Finances que les Dunois, les La Hire, les Saintrailles par leurs armes ; & Charles VII. l'abandonna à ses ennemis, ou plutôt à l'avidité des courtisans qui partagerent sa dépouille. *Ce qu'on a dit de la nouvelle fortune de Jacques Cœur, est une fable.* (Voyez Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome XX.)

Quand on se rappelle qu'il ne tint qu'à Louis XI. de faire épouser au Dauphin Marie de Bourgogne, ou Jeanne fille de Ferdinand & d'Isabelle, on ne pardonne pas à ce Prince, d'ailleurs si éclairé sur ses intérêts, d'avoir manqué ces

deux mariages. La maiſon d'Autriche profita de ces fautes de Louis XI. Elle recueillit ces deux puiſſantes ſucceſſions, qui la rendirent pendant long-temps ſi redoutable à la France. Marie de Bourgogne épouſa Maximilien d'Autriche. Ce mariage fut l'origine des guerres qui coûterent tant de ſang à l'Europe. » Je ne dois pas » omettre, *dit M. le Préſident* » *Hénault*, que Louis XV. étant à » Bruges, en 1745, dit, en voyant » les mauſolées de Charles le Hardi » & de Marie de Bourgogne, *voilà* » *le berceau de toutes nos guer-* » *res.* «

Les intérêts de l'Etat ſont inſéparablement unis aux intérêts de la Religion. Introduire ou fomenter dans la Religion des nouveautés, c'eſt préparer ou faire naître, dans l'Etat, les révolutions les plus tragiques. M. le Préſident Hénault intimement perſuadé de la vérité

de ces principes, & toujours conduit par l'amour du bien public, ne laisse passer aucune occasion d'entretenir ou d'augmenter, dans ses Lecteurs, l'attachement à l'Eglise Catholique. » Quel est le mal-
» heur des passions, *dit-il?* Anne
» de Boulen ne sçauroit aimer un
» Prince à qui elle devoit tout, &
» Henri VIII. met son Royaume
» en combustion, répudie la tante
» de Charles-Quint, & fait un
» schisme pour une femme dont il
» ne put jamais se faire aimer. Ce
» fut à l'occasion de ce schisme,
» *ajoûte-t-il*, que François I. se
» plaignant du Pape à son Nonce,
» voulut lui faire craindre l'exem-
» ple de Henri VIII. à quoi le
» Nonce lui répondit : *Franche-*
» *ment, Sire, vous en seriez marri*
» *le premier ; une nouvelle Reli-*
» *gion mise parmi un peuple, ne*
» *demande après que le change-*
» *ment du Prince.* Et l'Amiral de

» Colïgni causant avec Strozzi sur » la nouvelle Religion, Strozzi » lui dit : *Si le Roi veut détruire » la Monarchie, il n'a pas meil- » leur moyen que de changer de » Religion.* « Depuis Henri VIII. jusqu'à Elisabeth, les Anglois changerent quatre fois la Religion. Comprend-on que ce soit une Nation libre qui change d'avis tant de fois ? Que feroit de plus un Gouvernement Despotique ?

C'est en 1633 que l'on commence à connoître le titre de Lieutenant-Général dans les armées. Il n'y avoit auparavant que des Maréchaux de Camp, & même en petit nombre sous les Maréchaux de France. Melchior-Mitte de Chevrières, Marquis de S. Chamond, est le premier qui ait eu ce titre. Ses pouvoirs de Lieutenant-Général sont datés du 6. Février 1633.

Louis XIV. donna un Edit,* en 1669, portant que le Commerce de Mer ne dérogera pas à la Noblesse. Cet Edit est conforme aux vœux des bons Citoyens, mais il faut bien des années pour déprendre les esprits d'un préjugé enfanté & nourri par la vanité. Sur cet Edit, M. le Président Hénault fait les réflexions suivantes. »S'il est vrai, » que le Commerce soit le plus » sûr moyen d'augmenter le nom» bre des citoyens ; s'il est vrai » que le Commerce remplace les » mines d'or & d'argent que la » nature nous a refusées ; s'il est » vrai que la guerre se fasse aujour» d'hui plutôt par l'opposition de » richesse de Nation à Nation, » qu'en opposant homme à hom» me ; s'il est vrai enfin que l'on

---

* Lisez, dans l'Ouvrage, 1669, & non pas 1670 ; l'Auteur lui-même nous a communiqué cette Note.

» ne puiſſe trop honorer une pro-
» feſſion qui a continuellement
» l'univers pour champ de ſes opé-
» rations, & qui ſuppoſe dans ceux
» qui l'exercent ces reſſources ſu-
» bites de génie, dont une Nation
» ſent tout-à-coup augmenter ſon
» crédit aux dépens de ſes voiſins;
» combien doit-on s'étonner que
» l'on ait été ſi long-temps à don-
» ner une pareille Loi, & encore
» plus que cette même Loi n'ait
» pû juſqu'à préſent vaincre le pré-
» jugé de la vanité? «

On a cru long-temps que le Maréchal d'Harcourt avoit eu part au ſecond teſtament de Charles II. Roi d'Eſpagne. » C'eſt être
» mal inſtruit, *dit M. le Préſident*
» *Hénault*. Les grands hommes
» n'ont que faire d'un mérite em-
» prunté; le Maréchal partit de
» Madrid avant qu'il y fût queſtion
» de ce teſtament. « Il n'eſt plus permis d'avoir ſur cela le moindre

doute, quand on a lu les Mémoires de M. de Torcy.

On connoît la manière de peindre de M. le Président Hénault; on sçait que les portraits qu'il a répandus dans le cours de son Ouvrage, joignent aux graces du coloris le plus brillant le mérite de la plus grande vérité : tels sont les portraits de S. Bernard, de l'Abbé Suger, de S. Louis, du Cardinal de Retz, de Louis XIV. &c. Quelquefois, au lieu de ces tableaux detaillés, si l'on peut se servir de cette expression, il n'emploie que des touches essentielles, mais toutes caractéristiques. Ainsi peint-il Catherine de Médicis. » Cette » Princesse, *dit-il*, trop peu rete» nue par les préjugés, trouvoit » plus court d'abréger par des voies » violentes, les difficultés que son » génie auroit pû vaincre par des » voies honnêtes & permises. « Mais pour connoître à fond la poli-

tique & le caractère de cette Reine, il faut lire la * pièce de François II. Ouvrage écrit avec beaucoup de profondeur, & qui mériteroit d'être réimprimé, parce qu'il n'eſt pas aſſez répandu. C'eſt la meilleure Hiſtoire que nous ayions du régne de François II. On y découvre les vuës & les intérêts qui animoient les hommes célèbres, leſquels ont joué le plus grand rôle dans les guerres civiles ſous Charles IX.

M. le Préſident Hénault finit cet Ouvrage par quelques remarques ſur la troiſiéme race de nos Rois. Il y expoſe les différents moyens que ces Monarques mirent en uſage, pour rétablir l'autorité royale, qui étoit preſque anéantie par les uſurpations des

---

* *François II. ou nouveau Théatre François, par M. le Préſident Hénault.* (Voyez nos Mémoires de Décembre 1749.)

Seigneurs. Il falloit bien de la prudence & de la ſuite pour rappeller les choſes à l'état où elles étoient avant Charlemagne : auſſi ne fut-ce pas l'ouvrage d'un ſeul Prince. La premiére tentative que firent nos Rois, pour ne pas laiſſer les Seigneurs maîtres abſolus du ſort de leurs ſujets, fut d'envoyer, dans les Provinces, des Commiſſaires qui ſe nommoient *Miſſi Dominici.* Ces Commiſſaires gênoient trop l'indépendance des Seigneurs, pour qu'ils ne s'y oppoſaſſent pas : on n'en renvoya plus. Pour remplacer les *Miſſi Dominici* ou Commiſſaires, on créa de grands Baillis dans les Villes réunies alors au domaine, & qui n'étoient que quatre, lors de ce premier établiſſement. Ces quatre grands Baillages étoient Vermandois, Sens, Mâcon, & S. Pierre-le-Mouſtier. Afin que les Baillis puſſent attirer à eux la connoiſſance de quelques affaires

des Villes des Seigneurs, on imagina les cas royaux, c'eſt-à-dire ce qui intéreſſoit le Roi. Le motif de ces cas royaux dont les Baillis devoient être Juges, fut qu'il n'étoit pas raiſonnable que le Roi demandât juſtice à ſes Sujets & à ſes Vaſſaux, lorſqu'il avoit des intérêts à démêler avec les Seigneurs.

L'appel ouvrit encore une voie plus étendue de diminuer l'autorité que les Seigneurs s'étoient acquiſe par l'uſurpation de la Juſtice. Les cas royaux ne pouvoient pas embraſſer tout, au lieu que l'appel étoit général. Le premier prétexte que l'on employa pour établir l'uſage de l'appel fut *la défaute de Droit*: Les hauts Seigneurs refuſoient-ils juſtice? on ſe pourvoyoit à la Cour du Roi, *per viam querelæ*. Les hauts Seigneurs jugeoient-ils contre la Loi des Fiefs? autre cas d'appel. On donnoit à ces moyens d'appel plus ou moins d'étendue,

ſelon le plus ou moins de puiſſance des Seigneurs.

Nous ne pouvons qu'indiquer rapidement ces différents points de notre Droit public. Il faut en voir le développement & le détail dans l'Ouvrage même. Nous allons encore donner le précis de deux Articles qui ne ſont pas moins curieux. Ils ont pour objet la nature du domaine, & la vénalité des charges.

C'eſt une maxime conſtante, que le domaine du Roi eſt inaliénable. Et ſi l'on trouve, dans l'Hiſtoire, quelques aliénations de certains domaines faites par quelques-uns de nos Rois, on ne doit pas en conclure que le domaine de la Couronne ſoit aliénable. Il faut examiner ſi ces domaines faiſoient partie du domaine royal, ou s'ils n'étoient que des domaines particuliers qui appartenoient à nos Rois *Jure proprietario*, en propriété. Pour en-

tendre cette distinction, *dit M. le Président Hénault*, il faut concevoir que nos Rois avoient deux sortes de domaines, dont l'un appartenoit à leur Couronne, & l'autre, suivant l'expression de Dumoulin, à leur *personne organique.* Le domaine de la Couronne a toujours été inaliénable. » Les Rois, *dit* * *Pontanus*, n'en ont que la simple » administration, ainsi que les maris, les pères, les Prélats ont la » simple & nue administration des » biens de leurs femmes, de leurs » enfans, de leurs Eglises. Ils n'en » peuvent disposer « &c. Cette impuissance où sont nos Rois, d'aliéner le domaine de leur Couronne, est une Loi fondamentale de l'Etat. » Ce seroit chose merveilleuse, *dit* » *Juvenal des Ursins*, sous Charles VII. que le Roi pût aliéner » partie de l'héritage de la Cou-

* Pontanus vivoit en 1439.

» ronne, *& de le non-aliéner jure* » *à son Sacre.*« *C'est*, dit Chopin, *par un privilège d'origine que le domaine royal est réputé sacré.*

Quant aux domaines particuliers, qui appartenoient à la personne *organique* de nos Rois, Pontanus & Dumoulin disent qu'ils en pouvoient disposer. En effet, l'Ordonnance de Moulins, en 1566, statua que le domaine particulier du Prince montant sur le thrône, seroit réuni de droit à la Couronne au bout de dix ans : ce qui prouve qu'auparavant il y avoit des domaines particuliers, & qu'ils n'étoient pas toujours réunis à la Couronne. Avant l'Ordonnance de 1566, tout ce qui n'étoit pas réuni au domaine de la Couronne, étoit *disponible* : mais au moment de la réunion, il devenoit inaliénable : & depuis cette Ordonnance, les domaines libres de nos Rois sont devenus partie du domaine royal au bout

de

de dix ans de possession, sans qu'il soit besoin d'acte de réunion.

En quelle année la vénalité des Charges s'est-elle introduite ? Cette question est plus difficile à résoudre que l'on ne croit. Ce n'est pas tout-d'un-coup que l'on a vû éclore, dans les Etats, les changemens par rapport aux mœurs & aux usages : *des circonstances ont précédé ; des faits particuliers se sont multipliés, & ils ont donné, par succession de temps, la naissance à la Loi générale sous laquelle on a vécu.* Le régne de François I. est l'époque qui paroît la plus vraisemblable de la vénalité des charges de Judicature : ce n'est pas qu'avant ce régne, il n'y ait des exemples de la vente de quelques-uns de ces offices. Les Etats Généraux sous Louis XI. se plaignirent que l'on en eût vendu ; mais ces ventes, dit l'Auteur, n'étoient point autorisées. Ce trafic conti-

nuoit par les gens en place, ou les Grands qui vendoient leur crédit. Au reſte, ce fut par le fait plutôt que par le droit, que s'établit la vénalité des Charges ſous François I. Ce Prince ne porta ni Loi, ni Edit à ce ſujet. » Loin de-là, pour ſau» ver le ſerment qu'on étoit obligé » de faire au Parlement, de n'avoir » point acheté ſon office, ce trafic » étoit coloré du titre de prêt pour » le bien de l'Etat. « L'uſage de ce ſerment fut aboli, en 1597, par Arrêt du Parlement. Henri II. ſe contraignit moins. Catherine de Médicis, ſous François II., voulut faire revivre l'ancienne forme des élections. Pendant le régne de Charles IX. le ſyſtême de la vénalité reprit le deſſus. Elle fut autoriſée, & acquit force de Loi par les Edits de 1567 & 1568 : & c'eſt ici peut-être l'époque *judiciaire*, pour ainſi dire, de la vénalité des Charges : mais Fran-

çois I. n'en eſt pas moins la cauſe véritable, puiſque ce fut, ſous ſon régne, qu'une grande partie de ces Charges s'obtint pour de l'argent.

Les Lecteurs nous pardonneront d'avoir paſſé les bornes ordinaires de nos Extraits, en faveur de cet Ouvrage, dont on ne ſçauroit trop recommander la lecture : on en connoît le mérite & l'utilité à proportion qu'on eſt plus verſé dans la connoiſſance de notre Hiſtoire. Nous finiſſons par répéter ces Vers qu'un de nos plus grands Poetes adreſſe à l'Auteur.

Qu'il vive autant que ſon Ouvrage :
Qu'il vive autant que tous les Rois
Dont il nous décrit les exploits,
Et la foibleſſe & le courage,
Les mœurs, les paſſions, les loix,
Sans erreur & ſans verbiage.

Volt.

ARTICLE LXXIX.

LETTRES D'UN OFFICIER Irlandois à un Officier François de ſes amis. *

PREMIÉRE LETTRE.

VOus me faites l'honneur de me dire, Monſieur, qu'ayant toujours eu pluſieurs amis dans la Brigade Irlandoiſe, vous ne voyez

* On nous adreſſe trois Lettres, dont voici la premiére : elles roulent ſur le caractère des Irlandois ; ſur les origines, le Gouvernement & les exploits de cette Nation ; ſur le zèle des Officiers de la Brigade Irlandoiſe, pour le ſervice de la France ; ſur leurs ſentimens à l'égard des Anglois. Nous avons crû ces Lettres intéreſſantes dans la poſition actuelle des affaires publiques. La ſeconde & la troiſiéme Lettre ſont plus détaillées & plus inſtructives que celle-ci.

qu'avec douleur l'acharnement, avec lequel on procede contr'eux en Angleterre & en Irlande : vous craignez que les derniers actes passés, dans les Parlemens des Isles Britanniques, contre des personnes dont l'amitié vous est chere, n'opèrent la dissolution de ces Corps respectables qui ont rendu des services essentiels à la France ; & qu'il vous semble être de son intérêt de conserver. Vous ajoûtez qu'il ne paroît pas que les Irlandois soient connus des François autant qu'ils méritent de l'être : vous exigez de moi de vous donner une idée du caractère, des mœurs, & de la façon de penser des Irlandois, tant anciens que modernes ; de vous faire un récit succinct des divers évènemens qui ont fait passer les troupes de cette Nation au service du Roi : vous me croyez plus propre qu'un autre à remplir cette commission, parce qu'étant

né en France, & ayant vécu preſque toujours en ſociété avec des François, je dois être moins aveuglé par les préjugés nationaux, que les autres Officiers Irlandois de votre connoiſſance. Enfin vous daignez faire l'éloge de mon caractère, en diſant que vous m'avez toujours trouvé prêt à rendre juſtice au mérite ſans acception des perſonnes.

Je ne puis que ſouſcrire à tout ce que vous exigerez de moi. Cependant, Monſieur, ne vous attendez pas à une exacte impartialité de ma part : je vous promets bien de ne pas mentir, c'eſt-à-dire, de ne rien avancer dont je ne ſois moi-même intimement perſuadé ; mais je ne réponds pas que la confiance, dont vous m'honorez, ne vous induiſe quelquefois en erreur. L'amour que je conſerverai toute ma vie pour une Nation à laquelle je fais gloire d'appartenir, quelques

précautions que je prenne, pourra me faire illuſion.

Je commencerai même par vous dire, qu'indépendamment de l'attachement que tout honnête-homme doit avoir pour ſa patrie, il n'en eſt point, ſelon moi & ſur-tout dans l'état militaire, qui doive rougir de s'avouer Irlandois. Depuis ſoixante & ſix ans il n'y a guères de pays connus où quelques particuliers de cette Nation ne ſe ſoient diſtingués dans la profeſſion des armes. Les Corps entiers n'ont jamais combattu ſans acquérir de la gloire, & nous pouvons défier tous nos ennemis de citer une ſeule occaſion, dans laquelle un Caporal & deux Fuſiliers Irlandois aient fait paroître la moindre lâcheté. Je pourrois nommer un grand nombre d'hommes illuſtres, en tous genres & en tous temps, que l'Irlande a produits. De nos jours les Steels, les Congrèves, les Swifts,

& M. de Wale, actuellement Ministre des affaires étrangères en Espagne, ci-devant Ambassadeur à Londres, font voir que la guerre n'est pas le seul métier dans lequel un Irlandois puisse acquérir de la réputation; mais comme vous n'éxigez pas de moi que j'entreprenne d'écrire une Histoire, ni de faire des Panégyriques, je procéde à exécuter ce que je vous ai promis.

Les Irlandois, comme vous l'avez très-bien remarqué, sont très-peu connus des François. Une partie les confondent avec les Anglois; & ceux qui se picquent d'être mieux instruits, sçavent en gros qu'il y a des Régiments Irlandois qui se sont bien battus à Fontenoy & à Lawfeld, qui sont fort attachés à la maison de Stuart & à la Religion Catholique; enfin qu'il y a une antipathie décidée entre les Irlandois & les Anglois; & c'est à cette animosité que Paris & les

Provinces attribuent toutes les marques de valeur que les Irlandois ont fait paroître dans la derniére guerre, comme ſi les troupes Irlandoiſes ne s'étoient pas comportées avec la même diſtinction ſous le régne de Louis XIV. & n'avoient pas acquis de la gloire en Flandre, en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, enfin dans toutes les occaſions où ce Prince a jugé à propos de les employer, ſoit qu'ils fuſſent oppoſés aux Anglois, ſoit qu'ils euſſent affaire aux autres Nations ennemies.

L'Irlande eſt une Iſle qui, par ſa poſition, par la bonté de ſes Ports, dont elle n'eſt redevable qu'à la ſeule nature, par ſon climat & ſa fertilité, ſeroit la plus floriſſante du monde entier, ſi un enchaînement d'évenemens funeſtes ne l'eût point rendue la proie de ſes tyranniques voiſins. Si on excepte quelques Marchands que leur

commerce y attire, peu de François ſçavent dans quelle partie du monde elle eſt ſituée. M. le Duc d'Orléans, dernier Régent de France, qui connoiſſoit parfaitement ſa poſition, ſon commerce, & ſes avantages, avoit, à ce que j'ai entendu dire, réſolu d'en faire ſon profit. Quoi qu'il en ſoit, voici le vrai caractère & les mœurs de ſes habitans.

L'Irlandois ſortant des mains de la nature, poſsède ordinairement toutes les qualités requiſes pour faire honneur à l'humanité. Fort & diſpos, il excelle dans tous les exercices du corps; plein de conception, il eſt capable de faire des progrès dans toutes les Sciences, & de cultiver tous les Arts. La bonté de ſon cœur répond à l'agrément de ſa figure généralement prévenante. Aucun peuple de l'Europe n'eſt plus affable que celui d'Irlande. Loin d'affecter l'air

rogue des Anglois, le laboureur quitte gaiement ſa charrue, pour remettre dans le bon chemin le voyageur égaré : après l'avoir conduit quelquefois plus d'une demi-lieuë, toujours le bonnet à la main, il finit en lui ſouhaitant toutes ſortes de proſpérités, & ne lui demande jamais le moindre ſalaire.

L'attachement du ſimple peuple pour les Seigneurs du pays, eſt inconcevable. Ces Seigneurs ſont propriétaires des fonds de terres : ils y attirent des payſans qui s'y établiſſent : un petit champ de pommes de terre, la permiſſion de faire paître une couple de vaches, ſont toute la richeſſe de ces pauvres gens ; une chaumière ruſtique eſt le lieu de leur habitation : pour jouir de ces médiocres avantages, ils ſont obligés de travailler un certain nombre de jours chaque ſemaine pour le Seigneur foncier, qui, à l'expiration de leurs baux,

peut les renvoyer ou les garder ſur le même pied.

Les anciens Gentilshommes Irlandois ſe plaiſoient à perpétuer les familles ſur leurs terres : auſſi étoient-ils regardés comme de petits Rois dans leur canton ; leurs Vaſſaux n'oſoient jamais refuſer de les ſuivre dans toutes les occaſions, quoique perſonne ne fût en droit de les y contraindre : ils ſe faiſoient gloire de mourir pour leurs Seigneurs qui, de leur côté, les traitoient avec toute ſorte d'humanité. Malgré toutes les révolutions arrivées dans cette Nation infortunée, malgré toute la corruption que les nouveaux venus y ont introduite, on voit tous les jours des familles entiéres témoigner la plus vive douleur à la vuë des enfans de leurs anciens Maîtres expatriés depuis ſoixante & ſix ans.

L'hoſpitalité n'a jamais été exercée dans aucun pays avec plus

d'étenduë qu'en Irlande : on ne trouvoit des hôtelleries, il y a 100 ans, que dans les grandes Villes : un Gentilhomme ſe ſeroit crû déshonoré ſi un homme de quelque apparence eût paſſé à la vuë de ſon Château ſans s'y arrêter & y faire quelque ſéjour ; il y étoit logé, lui, ſes gens & ſes chevaux. L'étiquette de ce temps-là étoit de ne jamais demander le nom d'un étranger, ni le ſujet de ſon voyage, qu'après l'avoir logé & traité pendant trois jours. Les tables n'étoient point ſervies avec délicateſſe, mais avec profuſion; les manières les plus affables, l'abondance de tout ce que le pays pouvoit produire, fourniſſoient le régal que ces hôtes généreux donnoient à tout étranger indiſtinctement. Telles étoient les mœurs de ce peuple juſqu'à la fin du régne de Jacques II. Les deſcendans des premiers Anglois, qui paſſerent en Irlande, les adop-

terent, & l'on peut dire que, ſans changer le fond du caractère des anciens habitans, ils y introduiſirent ce vernis de politeſſe, qui rend la ſociété plus agréable & auſſi ſûre lorſqu'il n'altère point la probité.

Ainſi l'on peut aſſurer que l'humanité & la générosité ont été de tout temps des qualités réunies dans le plus grand nombre des Irlandois : à l'égard de leur fidélité à leur Religion & à leurs Souverains, leur diſperſion actuelle dans toute l'Europe en eſt une preuve authentique. Quant à leur bravoure, la manière dont ils ſe ſont comportés au ſervice de toutes les Puiſſances qui les ont employés, & les peines que leurs ennemis ſe donnent pour leur ôter les moyens de continuer à la faire éclater, ne laiſſent aucun doute ſur cet article.

Voilà, Monſieur, tout ce que

je puis dire de mes Compatriotes dans cette premiére Lettre : elle ſera ſuivie de deux autres, qui acheveront de juſtifier le goût que vous avez toujours eu pour nous & pour notre patrie. Je ſuis avec toute la ſincérité d'un vrai Irlandois

Votre ſerviteur & ami

* * * * *

1. Juillet,
1756.

ARTICLE LXXX.

CARTE DE L'AMÉRIQUE Septentrionale depuis le 28^e^ degré de latitude juſqu'au 72^e^, avec des Remarques ſur cette Carte, & une Deſcription de ſes parties. Par M. Bellin, Ingénieur de la Marine & du Dépôt

Juillet, 1756. II. vol.

des Cartes, Plans & Journaux; Censeur Royal, de l'Académie de Marine & de la Société Royale de Londres. *A Paris, chez Didot, Quai des Augustins, &c.*

L'Amour de la Patrie est bon partout, hors en Géographie. Quand on se livre au goût national, en faisant des Cartes du Nouveau-Monde, on coupe le terrein suivant ses préjugés; on change les noms anciens; on en substitue de nouveaux; on s'attribue des établissemens, des forts, des cours de rivières: en un mot, ce Nouveau-Monde est comme un pays de contribution pour le Géographe, qui voudroit tout donner à ses Compatriotes & ne laisser rien aux Etrangers. M. Bellin est en garde contre ce défaut, & n'imite pas les Anglois qui ajustent sans façon leurs Cartes modernes aux

prétentions qu'il leur a plû de former. Combien de terreins, du côté de la Baie-Françoise & du côté de l'Oyo, ne font-ils point passer d'un trait de plume à la Couronne Britannique! Mais ces procédés sont aussi frivoles en eux-mêmes, que préjudiciables à la Géographie. L'Histoire & les faits réclament. Ce qu'il y a d'hommes instruits dans l'Ancien & dans le Nouveau-Monde, méprise ces finesses intéressées; & il n'y a bientôt que le petit peuple qui mesurant de l'œil des contrées dont il ne connoît ni les bornes, ni les révolutions, croit son existence plus respectable, parce qu'un Géographe lui donne de sa propre autorité, des établissemens le long de l'Oyo & de l'Ouabache.

Dans la controverse qui s'est élevée entre les François & les Anglois pour les Limites de l'Acadie, on auroit eu tort de prendre pour

arbitre les Cartes des Géographes ; celle même qui fut donnée en 1744 par M. Bellin. Aussi cet Auteur a-t-il le bon esprit d'avouer aujourd'hui qu'on ne doit point donner le nom d'*Acadie* à toute la Presqu'Isle. C'étoit Laët qui induisoit en erreur à cet égard ; M. Bellin adoptoit son sentiment en partie ; mais enfin, disent Messieurs de la Galissonnière & de Silhouet dans leur Mémoire de 1751, ce Géographe restreignant l'Acadie dans la Péninsule, *la Carte qu'il a faite en 1744, & que produisent les Commissaires Anglois, est directement contraire à leurs prétentions.* On sçait en effet jusqu'où ces prétentions s'étendent ; à la Baie-Françoise, à la côte des Etchemins, à toute la partie méridionale du Fleuve S. Laurent &c. imaginations pures que l'espérance seule des succès militaires, c'est-à-dire la force &

la préſomption, peuvent autoriſer.

M. Bellin donne une Carte générale de l'Amérique Septentrionale, par conſéquent il n'a pû y faire entrer tous les Lacs, toutes les Rivières, tous les Forts, tous les Etabliſſemens que comprend cette vaſte étenduë de pays. Ce n'eſt que le Volume des *Remarques* ci-joint qui a pû tenir compte de tout. Pour contenter les Curieux, il faudroit que l'Auteur donnât préſentement les détails; c'eſt-à-dire ſix autres Cartes, comprenant la Baie de Hudſon, la Nouvelle-France, les pays de la domination Angloiſe entre les Apalaches & l'Océan, la Floride, la Louiſianne & le Nouveau-Mexique. Car telle eſt la diviſion des *Remarques* qu'il faut ſuivre dans tous leurs détails : nous ne pouvons qu'indiquer quelques particularités.

I.

La Baie de Hudſon.

C'eſt une grande étenduë de Mer & de Côtes, compriſe entre le 51e & le 67e degré de latitude ſeptentrionale : pays découvert en 1610 par Henri Hudſon, mais habité en 1656 par les François, qui l'ont poſſédé, avec diverſes alternatives de bons & de mauvais ſuccès, juſqu'au Traité d'Utrecht, qu'il fut cédé en entier aux Anglois. Ils y ont aujourd'hui pluſieurs Forts, & tirent parti, mieux que nous, de ce terrein ſi diſgracié de la nature. On cherche toujours, par cette Baie, une route à la Mer du Sud : entrepriſe peut-être impoſſible, mais qui fait voir ce que c'eſt que l'ambition des hommes : *Nil mortalibus arduum eſt.*

On dit ici des choſes curieuſes

du détroit de Davis & du Groënland, qui ſont comme des annéxes de la Baie de Hudſon. Le Groënland eſt une Terre ou une Iſle qui a l'avantage d'avoiſiner l'Europe & l'Amérique, ſans toutefois être encore bien connue. Ce n'eſt pas qu'on n'en ait fait la découverte, il y a déja bien des ſiècles. M. Bellin nous aſſure même qu'en l'année 834 ce pays étoit connu, & qu'on avoit commencé à y prêcher la Religion Chrétienne. Sa preuve eſt que, *dans un Diplôme de Louis le Débonnaire, daté d'Aix-la-Chapelle en 834, pour la fondation de l'Archevêché de Hambourg, le Groënland eſt mis au nombre des pays où la Foi avoit été portée.* Cette preuve eſt auſſi dans le Dictionnaire de la Martinière, & de plus dans Lambecius qui a écrit ſur les *origines de Hambourg.* Ce dernier Auteur rapporte même le Diplôme en entier ; mais

on ne peut guères douter qu'il n'ait paſſé par des mains infidèles qui ſe ſont permis d'y faire des additions. Au moins trouvons-nous cet Acte dans les Bollandiſtes (au 3e de Février,) dans les Actes des Saints du P. Mabillon (*Sæc.* IV. Part. 2.) dans le grand Recueil de D. Bouquet (T. 6.) & nulle part on n'y voit le *Groënland*, mais ſeulement la Suède & le Dannemark. Les Bollandiſtes réfutent même, comme interpolée, cette copie du Diplôme, telle que la rapporte Lambecius. Ainſi il y a toute apparence que le Groënland eſt parvenu plus tard que le IXe ſiècle à la connoiſſance du Chriſtianiſme : mais il eſt toujours certain qu'il a précédé de beaucoup, en ce point, comme dans celui de la découverte, toutes les parties de l'Amérique Septentrionale, dont il n'eſt néanmoins ſéparé que par le détroit de Davis.

II.

La Nouvelle-France ou le Canada.

Les nouveaux démêlés de la France avec l'Angleterre nous feront connoître le Canada beaucoup mieux, qu'il ne nous étoit connu depuis plus de deux ſiècles que nous le fréquentons. Nos pères ſçavoient découvrir, & nous ſçavons écrire, graver, obſerver, comparer, &c. L'Auteur partage le Canada ou la Nouvelle-France en deux grandes diviſions; pays à l'Eſt, & pays à l'Oueſt. La premiére renferme l'Iſle de Terre-Neuve, les Terres de Labrador, ou Nouvelle-Bretagne, le Golfe de S. Laurent, le Fleuve de ce nom, la Gaſpeſie, le pays des Etchemins & l'Acadie. La ſeconde diviſion contient ces grands Lacs qu'on voit dans toutes nos Cartes, Lac Ontario, Lac Erié,

Lac Huron, Lac Superieur, Lac Michigan, avec tous les pays qui les bordent au Nord & au Sud; avec le cours des rivières d'Ohio, (ou Oyo) d'Ouabache, des Illinois; enfin les nouvelles découvertes plus encore vers l'Oueſt, comprenant le Lac des Bois, le Lac Bourbon, &c. Or, pour chacune de ces contrées, régions, rivières, habitations, il y a encore des détails. L'Auteur ſpécifie tout, marque les ſituations, fixe les latitudes & longitudes.

Cette lecture très-inſtructive nous apprend, au coup-d'œil, l'étenduë des derniéres prétentions de l'Anglois. Nous les avons déja indiquées : poſſeſſeur de Terre-Neuve & de l'Acadie, il porte encore ſes vuës ſur les Etchemins, ſur toute la rive méridionale du Golfe & du Fleuve S. Laurent, ſur le Cours de l'Oyo : il monte juſqu'au Fort Frédéric, à l'entrée du

Lac Champlain ; bloque, pour ainsi dire, Montréal, & nous ferme toute avenue vers Quebec, Capitale de l'Empire François dans ce vaste Continent. Des desseins si vastes nous font du bien ; ils nous apprennent à connoître ce redoutable ennemi, & à faire les efforts convenables pour le réduire à ses possessions. Demander moins, eût été d'une politique mieux entendue, & d'une ambition plus rafinée. On a, sous ce paragraphe, cette fameuse Acadie presque aussi célébrée, depuis cinq ou six ans, que la Troade le fut au siècle des Héros. On sçait présentement à quoi s'en tenir par rapport aux anciennes limites de cette contrée : M. Bellin les marque exactement : nous avons dit plus haut en quoi & comment il réforme, à cet égard, sa Carte de 1744.

Comme l'Auteur embrasse, dans son plan, les terres qui sont fort à l'Ouest, il n'a pû se dispenser de dire un mot des découvertes faites par les Russes en 1741. Mais il s'en tient rigoureusement à la relation de ce voyage, & il n'y ajoûte point celle de l'Amiral Barthelemy de Fuente (ou de Fonte) personnage dont on nous a beaucoup parlé ces années dernières. Son expédition est encore un problême, ou plutôt M. Bellin en parle comme étant très-convaincu de sa fausseté. (Voyez la Note de la page 74 & 75.) Ce seroit aux partisans de l'Amiral de Fonte à le venger, s'il est possible ; mais, en Géographie, il y a aussi des *non plus ultrà*, & peut-être ce point particulier de critique est-il épuisé, sans qu'on puisse désormais parvenir à de plus grands éclaircissemens.

III.

Pays de la domination Angloiſe entre les Apalaches & l'Océan.

On voit ici la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-York, le Nouveau-Jerſey, la Penſylvanie, le Maryland, la Virginie, la Caroline & la Nouvelle-Georgie. De ſi belles poſſeſſions devroient bien guérir les Anglois du deſir d'empiéter ſur les déſerts de leurs voiſins. On dit que la Nouvelle-Angleterre contient ſeule deux cents mille habitans ; la Virginie cent quarante mille ; la Caroline près de ſoixante-dix mille ; la Penſylvanie peut-être cent mille, &c. M. Bellin trace les dimenſions de ces beaux pays, déſigne les ports, les rivières, les villes principales, la qualité du climat, la nature des productions nationales, & il n'ou-

blie pas d'indiquer encore les procédés Anglois. Ce peuple eſt toujours le même en matière de Limites : d'abord il forme des prétentions, puis des Cartes qui y ſont conformes, enſuite il bâtit des Forts ; & quoiqu'on réclame ; ſi l'on n'eſt pas en force pour le faire reculer, il ſe maintient en poſſeſſion : ſource de guerres avec le temps ; car enfin les autres peuples ne ſont pas toujours d'humeur à ſe laiſſer dépouiller. La Nouvelle-Georgie avoit ci-devant des bornes aſſez déterminées ; *mais aujourd'hui*, dit M. Bellin, *il paroît que les Anglois ne veulent plus s'y renfermer, & pluſieurs des Etabliſſemens vrais ou faux, dont parlent leurs Géographes, leur ſont diſputés par les Eſpagnols ou par les François*. On voit comment il faut être ſur ſes gardes avec de pareils voiſins. Les Traités de Grotius & de Puffendorf ſeroient là très-

inutiles : de bonnes forteresses & du canon portent une décision claire, efficace, respectable.

IV.

La Floride.

Ce pays a eu pour Maîtres successivement les Espagnols, les François, les Anglois ; ces derniers possèdent aujourd'hui la partie Septentrionale, & les Espagnols sont réduits à la partie Méridionale, renfermée dans une presqu'Isle qui retient le nom de *Floride*, dont la Ville de Saint Augustin est la Capitale. Le reste de la Presqu'Isle est mal peuplé : tout ce canton se ressent des révolutions qu'il a éprouvées.

V.

La Louisianne.

Ce pourroit être une très-belle Colonie. Le pays est vaste, bien

ſitué, bien arroſé. Il a pour bornes à l'Orient, la Caroline & la Floride ; au Midi, le Golfe du Méxique ; à l'Occident, le Nouveau-Méxique ; au Nord, les Lacs & les parties Occidentales du Canada. Les François firent la découverte de cette grande contrée en 1678, & depuis ce temps-là on a tâché d'y former des Etabliſſemens, on y a bâti des Forts, & enfin, en 1717, la Nouvelle-Orléans qui n'eſt pas encore au point de ſe comparer à l'ancienne. M. Bellin s'attache à bien décrire le cours des rivières, ſur-tout du Miſſiſſipi, qui roule ſes eaux dans l'eſpace de plus de 900 lieuës. Il reçoit, vers le 37e degré de latitude, l'Oyo ou la Belle-Rivière déja preſque auſſi renommée en Europe & en Amérique, que le Simoïs & le Xanthe l'étoient en Aſie. Ce beau Fleuve prend ſa ſource entre le Lac Erié & les Apalaches : on ne lui donne

pas moins de 380 lieuës de cours, à cauſe de ſes contours & de ſes ſinuoſités qui ſervent à fertiliſer beaucoup de pays. L'Ouabache ſe jette dans l'Oyo, & coule durant 80 lieuës. Nous avons, depuis long-temps, des forts & des habitations entre ces deux rivières : perſonne ne nous les a diſputés juſqu'à ces derniéres années. L'Anglois nous fait une querelle à ce ſujet ; & il nous diſpute également l'autre rive de l'Oyo, celle qui comprend le pays entre ce Fleuve & les Apalaches : nous avons là le Fort du Queſne, dont la deſtruction avoit été conjurée par le Général Braddock ; mais on ſe ſouvient du grand combat donné le 9. Juillet 1755.

VI.

Le Nouveau-Mexique.

Cette grande étenduë de pays eſt de la domination Eſpagnole,

depuis plus de deux cents ans; & l'on y voit quantité de belles habitations. Si l'on avoit des notions plus distinctes sur la Californie qui avoisine, au Nord, le Nouveau-Mexique, cette partie du Mémoire seroit plus instructive & plus curieuse. M. Bellin rassemble néanmoins tout ce qu'il a connu de mieux à cet égard. Il n'a pas été à portée de voir les nouvelles relations des Missionnaires qui ont parcouru ce pays, il y a cinq ou six ans. Nous-mêmes qui les avons eues sous les yeux, nous n'avons pû que les indiquer, dans nos Mémoires de Janvier, parce que ces curieuses Descriptions étoient sans Cartes, secours nécessaire pour tirer parti d'un telle littérature. On nous fait espérer depuis longtemps, d'Espagne, des instructions très-étendues sur cette curiosité Géographique.

Nous terminons ici notre Extrait,

en conſeillant fort l'uſage de la Carte & des Remarques de M. Bellin. Mais nous répètons que cet habile Géographe doit perfectionner & completter ſon Ouvrage en donnant autant de Cartes qu'il y a de diviſions dans ſon Mémoire : par-là cet Ecrit deviendra beaucoup plus utile : il ne dira rien que le coup-d'œil ne juſtifie. Dans une nouvelle Edition, il faudra corriger quelques chiffres, comme

P. 7, 1710, *liſ.* 1610.
P. 31, 1634, *liſ.* 1534.
P. 106, 1665, *liſ.* 1565, &c.

ARTICLE LXXXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

ADDITION *aux Tables Astronomiques de M. Cassini. Par M. Cassini de Thury.* In-4°. *pages 98.* La nouvelle Edition des Tables Astronomiques de M. Cassini (que l'Astronomie a perdu cette année) nous procure ces Additions, dont voici l'objet & l'utilité. Tout le monde sçait que la Lune fixe aujourd'hui l'attention des Astronomes, parce qu'au moyen de la connoissance exacte des mouvemens de cette Planète, on espère

parvenir à la détermination des longitudes même à la Mer. On a des Tables de la Lune ; on s'en sert pour calculer sa longitude : mais quoiqu'on ait beaucoup perfectionné ces Tables, on ne peut encore s'en promettre la derniére précision ; & d'ailleurs en les perfectionnant, on n'a pas diminué, dans la même proportion, le travail du Calcul. M. Cassini de Thury est persuadé qu'avec les Tables de Monsieur son père on calcule facilement la longitude de la Lune : c'est pour cela qu'il n'a point voulu sacrifier l'avantage de ces Tables au mérite ou plutôt à l'espérance toujours incertaine d'une plus grande précision ; il a cru qu'en corrigeant ces Tables par l'observation, ou, ce qui est la même chose, en donnant la derniére équation qui représente la différence entre l'observation & le calcul, il rendroit l'usage de ces Tables plus général

& plus sûr. Tel est le travail dont il publie ici les résultats ; il s'attache particuliérement à deux points ; 1° A déterminer la plus grande & la plus petite inclinaison de l'orbite de la Lune. 2° A connoître la position des nœuds de cette Planète. Sur le premier objet, il rassemble, en deux Mémoires, toutes les observations faites avec le plus d'exactitude depuis le commencement de ce siècle. Sur le second, il consulte les observations faites à l'Observatoire depuis son établissement jusqu'à l'année 1755 inclusivement. Il n'y a pas de doute que tout ceci ne reléve beaucoup le mérite des Tables de feu M. Cassini. Les *Additions de M. de Thury se trouvent avec le Livre de M. son père, chez Durand, rue du Foin, à S. Landry & au Griffon.*

Le Patriote Anglois ou Réflexions sur les hostilités que la Fran-

ce reproche à l'Angleterre, & sur la Réponse de nos Ministres au dernier Mémoire de S. M. T. C. Ouvrage (de 160 pages) *traduit de l'Anglois de John Tell Truth, par un Avocat au Parlement de Paris, &c.* M. DCC. LVI. On croira, si l'on veut, que cet Ouvrage est traduit de l'Anglois, ou bien qu'il sort immédiatement d'une plume Françoise. Toujours est-il certain que l'Auteur, quel qu'il soit, dit beaucoup de vérités à l'Angleterre; vérités sur ses pirateries contre la France; sur les mépris indécents qu'elle a fait paroître pour cette Puissance très-capable de se venger; sur sa mauvaise foi dans l'affaire des Négociations entamées pour régler les Limites de l'Acadie & de Sainte-Lucie; sur le danger où elle expose son commerce & ses possessions d'Amérique; sur le peu de secours qu'elle doit attendre de ses Alliés; sur les

dettes immenſes qu'elle contracte; ſur la mauvaiſe politique qui l'entraîne dans une guerre toute au profit de quelques Miniſtres & de quelques émiſſaires de la Cour ; ſur les tranſports auxquels ſe livre la populace de Londres, eſclave de ſa haine contre la France, &c. Toutes ces choſes, ſi connues aujourd'hui, ſont aſſez bien expoſées par le Patriote. On pourroit lui ſouhaiter plus de laconiſme dans les détails ; plus de fineſſe dans les complimens qu'il fait à notre Nation, &, en général, plus de génie & de force : ce qui n'empêche pas que nous ne le regardions comme un Auteur eſtimable.

Sentiment d'un Harmoniphile ſur différents Ouvrages de Muſique. Seconde Partie. C'eſt la ſuite de l'Ouvrage que nous avons fait connoître au mois de Juin dernier. On parle ici 1° d'une *nouvelle*

manière de chiffrer la Baſſe continue, *pour l'accompagnement du Clavecin.* 2° *Des erreurs ſur la Muſique dans l'Encyclopédie*, (Ouvrage de M. Rameau, dont nous avons parlé.) 3° De la nouvelle Edition de *l'Art du Chant*, Ouvrage revendiqué ſur M. Berard par M. Blanchet. 4° De pluſieurs *Opéra*, particuliérement de *Zoroaſtre*, dont la Muſique eſt de M. Rameau. 5° Des *Parodies d'Opéra*, à l'occaſion de la Paſtorale Languedocienne de *Daphnis & d'Alcimadure.* 6° De pluſieurs nouveautés muſicales, &c. Le tout orné de quelques morceaux gravés. Il y a quelques bonnes choſes dans ce Recueil, ſur-tout aux Articles de l'*Accompagnement*, de *Zoroaſtre*, des *Parodies*, &c. mais en général on peut dire que l'Auteur ne peut manquer ſon but, en fortifiant ſon genre; en répandant,

dans les détails, de la critique, de l'agrément & de l'érudition.

Diſſertation *ſur le Commerce. Par M. le Marquis Belloni, Banquier de Rome, traduite de l'Italien.* In-8°. *pages 70.* A la Haye, & ſe trouve à Paris chez Briaſſon, rue S. Jacques. Au mois de Juillet 1751, nous rendîmes compte de cet Ouvrage d'après le texte Italien, vis-à-vis duquel étoit la Verſion Latine. Comme les principes de M. Belloni ſont bons, on a voulu nous les communiquer auſſi par la voie d'une Traduction Françoiſe, & nous ne pouvons diſconvenir que ce ne ſoit un vrai préſent. Pour rendre le bienfait plus eſtimable, on auroit pû tranſcrire, à la tête ou à la fin du Volume, une excellente Lettre qui nous fut adreſſée, dans le même temps, pour corriger un préjugé de M. Belloni ſur le Commerce des Indes

Orientales : il le juge propre à tirer insensiblement toutes les matières d'or & d'argent de l'Europe ; mais il se trompe, comme la Lettre qu'on nous écrivit le démontre invinciblement. Elle se trouve dans le Volume d'Août (1751) de nos Mémoires ; & c'eût été, encore une fois, une attention bien entendue que de la redonner au public avec la Dissertation traduite que nous annonçons.

La Catastrophe de Lisbonne a encore occupé une Muse plaintive. M. Barthe de Marseille, Auteur estimable & couronné par plusieurs Académies, a donné une Ode où l'on remarque du génie parmi quelques défauts. Nous citons la première & la dernière strophe :

Où fuir ? Je sens trembler la terre ;
Je vois pâlir ses habitans.
Quel bruit horrible ! Quel tonnerre
Gronde dans ses immenses flancs !

Grand Dieu, ſur tes brûlantes aîles
Viens-tu des Villes criminelles
Anéantir l'affreux ſéjour ?
Ce trouble, ce ſombre murmure
Annoncent-ils à la nature
Ton approche & ſon dernier jour ?

Toi, Ville opulente & guerrière,
Je regarde encore où tu fus :
Tu n'es plus que dans ta pouſſière ;
Tes murs, tes palais ne ſont plus.
Les merveilles de l'Art flétries,
Tant de richeſſes englouties,
Des corps preſſés ſous des lambris....
O Liſbonne, en ce jour funeſte,
Voilà donc tout ce qui te reſte !
Un nom, des cendres, des débris.

Cette chute eſt belle, parce qu'elle forme une image. L'Auteur doit être invité à cultiver ſes talens & à s'impoſer des loix ſévères ſur la clarté des idées, ſur l'exactitude des conſtructions, ſur l'emploi des épithètes &c. Une Critique ſuivie de ſon Ode pourroit lui être utile & honorable en même temps : l'abondance des matières qui nous appellent ne nous permet pas ces détails.

M. Le Brun redonne ſon *Ode ſur la ruine de Liſbonne :* nous en avons parlé au mois de Février : cette pièce reparoît en compagnie de pluſieurs autres ; Proſe, Vers, Complimens, Critiques, tout en eſt : mais nous faiſons une attention particuliére aux *Réflexions* de l'Auteur *ſur le génie de l'Ode.* C'eſt un morceau ſingulier par la véhémence du ſtyle, par la grandeur des images, par la force des déciſions, par l'enthouſiaſme des ſentimens. D'abord, ſans reſpect humain, l'Auteur terraſſe à droit & à gauche tous les froids & faux lyriques. Puis il ſe met à tracer les portraits de Pindare, d'Anacréon, d'Horace, de Rouſſeau. Voici une eſquiſſe de celui d'Horace : » Un Dieu l'entraîne-t-il au » ſommet des monts, dans les » forêts ſolitaires, pour méditer » les louanges d'Auguſte ? Décrit-il » les combats & les Héros, & le

» jeune Drusus vainqueur des Al-
» pes, & Junon dans le conseil des
» Dieux ? Peint-il les noirs sourcils
» de Jupiter, l'Egide étincellante
» de Pallas, les Géans écrasés, les
» Fleuves de l'Erèbe troublés dans
» leur cours ? Peint-il encore le
» jeune Lyncée que sa tendre épou-
» se dérobe au fer des Danaïdes,
» ou l'inflexible Régulus courant
» à la mort à travers sa famille &
» Rome en pleurs, ou l'homme
» intrépide & juste expirant sans
» effroi sous les ruines du monde ?
» Oppose-t-il la mollesse des jeu-
» nes Romains aux farouches ver-
» tus de leurs ayeux ? Le Génie
» monte sa lyre, il intéresse, il
» étonne ; c'est l'imitateur, le rival
» de Pindare « &c. Nous ne citons que ce morceau qui fera juger du reste, ou plutôt qui inspirera la curiosité de lire tout l'Ouvrage. L'Auteur a beaucoup d'esprit ; & si la correction du dessein manque quelquefois dans ses Tableaux,

mille beautés couvrent cette imperfection, qui d'ailleurs cède au temps, aux réflexions & au desir d'égaler les Anciens.

La Raison triomphante des Nouveautes, ou *Essai sur les Mœurs & l'Incrédulité*. Par M. l'Abbé P*** D. en Th. (*In*-12. pages 416.) A Paris, chez Garnier, rue S. Jacques, &c. M. DCC. LVI. Il y a trois Parties dans ce Livre : la premiére est un Tableau de Paris, considéré par rapport à la Religion, & l'on peut bien croire que cette Peinture n'est pas en beau. On y présente six systêmes, celui des *Suffisans*, celui des *Railleurs*, celui des *Misantropes*, celui des *Voluptueux*, celui des *faux Politiques*, celui des *Sçavantaux* ou petits Sçavans. L'Auteur a du zèle, de l'esprit, mais point encore assez de connoissance des mœurs. Il auroit vû bien d'autres monstres, dans Paris, s'il avoit pénètré les Sociétés où l'on ne respecte pas la Religion. La seconde Partie roule sur la Religion naturelle, sur la nécessité de la révélation, sur l'existence & la vérité de la Religion Chrétienne. Il y a, dans ce morceau, un peú plus de Polémique que dans le premier, & cela n'est point mal, quoiqu'on puisse espérer des choses beaucoup meil-

leures de l'Auteur encore jeune & peu fait aux grand s matières de controverse. La troisiéme Partie traite quelques points très-précieux au Christianisme, comme la doctrine qui condamne la Polygamie, celle qui maintient l'indissolubilité du Mariage, celle qui reconnoît les empêchemens de cette sainte alliance, celle du Célibat. Et l'Auteur conclut, par des réflexions touchant le bonheur de l'homme dans le Christianisme.
» Représentons-nous, *dit-il*, un Etat où
» la Loi Evangélique soit profondément
» gravée dans le cœur de tous les Ci-
» toyens, quelle douceur, quelle justice
» dans le commandement ! Quelle di-
» gnité, quelle fidélité dans l'exécution !
» Quel ordre, quelle heureuse harmonie
» dans ce sage gouvernement ! &c. On remarque de très-bons principes dans cette derniére division de l'Ouvrage ; mais point assez de naturel, d'éclat, de force, de dignité dans la manière de les faire valoir. Nous répètons que l'Auteur a de l'esprit, de la bonne volonté, du sçavoir même ; le temps & l'étude le perfectionneront, sur tout pour la correction du langage & pour la précision des idées. En attendant il faut dire de lui ce mot de Ciceron : *Prima sequentem, honestum est in secundis tertiisque consistere.* (Orator.)

TABLE
DES ARTICLES
Du mois de Juillet, 1756.
II. Volume.

ARTICLE LXXIV. *Mémoire contenant le Précis des faits, avec leurs Pièces justificatives, &c.* 1733

ART. LXXV. *Elémens de Physiologie, &c.* 1791

ART. LXXVI. *Lettre à M. F. ou Examen politique des prétendus inconvéniens de la faculté de commercer en gros, sans déroger à la Noblesse.* 1804

ART. LXXVII. *Histoire intéressante ou Relation des Guerres du Nord, &c.* 1821

ART. LXXVIII. *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, &c.* 1844

ART. LXXIX. *Lettre d'un Officier Irlandois, &c.* 1876

ART. LXXX. *Carte de l'Amérique Septentrionale, avec des Remarques, &c.* Par M. Bellin, &c. 1887

ART. LXXXI. Nouvelles Littéraires. 1906

ERRATA

Pour Juillet, 1756.
I. Volume.

Pag. 1673, *lig.* 12, tout est équilibre, *lis.* tout est en équilibre. *p.* 1693, *lig.* 10, M. Chomel, *lis.* M. Baron.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 20. Juin, 1756.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.
Ce Journal se distribue à Lyon chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AOUST, 1756.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE *PRINCE* S*OUVERAIN* DE D*OMBES*.

AOUST, 1756.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée. HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES ME'MOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 703 volumes : Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724.	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	11.

Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AOUST, 1756.

ARTICLE LXXXII.

LA NOBLESSE COMMERÇABLE ou Ubiquiſte. Brochure de 112 pages.

CEtte Brochure eſt plus claire que le titre qui l'annonce. L'Auteur anonyme entend par *No-*

bleſſe commerçable la qualité de Gentilhomme, ſuſceptible comme tous les autres biens, d'achat, de vente, de donation, de permutation, de ſubſtitution, d'engagement, &c. Il entend par *Nobleſſe ubiquiſte* la même qualité, capable d'être communiquée par la voie du Commerce à toute ſorte de perſonnes; ou capable de ſe trouver par-tout: ce qui eſt la ſignification du terme *Ubiquiſte*, mot conſacré néanmoins à déſigner, dans la Faculté de Théologie de Paris, cette claſſe de Docteurs qui ne ſont membres d'aucune Société particuliére, qui ne ſont attachés ni au Collège de Sorbonne, ni à celui de Navarre, &c.*

* On appelle auſſi *Ubiquiſtes* une Secte de Luthériens qui croient que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt par-tout: mais il ſemble qu'on les deſigne plutôt par le nom d'*Ubiquitaires*.

Si cette explication paroiſſoit bien ſéche pour l'Analyſe d'une Brochure qui, dans ſa meilleure partie, n'eſt qu'un badinage, il faudroit s'en prendre & à l'Auteur qui n'explique point aſſez-tôt ſa penſée, & à nous-mêmes qui avons la méthode de ſouhaiter que les titres des Livres ſoient extrêmement clairs. Mais quoi qu'il en ſoit, l'Auteur paroît dire trois choſes dans ſon petit Ouvrage; premiérement, que la Nobleſſe eſt comme le but général où tout le monde viſe; ſecondemeut, qu'on pourroit imaginer des moyens pour contenter tout le monde en ce genre; troiſièmement, qu'un de ces moyens ſeroit de conſidérer la Nobleſſe comme un bien qui entre dans le Commerce, à la façon des terres, des meubles, &c.

Dans le développement de la premiére choſe, c'eſt du beau, du ſérieux, de la critique en grand, &c.

Dans les détails du ſecond Article ; c'eſt le prélude d'un badinage très-fin & très-ſpirituel ; prélude néanmoins où l'on diſtingueroit bien auſſi des vuës réfléchies, ſolides. Dans le reſte de la Brochure, c'eſt le ſyſtême comique de la *Nobleſſe commerçable :* dernier morceau tout-à-fait dans le genre de M. l'Abbé Coyer. Reprendrions-nous bien ce progrès d'idées, & cet ordre de diſcours ?

D'abord l'Auteur remarque fort bien, qu'*il eſt d'uſage à Paris de n'abandonner une matière que quand on la croit épuiſée :* & cela ſe vérifie déja dans l'affaire de la *Nobleſſe commerçante* ou pas *commerçante.* On fera ſur cet objet comme ſur le Paradoxe de Dijon ; ſur le parallèle de la Muſique Françoiſe & Italienne ; ſur les expoſitions de Tableaux au Louvre, &c. Les Brochures ſe multiplieront, & leur mérite ira en proportion dé-

croiſſante, parce que les premiers qui parlent, s'emparent du plus beau & du meilleur, & ne laiſſent aux derniers que le rebut des idées publiques.

Notre Auteur lui-même, parlant de ceux qui ſont infatués de leur Nobleſſe, dit des choſes déja bien connues ; mais il ſçait donner à cela un air de nouveauté, par exemple : » Le Gentilhomme le plus » mince, le plus pauvre, le plus » inutile ne craint pas de dire, *un* » *homme comme moi*..... Il traite » durement des payſans ; il inſulte » groſſièrement un Curé ; il ſe fait » des procès : c'eſt alors que ſa » morgue eſt confondue. Il attend » humblement, dans l'antichambre d'un Juge de nouvelle étoffe ; un Procureur le ſoûtire & » l'oblige d'aller modeſtement emprunter de l'argent à ce Financier, cent fois l'objet de ſon mépris. Son procès ſe juge, il le

» perd : c'eſt alors qu'il ſoupçonne
» pour la premiére fois ſon peu de
» valeur. Il tonne, il fulmine.....
» mais qu'en rèſulte-t-il ? Rien ;
» ſinon qu'il a été la victime de
» ſon propre orgueil, & qu'il au-
» roit été plus modeſte & plus heu-
» reux, s'il eût mieux connu ſon
» peu d'importance qui n'échap-
» poit à aucun de ſes voiſins « &c.

L'Auteur oppoſe au petit Gentilhomme entêté de ſa naiſſance, les vrais grands Seigneurs ; & il fait voir qu'il eſt plus agréable de vivre avec eux qu'avec ceux qui les contrefont ; qu'en général les perſonnes du premier rang exigent peu de ceux qui ne leur font point d'ombrage ; au lieu que les nouveaux Parvenus exigent immodérément de tous ceux qu'ils jugent au-deſſous d'eux, &c. Tout cela eſt vrai, ſans détruire abſolument le mot de Plutarque, très-goûté de Chapelle : *Qui ſert les Grands, ſerf*

devient. Les exceptions fournies par quelques grands Seigneurs humains, aimables & bienfaiſants, ne font que confirmer la régle.

Trois ſortes de Nobleſſe en France : celle dont l'origine ſe perd dans la nuit des ſiècles ; c'eſt l'appanage de quelques Maiſons privilégiées & bien connues : celle qui, pour récompenſe des ſervices, eſt accordée par le Souverain ; c'eſt le fruit honorable du mérite, & ne ſe prodigue guères : enfin celle qui s'acquiert à prix d'argent ; c'eſt un fruit moderne qui a pullulé infiniment. C'eſt que tout le monde aſpire à une diſtinction qui éleve, en quelque ſorte, ceux qui la poſſédent au-deſſus des autres mortels. *La Nobleſſe flatte, nourrit la vanité ; & tout ce qui a ſon principe dans l'amour propre, a un fond inépuiſable.*

Qu'y auroit-il donc de mieux que d'établir dans tous les états

des diſtinctions capables d'animer les talens, & de répandre l'émulation ? C'eſt ainſi que l'Ordre de S. Louis, en faiſant caſſer cent mille têtes, a étendu les conquêtes de la Nation & la gloire du nom François. D'après cet exemple » il ſeroit » à déſirer que chaque état hon- » nête eût un Ordre, une Cheva- » lerie, en un mot une récom- » penſe idéale, qui annonçât qu'un » homme eſt parvenu à ſe rendre » un des premiers dans ſa ſphère.

» Douze Financiers, par exem- » ple, les plus opulents, les plus » accrédités, d'ailleurs de mœurs » irréprochables & bons citoyens, » ſeroient décorés de l'Ordre de » S. Matthieu ; ils épuiſeroient leur » crédit dans des temps de criſe, » pour faire des avances à l'Etat.

» Douze Avocats, dans les di- » vers Parlemens du Royaume, » obtiendroient, par leurs talens » & par leur mérite, l'Ordre de

» S. Yves : la gloire dont ils ſont
» immodérément avides, leur arra-
» cheroit de nouveaux efforts pour
» la défenſe de la veuve & de l'or-
» phelin.

» Douze Médecins recomman-
» dables, par leur ſçavoir & par
» leur zèle pour le bien public,
» ſeroient favoriſés du titre de Che-
» valiers de S. Pantaleon : les Chi-
» rurgiens, amis de l'humanité,
» acquéreroient celui de Cheva-
» liers de S. Côme avec la Médaille ;
» on n'en mourroit pas moins, mais
» la bonne volonté ſeroit récom-
» penſée « &c.

Il y a quelque choſe d'original dans cette idée, mais le principe eſt toujours certain : animez les hommes par l'eſpoir d'une récompenſe qui ſatisfera leur amour propre ; vous en ferez des héros en chaque genre. Cependant comme, par ce ſyſtême, il devroit ſe former annuellement une grande multi-

tude de Nobles modernes; l'Auteur propose une juste compensation qui maintienne les choses dans un équilibre raisonnable. Pourquoi la Noblesse, qui primordialement est le prix de la vertu & des hauts faits d'armes, ne se perdroit-elle pas par le vice & par l'oisiveté? Qu'un Gentilhomme Cazanier qui passe sa vie à *chasser*, à *boire*, à *jurer*, à *battre des paysans*, *perde sa Noblesse personnelle, si sur quarante ans il n'en a pas passé dix au service*; & *si la seconde génération imite ce pernicieux exemple*, que la Noblesse lui soit totalement enlevée.

A quoi l'Auteur ajoûte la bonne précaution de faire main-basse sur tous les Usurpateurs de Titres, de Qualités, d'Armoiries, de Généalogies, &c. *S'est-on jamais accusé à confesse d'avoir volé de la Noblesse? C'est cependant le larcin le plus commun; & c'est à l'Etat,*

à la Société qu'on le fait. Si d'ailleurs chaque défaut groſſier, chaque ſotiſe éclatante étoit punie de la ſuppreſſion de dix ou vingt ans de Nobleſſe, combien de gens ſe trouveroient appauvris dès la fleur de leur âge ? Mais il ſemble qu'on ne doit pas trop craindre la multiplication des Nobles qui auront mérité ce titre par leurs talens ou par leurs ſervices, puiſque les Nobles d'extraction ſont ſi peu attentifs à conſerver leurs familles & l'eſpérance de leur nom : combien la débauche ruine-t-elle, en France, de races illuſtres ! L'Auteur entame ſur ce point une ſorte de Philippique qui montre que le mal eſt bien grand & le remède bien difficile, puiſqu'il faudroit rétablir le régne des mœurs.

Vient le ſyſtême de la *Nobleſſe commerçable :* ſi vous paſſez à l'Auteur que la Nobleſſe eſt un bien qui *puiſſe entrer dans tous les*

contrats ; il vous forcera de convenir qu'on en peut *diſpoſer comme de tous les autres biens* ; & cela une fois convenu, il fera des devis charmans ſur la circulation de cette Nobleſſe ſi ambitionnée de tout le monde. On conçoit déja qu'au moyen de ce ſyſtême, on n'aura que d'ancienne Nobleſſe ; puiſque ce ſera toujours l'ancienne qui circulera comme la meilleure. *La Nobleſſe d'épée aura un prix ; celle de Robe un autre, ſuivant l'affection de chacun, car ce Commerce eſt libre.*

Il y a, ſelon l'Auteur, des avantages infinis à rendre la *Nobleſſe commerçable* : par-là les Nobles ſeroient en état de payer leurs dettes pendant leur vie, & ne feroient point banqueroute après leur mort. Voici comment : » Un homme a cinq cents ans de Nobleſſe, » & ſes biens ſont ſubſtitués ; il em- » prunte, il affronte, il ne paye

» perſonne, & ſe mocque encore
» effrontément de tous ceux qui
» lui ont fourni les moyens de ſa-
» tisfaire à ſes indécentes fantai-
» ſies : ce ſont ſouvent d'honnêtes
» Bourgeois qu'il mépriſe, & à qui
» il croit avoir fait honneur en les
» ruinant. S'il n'a que de la No-
» bleſſe, on la ſaiſira réellement ;
» elle ſera décrétée & vendue en
» gros ou par parties après affiches
» & publications, au plus offrant &
» dernier enchériſſeur : les deniers
» en ſeront délivrés aux Créanciers,
» & mon Noble devenu Roturier
» n'aura pas fait impunément des
» ſotiſes &c.

Autre exemple : » Lorſqu'un
» homme riche voudra épouſer
» une fille noble qui n'aura rien,
» il achetera d'elle trois ou quatre
» cents ans de Nobleſſe ; il réaliſera
» la ſomme dans le contrat ; ainſi
» on n'aura pas beſoin de recou-
» rir au menſonge, pour lui faire

» reconnoître fictivement ce qu'il
» n'a pas touché ; ils se trouveront
» solidairement riches & nobles.
» La même chose se pratiquera
» lorsqu'un grand Seigneur épuisé
» se mariera à une opulente Ro-
» turière, le contrat de mariage
» portera échange réciproque de
» Noblesse & d'argent ; alors les
» choses se rapprocheront de l'é-
» quilibre. «

Le systême de la *Noblesse commerçable* est susceptible de toutes sortes de combinaisons, de dispositions, de modifications ; & l'Auteur n'omet rien. Il prévoit, par exemple, ce qui doit arriver pour l'acquisition des Armoiries : quelqu'un dira : *J'ai du Laval, du Montmorency, du La Tremouille, du Polignac ; je cherche du Châtillon, du Gontaut ; j'en payerois un quartier cent mille écus :* & tout cela ne peut qu'introduire une émulation admirable ; sans

compter que le moindre degré qui touchera ces grandes maiſons, ſera comme un bijou dans les familles, & ſe tranſmettra avec tout le reſpect poſſible.

Mais ceux ou celles qui voudront faire profeſſion de la vie Religieuſe, conſerveront-ils leur Nobleſſe? Non aſſurément: qu'en feroient-ils? » Ils ſeront tenus, » avant que d'entrer, dans le cloî- » tre, de s'en défaire par donation, » vente ou autre acte autoriſé de » leur père ou d'un avis de parens: » une partie du produit ſervira à » payer leur dot; le ſuperflu ſera » un bénéfice pour leur famille. Il » ſeroit inutile de leur conſerver » un bien qui ne ſerviroit qu'à leur » donner des hauteurs, & qui ſûre- » ment leur occaſionneroit des dé- » goûts & des humiliations dans » les Couvents où l'on prêche ſans » ceſſe l'humilité & l'oubli de ſoi- » même. «

Au reste, il n'y a point un si grand inconvénient à rendre ainsi la Noblesse plus communicable; cela rapproche les hommes, cela leur rappelle la souche commune. Tous les hommes qui sont au monde, sont encore parents au 173e ou 174e degrés, (suivant un calcul aisé à faire par les générations depuis Noé); pourquoi se refuseroit-on aux moyens de multiplier entre eux les rapports d'égalité & de fraternité?

Il faut voir tout cet ingénieux détail où l'on conserve très-à-propos les termes de la Jurisprudence, pour expliquer les divers cas qui peuvent se rencontrer dans ce Commerce de la Noblesse. L'Auteur, quel qu'il soit, répand un coloris très-agréable sur toute cette fiction. Il intéresse par sa naïveté, par la science des mœurs actuelles, un peu par sa causticité. Il auroit pû supprimer deux

ou trois traits qui ne ſont pas le langage du Moraliſte le plus ſévère.

ARTICLE LXXXIII.

LA CONDUITE DES FRANÇOIS juſtifiée, ou obſervations ſur un Ecrit Anglois, intitulé : Conduite des François à l'égard de la nouvelle Ecoſſe, depuis ſon premier établiſſement juſqu'à nos jours. Par le Sieur D. L. G. D. C. (De la Grange de Chécieux) Avocat en Parlement. (*In*-12. pages 256.) *A Utrecht, & ſe trouve à Paris, chez Le Breton, rue de la Harpe, 1756.*

LA Guerre actuelle des François & des Anglois eſt une affaire de plume & de canon. On écrit, & l'on ſe bat de part & d'autre.

Les Militaires Britanniques ſe flattoient d'avoir bon marché de la France, parce qu'ils ont pris des Marchands & des Pêcheurs, & toute l'Europe voit qu'ils ſe ſont trompés. Les Littérateurs de la même Iſle croyoient nous impoſer ſilence, parce qu'ils ſçavent publier des *Pamphlets* & dire des injures : mais tout cela ne fait pas une raiſon, & nos Ecrivains politiques n'ont point été la dupe de ces mauvais procédés. Un M. Jefferys, Géographe du Prince de Galles, nous a extrêmement mal traités, dans un mauvais Ouvrage qui exiſte auſſi en François, ſous le titre de *Conduite des François par rapport à la Nouvelle-Ecoſſe, &c.* Et voici un puiſſant adverſaire qui le met en poudre.

Quoique nous ſçuſſions déja la plûpart des points qu'on traite ici, il eſt à propos de les reprendre pour faire voir la bonne Logique

de l'Auteur : ce qui pourra prouver en même temps que la célèbre Albion n'eſt pas le ſeul pays où l'on *penſe*, comme quelques fades adulateurs l'ont écrit parmi nous. Cette guerre eſt en général une des bonnes occaſions qui pût ſe préſenter de nous déprendre des idées Angloiſes ; de leur littérature, de leurs modes, de leur faux amour de la liberté, de leurs principes outrés en tout genre,&c. Que d'admiration perdue, quand on voit tout cela de près !

M. de la Grange, Auteur de l'Apologie où nous entrons, développe ſix choſes que nous indiquerons ſimplement ; d'abord la prétendue découverte de l'Amérique Septentrionale par les Anglois ſous la conduite de Jean & Sebaſtien Cabot. C'eſt une méchante rapſodie de relations tronquées & altérées, que le Sieur Jefferys, avec ſes pareils, vient nous propoſer. Mais

il eſt démontré que ces Cabots étoient Vénitiens. Les Anglois en conviennent quand ils parlent de Jean Cabot ; quant à Sebaſtien, ſon fils, peut-on le nier, puiſqu'il dit lui-même en parlant au Nonce d'Eſpagne Galeas Butrigario : *Quand mon père partit de Veniſe pour s'établir en Angleterre,... il m'emmena avec lui, j'étois fort jeune alors ?* Cette pièce exiſte dans l'Hiſtorien Anglois Hackluyt ; & voici déja une des prétentions du Sieur Jefferys détruite.

Mais quelle ſi grande faveur l'Angleterre prêta-t-elle aux Cabots pour leur armement ? Le Roi Henri VII. ne leur permit de *naviger, dans tous les pays*, qu'à condition d'armer *à leurs propres frais & dépens :* eſt-ce là s'intéreſſer beaucoup aux travaux & aux ſuccès futurs de quelqu'un qui cherche un nouveau monde ? Au

reſte

reste l'Acte de concession du Monarque Anglois est aussi dans Hackluyt, & se trouve daté de l'onziéme année du régne de ce Prince : ce qui revient à l'an 1495.

Pourquoi encore parle-t-on tant des deux Cabots dans l'Histoire de cette expédition ? M. De la Grange réduit tout à Sebastien Cabot, & paroît prouver fort bien que le pére étoit mort avant le départ du fils : cette preuve ne s'exécute pas sans beaucoup de critiques, dont les deux principales roulent sur une relation prétendue, où les deux Cabots sont nommés, & sur une date (année 1496) placée dans le Discours même de Sebastien Cabot au Nonce d'Espagne. Nous ne pouvons disconvenir que les raisonnemens de l'Auteur, pour traiter la *Relation* de supposée & pour infirmer la *date*, n'aient quelque chose de fort persuasif ; si son Ouvrage eût été public lorsque nous tra-

vaillâmes ſur la controverſe de l'Acadie, & ſur les Pièces juſtificatives publiées en dernier lieu * contre les Anglois, nous aurions au moins indiqué les doutes qui rèſultent des obſervations de ce bon Critique.

Cependant comme nous n'aimons pas à détruire ou à rejetter les monumens,** ſi la néceſſité n'eſt

* Voyez nos Mémoires d'Octobre 1755, I. vol. & ceux de Juillet 1756, II. vol.

** Il y a une difficulté particuliére pour ce qui regarde la relation que M. de la Grange traite de *ſuppoſée*. C'eſt que l'Edition d'Hackluyt en 1589 porte *anno Domini* 1494, au lieu de *anno Domini* 1497, que paroît avoir lû notre Auteur : or on pourroit dire que dès l'an 1494, & avant que d'avoir obtenu l'agrément de Henri VII, les deux Cabots avoient fait une expédition vers la terre de *première vuë*, comme l'appelle cette Relation. Mais nous avouons que tout ceci eſt hériſſé de difficultés ; auſſi nous

abſolue, diſons ſimplement que, quand les deux Cabots ſe ſeroient embarqués pour faire des découvertes, les Anglois n'en pourroient tirer aucun avantage, puiſque ces deux Vénitiens n'auroient cherché qu'un paſſage au Nord-Oueſt pour aller aux Indes Orientales, & puiſqu'ils n'auroient formé aucun établiſſement en Amérique. Tout ceci eſt certain, & détruit abſolument la priorité de découverte que les Anglois s'attribuent par rapport à ce vaſte Continent de l'Amérique Septentrionale.

M. de la Grange appuie extrêmement ſur cette raiſon, qui en effet eſt démonſtrative; on la trouve auſſi très-bien maniée dans les Mémoires de Meſſieurs les Commiſſaires François, touchant la con-

---

bornons-nous aux faits certains, & très-ſuffiſants pour réfuter les prétentions Angloiſes.

troverſe de l'Acadie. Mais il y a une derniére critique, qui n'eſt duë qu'à notre Auteur : on a vû plus haut qu'il infirmoit la date de l'année 1496, époque donnée par quantité d'Ecrivains à l'expédition de Sébaſtien Cabot. C'eſt que, ſelon M. de la Grange, ce Navigateur n'a dû ſe mettre en Mer pour chercher les pays du Nouveau-Monde, qu'en 1516, la huitiéme année du régne de Henri VIII. comme le dit une pièce qu'on voit encore dans Hackluyt. La découverte de cette pièce, & l'uſage qu'en fait notre Auteur, ſont quelque choſe de frappant, & nous conſeillons fort au Lecteur de s'attacher à bien reconnoître la vérité de ce point ; il reſteroit, ce ſemble, à montrer que Sébaſtien Cabot n'a fait qu'une tentative, qu'un embarquement ; qu'il n'a point été, en 1496, vers le Nord-Oueſt de l'Amérique, & que, ſous Henri

VIII. (en 1516,) il aborda ſimplement au Bréſil, à S. Domingue, & à Porto-Rico, comme le marque Hackluyt. *

Quand il s'agit des premiéres Navigations Françoiſes dans l'Amérique Septentrionale, on ne rencontre point toutes ces difficultés épineuſes qui offuſquent l'expédition des Cabots. L'affaire eſt nette & préciſe de notre part : cent ans avant Chriſtophe Colomb, les Baſques du Cap-Breton, près Bayonne, fréquentoient le grand Banc de

* Cet Auteur parle en deux endroits de l'expédition de Cabot & de Thomas Perthe. Dans le premier, il dit en note qu'ils *allerent à S. Domingue.* Dans le ſecond, il n'y a point de note, quoique ce ſoit le même Acte répété, lequel Acte eſt un diſcours de Robert Thorne à Henri VIII. en 1527 ; mais dans le titre de cette pièce, il eſt parlé du voyage de Cabot au Bréſil, à S. Domingue & à S. Jean de Porto-Rico.

Terre-Neuve & l'Isle-Royale qu'ils nommerent *Cap-Breton*, du nom de leur pays : le Continent fut appellé par eux, en général, Terre de *Bacaleos*, terme qui signifie *Morues* en Langue Basque : les Anglois eux-mêmes, parlant des voyages de leur Sébastien Cabot, disent qu'il vit la Terre de *Bacaleos*; n'est-ce pas dire, en même temps, qu'il vit un pays déja découvert par les Basques ; les noms & le langage étant la preuve de la présence actuelle ou passée des hommes ? La Pêche des Morues sur le grand Banc attiroit aussi les Bretons & les Normands, dès les premiéres années du 16e siècle : mais qu'on oublie, si l'on veut, tous ces voyages, parce qu'ils furent faits sans la vue & l'intention de former des établissemens ; au moins ne peut-on nier qu'en 1524 François I. envoya Jean Verazzano Florentin, pour pénétrer dans le Continent de

l'Amérique Septentrionale. Ce Navigateur découvrit plus de ſept cents lieuës de côte, & donna le nom de *Nouvelle-France* à cette vaſte étenduë de pays.

Raconterions-nous, d'après l'Auteur, les expéditions de Jacques Cartier en 1534, 1535, 1540, celle du Comte de Roberval dans le même temps (1540 & années ſuivantes,) c'eſt lui qui le premier bâtit un Fort dans ce continent de la Nouvelle-France; celles du Capitaine Ribaut en 1562, du Sieur de Laudonnière en 1564? Mettrions-nous en contraſte l'entrepriſe du Chevalier Anglois, Humphrey Gilbert, qui n'alla former un établiſſement, dans l'Amérique Septentrionale, qu'en 1583, près de ſoixante ans après notre Jean Verazzano?

Mais ſi les Navigateurs de cette Nation ſe ſont aviſés, beaucoup plus tard que les nôtres, d'aller

dans cette partie du Nouveau-Monde ; il faut convenir que, depuis qu'ils en ont trouvé la route, ils n'ont point cessé de planter & de bâtir à nos dépens ; c'est-à-dire que, sans considération pour les Traités, ils ont toujours fait des invasions sur nos Colonies : on pourroit former, à cet égard, une tradition depuis le Chevalier Humphrey Gilbert, qui pilla, en pleine paix, deux de nos Vaisseaux de Terre-Neuve, jusqu'aux derniéres opérations de l'Amiral Boscawen & du Général Braddock. » Quand » il s'agit d'augmenter les avanta- » ges de leur Commerce, *dit no-* » *tre Auteur*, les Anglois ne sont » pas délicats sur les moyens : » pourvû qu'ils réussisent, ils sont » sûrs d'être applaudis par la popu- » lace de Londres, & célébrés par » leurs Gazetiers, sur-tout quand » ces avantages tournent au préju- » dice de leurs amis les François.

» Leur objet favori eſt la conquête
» entiére du Canada & de la Loui-
» ſianne, pour parvenir enſuite
» aux fameuſes mines du Nouveau-
» Mexique. Ces pays leur appar-
» tiennent, ſuivant les titres qu'ils
» ſe ſont déja fabriqués..... & ces
» titres ſont inconteſtables. Aucun
» bon Patriote Anglois ne doutera
» de leur validité : il ne reſte plus
» que de s'en mettre en poſſeſ-
» ſion « &c.

En 1618, le Capitaine Argal prit le Port-Royal dans la Péninſule dont l'Acadie forme la partie méridionale. En 1629, le Chevalier Kirk s'empara de Quebec : deux expéditions qui n'eurent point de ſuite, parce que la France exigea des reſtitutions, au Traité de S. Germain en Laye en 1632. Elles furent faites ſans altércation ; mais
» ce Traité, *dit M. de la Grange*,
» fut une toile d'araignée pour
» Cromwel..... il reſpecta peu

» l'ouvrage d'un Prince qu'il avoit
» dépouillé de la Couronne & de
» la vie. « On s'empara par ses ordres, en 1654, de Port-Royal, du Fort S. Jean, de Pentagoët &c. Mais tout ceci fut encore restitué en vertu du Traité de Breda en 1667 ; & la rivière de Quinibeki, à trente-cinq lieuës environ, vers le Sud, de la Rivière S. Jean, fut assignée pour limite des territoires François & Anglois.

Il y a, dans cette controverse, un point que la France reconnoît, sans qu'il s'ensuive aucune induction defavorable à ses intérêts. C'est que, depuis le Traité de S. Germain en Laye (nous croirions qu'il faudroit plutôt dire depuis le Traité de Breda) on s'accoûtuma insensiblement à étendre le nom d'Acadie, jusqu'aux confins des Colonies Angloises : abus qui influa de temps en temps dans les discours même des Officiers François. Mais notre

Auteur obſerve très-bien que, dans les proviſions des Gouverneurs, la Cour de France diſtinguoit toujours l'Acadie des terres voiſines que l'on comprenoit ordinairement ſous ce nom : il ajoûte que, quand il fut queſtion de négocier à Utrecht en 1713, les Plénipotentiaires François eurent ordre *de prendre garde que les terres voiſines de l'Acadie & qui ont toujours été de la dépendance de la Nouvelle-France, ne fuſſent point compriſes dans l'Acadie :* cette addition eſt conſidérable, & il nous ſemble que perſonne juſqu'ici n'y avoit fait toute l'attention convenable. Elle ſert à conſtater de plus en plus le ſens que nous donnons à l'Article XII. du Traité d'Utrecht : Article ſi important dans l'affaire préſente.

Avant que de nous en parler à fond, M. de la Grange examine, dans ſa 4^e^ Partie, deux queſtions

essentielles; la premiére, *Qu'est-ce que la Nouvelle-Ecosse ?* La seconde, *Quelles sont les anciennes limites de l'Acadie ?*

1°. Depuis le Traité d'Utrecht, la Nouvelle-Ecosse n'est que l'Acadie renfermée dans ses anciennes limites, & jusqu'à ce Traité la Nouvelle-Ecosse n'a été qu'un être idéal que l'Angleterre a voulu en vain réaliser. Quels efforts pour l'établissement de cette chimère! D'abord on donna cette dénomination de Nouvelle-Ecosse à un grand pays, situé entre le 40 & le 48^e^ degré de Latitude-Nord, étendue néanmoins très-inférieure aux prétentions actuelles des Anglois. Ce fut le Roi Jacques I. qui, en 1621, donna cette Nouvelle-Ecosse au Chevalier Guillaume Alexandre. Messieurs nos Commissaires François ont déja discuté les clauses de cet Acte, & ont montré que rien n'étoit plus abusif.

Mais obſervons, d'après notre Auteur, qu'il n'y a rien qu'on accorde plus libéralement en Angleterre que des dominations dans le Nouveau-Monde. Les Diplômes s'expédient, les Donataires déterminent les limites de la conceſſion, dreſſent des Cartes, prennent des titres de Comtes, de Vicomtes, de Baronnets &c. puis crient bien haut quand ils trouvent d'anciens poſſeſſeurs qui réclament de vive voix & à force ouverte contre la donation. Le Chevalier Guillaume Alexandre en uſa ainſi. La donation faite, il prit, dit-on, le titre de *Vicomte du Canada*, fit quelques efforts pour mettre en valeur ſon Diplôme, dreſſa une Carte géographique, changea les noms anciens *pour effacer*, autant qu'il étoit en lui, *tous les veſtiges* de la domination Françoiſe : & voilà toute ſon expédition, qui n'empêcha pas les François de reſter dans

le pays, & *d'y trafiquer comme auparavant.* Depuis ce temps-là les Anglois ont fait de nouvelles tentatives, mais aussi infructueuses, pour donner une existence à leur Nouvelle-Ecosse. Notre Auteur les détaille & montre qu'il a été plus aisé de fabriquer des Cartes, & d'inventer des dénominations, que de persuader à l'Europe qu'il y avoit une Nouvelle-Ecosse dans l'Amérique Septentrionale. Ce ne fut, encore une fois, qu'au Traité d'Utrecht que la Nouvelle-Ecosse devint un être réel, mais borné à l'Acadie *renfermée dans ses anciennes limites.*

2°. Sur *ces limites* il n'y auroit bientôt plus de contestation, si l'on vouloit s'en rapporter aux anciens Historiens de la Nouvelle France, à Champlain, à Denys, à l'Escarbot. Tous nous apprennent que les côtes de l'Acadie s'étendent depuis le Cap Fourchu jusqu'à Canceaux;

ce qui forme une étendue d'environ quatre-vingt lieues : ils fixent les bornes du continent à Port-Royal ou Annapolis, *Place*, dit l'Historien Anglois de la Virginie, *située sur la Baie, au Sud-Ouest de l'Acadie*, d'où il est aisé de conclure que l'Acadie ne renferme ni Port-Royal, ni le Nord de la Péninsule, ni l'Isthme, ni la Côte des Etchemins &c. pays que les Anglois réclament aujourd'hui : il y a, dans cette discussion des limites, d'excellentes observations de notre Auteur. Il suit pas à pas le Sieur Jefferys, & fait voir le vice de ses raisonnemens, la mauvaise foi de ses citations, l'abus de ses conclusions, &c.

Ce qu'ajoûte M. de la Grange sur le XII^e^ Article du Traité d'Utrecht, forme la cinquiéme Partie de son Ouvrage: morceau considèrable qui nous arrêteroit longtemps, si ce sujet ne nous avoit

pas déja occupé dans ces Mémoires.* Observons néanmoins ce qui suit : ces mots du Traité, *Novam Scotiam seu Acadiam totam limitibus suis antiquis comprehensam*, n'indiquent qu'un pays, qu'une province qui a deux noms, celui de Nouvelle-Ecosse & celui d'Acadie. Le Sieur Jefferys, combattu par notre Auteur, croit que la France a cédé la Nouvelle-Ecosse & l'Acadie, deux contrées, deux possessions distinctes ; & voilà une opinion réfutée par les termes mêmes du Traité. Cette Nouvelle-Ecosse ou Acadie n'est cédée que sur le pied de ses *anciennes limites* ; ainsi point d'égards pour les façons de parler modernes, pour les prétentions vagues des Gouverneurs, pour les assertions illimitées des Ecrivains, pour les

* Voyez nos Mémoires d'Octobre, 1755. I. vol.

Cartes arbitraires & ſans préciſion. Ces *anciennes limites* ſont, comme on l'a obſervé plus haut, toute l'étenduë des côtes, depuis le Cap Fourchu juſqu'à Canceaux ; & dans le Continent, depuis la côte, au Sud-Oueſt de la Péninſule, juſqu'à Port-Royal ou Annapolis excluſivement. Ce dernier mot eſt eſſentiel, puiſque l'Article de ceſſion pour l'Acadie porte *comme auſſi* (ut &) pour ſtipuler la ceſſion particuliére de Port-Royal : preuve évidente que cette Place n'eſt pas renfermée dans les limites de l'Acadie. On dit, on répète tout cela aux Anglois ; on les force & par la Logique, & par la Grammaire, & par l'hiſtoire du Traité, & par l'eſprit qui a dirigé ces conventions. Mais le Sieur Jefferys & ſes pareils vont toujours leur train, diſputent toujours contre la vérité connue, & ramenent toujours les grandes & fauſſes idées de

leur Nouvelle-Ecosse ; le tout pour faire illusion aux simples, & pour entretenir, parmi le peuple de Londres, l'esprit d'animosité contre les François.

M. de la Grange reprend, vers la fin de son Ouvrage, quelques objections très-frivoles de son adversaire, & acheve la défaite de cet Ecrivain furieux contre la France. C'est le langage de la raison qu'on oppose aux prétentions d'un Antagoniste de cette trempe; bien entendu qu'on n'espère pas le persuader lui-même : l'ambition nationale n'a point d'yeux pour distinguer le vrai, point d'oreilles pour entendre les moniteurs raisonnables. On trouvera le Livre de notre Auteur très fort de principes, très-bien écrit & très-instructif.

ARTICLE LXXXIV.

*MÉMOIRES DE M. DE*** pour ſervir à l'Hiſtoire des Négociations, depuis le Traité de RiſWick juſqu'à la Paix d'Utrecht. Tome Ier*, in-12. *pag.368.* A la Haye. M. DCC. LVI.

ON attribue ces Mémoires à une main qui doit nous les rendre auſſi précieux qu'intéreſſants : ils portent tous les caractères qui peuvent juſtifier cette attribution. Par-tout on ſent un Ecrivain, dont les lumieres ſont ſûres : l'Hiſtoire & la tradition ſont des ſources dont il n'emprunte aucun ſecours ; il corrige, il rectifie, il détruit une foule de menſonges, d'erreurs & de préjugés dont il connoît par lui-même la fauſſeté. Ses regards s'étendent toujours à

une diſtance qui paſſe la portée d'un ſimple ſpectateur ; ce n'eſt point un goût d'obſervation, c'eſt le fond même des faits, qui produit ſes réflexions. Il faut donc que l'Auteur de ces Mémoires ait été un des principaux Acteurs dans les négociations qu'il décrit. Quand on ne s'eſt pas trouvé au milieu de ce conflit d'intérêts ſi puiſſants, & de paſſions ſi violentes, il n'eſt pas poſſible d'en exprimer ſi heureuſement & ſi vivement la force & l'impreſſion, ni d'en repréſenter ſi fidèlement & ſi judicieuſement les effets étonnants.

Dans le même Auteur, on doit remarquer une noble modeſtie qui ne lui permet jamais de ſe déceler : loin d'être tenté de ſe montrer ſans néceſſité, il ne paroît jamais ſur la ſcène que quand ſon rôle d'Hiſtorien le force de s'y produire ; il n'y figure que le moins qu'il peut ; il ſe dérobe de ſa gloire tout ce

que la fidélité hiſtorique ne l'oblige pas d'en révéler. De tous les perſonnages qui entrent dans ſes Mémoires, celui ſur lequel il tranche le plus bruſquement, & s'étend avec moins de complaiſance, c'eſt le ſien propre. Jamais il ne paroît plus ſobre, plus déſintéreſſé que ſur les Articles qui pourroient le plus flatter ſon amour propre : parmi les Miniſtres de Louis XIV. on ne le reconnoît qu'à l'attention qu'il a de ſe traiter avec moins de diſtinction que ſes collègues. Mais ne ſemble-t-il pas que le ſoin qu'il a pris de ſe négliger, auroit dû en inſpirer à l'Editeur pour nous apprendre l'Hiſtoire de ce manuſcrit, & pour en conſtater au public l'authenticité ?

Ces Mémoires ſont imprimés en trois Volumes, & diviſés en quatre Parties, dont la premiére contient *les Négociations pour la ſucceſſion d'Eſpagne*; la ſeconde, *les Négo-*

ciations avec la Hollande ; la troiſiéme, *les Négociations avec l'Angleterre ;* la quatriéme, *les Négociations pour la Paix d'Utrecht.* Il ne faut pas s'attendre que nous donnions une Analyſe exacte de toutes ces diſcuſſions politiques, il n'eſt guères poſſible d'abréger un Ecrivain qui, plus jaloux de ſerrer que d'étendre ſes récits, ne ſe permet aucun détail inutile ; nous ne ferons qu'expoſer, d'après l'Auteur, les articles principaux & les plus importants réſultats de toutes ces conférences.

Première Partie. *Négociations pour la ſucceſſion d'Eſpagne, depuis le Traité de Riſwick juſqu'aux premiéres conférences pour la Paix.* A la fin du 17e ſiècle, Charles II. Roi d'Eſpagne, languiſſoit ſur ſon Thrône ſans eſpérance d'avoir des enfans : ſes infirmités habituelles & les accidens dont elles étoient accompagnées,

annonçoient ſa mort comme très-prochaine. L'Eſpagne, l'Empire & la France attendoient cet évènement dans des diſpoſitions relatives à leurs intérêts, & à leurs prétentions réciproques. La ſucceſſion ouverte ne pouvoit regarder que la poſtérité de Marie-Thèreſe, Reine de France, ou celle de ſa ſœur cadette, qui avoit été mariée à l'Empereur Léopold. De ce mariage il n'étoit ſorti qu'une fille, qui avoit épouſé l'Electeur de Bavière : le Prince Electoral, ſon fils, étoit donc le ſeul des deſcendans de Philippe IV. qui pût diſputer aux enfans de Marie-Thèreſe la ſucceſſion au thrône d'Eſpagne : il n'avoit même à leur oppoſer que la renonciation de leur mère ; mais le motif de cette clauſe portée dans ſon contrat de mariage avec Louis XIV. n'avoit été que l'inconvénient qui eût réſulté de la réunion des Couronnes de France & d'Eſ-

pagne ſur une même tête : cet inconvénient étoit levé par la nombreuſe poſtérité de Marie-Thèreſe : en plaçant ſur le Thrône d'Eſpagne un ſecond fils de France, la réunion des deux Couronnes n'étoit plus à craindre : par rapport à ce Prince, la renonciation n'avoit plus de fondement, & par conſéquent devenoit invalide & nulle. En rigueur de juſtice, voilà où la conteſtation devoit ſe réduire ; mais entre les Souverains, la préciſion légale ne décide pas, comme entre les particuliers, les procès de ſucceſſion. D'après l'Auteur de ces Mémoires, tâchons de rendre ſenſible l'eſprit qui animoit alors les Cours de Madrid, de Verſailles & de Vienne.

Charles II. étoit un pieux Monarque, dont la ſanté ſuccomboit ſous le poids du ſceptre : tandis que ſa mère vécut, elle profita de ſon aſcendant ſur un fils ſi foible, pour ſatisfaire ſon inclination envers

envers ſon petit-fils le Prince Electoral de Bavière. Après la mort de cette Princeſſe, arrivée en 1696, la Reine régnante, ſœur de l'Impératrice, troiſiéme femme de Léopold, s'empara de l'eſprit du Roi : dévouée à l'Empereur ſon beau-frère, elle ne ſongea qu'à le ſervir en Eſpagne. Appuyé de ſon crédit, le Comte d'Harrach, Ambaſſadeur de Vienne, fit conſentir Charles II. à déchirer le teſtament que ſa mère lui avoit dicté en faveur du Prince Electoral de Bavière. Ce premier article gagné devoit en faciliter un ſecond que l'Empereur avoit encore plus à cœur, c'étoit de dreſſer un autre teſtament & d'y faire nommer ſon ſecond fils l'Archiduc pour héritier des Royaumes d'Eſpagne. On ne put jamais y engager Charles II. il ne permit même à l'Archiduc de venir à ſa Cour qu'à condition qu'il ameneroit en Catalogne au moins

dix mille Impériaux pour défendre cette Province : l'Empereur n'étoit pas en état de pourvoir au tranſport & à la ſubſiſtance de ces troupes, & l'Eſpagne étoit trop épuiſée pour faire les frais d'une expédition dont l'Empereur & ſon fils recueilleroient tout le fruit. D'ailleurs, ce tranſport ne pouvoit s'accorder avec la paix ſignée à Riſwick.

Uniquement attentive à ſeconder l'Empereur dans ſes deſſeins, la Reine avoit ſoin d'écarter du Roi ſon époux tous ceux qui pouvoient traverſer ſes intentions. Les vœux de l'Eſpagne ne s'accordoient pas avec les vuës de la Reine. Les Grands & le peuple ſouhaitoient un Prince de la maiſon de France ; la Reine ne daignoit pas ménager l'amitié des Eſpagnols ; ſon mépris pour eux étoit preſque auſſi marqué que ſon zèle pour les Allemands. Sous un Prince

du ſang de nos Rois, les Eſpagnols ſe promettoient le gouvernement le plus heureux, & l'appui le plus puiſſant; ils en avoient beſoin pour conſerver tous leurs Etats, qu'ils n'étoient pas moins jaloux que Charles II. de voir réunis ſur la tête de ſon ſucceſſeur.

Louis XIV. étoit alors plus occupé à maintenir la paix de l'Europe, qu'à gagner une Monarchie à ſes enfans : il négocioit avec l'Angleterre & la Hollande, pour prévenir les guerres que la ſucceſſion d'Eſpagne pourroit allumer, ſi elle n'étoit pas réglée avant la mort de Charles II. Le fruit de ces négociations fut un Traité de partage, qui avoit pour modèle un projet ſemblable, convenu avec l'Empereur en 1668. Le nouveau Traité fut ſigné à la Haye le 11. Octobre 1698. Mais le Prince Electoral de Bavière étant mort en 1699, ce Traité demeura nul, quoi-

qu'on y eût prévu cet accident & ſubſtitué l'Electeur à ſon fils, pour regner ſur l'Eſpagne & les Indes.

Pendant le cours de ces négociations; au moindre bruit, au moindre avis qu'il recevoit de teſtament ou de tout autre acte fait en Eſpagne, pour en aſſûrer la ſucceſſion au Prince Electoral ou à l'Archiduc, Louis XIV. n'avoit jamais manqué de proteſter contre toutes ces diſpoſitions, comme préjudiciable aux droits de ſes enfans : ces proteſtations n'étoient point contraires aux intentions pacifiques qui l'avoient porté à conclure le Traité de partage. Les engagemens qu'il avoit pris dans ce Traité, ne le ſoumettoient point de droit aux diſpoſitions arbitraires d'un Prince qui ne reconnoiſſoit ni ces engagemens, ni ce Traité. Les actes de ce Monarque, quelque conformes qu'ils fuſſent au Traité de partage, n'en tiroient pas plus de force,

que s'ils y eussent été contraires. Mécontent de voir ses Etats pargés avant sa mort, Charles II. signa un testament en faveur du Prince Electoral : par la mort de ce Prince le testament de Charles devint aussi nul que le Traité de partage.

En 1668 l'Empereur n'avoit point de fils, il en avoit deux en 1698 ; ainsi, dans l'espace de trente ans, ses intérêts avoient changé comme l'état de sa maison, & quelque semblables que fussent les partages convenus dans ces deux époques, il n'en refusa pas moins d'agréer celui de 1698. L'envie de placer sur le Thrône d'Espagne le second de ses fils, le rendoit presque également contraire aux droits de la France & de la Bavière : il n'avoit envoyé en Espagne les Comtes d'Harrach père & fils, que pour y travailler à l'élévation de l'Archiduc, comme Louis XIV. n'avoit envoyé à la même Cour

le Marquis d'Harcourt, que pour y traverſer les opérations des Ambaſſadeurs Autrichiens.

Après la mort du Prince Electoral, on ſe propoſa de prévenir encore plus efficacement la guerre générale par un nouveau Traité de partage : pendant qu'on y travailloit, les troubles croiſſoient à Madrid, on y étoit à la veille de voir la Monarchie ſans appui étranger & ſans reſſources domeſtiques, livrée en proie à l'ambition des concurrens, & aux ravages d'une guerre ſanglante. Les Comtes d'Harrach, fiers des forces que leur parti devoit principalement au crédit de la Reine, ne craignirent point de la mortifier, & de ſe lier avec ſes ennemis quand ils crurent avancer par-là les affaires de leur Maître.

Alors la Reine tâcha de ſe retourner vers la France : le Marquis d'Harcourt, en habile Négocia-

teur, la ménagea ſans s'engager avec elle. Il ne ſe fioit pas davantage aux Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande, quoique Louis XIV. les crût auſſi ſincères que lui-même dans les négociations; mais le Roi Guillaume & les Hollandois différant de ſigner le nouveau Traité de partage, ces délais rendirent leur bonne foi ſuſpecte: cependant ils leverent ces ſoupçons en le ſignant à Londres le 13, à la Haye le 25. de Mai 1700. L'Empereur refuſa d'y entrer, quoiqu'il fût ſtipulé que *ſi l'Empereur y ſouſcrivoit, l'Archiduc auroit pour ſon partage l'Eſpagne, les Indes & les Pays-Bas.* Mais à Vienne on affectoit des lenteurs, dans la vuë d'obtenir davantage, & de profiter des évènemens imprévus qui pourroient troubler le repos qu'on vouloit procurer à l'Europe.

Les Ecrivains Hollandois ont

prétendu que le Marquis d'Harcourt avoit négocié, ou plutôt acheté le testament de Charles II. en faveur du Duc d'Anjou : c'est une fausseté, dont l'Auteur de ces Mémoires donne à chaque page les preuves les plus évidentes.

Pendant toutes ces agitations, le Roi d'Espagne, outre son Conseil, consultoit les Théologiens & les Jurisconsultes les plus habiles. Il écrivit même au Pape, pour ne rien faire contre sa conscience en disposant de sa Monarchie en faveur d'un fils de France. Sa frayeur étoit que, par le Traité de partage, quelque partie de ses Etats Catholiques ne fût cédée aux Puissances hérétiques. Après avoir consulté trois Cardinaux dignes de sa confiance, le Pape » répondit au Roi » d'Espagne, donna les louanges » dues à sa piété, à son zèle pour » la Religion, & pour le bien de » ses Royaumes, & conclut qu'il

» ne devoit pas s'écarter de l'avis
» de son Conseil Royal, fondé sur
» le principe nécessaire d'assûrer
» l'union & la conservation entiére
» de sa Monarchie.« Louis XIV.
fut bientôt instruit des intentions
favorables de Charles II. Nos Alliés fortifioient de plus en plus
les soupçons qu'on avoit contre
leur bonne foi; les Espagnols montroient hautement leur affection
pour la France : malgré toutes ces
raisons, Louis XIV. s'en tenoit toujours au dernier Traité de partage.

Les intrigues, les manœuvres
& les discours du Comte d'Harrach contre la France, les contradictions qu'on remarquoit dans la
conduite de Charles II. formoient
cependant une confusion étrange :
mais au travers de ces nuages, on
eut de bonnes assûrances que le
testament nous étoit favorable.
Charles mourut enfin le premier de

Septembre 1700. Son teſtament ouvert appella le Duc d'Anjou à ſa ſucceſſion, & nomma un Conſeil de Régence, la Reine à la tête, juſqu'à l'arrivée du nouveau Monarque, & *même juſqu'à ſa majorité.* L'Ambaſſadeur d'Eſpagne en porta la Nouvelle à Fontainebleau : le Roi y aſſembla ſon Conſeil. Il s'agiſſoit de décider ſi Louis XIV. accepteroit cette ſucceſſion malgré l'engagement pris par le dernier Traité, de ne la recevoir jamais dans ſa maiſon, ſous quelque titre qu'on pût la lui déférer; ou ſi on laiſſeroit paſſer la Couronne d'Eſpagne à l'Archiduc, qui, par le même teſtament, y étoit appellé au refus de la France.

Jamais cauſe plus importante & plus délicate ne fut portée au Conſeil de nos Rois. Il faut lire, dans ces Mémoires, les différents avis des Miniſtres qui y furent appellés ; M^de^ de Maintenon n'y

aſſiſta point, comme l'ont fauſſement avancé quelques Ecrivains. La déciſion fut remiſe à la ſageſſe du Roi, il accepta le teſtament comme la plus juſte diſpoſition qu'on eût à ſuivre : les autres qu'on avoit dreſſées, n'étoient fondées ſur aucun principe d'équité, qui fût auſſi formel ; leur exécution n'entraînoit guères moins d'inconvéniens. Il ne fut donc plus queſtion que de s'aſſûrer des Alliés.

L'Angleterre & la Hollande ſe plaignirent de l'infraction d'un Traité, dont elles n'avoient guères plus reſpecté les engagemens : l'intérêt de ſon commerce força la Hollande à reconnoître Philippe V. & à traîner des négociations frauduleuſes, juſqu'à ce qu'enfin les Etats-Généraux, le Roi d'Angleterre & la maiſon d'Autriche, confédérés, ſignerent à la Haye, le 7. Septembre 1701, le fameux Traité de la *grande alliance*. Alors

la guerre s'alluma dans toutes les parties de la domination Espagnole. Ces Mémoires n'apprennent guères que le résultat de tant de siéges & de batailles, où la fortune nous abandonna, &, comme le dit l'Auteur, nous eût contraints *à subir les conditions les plus dures, pour obtenir une paix devenue nécessaire, si Dieu, protégeant le Roi, n'eût, après l'avoir humilié, aveuglé ses ennemis.*

Sensible aux malheurs que la guerre apportoit à ses peuples, le Roi se crut obligé de songer à la terminer par la voie des Traités. On ne pouvoit guères tenter une négociation qu'avec la Hollande. Aux avances qu'on lui fit, elle ne répondoit que par des demandes impérieuses, elle ne proposa que les plus dures conditions. Insensible aux avantages que le Sieur Menager, habile Négociant, lui présenta dans un Plan de Commerce

aux Indes Occidentales; lourde à tout préliminaire où l'Eſpagne, les Indes, le Milanez & les Pays-Bas ne ſeroient pas remis à l'Archiduc; emportée par la haine qu'elle avoit conçue avec ſes Alliés contre la France; oubliant les anciens ſervices qu'elle en avoit recus; ne s'intéreſſant qu'à l'aggrandiſſement d'une Puiſſance, dont elle avoit briſé le joug avec le ſecours de nos armes; ne conſultant que l'avantage de ſes vrais ennemis, ou du moins des rivaux naturels de ſon commerce & de ſon opulence; ſacrifiant le cours de ſes proſpérités au plaiſir d'étendre le cours de nos infortunes, la Hollande ne conſentit à négocier que ſur des préliminaires, où nous cédions plus à nos ennemis qu'il ne convenoit à ſes intérêts. Mais à quelque prix que ce fût, Louis XIV. vouloit rendre à ſes ſujets le repos dont ils avoient beſoin. S'élevant au-

deſſus des idées communes ; il mit ſa grandeur à ſoulager ſon peuple plutôt qu'à ſoûtenir ſa gloire. Aux yeux de l'humanité, il ne dut jamais paroître un plus grand Roi qu'en montrant un ſi bon père à ſes ſujets.

SECONDE PARTIE. *Depuis les premiéres conférences de Moerdik juſqu'aux Négociations avec l'Angleterre.* Le Roi choiſit M. le Préſident Rouillé, pour conférer avec les Députés Hollandois : toute cette affaire fut conduite avec tant de myſtère, que ce Magiſtrat n'apprit qu'à Anvers le terme où il devoit ſe rendre ; il y arriva même avant que de ſçavoir qu'il auroit à traiter avec Büis Penſionnaire d'Amſterdam, & Wanderduſſen Penſionnaire de Tergaw. » Le premier, *ſelon nos Mémoires*, attaché » à l'Angleterre, porté pour la guerre, obſcur dans ſes longs diſ» cours, plus propre à ſuſciter des

» difficultés qu'à les applanir. Le
» ſecond paroiſſoit plus facile,
» mieux intentionné; mais ſi ſou-
» mis à ſon collègue, qu'il ſem-
» bloit n'oſer ouvrir la bouche en
» préſence d'un Supérieur toujours
» attentif à ne le pas laiſſer ſeul
» avec le Préſident Rouillé.

L'accueil qu'on fit à M. Rouillé, fut aſſez gracieux pour ſe flatter qu'on agréeroit les avances ineſpérées que la France faiſoit, pour obtenir de ſes ennemis une paix qui leur étoit utile & glorieuſe. Mais quand on entra en matière, enyvrés du ſuccès de leurs armes, inſtruits du triſte état du Royaume, comptant bientôt pénétrer dans le cœur de la France, voyant leurs peuples s'épuiſer volontiers pour une guerre, dont les Généraux de l'Empereur & de l'Angleterre recueilleroient l'honneur & le profit; les Alliés ſembloient n'avoir, dans les Députés Hollandois, que de fiers

interprètes de leurs ſentimens, & d'inéxorables organes de leurs prétentions. *S'agiſſoit-il de déthrôner Philippe V?* nulle ſûreté ne leur paroiſſoit ſuffiſante. Au nom des Anglois, on faiſoit à la France les demandes les plus exorbitantes ſans aſſûrer qu'ils s'en contenteroient. On exigeoit que Louis XIV. ſouſcrivît à des Traités, dont il ignoroit les Articles; qu'il ratifiât toutes les prétentions des Chefs de la grande alliance, & des Princes qui y avoient accédé, quelque ſujet qu'il eût de ſe plaindre de l'ingratitude des uns & de l'infidélité des autres. Ce ne fut qu'après avoir énoncé les demandes de ſes Alliés, que la Hollande articula les ſiennes. Nos offres autant que nos malheurs l'autoriſoient à former des propoſitions, où tout ce qu'elle pouvoit imaginer de meilleur pour ſes Etats, étoit mêlé de nouvelles clauſes de plus en plus avantageu-

ſes à ſes Alliés, & humiliantes pour la France. En liſant, dans ces Mémoires, le détail de ces préliminaires, pour peu qu'on ait le cœur François, on eſt indigné de voir une Nation ſi ſage s'enfler de ſa bonne fortune juſqu'à oublier les bienſéances envers un Roi qui avoit ſçu modérer ſon ambition autant que ſa vengeance, & qui n'avoit jamais été plus reſpectable que ſous le poids des revers, dont, après tout, il ne lui étoit pas abſolument impoſſible de ſe relever avec les reſſources qui lui reſtoient encore.

Le Roi diſſimula l'énormité de ces demandes, il en accepta même les principaux articles en qualité de préliminaires, afin de ne pas rompre une négociation qu'on avoit eu tant de peine à entamer. » L'opinion commune étoit alors, » *diſent ces Mémoires*, qu'on ne » pouvoit parvenir à la paix que » par les offices & l'intervention

» des Hollandois. On eût dit qu'ils
» étoient les Gardiens de son Temple,
» que la clef en étoit entre
» leurs mains, & que l'entrée en
» étoit interdite à ceux qu'ils refuseroient
» d'y introduire «

Quand les autres Ministres, qui résidoient à la Haye, furent instruits des conférences, ils éclaterent en plaintes, en menaces, en prétentions. » Rien, *dit l'Auteur*,
» ne fut oublié de la part des partisans
» de la guerre, pour allumer
» plus que jamais son flambeau,
» regardant comme un malheur,
» si la négociation de la paix restoit
» entre les mains des Hollandois,
» & si devenus maîtres de la conduire,
» ils cessoient de dépendre
» des deux Généraux intéressés à la
» traverser. «

Après que le Président Rouillé eut reçu les réponses qu'il attendoit du Roi, on recommença les conférences avec le même mystère

près de Voërden. Les Hollandois y appuyerent ſpécialement ſur la grande barrière dont ils vouloient ſe couvrir. A chaque repriſe des conférences, ils faiſoient de nouvelles demandes, ils obtenoient de nouveaux avantages pour eux & pour leurs Alliés, ſans jamais rien offrir, ni promettre de plus que *des offices vagues & impuiſſants* auprès de nos ennemis. Cependant *ſi la paſſion des Anglois* n'eût pas toujours eu *aſſez de pouvoir en Hollande pour l'emporter ſur l'intérêt de la République*, on y eût donné les mains à une paix qui offroit aux Etats-Généraux bien plus d'avantages qu'ils n'en pouvoient attendre de la plus heureuſe guerre. L'ouverture de la campagne qui approchoit, ne pouvoit ſe faire ſans de grandes difficultés que le Penſionnaire Heinſius & les autres vrais Républicains ne pouvoient ſe diſſimuler : ces embarras

étoient si sensibles, que les partisans de la guerre n'osant déclarer leurs vrais sentimens, étoient contraints de se joindre extérieurement aux citoyens pacifiques, pour gémir de *l'empire que les Anglois avoient pris en Hollande*, & de *leurs décisions toujours extrêmes* qui étoient *des Loix* dans les Provinces-Unies.

Mais enfin les Députés Hollandois trahirent leur défaut de sincérité. Ils refuserent de restituer Lille : alors on conçut qu'ils n'avoient permis de l'espérer que pour avoir le temps de fortifier cette Place. Ils en vinrent jusqu'à vouloir ajoûter aux Préliminaires proposés par Wanderdussen, comme le fondement de la négociation, les conditions énormes que les ennemis de la France exigeoient d'abord pour traiter de la paix. Ainsi au lieu d'avancer la paix, chaque conference ne faisoit que l'éloigner : les variations sur tous les articles, la nouveauté des demandes, le désaveu des conven-

tions précédentes ne décéloient que trop des intentions contraires à la paix. Impatient d'ouvrir la campagne, Marlborough & le Prince Eugène rendoient suspectes les offres, les avances, & toutes les facilités qui venoient de la part de la France : leur parti devint si puissant, que celui des pacifiques fut forcé de céder. Quels artifices n'employerent pas ces deux Généraux pour rompre la négociation ! Ils se prévaloient de l'excès même de nos cessions pour exaggérer notre misère, décrier notre sincérité, & enchérir sur la dureté des conditions auxquelles ils souffroient qu'on traitât. Jamais Louis XIV. ne se rebuta. Le progrès de cette négociation toujours chancelante, & toujours soûtenue, est décrit dans ces Mémoires avec autant d'intelligence qu'il fut conduit. Le Roi sçavoit étendre les pouvoirs de son Ministre jusqu'aux besoins les plus

imprévus : le Miniſtre les ménageoit tellement que jamais on ne put les épuiſer. Cependant plus il ſe relâchoit, plus les Députés Hollandois ſe diſoient reſſerrés par leurs Etats & par leurs Alliés. La France ſeule faiſoit les frais d'une négociation preſque auſſi difficile à continuer que la guerre.

L'embarras n'étoit pas moindre dans le Conſeil du Roi : on ne diſſimuloit pas à ce Monarque, ce qu'il prévoyoit bien, qu'il alloit être *attaqué de tous côtés, ſans avoir le moyen de ſoûtenir la guerre, ni de faire la paix.* Dans une criſe ſi fâcheuſe, le Miniſtre chargé des affaires étrangères eut le courage de s'offrir au Roi, *pour aller en Hollande reconnoître* ſi la paix étoit abſolument déſeſpérée : ſon intention étoit de la conclure ſans attendre de nouveaux ordres, s'il en trouvoit le moment favorable ; ou du moins de *pénétrer les ſecrets*

desseins des ennemis, si toute espérance de paix étoit perdue. M. de Torcy n'avoit aucun *reproche à faire au Président Rouillé*, il le déclare ici en lui rendant la plus exacte justice. Mais sa présence en Hollande & la connoissance qu'il avoit des intentions du Roi, le mettoient en état de conclure sur le champ sans attendre d'autre réponse de son Maître. Ce Ministre n'ignoroit pas les désagrémens de sa commission : il s'agissoit de faire un long voyage avec beaucoup de périls & sans aucune sûreté, d'obtenir une paix dont les conditions ne pouvoient être qu'humiliantes, ou d'échouer avec honte dans une entreprise dont la témérité ne pourroit s'excuser, & dont le mauvais succès, après les offres que le Roi faisoit, ne s'*imputeroit qu'au Négociateur*. Ces considérations n'arrêterent pas un zèle *secrettement flatté de l'espérance de rendre un*

service au Roi son Maître, son bienfaicteur, celui de sa famille. Le lendemain, 29. Avril 1709, le Roi exposa, dans son Conseil, la proposition du voyage; *elle y fut unanimement louée & approuvée.* M. de Torcy partit le premier de Mai. La dépêche destinée à M. Rouillé, & qui fut sur le champ expédiée, devoit lui servir d'instruction. On la rapporte ici en entier; c'est un monument de la sagesse de Louis XIV. M. de Torcy arriva heureusement à la Haye. Bien des courtisans interprèterent mal cette démarche, & la blâmerent » comme aussi contraire au » service qu'à la gloire du Roi, » persuadés qu'il ne convenoit pas » qu'un de ses Ministres allât demander en suppliant la paix à » ses ennemis. Dieu, *ajoûte l'Auteur*, bénit ce voyage; sa providence en écarta les traverses. « Ce langage religieux est très-

très-familier ; il répand, dans ses Mémoires, une odeur de piété, qui prouve que le zele & les talens d'un grand homme d'Etat s'allioient dans M. de Torcy avec les sentimens les plus édifians de Religion & de Christianisme.

Dans un autre Extrait nous rendrons compte des deux derniers Volumes.

ARTICLE LXXXV.

LETTRES D'UN OFFICIER Irlandois à un Officier François de ses amis.

SECONDE LETTRE.

VOus me sommez, Monsieur, de remplir la seconde partie de l'engagement que j'ai contracté avec vous, & qui consiste à vous détailler succinctement les divers

évènemens qui ont occasionné le passage des troupes Irlandoises au service du Roi. Quoique cette époque se rapporte au déthrônement de Jacques II. je crois devoir rappeller les choses de plus loin.

La Nation Irlandoise se picque d'une plus grande Antiquité qu'aucune Nation de l'Europe ; mais sans s'arrêter au temps de ses Héros fabuleux, on peut assurer que, près de trois siecles avant que Charlemagne fût couronné Empereur d'Occident, l'Irlande étoit civilisée & florissante. L'Université de Clonard *, fondée dès ce temps-là, étoit très-renommée ; & le nombre d'Etrangers, qui y venoient de toutes parts pour y faire leurs études, étoit très-

* Vous pourriez voir ce qu'en dit Usher dans ses Antiquités des Eglises Britanniques.

considérable. Il y a apparence que les divisions entre les Princes du pays, jointes aux fréquents ravages des Danois, obligerent les Etudiants à s'établir dans des contrées où ils pussent jouir d'une plus grande tranquillité. La renaissance des Lettres en Italie, en France, & même parmi les Maures qui occupoient l'Afrique & l'Espagne, retint la jeunesse des Ecoles dans le Continent. Le peu de besoin que les Irlandois avoient du Commerce, trouvant en abondance, dans leur Isle, tout ce qui est nécessaire à la vie, fit qu'ils rompirent toute correspondance avec leurs voisins, & que dans la suite ils en furent presque ignorés.

L'Irlande étoit en ce temps divisée, comme elle l'est aujourd'hui, en quatre Provinces, qui portoient le titre de Royaumes; chacune avoit son Roi particulier; celui de ces Rois qui avoit

le plus de ſuccès, ſe faiſoit proclamer Monarque d'Irlande, & conſervoit ce titre juſqu'à ce qu'un autre plus vaillant, ou plus heureux, s'emparât de la même dignité. Mylord Thomond ou Clare deſcend d'un des plus renommés de ces Monarques ; tous ſes ancêtres ont été les Rois ou les plus grands Seigneurs du pays ; une partie de la poſtérité de ces anciens Princes, répandue dans les troupes Irlandoiſes en France & en Eſpagne, a ſoûtenu avec honneur juſqu'à ce jour une origine ſi illuſtre. Au XIIe ſiecle, un Prince qui régnoit dans le Royaume de Leinſter, fut attaqué par le Monarque, alors dominant, accompagné des deux autres Rois : ce qui obligea le Roi de Leinſter de députer vers Henri II. qui occupoit le Thrône d'Angleterre ; il lui propoſa de faire alliance avec lui, & lui demanda du ſecours comme à un Prince voi-

ſin. Henri étoit alors en Normandie & faiſoit la guerre à la France; il accepta néanmoins les propoſitions du Roi de Leinſter : il envoya le Comte de Pembrock, ſurnommé *Strongbo*, à ſon ſecours, ſuivi d'un grand nombre de Gentilshommes, qui n'étant pas fort riches dans leur pays, ne cherchoient qu'à ſe procurer des établiſſemens à la pointe de l'épée. Strongbo & cette Nobleſſe rendirent de grands ſervices au Roi de Leinſter, qui leur donna les biens dont il dépouilla ſes ſujets rebelles. L'Hiſtoire prétend qu'il fit épouſer ſa fille au Général, qu'il le créa Duc de Dublin, le déclara ſon héritier, & que le Roi d'Angleterre devint jaloux du Comte de Pembrock, qui mourut quelque temps après. Il eſt conſtant que Henri II. obtint alors du Pape le titre de Seigneur d'Irlande, & qu'il fit une deſcente dans cette Iſle. Le Clergé qui a

toujours eu beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit des Irlandois, les engagea à reconnoître Henri pour leur Souverain dans une aſſemblée générale du pays qui fut convoquée à Caſſel, & Henri promit de maintenir ſes nouveaux ſujets dans leurs biens & dans leurs privilèges. Je vous ai rapporté ceci pour vous faire connoître que l'Irlande n'appartient pas aux Anglois par droit de conquête : ce ſont deux Nations diſtinctes & ſéparées, ſoumiſes au même Roi, avec cette différence que la ſoumiſſion d'Irlande a été libre, & que l'Angleterre a été réellement conquiſe par Guillaume Duc de Normandie.

Les Irlandois ſe ſont maintenus dans la fidélité due aux Souverains qu'ils s'étoient donnés, juſqu'à ce qu'une faction hérétique plaça Eliſabeth ſur le Thrône d'Angleterre : les Irlandois refuſerent de la reconnoître pour leur Souveraine, & qui

pourroit les en blâmer ? Tout le monde ſçait que cette Princeſſe, qui depuis s'eſt rendue ſi illuſtre, n'avoit aucun droit à la Couronne : elle étoit fille naturelle de Henri VIII. née dans l'adultère du vivant de Catherine d'Arragon, dont le mariage avec ce Prince étoit indiſſoluble par toutes les Loix divines & humaines. Marie Stuart, épouſe de François II. Roi de France, légitime héritière des Royaumes d'Angleterre, d'Irlande & d'Ecoſſe, n'etant pas en état de revendiquer ſes droits, & ayant traité avec l'uſurpatrice d'une partie de ſes Etats, quelques-uns des héritiers de ces anciens Rois des différentes parties de l'Irlande ſe crurent fondés à faire valoir leurs droits. Philippe II. Roi d'Eſpagne, promit de les ſoûtenir dans leurs entrepriſes, & leur envoya quelques foibles ſecours, qui furent d'autant mieux reçus que les Irlandois ſe

diſent originaires d'Eſpagne, & qu'ils jouiſſent, dans ce Royaume, des mêmes privileges que les Caſtillans. Enfin ils ſuccomberent. Eliſabeth confiſqua les biens d'un grand nombre des plus conſidérables familles, & fit beaucoup de maux à la Nation.

Sous le régne de Charles I. le Comte de Strafford fut envoyé en Irlande en qualité de Vice-Roi; il ſe laiſſa aller à la haine que généralement les Anglois portent aux Irlandois; il commit des actions ſi atroces, & gouverna avec tant de tyrannie, que la Nation fut obligée d'envoyer des Députés en Angleterre, pour demander juſtice contre lui. Le Parlement la rendit & prononça ſentence de mort contre ce Comte, bien moins par eſprit d'équité que dans la vuë de priver le Roi d'un habile Miniſtre, & d'un Seigneur qu'il ſçavoit être véritablement attaché à ſon Maître. Le

ſupplice du Comte de Strafford n'apporta aucun remède aux maux dont l'Irlande ſe plaignoit, parce que le Duc d'Ormond continua dans les mêmes excès. Cependant la guerre ne fut pas plutôt allumée entre le Roi & le Parlement d'Angleterre, que les Irlandois s'unirent à ce même Duc d'Ormond, & ſe montrerent prêts à tout entreprendre pour le ſervice de leur Souverain. L'infortuné Charles fut vaincu. Cromwel paſſa en Irlande avec toutes les forces des Parlementaires : ſa conduite & la valeur de ſes troupes l'auroient couvert de gloire, ſi elle pouvoit être le partage des ſcèlérats. Des gens qui avoient fait leur apprentiſſage de cruauté en aſſaſſinant leur Roi, uſerent de la victoire avec toute l'inhumanité à laquelle on devoit s'attendre, & l'on peut dire que jamais ni tyrans, ni bourreaux ne firent couler le ſang humain avec plus de

volupté que Cromwel & son gendre Jreton. Ils confisquerent une grande partie des biens pour les prodiguer à leurs Soldats : on vit des hommes qui avoient été dans les plus vils emplois, jusqu'à des Tambours de l'armée de ces Regicides, posséder les plus belles terres; & ce sont les descendansde ces misèrables qui ont présentement le pouvoir en Irlande. Plusieurs ont été installés dans la Chambre des Pairs, les autres remplissent presque la Chambre des Communes.

Ici je ne puis m'empêcher de faire deux réflexions. La premiére tombe sur les differentes façons d'agir de ceux qui accompagnerent le Comte de Pembrock, sous Henri II. & de ceux qui, à la faveur de la tyrannie de Cromwel, ont acquis des possessions en Irlande. Les premiers, issus des meilleures familles de France & d'Angleterre, se comportérent en Héros; ils vainqui-

tent, mais ils ſçurent uſer de la victoire; ils reconnurent le caractère droit & fidèle des Naturels du pays; ils s'alliérent avec eux, & bientôt ils ne firent plus qu'une même Nation. Les derniers, encore dans l'étonnement de ce qu'ils ſe trouvent hors de la pouſſière pour laquelle ils étoient faits, ſçachant qu'ils ne doivent leur élévation qu'au fanatiſme & à la fureur de leurs pères, & ne ſentant, dans leur cœur, que la lâcheté naturelle à leur origine, n'ont été occupés depuis plus de cent ans qu'à ſe maintenir par les voies les plus iniques que l'ennemi du genre humain puiſſe ſuggérer. Les premiers n'ont cherché qu'à répandre les charmes de la ſociété parmi leurs nouveaux concitoyens, & à cultiver les vertus héroïques qu'ils ſentoient regner unanimement dans le fond de leurs ames. Les derniers ſe ſont appliqués à inſpirer

aux Naturels du pays l'esprit de vénalité, l'indifférence pour toutes les Religions, & le mépris de toutes les vertus : malheureusement ils n'ont fait que trop de prosélytes.

La seconde réflexion a pour objet une fatalité dont il n'y a point d'exemple. Cromwel, tout barbare qu'il étoit, n'avoit point donné à ses soldats les terres confisquées sur les Irlandois, pour être possédées par eux à perpétuité ; ils ne devoient les garder que jusqu'à ce qu'ils fussent rembourses de certaines sommes qu'il leur avoit promises. Ainsi les malheurs des Irlandois devoient vrai-semblablement avoir une fin : on la croyoit prochaine au rétablissement de Charles II. mais le Parlement d'Angleterre eut la cruauté de forcer ce Prince non-seulement à confirmer les dons de Cromwel, mais encore à céder pour toujours les biens des

fidèles Irlandois aux meurtriers de son père : de plus, on obligea ce Prince à rappeller les Officiers de cette Nation, qui avoient formé des Corps au service des Princes étrangers ; & ces mêmes Officiers qui s'étoient retranché une partie de leur subsistance pour soûtenir leur Roi pendant son exil, furent contraints de venir à Londres pour y traîner une vie misérable.

Qui n'auroit pas crû qu'après une si fatale expérience, les Irlandois, qui possédoient encore quelques parties de leurs biens, auroient cherché à améliorer leur sort à la premiére révolution, ou du moins qu'il se seroient tenus dans une exacte neutralité ? Mais non, le sentiment de fidélité étoit si profondément gravé dans leur cœur, qu'aussi-tôt qu'on eut appris que le Roi Jacques II. avoit été forcé de passer en France pour se dérober aux funestes

desseins de ses sujets Anglois ; toute l'Irlande se déclara pour lui, à l'exception de ces Cromwelliens qu'on avoit récompensés au lieu de les punir : ce furent eux qui l'obligerent de lever le siége de Londondery, la seule place qui se fût déclarée contre lui dans tout le Royaume.

Dans l'espace de 28 ans qui s'étoient écoulés depuis le rétablissement de Charles II. tous les Officiers Irlandois qui avoient fait la guerre dans les pays étrangers & qui avoient été révoqués, comme il a été dit ci-dessus, étoient morts ; ainsi l'on ne put lever en Irlande, pour le service du Roi Jacques, qu'une Milice qui n'avoit aucune connoissance de l'art militaire. Plus de la moitié n'étoit armée que d'instrumens qui, dans leur origine, ne furent jamais destinés ni à l'attaque ni à la défense. Cette multitude d'hom-

mes ramaſſée, ſoûtenue d'une Brigade Françoiſe qui avoit été envoyée en échange d'une Brigade Irlandoiſe, oſa diſputer le paſſage de la Boyne au Prince d'Orange ſuivi d'une armée preſque deux fois auſſi nombreuſe,* & compoſée des troupes les plus aguerries de l'Europe. Le ſuccès n'étoit point douteux : l'Armée Irlandoiſe fut battue. Le Roi d'Angleterre, qui ne croyoit pas que l'Irlande, après cet échec, pût faire aucune réſiſtance, revint en France. Les troupes Françoiſes ne tarderent pas à le ſuivre. Le Duc de Lauſun que Jacques II.

---

* Burnet, le plus fade Panégyriſte que le Prince d'Orange ait jamais eu avoue, dans l'Hiſtoire de ſon temps, que l'armée de ſon Héros étoit de 36000 hommes de bonnes troupes, & celle du Roi Jacques de 26000 ſeulement. La vérité eſt que celle d'Orange étoit de 45000, & celle du Roi de 25000.

avoit malheureuſement choiſi pour commander les ſecours que la France lui avoit accordés, ſe transporta immédiatement après la bataille à Limerick, ſeule reſſource des Irlandois; mais à peine eut-il jetté les yeux ſur les fortifications de cette place, qu'il s'écria en jurant que ſon maître *la prendroit avec des pommes cuites*, & il écrivit à Louis XIV. de retirer au plutôt le peu de troupes qu'il avoit en Irlande, s'il ne vouloit les perdre abſolument: ce qui fut exécuté, & il ne reſta de François dans ce Royaume que quelques Officiers particuliers. Douze mille Irlandois, la moitié ſans armes, s'étoient jettés dans cette chétive fortereſſe réſolus de s'enſevelir ſous ſes ruines: le Prince d'Orange l'aſſiégea avec ſon Armée de vieilles troupes forte de 45000 hommes; il la foudroya avec une nombreuſe

artillerie, donna plusieurs assauts dans lesquels ses troupes pénétrerent jusqu'au centre de la place: mais elles furent toujours repoussées par les assiégés qui les poursuivirent jusques dans leur Camp; les tranchées furent comblées, & l'artillerie enclouée. Le Comte de Lucan sortit de Limerick, attaqua à sept milles de l'armée Angloise, un convoi considèrable qui lui venoit de Dublin; l'escorte fut battue, ses munitions de guerre & de bouche détruites, la grosse artillerie crevée, après quoi le Comte rentra glorieusement dans sa place. Alors le Prince d'Orange ne pouvant ni par menaces ni par prières engager ses soldats à donner un nouvel assaut, fut contraint de lever honteusement le siège; il le fit avec tant de précipitation, que son hôpital fut brûlé, 1500 hommes de ses troupes y périrent. Les Irlandois firent vaine-

ment tous leurs efforts pour les ſauver, l'hôpital étoit bâti de planches de ſapin qui s'embraſerent dans un inſtant.

Après cette belle défenſe, le Prince d'Orange jugea à propos de tenter la voie d'accommodement. Il eſt certain qu'il propoſa au Duc de Tirconel Vice-Roi d'Irlande pour Jacques II. de donner aux Irlandois, s'ils ſe ſoumettoient à lui, l'exercice public de la Religion Catholique Romaine, la moitié des Charges civiles & militaires, pluſieurs places de ſûreté, & la garantie du Traité par toutes les Puiſſances alliées: ces propoſitions furent rejettées avec horreur, & le Vice-Roi qui les avoit écoutées fut même inſulté par ſes plus proches parens de la maniere la plus mortifiante.

M. de Saint-Ruth, Lieutenant-Général arrivé de France, depuis la levée du ſiége, avec M. Duſſon & M.

le Chevalier de Teſſé, donna tous ſes ſoins pour mettre l'Armée Irlandoiſe en état de faire un dernier effort. Il l'aſſembla au Printemps de l'année ſuivante, elle ſe porta dans les plaines d'Aghrim où elle donna bataille à l'Armée Angloiſe; l'infanterie Irlandoiſe culbuta & battit l'infanterie ennemie. Alors M. de Saint-Ruth ſe crut aſſûré du ſuccès le plus heureux : excédé de fatigues, & comblé de joie, il demanda un verre de vin, & dans le temps qu'il le portoit à la bouche, il fut tué ſans avoir le temps de prononcer un ſeul mot : cette mort arracha la victoire des mains des Irlandois pour la livrer à leurs ennemis. L'Officier qui commandoit la Cavalerie Irlandoiſe avoit ordre de M. de Saint-Ruth de n'attaquer celle de l'ennemi, qui étoit forcée de défiler devant lui, que quand il en recevroit l'ordre exprès de ce Général. Trop fidele à

ce mot, il n'osa prendre sur lui de marcher contre elle, qu'après lui avoir donné le temps de se former entiérement : alors son attaque fut infructueuse, & les Irlandois furent obligés d'abandonner le Champ de bataille. La retraite se fit vers Limerick; la plus grande partie de l'Armée se jetta dans cette place qui peu de jours après fut assiégée une seconde fois. M. Dusson, Lieutenant-Général François, qui commandoit toutes les forces des Irlandois, fut obligé de rendre cette place, faute de vivres : c'est dans cette occasion que fut rédigée & acceptée la fameuse capitulation de Limerick, qui décida du sort de l'Irlande. Comme ce Traité solemnel conclu entre les Irlandois sous la protection de la France, & M. Ginkel Lieutenant-Général commandant l'Armée Angloise, acquit à l'Angleterre la paisible possef-

ſion de l'Irlande, j'examinerai, dans la Lettre ſuivante, avec quelle bonne foi les Anglois l'ont obſervé.

Je ſuis très-parfaitement, Monſieur,

Votre ſerviteur & ami

* * * * *

15. Juillet, 1756.

ARTICLE LXXXVI.

DISCUSSION HISTORIQUE & critique ſur la Conjuration de Veniſe & ſur l'Hiſtoire de cette conjuration, écrite par l'Abbé de S. Réal, préſentée à la Société littéraire de Chalons en Champagne. Par P. J. G. *Août*, 1756.

A. A. T.* *Brochure* in-12. *de 94 pages. A Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques, &c.*

IL faut bien du courage pour oſer attaquer & combattre un Ouvrage marqué au coin du génie, & un fait hiſtorique qui, depuis long-temps, eſt en poſſeſſion de la croyance publique. C'eſt-là une de ces entrepriſes qu'on ſe pardonne quelquefois avec peine à ſoi-même, & qui ne peuvent trouver leur juſtification que dans le ſuccès le plus heureux. Cependant comme les droits de la vérité ſont impreſcriptibles, on eſt toujours autoriſé à réclamer contre l'erreur la plus impoſante & la plus accréditée. Une Critique ſage, éclairée, impartiale doit diſſiper l'illuſion & le preſtige, confondre & détruire

* L'Auteur de cette Diſſertation eſt M. Groſley, Avocat à Troyes.

le menſonge uſurpateur d'un thrône qui n'appartient qu'à la vérité. S'appliquer à diminuer le nombre de nos erreurs, c'eſt travailler utilement au progrès des Sciences & à l'embelliſſement de la raiſon.

Nous ſommes perſuadés que tel a été le but que s'eſt propoſé l'Auteur de la Diſſertation qui va nous occuper. Le même amour de la vérité nous conduira dans le compte que nous rendrons de cet Ouvrage. Nous croyons ne pouvoir mieux entrer dans les vuës de M. Groſley qu'en examinant avec lui & d'après lui l'Hiſtoire de Saint-Réal, & l'évènement qui en eſt le ſujet. Ne ſeroit-ce pas faire injure à M. G. que de douter qu'il nous pardonne de n'être pas tout-à-fait de ſon ſentiment? Ce ſeroit ſoupçonner qu'il eſt plus acceſſible à la jalouſe délicateſſe de l'amour propre que ſenſible aux intérêts de la vérité.

Quoi qu'il en ſoit, ſon exemple nous enhardit.

Dans une eſpèce d'avant propos, l'Auteur de cette Diſſertation commence par l'éloge de ſes compatriotes : il leur dit que la candeur, l'ingénuité, la franchiſe forment *l'Appanage ſpécial de la Province* de Champagne : enſuite il rappelle les circonſtances dans leſquelles parut l'Ouvrage de S. Réal : il fait auſſi mention de la Veniſe ſauvée d'Otwai, & du Manlius Capitolinus de la Foſſe &c. Nous ne nous arrêterons pas à ces différents objets qui ſont étrangers au fond de la queſtion qu'on entreprend de traiter : mais nous devons obſerver que l'Auteur, en attaquant l'Ouvrage de l'Abbé de S. Réal, rend à cet Ouvrage, quant au mérite du ſtyle & du génie, la juſtice qui lui eſt due. Il reconnoît que c'eſt peut-être le morceau le plus achevé que le genre hiſtorique ait dans notre lan-

langue..... » Mais à la lumière des » réflexions que j'ai cru pouvoir » me permettre, *dit-il*, je n'ai » plus apperçu, dans ce grand » morceau, qu'une *amplification* » de main de maître ſur un petit » nombre de faits décharnés, d'où » un génie créateur a ſçû tirer un » plan que l'on peut regarder com» me un chef-d'œuvre... Paſſant en» ſuite de l'Hiſtoire du fait au fait » même, il m'a ſemblé ne plus » voir, dans cette *épouvantable* » *conjuration*,* qu'un coup de la » politique du Senat de Veniſe. «

Voilà en peu de mots le Prècis de cette Diſſertation, qui contient deux Parties : dans la premiére, l'Auteur examine l'ouvrage de S. Réal, & les monumens ſur leſquels il eſt appuyé : dans la ſecon-

* Ces mots ſont tirés d'une Relation de cette conjuration inſérée dans le Mercure François (année 1618.)

de, il examine la Conjuration en elle-même. Cet ordre que l'Auteur a suivi, nous le garderons dans le compte que nous allons rendre de son Ouvrage : nous rapporterons fidélement ses objections & ses raisonnemens, pour en apprécier en détail la force & la solidité.

EXAMEN DE L'OUVRAGE DE S. RÉAL ET DES MONUMENS QUI EN SONT LA BASE.

» Mes réflexions, dit M. G., se » portent d'abord sur Saint-Réal lui-» même : il étoit élève de Varil-» las..... il avoit pris son style, son » goût & sa manière. «

De ce que l'Abbé de Saint-Réal a été élève de Varillas, M. G. voudroit-il conclure que cet Abbé ne mérite aucune créance ? Persuadera-t-il que l'Histoire de la Conjuration de Venise n'est qu'un Roman, parce que son Auteur a eu

pour maître Varillas ? L'imagination romaneſque de ce dernier Écrivain étoit-elle donc aſſez ſéduiſante ou aſſez contagieuſe, pour que l'on ne pût ſe défendre d'en prendre le ton & d'en ſubir la loi ? D'ailleurs eſt-il bien vrai que l'Abbé de Saint-Réal ait pris le ſtyle & le goût de Varillas ? Ces deux Auteurs ont-ils entr'eux tant de reſſemblance ? Il nous paroît que, pour confondre le ſtyle de l'Abbé de Saint-Réal avec celui de Varillas, il faudroit ne ſçavoir pas diſtinguer la manière de peindre de Raphaël d'avec celle du Pérugin ſon Maître. L'Hiſtoire de la Conjuration de Veniſe peut, dans ſon genre, être comparée au tableau de la *Transfiguration*, ce chef-d'œuvre de la Peinture.

De l'examen de la perſonne & du caractère de S. Réal, M. G. paſſe à la diſcuſſion des matériaux, ſur leſquels *Saint-Réal a bâti ſa conju-*

ration de Venise. Et c'est ici un des principaux argumens employés par M. G. pour prouver que l'Ouvrage du Sallufte François n'est qu'un Roman ingénieux : il y revient en plusieurs endroits de sa Dissertation. Nous citons dans toute leur étenduë ces différents textes sans les altérer.

» Sous l'année 1618, le Mer-» cure François donna une Rela-» tion de cette Conjuration... cette » Relation est l'unique monument » contemporain de cette Conjura-» tion.

» Vingt années après, une plume » Génoise donna une très-bonne » Histoire des Guerres & des évè-» nemens, dont l'Italie avoit été le » théatre depuis l'année 1613 juf-» qu'en 1634. La conjuration de » Venise y figure en son rang, mais » d'une manière plus propre à ré-» pandre des doutes sur la réalité » de cet évènement, qu'à en déve-

» lopper le plan & la marche.

» Le Procurateur Nani, dans
» l'Hiſtoire de Veniſe qu'il donna
» au public en 1662, parle de cette
» conjuration; mais la Relation
» qu'il en a donnée, n'eſt pas plus
» lumineuſe que celle du Mercure
» François.

» On n'avoit donc, ſur ce grand
» évènement, que des lumières fort
» équivoques, lorſque l'Abbé de
» Saint-Réal en donna une Hiſtoire
» très-détaillée..... Ces matériaux
» connus ne ſuffiſoient pas: il fal-
» loit donc en tirer d'ailleurs. Mais
» où les déterrer? Saint-Réal cite
» pour preuves & pour fondemens
» de ſon Hiſtoire *la grande dépê-*
» *che du Capitaine Pierre au Duc*
» *d'Oſſonne, le plan de l'entre-*
» *priſe, la dépoſition de Jaffier,*
» *le procès criminel des conjurés*,
» pièces qui n'étoient connues de
» perſonne..... qui n'ont jamais
» exiſté que dans l'avis où Saint-

» Réal les indique... Eh ! comment » auroient-elles pû exister après les » précautions prises, suivant le Nani » lui-même, pour jetter sur cet évè» nement un voile impénètrable ? » *Volle il Senato profundamente* » *dissimularlo :** précautions qui, » suivant le Capriata... furent por» tées jusqu'à la suppression *totale* » de tous les Actes...** *Perche come* » *gli atti publici della causa fossero* » *dal Senato con molta segretezza* » *soppressi ?* Le Conseil des Dix » est-il donc un Tribunal dont le » dépôt ne soit fermé que pour la » forme ? «

Examinons en détail les diffé-

---

* *Nani Libro terzo*, *p.* 159. in-4°.

** *Capriata Libro sesto*, *p.* 511. Le mot *totale* n'est pas dans le texte Italien. Et en général, le texte de cet Auteur est un peu altéré dans la Dissertation. Nous le rapportons tel qu'il est dans le Capriata.

rents membres de l'objection que nous venons d'exposer. Et d'abord, en admettant même, avec le Capriata, la suppression de tous les Actes de la procédure, n'est-on pas en droit de conclure que ces actes ont existé? Le titre de leur existence est établi par le décret même qui les a supprimés. D'ailleurs, malgré les précautions du Senat, on aura pû avoir quelques copies de ces Actes. Quelque bien fermé que l'on suppose le Tribunal des Dix, est-il plus sacré que les Cabinets des Ministres & des Rois? On vient à bout cependant, quelquefois, de pénétrer dans ces sanctuaires de la Politique, & d'en arracher les pièces les plus secrétes.

Mais enfin la Relation du Mercure François est-elle le *seul* monument contemporain de cette Conjuration? La grande dépêche du Capitaine Pierre au Duc d'Ossonne, le plan de l'entreprise, la

déposition de Jaffier, le procès criminel des conjurés, toutes ces pièces n'ont-elles jamais existé que dans l'avis où Saint-Réal les indique ? Nous ouvrons le 4e Tome *Delle Memorie recondite di Vittorio Siri*; & nous y lisons : *Di questa Congiura innestero in questo luogo la Relatione che ne usci all' hora da penna Veneta coëtanea e pretendente intima conoscenza.* » J'insérerai ici la Relation que » donna alors un Auteur contem- » porain, qui prétendoit avoir une » connoissance intime de cet évè- » nement. «

Il y rapporte en effet toutes ces pièces qu'on dit n'avoir jamais existé : nous y renvoyons M. G. & nos Lecteurs ; nous nous bornons à citer les titres. Les voici : *Sommario della Congiura contra la città di Venetia. Scrittura che'l Capitano Giacomo Pietro invio al Duce d'Ossuna. Modo d'impa-*

*dronirsi senza intelligenza della citta di Venetia, del Capitano Giacomo Pietro.** Ces différentes pièces occupent, dans Siri, près de 40 pages** *in-4°*. On y retrouve non-seulement le fond, mais presque tous les faits avec leurs circonstances marquées dans l'Ouvrage de Saint-Réal.

» Quand tous ces Actes auroient » existé, dit M. G., je vais démon» trer qu'ils n'ont point passé sous » les yeux de l'Abbé de Saint-Réal: » l'époque qu'il a jugé à propos de » fixer pour l'exécution du projet » des conjurés, est la base de ma » démonstration.....« *L'exécution*,

* *Sommaire de la Conjuration contre Venise. Dépêche du Capitaine Jacques-Pierre au Duc d'Ossonne. Moyen de s'emparer de Venise sans intelligences par le Capitaine Jacques-Pierre.*

** L'Histoire de cette conjuration ne contient, dans S. Réal, qu'environ 86 pag. *in-12*.

dit Saint-Réal, *avoit été remise au jour de l'Ascension..... Ce jour arrivé, Jaffier eut la curiosité de voir la cérémonie où le Doge épouse la Mer..... sa compassion redoubla..... il en revint plus irrésolu; & ce jour même il révéla la conjuration au Conseil des Dix.*

En 1618, l'Ascension tomboit le 24. Mai; ce fut donc, selon Saint-Réal, le 24. Mai que Jaffier révéla cette conjuration. Or comment accorder cette époque avec celle que présente la Relation du Mercure François? Suivant cette Relation, *contenue dans une Lettre envoyée de Venise le 21. Mai 1618*, il faut que la Conjuration ait été découverte au moins trois ou quatre jours avant l'Ascension. Loin d'affoiblir cette objection de M. G., nous ajoûtons que M. Brulart de Brouffin écrivant de Venise, le 22. Mai de la même année, à M. de Béthune, lui annonce aussi la

découverte de la Conjuration. *

» C'est donc à tâtons que Saint-
» Réal a fixé l'époque du dénoue-
» ment de son Roman. «

Nous répondrons que Saint-Réal n'a point fixé cette *époque à tâtons ;* il ne l'a pas imaginée : il l'a trouvée dans le *Sommario della Congiura*, dont nous avons parlé plus haut : il y est dit que ce projet devoit s'exécuter le jour de l'Ascension : *Questo trattato doveva mettersi in executione nel tempo dell' Ascensione.* M. Brulart de Broussin marque la même époque dans la Lettre que nous venons de citer : *Quel Giorno stesso dell' Ascensione.* Le tort qu'a eu Saint-Réal n'est donc pas d'avoir dit que *l'exécution fut remise au jour de l'Ascension ;* mais c'est d'avoir reculé jusqu'à ce jour la découverte de la Conjuration. Il aura cru qu'un

* *Vittorio Siri, ibid.*

délai de quelques jours n'altéroit que fort peu la vérité hiſtorique; & ce petit changement il ſe ſera déterminé à le faire d'autant plus volontiers, que par-là il ſe ménageoit une ſituation bien touchante & vraiment théatrale, & un motif bien puiſſant pour engager Jaffier à découvrir la Conjuration. C'eſt peut-être encore à deſſein de jetter un nouvel intérêt dans ſon Ouvrage, que Saint-Réal ſe ſera permis l'épiſode de la Courtiſane Grecque, chez laquelle s'aſſembloient les principaux des Conjurés : Epiſode dont nous n'avons trouvé aucuns veſtiges dans les Auteurs que nous avons conſultés. Il aura imaginé qu'il ne convenoit pas de vouloir renverſer un Etat ſans l'entremiſe des femmes, & qu'il falloit que la Conjuration de Veniſe eût auſſi ſa Sempronia. Quoi qu'il en ſoit, nous revenons à la Diſſertation.

» Saint-Réal, *continue M. G.*, » n'a pas eu plus d'égards pour la » vrai-ſemblance que pour la vé» rité : il attribue au Marquis de » Bedemar le *Squittinio della li*» *berta Veneta*, ouvrage qui ſup» poſe dans ſon Auteur la con» noiſſance la plus intime du gou» vernement de Veniſe, imprimé » dès l'année 1612... temps au» quel arrivoit, & peut-être n'étoit » pas encore arrivé à Veniſe le » Marquis de Bedemar, puiſ» que, dans le temps de la Conſpi» ration ; *le Conſeil d'Eſpagne* » *ne pouvoit, après ſix ans, ſe ré*» *ſoudre à rappeller cet Ambaſ*» *ſadeur* ; ce ſont les termes de » S. Réal. « Tout ce paſſage mérite attention. Il eſt vrai que ces mots ſont de S. Réal. Mais cela n'eſt pas dit ſous l'année 1618 ; on ne peut même, avec bienſéance, ſuppoſer que ce paſſage ait trait à l'année 1618. Ce ſeroit faire

tomber S. Réal dans la plus absurde contradiction avec lui-même, puisque, deux lignes au dessus de cet endroit cité, il dit expressément que * *le Marquis de Bedemar avoit été choisi pour Venise dès l'année 1607.* Or depuis 1607 jusqu'en 1618, il y a certainement plus de *six ans*. Suivant ces Epoques qui sont vraies, faisons partir le Marquis de Bedemar pour Venise en 1608 ; avec les talens & le génie qu'il avoit, n'aura-t-il pas pû, dans l'espace de quatre ans, étudier le gouvernement de Venise & en acquerir *la connoissance la plus intime* ? Il aura donc été en état de composer lui-même le *Squittinio* en 1612, ou du moins d'en fournir les matériaux à Velser ou à Peiresc. Ce fut un de ces deux

* Voyez les premiéres pages de la Conjuration de Venise.

Auteurs, dit Giannone, que le Marquis de Bedemar chargea de composer le *Squittinio della liberta Veneta : narrasi che il Marchese di Bedmar avesse fatto comporre da M. Velsero o da Nicolò Peireschio, quel libro intitolato Squittinio della liberta Veneta* (Gian. Hist. Civile di Napol. lib. 35. p. 323.) Après cela il n'est pas étonnant que le Marquis de Bedemar eût *pour ce libelle un amour paternel.* * Il en avoit formé au moins le plan, & dirigé l'exécution. Il pouvoit donc s'en regarder comme le père.

» C'est, *reprend notre Auteur*, » avec aussi peu de fondement dans » la vérité des faits qu'il (S. Réal) » met les difficultés qui retarde- » rent la paix, sur le compte du » Duc d'Ossonne, & du Gouver- » neur de Milan, secondés, échauf-

* Voyez S. Real à la dernière page.

» ſés, éclairés par le Marquis de
» Bedemar. Tous les Auteurs qui
» ont parlé de cette paix & des dif-
» ficultés qu'elle rencontra, les
» attribuent unanimement aux ſeuls
» Vénitiens. »

Nous ne nous portons pas pour avoir lû tous les Auteurs qui ont parlé de cette paix. Mais ceux que nous avons conſultés ſur ce point, juſtifient unanimement l'Abbé de S. Réal. Voyez Siri & Giannone (*loc. cit.*).

Il eſt vrai que les Vénitiens ne voulurent pas ratifier le Traité de paix avec l'Archiduc : Traité qui avoit été conclu à Madrid, & ſigné à Paris par leurs Ambaſſadeurs. Mais le Senat ne déſavoua ſes Miniſtres, que parce qu'ils n'avoient pas aſſez fortement inſiſté ſur la reſtitution prompte des Vaiſſeaux & des effets que le Duc d'Oſſonne avoit enlevés aux ſujets de la République. Ces priſes mon-

toient à huit cents mille ducats, *ottocento mila ducati* (Siri) : la ratification du Traité dépendoit de cette restitution. Le Roi d'Espagne avoit donné sur cela des ordres, qui n'avoient pas été remplis. On peut voir, dans Pomponio Emigliani * Milanois, les Lettres que Philippe III. écrivoit à ce sujet au Marqui de Bedemar & au Duc d'Ossonne. Ce Duc ne vouloit pas plus rendre aux Vénitiens leurs Vaisseaux, que Dom Pedre, Gouverneur de Milan, ne vouloit restituer Verceil au Duc de Savoye : & c'étoit encore ici un préliminaire imporrant & nécessaire à la conclusion de la paix. Pour forcer Dom Pedre à cette restitution, les ordres du Conseil d'Espagne ne parurent pas suffisants. Il fallut

* Cet Auteur a fait l'Histoire de ces guerres : il écrivoit en 1619, au plus tard.

que Louis XIII. le menaçât de descendre en Lombardie à la tête d'une armée : (Voyez les Mémoires pour servir à l'histoire du Card. de Richelieu, par Aubery, Lettre de Louis XIII. à M. de Marguemont, du 5 Juin 1618.)

Enfin si les Vénitiens, en 1618, *mirent en Mer une Flotte nombreuse*, on trouve la raison *de cet effort extraordinaire* dans le passage de Giannone. *Nel nuovo anno 1618 si scoprirono le cagioni onde aveniva che non ostante la pace, l'Ossuna, il Toledo e la Queva, tenevan sempre legni armati ..... tutto nasceva dall'esito che s'attendeva d'una congiura che il Marchese di Bedmar maneggiava in Venezia, con participazione dell' Ossuna e del Toledo.* (Gian. Lib. 35.) » Dans la nouvelle année 1618, » on découvrit les raisons pour » lesquelles, quoique la paix fût » faite, le Duc d'Ossone, Tolede

» & la Queva (Bedemar) tenoient
» des Vaisseaux * armés dans la Mer
» Adriatique ... On avoit fait cet
» armement dans l'attente du suc-
» cès d'une conjuration tramée dans
» Venise par Bedemar, de concert
» avec le Duc d'Ossonne & Tole-
» de. « Et n'est-ce pas là précisé-
ment ce que dit S. Réal ?

» Lorsque cette production de
» S. Real parut, *dit M. C.* le Journal
» des Sçavans n'en parla point : ne
» pourroit-on pas induire de ce
» silence, que les contemporains
» de S. Réal les plus éclairés ne
» la prirent que pour ce qu'elle
» étoit ; pour un roman ? «

Le ton de réserve avec lequel M. G. propose cette objection,

* Le Duc d'Ossonne avoit envoyé dix-neuf Vaisseaux de guerre dans le Golfe, sous le commandement de François Rivera.

la forme qu'il lui a donnée en ne la plaçant qu'indirectement & dans une note ; tout cela prouve peut-être qu'il a senti lui-même le foible de cette induction. En effet ce silence du Journal des Sçavans ne décide rien. Jamais Apollon n'eut autant de Secrétaires qu'il en a dans ce temps-ci, où les Journaux sont si multipliés ; & cependant combien d'Ouvrages encore omis & oubliés dans ces Journaux ! De plus il ne faut pas croire que, dans ces commencemens, le Journal des Sçavans fût aussi exact, aussi étendu & aussi soigneusement travaillé qu'il l'est de nos jours. Pour s'en convaincre, on peut jetter les yeux sur les premiers volumes de cette Collection sçavante & utile, on trouvera bien du vuide depuis 1669 jusqu'en 1675, * & même au delà : or l'Ou-

* M. l'Abbé Gallois, Auteur de ce

vrage de S. Réal parut dans cet intervalle, c'est-à-dire en 1674.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé que l'Abbé de S. Réal a pû voir, & a vû les pièces qu'il a citées ; que ces pièces existent, & qu'il n'a point fait un roman. Nous sera-t-il aussi facile de justifier la vérité de la Conjuration ? C'est ce que nous allons entreprendre sous les yeux du Public, en suivant toujours pas-à-pas M. Gr. *dans sa marche* & dans ses raisonnemens.

EXAMEN DE LA CONJURATION.

» Cet évènement. *dit M. G.*, » est un problême politique ; c'est

Journal, ne donna en sept ans que seize Journaux ; il ne donna rien en 1673, & un seul Journal en 1674 (premier Janvier.) M. de la Roque en donna un autre en Décembre. Est-il donc surprenant que l'Ouvrage de S. Réal, qui parut en 1674, ait échappé au Journal des Sçavans ?

» un de ces *arcani di ſtato*, c'eſt
» un de ces grands coups que la
» Politique ne frappe que dans
» les plus grandes occaſions. «
Cet évènement eſt peut-être tout
cela : nous ne l'approfondiſſons
pas encore ici en lui-même ; nous
diſcuterons ce point dans la ſuite
plus en détail. Nous nous bornons, pour ce moment, à l'examen
des raiſons dont M. G. appuie ſon
opinion ; & nous allons voir ſi ces
preuves ſont aſſez fortes pour faire
placer cet *évènement* au rang des
menſonges imprimés.

» Le Marquis de Bedemar, *dit*
» *M. G.*, étoit un eſpion d'autant
» plus dangereux qu'il étoit revê-
» tu d'un caractère que le droit
» des gens rendoit ſacré ... le peu-
» ple l'abhorroit, le déteſtoit.

M. G. auroit pû ajoûter que
le Marquis de Bedemar fut expoſé plus d'une fois aux fureurs de
ce peuple. En 1617, il ſe répan-

dit dans Venise la nouvelle que la Flotte du Duc d'Ossonne avoit été battue : à ce bruit, le peuple, yvre de vin & de joie, investit l'hôtel de l'Ambassadeur d'Espagne; & si les Magistrats ne fussent accourus, Bedemar auroit été mis en pièces par le peuple. (Giannone, Hist. de Naples, l. 35e.)

» A la lumiére des monumens » publics, authentiques, *poursuit* » *M. G.*, décomposons les ressorts » de cette grande machine (la Con» juration.) «

L'Auteur part toujours de son principe dominant & favori, que nous avons réfuté : il suppose que la *Relation du Mercure François est l'unique monument contemporain de la Conjuration.* Nous avons démontré, en rigueur, l'existence des pièces que S. Réal invoque & reclame. Nous avons cité l'ouvrage de Vittorio Siri, où elles se trouvent rapportées dans toute leur

étenduë. S'il faut encore des autorités en faveur de l'existence de cet évènement; on peut recourir à l'Histoire des guerres d'Italie depuis 1613 jusqu'en 1653, composée par Joseph Ricci, Clerc Régulier de la Congrégation des Somasques : aux pages 84 & 85. in-4.* on trouvera le précis de la Conjuration.

» Le Senat partagea-t-il les » craintes du peuple à ce sujet, » *dit M. G.* ? Jugeons-en par sa » conduite. Il garda le plus pro» fond silence, il ne laissa écha» per aucune démonstration de » joie... il n'ordonna point de » solemnelles actions de graces, » (pour la découverte de cette » Conjuration.")

Ici l'Auteur a contre lui le témoignage éclatant & formel de

* Cette Histoire a été imprimée en 1655.

plusieurs

plusieurs Ecrivains. Le Procurateur Nani, dans son Histoire de Venise, dit que le Senat ordonna des prières & des aumônes en actions de graces. *Per ordini del Senato con orationi & elemosine à Dio se ne riferirono gratie devote.* (Nani. lib. 3.) Vero, dans son Histoire de Venise (lib. 5, pag. 295) dit: *Extinctis fugatisque publicæ libertatis hostibus, Deo servatori ac vindici supplices gratias egit Senatus.* Enfin Palatio, Auteur des fastes des Doges, après avoir raconté cet évènement (p. 252) dit: *Deo servatori ac vindici gratiis actis, qui sedem Evangelistæ voluit immunem.*

» La tranquillité du Senat, son » indifférence &c. *continue M.* » *G.*, fit dès-lors douter de la » réalité de cet évènement. Ces » doutes & leurs motifs furent dé» taillés par le Capriata dans son » Histoire publiée en 1639. « No-

tre Auteur cite tout au long le paſſage du Capriata, & *préſente les raiſons dont cet Hiſtorien autoriſe ſon incrédulité.*

Nous reconnoiſſons que le récit du Capriata eſt bien capable de faire naître des doutes ſur la réalité de la Conjuration. Nous ne rapportons point ce paſſage qui contiendroit pluſieurs pages; mais ce récit eſt-il vrai dans toutes ſes parties? S'il en faut croire cet Hiſtorien, le Duc d'Oſſonne fut bien aiſe de la mort du Capitaine Jacques Pierre, parce qu'il étoit paſſé ſans ſon congé au ſervice de la République. Le Duc avoit même travaillé à le perdre, en le rendant ſuſpect aux Vénitiens par un préſent de quatre mille ducats qu'il avoit fait compter à Pierre & à ſon compagnon le Capitaine Petardiers. Tel eſt le récit abrégé du Capriata (liv. 6.)

Cependant nous liſons dans Ric-

ci (p. 84) que le Capitaine Pierre ne se mit au service des Vénitiens que de l'aveu, & par le conseil du Duc d'Ossonne, & que le mécontentement que ces deux hommes affectoient d'avoir l'un de l'autre n'étoit qu'apparent, & n'avoit rien de réel : *Jacobus Petrus ... paulò pòst, ipsius Ursonis Ducis consilio & assensu, ad Reipublicæ Venetæ stipendia transfugit... Neapoli profectus specie Proregem aliquid sibi agrè fecisse.* (Ricci narratione 2a. circà finem.)

Notre Vice-Roi (dit Giannone) protestoit qu'il n'avoit point eu de part à la Conjuration, lorsqu'elle fut découverte. Cependant tout le monde l'en croyoit coupable, voyant qu'il avoit donné azile aux conjurés qui s'étoient enfuis de Venise, & qu'il avoit envoyé à Malte la veuve de Jacques Pierre sous une escorte honorable. *Il nostro Vicere, scoverta*

la Congiura, negava d'esserne stato à parte; tuttavia il mondo lo condannava reo, vedendo che appresso dilui s'erano ricovrati fugittivi, e la vedova di Pietro posta in liberta, essere stata inviata à Malta con onorevole scorta. (Gian. l. 35.) Ces deux témoignages ne peuvent se concilier avec le récit du Capriata.

Quoi qu'il en soit, le Procurateur Nani avoit sans doute lû les moyens employés par le Capriata pour infirmer l'existence de cette conjuration; il convient même que plusieurs parties de ce projet n'étoient pas aisées à exécuter : *Alcune cose non erano veramente facili ad esequirsi.* Cependant ces considérations ne l'ont point empêché de donner cet évènement pour certain : il rapporte une circonstance qui aura servi de fond à l'anecdote de S. Réal au sujet *de ces deux Dauphinois venus d'Oran-*

ge en poste pour découvrir cette extrême méchanceté. Nani dit que Gabriel Montcassin, & Balthasar Juven, Gentilshommes, l'un de Normandie & l'autre du Dauphiné... découvrirent ce projet au Conseil des Dix : *Gabriele Montecassino e Baldasar Juven, Gentilhuomini, quegli di Normandia e questi di Delfina pravi consigli discoprirono al Consilio de Dieci.* Cette même particularité se retrouve dans Ricci, (*loc. cit.*) Continuons nos observations.

» Cette conjuration, *dit M. G.*, » est placée par Naudé au nom» bre des coups d'Etat. Or Naudé » imprimoit à Rome son Livre » dans l'année même où le Ca» priata donna son Histoire. Ce » n'est donc point d'après le Ca» priata qu'il traite cette conjura» tion de chimère. «

A cette objection il seroit possible de répondre que Naudé se

trouvoit actuellement à Rome avec le Cardinal de la Cueva (autrefois Marquis de Bedemar ,) qu'il étoit trop ſage pour rien dire qui pût déplaire à cette Eminence ; qu'il convenoit qu'en parlant de cette conjuration , il lui donnât une tournure , qui pût mettre à couvert l'honneur de ce Cardinal , & que peut-être même le lui avoit-on recommandé. Si cette réponſe n'eſt qu'une conjecture , au moins ſuffit-elle pour rendre raiſon du diſcors de Naudé.

» A toutes ces preuves, *pourſuit M. G.*, j'ajoûte deux argu» mens négatifs qui leur donnent » une nouvelle force. « Le premier eſt tiré de la non-oppoſition des Vénitiens, à la promotion du Marquis de Bedemar créé Cardinal en 1622. » Les Venitiens s'y » ſeroient ſans doute oppoſés , ſi » la Conjuration avoit été réelle : » ils ne l'ont pas fait ; elle n'eſt

» donc qu'une chimère. « Cet argument a-t-il toute la *force* & toute la ſolidité que lui ſuppoſe l'Auteur ? Qu'auroit produit cette oppoſition de la République ? Le ſouvenir des différends de Paul V. avec le Senat étoit trop récent, pour que les Vénitiens puſſent eſpérer que cette démarche de leur part contrebalançât à Rome la conſidération & les égards dus au Roi d'Eſpagne. Ainſi, quand même la Conjuration eût été certaine, & tramée par Bedemar, les Vénitiens ne devoient pas ſonger à traverſer cette promotion. Ce n'eſt pas tout : en admettant même les principes de M. G. & en ſuppoſant avec lui que cette Conjuration n'eut jamais de réalité, il n'eſt pas plus aiſé d'expliquer l'indifférence avec laquelle la République vit la promotion du Marquis de Bedemar. Nous voulons bien que ce noir com-

plôt n'ait été qu'une chimère ; du moins est-il certain que le Senat en avoit prêté le phantôme odieux au Marquis de Bedemar : par une suite de cette politique, il convenoit, il falloit même peut-être que les Vénitiens parussent témoigner quelque mécontentement, ne fût-ce que pour colorer leur premiére démarche. Ils ne l'ont cependant pas fait : la conduite qu'ils tinrent à cette occasion, ne peut donc fournir aucune preuve solide.

Le second argument négatif est conçu dans les termes suivants. » M. le Président Hénault qui, dans » son Abrégé chronologique de » l'Histoire de France,* rappelle la » Conjuration de Fiesque contre » Génes, ne s'y est point souvenu de » celle de Venise. Or le silence d'un » Historien, aussi bon juge de la » valeur des faits... n'est-il pas

* Sous l'année 1547.

» une forte préſomption contre
» la réalité de cet évènement ? «

Voilà donc enfin un article ſur lequel nous ſerons en partie d'accord avec M. G. Nous ſouſcrivons à l'éloge qu'il fait du *Nouvel Abrégé chronologique*. Perſonne n'eſtime plus que nous cet excellent ouvrage ; mais il eſt fâcheux pour M. G., *qu'un Hiſtorien, auſſi bon juge de la valeur des faits, ait cru devoir* rapporter, dans la derniére édition de ſon Abrégé, un évènement qu'il avoit omis dans les précédentes. (Voyez, ſous l'année 1618. *Conjuration de Veniſe*)

Dans tout ce que nous avons dit, en rendant compte de la Diſſertation de M. Groſley, avons-nous prétendu établir la vérité de cette conjuration ? Non ſans doute : nous avons expoſé fidélement les raiſons qui ſembleroient juſti-

fier ce sentiment ; nous allons raporter avec le même désintéressement les témoignages & les monumens qui paroissent devoir reléguer cet évènement dans la classe des erreurs historiques & des faits imaginaires. Nos autorités, nous les tirerons pour la plûpart des dépêches des Ministres & des Ambassadeurs ; & nous aurons soin d'indiquer en détail les sources où nous avons puisé.

Nous observerons d'abord que Henri Palladio ne fait pas mention de cette Conjuration dans son Histoire de la guerre du Frioul, & de l'expédition de Gradisque. Cet Historien écrivoit au plus tard en l'année 1625 : cette guerre du Frioul, & le siége de Gradisque fait en 1618, tenoient de près à la Conjuration : il étoit naturel que Palladio en parlât, pour peu qu'elle eût eu de fondement. Le silence de cet Auteur contem-

porain, & Sujet * de la République, ne forme-t-il pas un argument négatif presque égal en force à une preuve directe? Mais nous n'avons pas besoin d'un pareil moyen. Nous ne dirons pas même que le Chevalier Assarani, dans son Histoire des guerres d'Italie imprimée en 1665, nie la réalité de cette conjuration : nous avons des témoignages plus décisifs & plus authentiques.

Voici ce que mandoit au Roi Louis XIII. M. de Marquemont, Archevêque de Lyon & Ambassadeur de France à Rome, en rendant compte à Sa Majesté d'une audience qu'il avoit eue du Pape.... » Le discours du Duc d'Ossonne & » des armemens maritimes nous » a porté à parler de cette conju- » ration qu'on publie s'être décou- » verte à Venise; & S.S. m'a dit que

* Il étoit *d'Udine.*

» ſon Nonce y réſidant lui a écrit » n'avoir pû encore pénétrer ce » que c'eſt en vérité... & puis en » ſe ſouriant elle m'a dit qu'il ſe » trouve des François enveloppés » en ce deſſein, & m'a nommé » Regnault... Je lui ai fait répon» ſe qu'il faut attendre le boiteux, » pour diſcerner ce qui peut être » de cette conſpiration, ſe trou» vant déja aſſez de perſonnes » qui diſent que ces ſupplices & » ces exécutions rigoureuſes qu'on » a exercées ſur les pauvres Fran» çois, ont tout un autre ſujet en » vérité que n'eſt celui dont on » les veut colorer. « (Cette Lettre eſt du 31. Mai 1618.) Le même Ambaſſadeur confirme ce premier récit dans une ſeconde Lettre au Roi, datée du premier Juillet de la même année. Dans celle du 17. Juillet, il dit : » S. S. m'a » enquis en quels termes M. de » Léon m'a écrit de cette vraie

» ou prétendue conjuration de Ve-
» nise. Ma réponse a été, qu'il ne
» m'en a pas écrit grand cas, pour
» être une chose dont on a parlé
» si diversement, qu'il a mieux
» aimé attendre le Manifeste que
» les Vénitiens disent vouloir pu-
» blier, que d'en avancer son ju-
» gement. Sur quoi S. S. me re-
» partit... qu'elle a demandé à
» l'Ambassadeur de la République,
» qui est près d'elle, s'il en sçauroit
» les particularités : à quoi ledit
» Ambassadeur n'a point voulu fai-
» re aucune réponse, sinon généra-
» lement que ç'a été une grande &
» dangereuse conspiration ; ajoû-
» tant S. S. que ce silence fait
» croire qu'ils ont été bien vîte
» en besogne. «

Dans une autre Lettre du 29. Juillet, même année, il dit au Roi : » S. S. m'a dit que son Non-
» ce résidant à Venise lui écrit,
» qu'ayant fait exacte diligence

» de s'informer de la Conjuration, » il n'y a point trouvé de fonde- » ment « &c. Ces Lettres sont tirées des *Mémoires pour l'histoire du Cardinal-Duc de Richelieu par Aubery*, (Tome premier.)

M. Léon-Brulart, Ambassadeur de France à Venise en 1618, fit un voyage à Notre-Dame de Lorette : en partant il laissa son frere M. Brulart de Broussin chargé des affaires de l'Ambassade. Celui-ci écrivit à MM. de Bethune & de Puysieux pour leur faire part de cette conjuration : il marque dans ses Lettres du 22. Mai, *que beaucoup de gens parloient de cette affaire comme d'une chose tout-à-fait impossible.*

M. Léon-Brulart, de retour à Venise, écrivit aussi à MM. de Puysieux & de Bethune sur cet événement. Ses Lettres, datées du 6. Juin, détaillent fort au long les raisons qui prouvent que le

projet de cette conjuration étoit chimérique, & qu'il n'avoit jamais pû avoir de réalité. Il s'exprime encore d'une manière plus forte, dans ses Lettres aux Ministres du Roi chez les Suisses & chez les les Grisons. Il y dit expressément qu'il n'y avoit jamais eu que la plus vile populace qui eût cru & qui crût encore à la Conjuration, lorsqu'il écrivoit. On peut voir ces dépêches de M. Léon-Brulart, dans le quatrième Tome *delle Memorie recondite* de Vittorio Siri.

Enfin c'est d'après toutes ces pièces que Louis XIII. mandoit à M. de Marquemont le 4. Juillet : » Si les considérations publiques ne m'obligeoient de favoriser l'intérêt de la République » de Venise ; la façon de laquelle » en plusieurs occasions elle se » comporte en mon endroit, me » devroit retenir de ce faire, soit » pour ce qui se passe au pays des

» Ligues Grises, où ils traversent
» tant qu'ils peuvent mon alliance
» & service, & fraîchement encore
» à ce que j'apprends, ayant fort
» légèrement & précipitamment
» exécuté aucuns soldats François
» avec plus d'égards à certaines ja-
» lousies d'Etat mal fondées qu'à
» la vérité & justice. « (Aubery, Mémoires pour l'histoire du Cardinal de Richelieu.)

Ces témoignages authentiques ainsi rapprochés & réunis forment une démonstration morale, à laquelle il est difficile de se refuser. Cette Conjuration n'a donc eu d'existence & de réalité, que dans la crédulité d'un peuple toujours aisé à surprendre & à conduire par le sentiment de la peur. Il reste cependant encore une difficulté à résoudre. Il est certain que le bruit de cette prétendue Conjuration coûta la vie à plusieurs personnes. Pour se porter à des mé-

chancetés profondes & réfléchies; les hommes veulent y être déterminés par un intérêt puiſſant. Les exécutions cruelles, qui ſe firent alors par ordre du Senat, ont dû avoir un motif. Quel eſt-il? La ſolution de ce problême hiſtorique dépend de quelques éclairciſſemens. Nous n'avancerons rien qui ne ſoit appuyé ſur les autorités les plus reſpectables.

En l'année 1618, on travailloit à réunir les forces des Princes Chrétiens contre l'Empire Ottoman. Le fameux Père Joſeph du Tremblay, Capucin, avoit conçu le deſſein de cette Ligue, & ſe donnoit beaucoup de mouvemens pour en aſſûrer le ſuccès. Dans un voyage qu'il fit à Rome, en 1617, il en parla au Pape Paul V. Sa Sainteté applaudit au projet, promit d'y concourir de tout ſon pouvoir, lui donna des Lettres pour le Roi d'Eſpagne, & le chargea d'aller

lui-même négocier cette grande affaire. Louis XIII. fut le premier à se rendre aux desirs du souverain Pontife..... » Il faudroit voir, *di-» soit ce Prince à M. de Marque-» mont*, quel fruit produira le » voyage du P. Joseph en Espagne, » & la charge que notre S. Père a » donnée à son Nonce de conférer » avec mon Ambassadeur. Je sou-» haite plus que je n'espère, qu'il » en revienne de l'avantage à la » Chrétienté, pour la variété & » multitude des ressorts qu'il faut » faire accorder & jouer à même » fin. Quoi qu'il en avienne, j'au-» rai fait paroître le premier mon » affection & zèle à l'honneur de » Dieu, au bien de la Religion, & » à une si sainte entreprise. « (Aubery, *loc. cit.*)

On pouvoit compter sur le secours de l'Allemagne. Le Cardinal Klesel, premier Ministre de l'Empereur Mathias, avoit répondu que

Sa Majeſté Impériale romproit la trève qu'Elle avoit faite avec le Grand Seigneur, dès que la Ligue ſeroit conſommée. L'Archiduc Maximilien & l'Archiduc Ferdinand, adopté par Mathias & déja couronné Roi de Bohème & de Hongrie, promettoient d'entrer dans cette guerre, & d'y engager les Ducs de Saxe & de Bavière.

Quand le P. Joſeph en parla au Duc de Savoye, ce Prince, qui étoit le plus grand Capitaine de toute l'Italie, dit qu'il remettroit ſes Etats à ſon fils le Prince de Piedmont, & qu'il iroit en perſonne à la conquête de la Terre-Sainte.

Aucun Prince ne montra plus d'empreſſement & de zèle pour cette entrepriſe, que le Duc de Nevers de la maiſon de Gonzague. Ce Duc, deſcendu des Paléologues par les femmes, avoit des prétentions ſur l'Empire de Conſtanti-

nople. *Il avoit envoyé le Sieur Marconnet en Pologne, pour disposer les Cosaques Zaporouski à attaquer le Turc par la Mer Noire pendant que les Chrétiens l'attaqueroient d'un autre côté.* (L'Abbé Richard, Vie du P. Joseph, chap. 18.). Il entretenoit encore des intelligences dans la Macédoine & dans la Morée.

Comme ce projet ne pouvoit réussir sans le secours d'une Flotte nombreuse, le Pape, le Roi d'Espagne, le Grand Duc & d'autres Puissances devoient fournir des Vaisseaux. Le P. Joseph avoit gagné Jacques-Pierre, un des premiers hommes de Mer de son temps. On trouve, dans Siri, une Lettre de ce Capitaine au Duc de Nevers, & le plan de conduite qu'on devoit tenir pour assûrer le succès de la Ligue. Il y est aussi fait mention d'un coup de main projetté par Jacques Pierre sur quelques Places

de l'Empire Ottoman. Ces mesures qui paroissent très-bien prises, furent déconcertées par la politique des Vénitiens. Ce n'est pas, *dit Siri*, que la République ne souhaitât la ruine des Turcs, & ne consentît à y concourir, si elle voyoit qu'on pût se flatter d'y réussir : mais l'expérience du passé rend le Senat ennemi des projets entrepris contre les Turcs avec des forces médiocres, parce que l'effet ordinaire de ces foibles efforts est de faire retomber sur la République le contre-coup du ressentiment & de la vengeance du Grand-Seigneur. Aussi les Vénitiens instruisent-ils exactement la Porte de tout ce qu'ils apprennent en ce genre, pour se faire un mérite auprès d'elle : *Al Turco rattamente portono tutte le notitie & auvertenze.* (Siri, Tom. cit. p. 446.)

Dès que les vuës du Capitaine Pierre commencerent à transpirer,

il devint ſuſpect au Senat, qui lui donna ordre de joindre la Flotte; on ſçait la manière dont il y périt. M. de Marquemont, parlant de cette mort, dit au Roi..... » Le » peu de vrai-ſemblance de cette » conjuration prétendue, le temps » de ces exécutions choiſi pendant » l'abſence du Sieur de Léon, la » certitude des entrepriſes dudit » Jacques Pierre ſur quelques Pla» ces du Grand-Seigneur, & le » voyage que Regnault étoit ſur le » point de faire en France, pour » porter le plan deſdites Places, » rendent ces ſupplices fort barba» res.« Il marque plus haut » qu'on » a grande opinion que les Vénitiens » ont voulu ſacrifier le pauvre Jac» ques Pierre à l'alliance qu'ils veu» lent étreindre tant plus étroite» ment avec le Grand-Seigneur. « (Cette Lettre eſt du 31. Mai 1618.)

Le même Ambaſſadeur nous

apprend l'uſage que les Vénitiens firent des papiers du Capitaine. Il dit au Roi, par une Lettre du 29. Août, même année : » Sa Sainteté » m'a dit que les Vénitiens ont dé- » couvert le pot aux roſes, & ont » envoyé tous les papiers de Jac- » ques Pierre à Conſtantinople, & » que, ſur ce ſujet, le Grand-Sei- » gneur & les Baſſas ont fait à » l'Ambaſſadeur de Veniſe des ca- » reſſes extraordinaires.« (Aubery, *loc. cit.*)

Jacques Pierre étoit extrêmement haï des Turcs, auxquels il avoit enlevé beaucoup de Vaiſſeaux. On diſoit à Veniſe qu'ils avoient exigé du Senat cette victime, & qu'elle fut accordée aux inſtances d'un Chiaoux. C'eſt ce que marquoit M. Léon-Brulart à Meſſieurs de Béthune & de Puyſieux, dans ſes Lettres du 6. Juin 1618.

Cette mort & pluſieurs exécutions odieuſes en elles-mêmes,

l'étoient encore davantage par le motif qui les avoit ordonnées. Il fallut donc chercher à les couvrir du voile de l'intérêt & du bien de l'Etat. On répandit le bruit d'une Conjuration contre la République : on montra au peuple allarmé le Marquis de Bedemar comme l'auteur de ce noir complot. La haine que l'on portoit à cet Ambassadeur, prépara les voies à la persuasion ; il fut jugé coupable. La République voulut qu'il fût rappellé : il reçut ordre de passer en Flandre.

Ainsi les bruits d'une Conjuration & la mort de Jacques Pierre qui leur servit de prétexte, valurent à la République le double avantage, & de se faire un mérite auprès du Grand-Seigneur en lui envoyant les papiers du Capitaine, & d'être enfin délivrée de la présence importune d'un espion redoutable par ses lumières.

Nous croyons que c'eſt-là préciſément à quoi ſe réduit l'évènement que S. Réal décrit de ce ſtyle rapide & profond, qui caractèriſe le génie. Nous avons expoſé avec impartialité le pour & le contre. Nous dirons avec Siri :* C'eſt au Lecteur à ſe décider pour l'un ou l'autre de ces deux ſentimens. *Adheriſca il Lettore à quale delle due opinioni piu gli verra à grado.* (Vittorio Siri, Volume 4°. *delle Memorie recondite*, p. 509.)

Nos Libraires ont tiré quelques Exemplaires ſéparés de l'Extrait qu'on vient de lire, en faveur de

* Cet Auteur aimoit la vérité aux dépens de tout, *dit le P. Lelong.* » Il » découvre, dans ſes Mémoires, le ſe- » cret de ce qui s'eſt fait de plus conſi- » dérable, qu'il a tiré des Archives, des » Dépêches, des Chiffres du Roi & des » autres Princes, dont les Miniſtres lui » ont communiqué leurs Regiſtres, leurs » Lettres & leurs Inſtructions. *Journal des Sçavans*, 6. *Septembre 1677.*

ceux qui voudroient le joindre à leur S. Réal.

ARTICLE LXXXVII.

ŒUVRES DE M. DE MAUPERTUIS. Nouvelle Edition corrigée & augmentée. Quatre Volumes *in*-8°. A Lyon, chez Jean-Marie Bruyſet &c. M. DCC. LVI.

LEs talens & les travaux de M. de Maupertuis nous font trop d'honneur chez l'Etranger, pour que la France ne doive pas un accueil favorable à une Edition complette de toutes ſes Œuvres. Un Roi, protecteur éclairé des Arts & des Sciences, l'a choiſi pour préſider, dans la Capitale de ſes Etats, aux opérations d'une Académie qui embraſſe preſque tous les objets du ſçavoir. Le recueil que nous annoncons, juſtifie le choix du Prince : on y re-

connoîtra un laborieux Géomètre, qui a prodigué ſa ſanté & déployé tout ſon génie pour perfectionner la Navigation & la Géographie; un ſubtil Métaphyſicien, qui s'eſt élevé ſans enthouſiaſme, à de ſublimes ſpéculations; un Moraliſte judicieux, dont les principes ſont ſains, & les réflexions ingénieuſes; un profond Phyſicien, qui a percé dans la plûpart des ſyſtêmes, & a tâché d'en apprécier la valeur; un Académicien gracieux, qui répand des fleurs au milieu des épines dont les Sciences abſtraites ſont hériſſées; partout enfin un Philoſophe Chrétien plus jaloux de la pureté de ſa foi, & de l'intégrité de ſa croyance, que de la ſingularité de ſes penſées, ou de la hardieſſe de ſes conjectures.

Nous avons ſuivi aſſez fidèlement M. de Maupertuis dans la carriére de ſes travaux & de ſes decouvertes: on peut conſulter

nos Mémoires au mois de Mai 1750, d'Août, & de Décembre 1751, d'Août 1752, &c. En donnant la notice générale de cette Edition, nous ne nous attacherons guères qu'aux Ecrits qui ont échappé à notre attention, & nous nous permettrons quelques discussions sur certains articles singuliers & importants. Nos égards pour l'Auteur répondront toujours à l'estime que nous faisons de ses lumières & de sa personne : nous sommes convaincus de la droiture de ses intentions; l'intérêt de la vérité, le progrès des Sciences & des Arts sont l'unique but qu'il se propose. Dans quelques-unes des attaques qu'il a essuyées, il seroit à souhaiter qu'on n'eût pas plus violé les régles de l'urbanité qu'il ne l'a fait dans les défenses qu'il y a opposées. Il repousse l'injure sans l'employer ; ses justifications ne sont jamais des récriminations.

Mais le Monarque qui le protege, a dignement vengé la gloire de sa faveur & celle de son favori : ainsi les excès où l'envie s'est quelquefois portée contre M. de M., loin de flétrir sa couronne, n'ont fait que l'enrichir d'un nouvel éclat.

Dans le premier Volume de cette édition, on trouve deux essais, l'un de Chronologie, l'autre de Philosophie morale ; un discours sur la figure des Astres, & des réflexions philosophiques sur l'origine des Langues, & sur la signification des mots. Nous ne devons ici nous arrêter que sur l'Essai de Philosophie morale.

Dans cet Ouvrage, c'est en Géomètre & en calculateur que M. de Maupertuis met en contraste les biens & les maux de la vie : il les regarde comme les élémens du bonheur & du malheur ; la prudence consiste à les

comparer, à les compenſer & à en tirer de juſtes réſultats pour ſe bien conduire dans la recherche *des biens ſenſibles & des biens intellectuels.*

Les deſirs qui tendent à hâter nos plaiſirs ſenſibles, tendent à abréger nos jours : en exauçant nos vœux, en ſupprimant les diſtances qui tiennent l'objet éloigné, Dieu ne feroit que réduire notre vie à quelques heures Dans la vie ordinaire, la ſomme des maux ſurpaſſe la ſomme des biens : on ne ſoupire guères après un bien qui manque, que pour ſe dérober à un mal qu'on ſouffre. La durée du plaiſir le diminue, la durée de la peine l'augmente ; l'excès même du plaiſir devient une ſource de peine.

La juſtice & la vérité ſont les plaiſirs de l'ame : ſes peines ſont la privation de l'une & de l'autre. Le devoir accompli, l'évidence

ſaiſie, l'ame eſt contente : ſes plaiſirs différent de ceux du corps; plus ils durent, plus ils croiſſent; l'ame les ſent dans toute leur étendue; la jouiſſance qu'on en prend, loin d'affoiblir l'ame, la fortifie. Ainſi pour ſe rendre heureux, il ne s'agit que d'épurer ſes plaiſirs, de s'éloigner de tous ceux qui traînent des maux à leur ſuite : c'eſt là le bon uſage qu'on doit faire de ſa liberté; elle doit éviter, ou émouſſer des impreſſions qui l'approchent du mal par la voie du plaiſir.

L'Epicuriſme augmente la ſomme des biens, le Stoïciſme diminue la ſomme des maux. Après avoir analyſé la doctrine de ces ſectes profanes, M. de Maupertius vient ſe repoſer dans le ſein du Chriſtianiſme; il y trouve une doctrine pure qui ſe réduit à deux préceptes : *Aime Dieu de tout ton cœur : aime les autres hommes*

comme toi-même. Il ne craint point de confeſſer qu'il n'y a que l'Evangile, qui avec des ſecours & des motifs ſuffiſants, offre des principes & des régles d'où coule une morale pure, des devoirs praticables, & par conſéquent *la ſource du plus grand bonheur qu'on puiſſe trouver dans cette vie.* A cette ſource, on puiſe une joie douce dans la proſpérité, une patience courageuſe dans l'adverſité : le terme où elle nous conduit, adoucit tous les ſacrifices, & toutes les peines qu'il en coûte pour y parvenir.

Des préceptes du Chriſtianiſme, que M. de Maupertuis éleve avec raiſon au deſſus de toutes les maximes des anciens Philoſophes, il paſſe à nos dogmes : il prétend que, ſi leur vérité étoit *rigoureuſement demontrable*, tout le monde ſeroit Chrétien ; & que perſonne ne le ſeroit, ni ne pourroit

l'être, *si leur impossibilité pouvoit être démontrée.*

Dans la dix-septiéme de ses Lettres, *sur la Religion*, (Tome 2.) M. de Maupertuis, dit encore que *ces dogmes forment une science à part qu'on ne sçauroit dire qui s'accorde ni qui repugne à nos autres Sciences.* Ces dogmes à la vérité sont d'une sphère supérieure à ces Sciences; mais quelque grand que soit l'intervalle qui les sépare, c'est toujours un intervalle où aucune répugnance, aucune contradiction ne sçauroit se placer. Nulle science ne sçauroit heurter nos dogmes sans se briser. Quand M. de Maupertius avance que la Religion Chrétienne *ne se démontre pas rigoureusement*, il faut se souvenir que c'est un Géomètre qui parle son langage, c'est-à-dire qui parle d'évidence, & de rigueur purement géométrique. La vérité de la Religion est

une vérité de l'ordre moral, & non de l'ordre géometrique : on ne doit donc pas plus chercher les preuves de la Religion dans l'ordre géometrique, que les démonstrations de la Géometrie dans l'ordre moral. La Religion est aussi rigoureusement démontrée dans l'ordre qui doit lui administrer les preuves de sa vérité, que les Theorêmes le sont dans l'ordre géometrique auquel ils appartiennent. Il suffit, ajoûte l'Auteur, que la *Religion soit possible, pour rendre insensé tout ce qu'on dit contre..... c'est n'être pas Philosophe, que de nier ce qui n'est pas impossible ; c'est n'être pas homme, que de braver un si grand péril.* On ne sçauroit trop applaudir à des pensées si vraies : cependant ce n'est pas assez que la Religion révélée soit possible, il faut de plus qu'elle existe ; la Foi n'est suffisamment fondée qu'autant que son

existence, ou le fait de la révélation est évidemment incontestable par la force invincible des preuves morales dont il est revêtu. Ceci au reste n'est point une objection qu'on fait à M. de Maupertuis ; le but de sa Lettre n'est pas d'établir la vérité de la Religion, mais seulement de lever les difficultés métaphysiques qu'on y oppose quelquefois.

Dans son *Essai de Morale*, M. de Maupertuis n'a pas manqué d'observer que les systêmes qu'on oppose à l'Evangile, ne sont rien moins que susceptibles de démonstration. » De tous côtés, *dit-il*, » on n'y trouvera que des absurdi» tés..... Si je rencontre un systême » qui est le seul qui puisse remplir » le desir que j'ai d'être heureux, ne » dois je pas à cela le reconnoître » pour le véritable ? Ne dois-je pas » croire que celui qui me conduit » au bonheur, est celui qui ne sçau-

» roit me tromper? « Voilà une penſée qu'on ne ſçauroit trop approfondir : ſa lumière doit éclairer & déſabuſer tous les incrédules qui ne ſont pas aveuglés par les ténébres de leur corruption.

Le ſecond Volume contient *la Venus phyſique ;* le *ſyſtême de la nature*, & un aſſez bon nombre de *Lettres*. Dans la *Venus phyſique*, on trouve des conjectures ſur un objet qui en permet très-peu. Le *ſyſtême de la nature* eſt un *eſſai ſur la formation des corps organiſés*. M. de Maupertuis affirme que *plus on a eu de phénomènes à expliquer, plus il a fallu charger la matière de propriétés*. Il ne s'agit pas ici de la formation des premiers animaux : la révélation dont l'Auteur reconnoît & profeſſe la vérité, ne laiſſe rien à déſirer ſur leur création ; il ne s'agit donc que des moyens, qui, depuis cette action immédiate du

Créateur, perpétuent une succession d'individus dans chaque espèce. La propagation résulte de l'ordre & du cours établi dans la nature ; c'est un phénomène qui, selon M. de Maupertuis, ne peut s'opérer que par des moyens supérieurs à tous les mouvemens & à tous les ressorts purement matériels.

Sur ce fondement, notre Auteur se croit autorisé à *accorder* à la matière *quelque degré d'intelligence, de desir, d'aversion, de mémoire ; il ne voit aucun péril* à prendre ce parti. Les premiers Docteurs de notre Religion, à ce qu'il croit, n'ont point refusé l'*intelligence aux bêtes* : dans l'homme même, *ils ont cru cette intelligence matérielle. Les propriétés physiques*, qu'on reconnoît dans la matière, étant donc insuffisantes à la formation des corps organisés, pourquoi ne pas admettre, dans

cette ſubſtance, des propriétés d'un ordre plus ſpirituel ? Par-là on pourroit expliquer la multiplication des eſpèces parmi les animaux, ſans en charger la main du Créateur, dont on ne ſçauroit trop épargner le travail. Des molécules capables d'intelligence, de deſir, d'averſion, de ſouvenir, ſeront capables d'écarts & d'erreurs, d'où ont pû naître des unions bizarres : ces bizarreries ſympathiques auront donné des produits diverſifiés ; le progrès de leur diverſité aura multiplié les eſpèces qui diviſent le genre animal.

Voilà, en peu de mots, avec les argumens qui l'appuient, le ſyſtême de M. de Maupertuis ſur l'organiſation des animaux. Un des Aggreſſeurs de ce ſyſtême ne paroît pas à l'Auteur auſſi jaloux de *détruire l'hypothèſe, que d'en tirer des conſéquences terribles.* Cet Ecrivain néanmoins n'eſt pas hom-

me à s'allarmer beaucoup de ces *conséquences* ; il en sort pour le moins d'aussi *terribles* du systême hazardé dans l'*interprétation de la nature.* M. de Maupertuis se croit obligé de répondre à cette attaque, parce que l'objection qu'elle renferme, pourroit donner *des impressions fâcheuses de sa Religion & de ses mœurs.*

Combattre un systême par les mauvaises conclusions qu'on en peut déduire, c'est un moyen qui ne semble pas *légitime* au Président de l'Académie de Berlin ; il se persuade que c'est une batterie qu'on peut dresser contre tous les systêmes philosophiques, & même contre nos saints Livres : ce genre d'attaque lui paroît trop général, pour n'être pas aussi nul que le sont les difficultés communes à tous les systêmes. M. de Maupertuis professe sincèrement le Christianisme, & en remplit fidèlement les devoirs;

il n'eſt donc pas permis de ſe prévaloir de ce qu'il y a de vicieux dans ſes opinions philoſophiques, pour jetter ſur ſa foi & ſur ſes mœurs aucun nuage. Après lui avoir rendu cette juſtice, nous le prions de nous permettre quelques obſervations ſur ſon ſyſtême.

1°. Tout ce que nous connoiſſons de la matière & de ſes élémens, ne nous découvre que des maſſes & des molécules, qui d'elles-mêmes ſe prêtent ſans réſiſtance à tous les mouvemens, à toutes les figures qu'on peut leur imprimer : plus on pénètre l'idée de cette ſubſtance, plus ſon inſenſibilité & ſon inertie ſe manifeſtent comme des attributs qui ſont inſéparables de ſon eſſence, & qui en excluent toute *intelligence*, tout *deſir*, &c. Quelque effort métaphyſique qu'on faſſe pour y verſer la vie & le ſentiment, jamais on ne retrouve qu'une maſſe, ou

une poussiére brute & inanimée. Ainsi l'hypothèse d'une matière vivante & sensible ne sçauroit entrer dans l'esprit, ni s'y soûtenir sans une violence & une répugnance extrême : c'est donc en fait de systême, un phantôme qui forgé à grands frais par l'imagination, au moindre rayon du bon sens, se dissipe & s'évanouit. Ne vaut-il pas mieux renoncer à expliquer l'organisation des corps animés, que de la tenter avec des moyens si peu proportionnés à l'entreprise, & si contraires à tous les principes de la métaphysique, & des sciences humaines ? En Philosophie, il est aussi essentiel de sçavoir où l'on doit s'arrêter, que de sçavoir jusqu'où on peut s'avancer. Quand on veut philosopher au-delà des bornes que la raison prescrit, on s'égare dans le pays des chimères qu'elle réprouve.

2°. Si on suppose la matière suf-

ceptible d'un degré d'*intelligence* & de ſentiment, pourquoi ne pourroit-elle pas en acquérir ou en recevoir un ſecond, un troiſième? &c. Cette progreſſion une fois ouverte, on ne la ferme pas à volonté. Le Matérialiſme en tireroit bientôt des avantages, dont un Philoſophe auſſi bien intentionné que M de Maupertuis ne pourroit trop s'affliger.

3°. Tout ſyſtême, d'où l'on tire des conſéquences auſſi légitimes en bonne Logique que *terribles* dans leur nature, ne peut être qu'un mauvais ſyſtême: *Bonum ex integrâ causâ, malum ex quolibet defectu.* En preſſant le vrai ſens des ſaints Livres, jamais une ſaine Logique n'en exprimera de fauſſes concluſions. On ne défend aucun ſyſtême contre les erreurs qu'on en infère, qu'en démontrant le vice de l'illation.

4°. L'Ecriture déclare formelle-

ment qu'au temps de la création la main du Créateur a formé les eſpèces auſſi-bien que les genres dans le régne animal, *beſtias terræ ſecundùm ſpecies ſuas.* (Gen. c. 1. ỷ. 24.)

5°. Aucun des premiers Docteurs du Chriſtianiſme n'a jamais accordé l'intelligence à la matière : ſi quelques-uns ont reconnu, dans les bêtes, un principe d'intelligence, ils ne l'ont jamais regardé comme une propriété de leur ſubſtance corporelle ; ce n'a jamais été que l'exercice de ce principe & de ſes facultés, qu'ils ont fait dépendre de l'organiſation animale.

6°. Si les eſpèces s'étoient multipliées par la voie que leur trace M. de Maupertuis, c'eſt-à-dire, par des mêlanges fortuits de molécules ſympathiques, quoiqu'un peu diſparates, cette voie eût été infiniment féconde en multiplications, ou du moins ſa fécondité

n'eût pas été ſi-tôt épuiſée ; elle enfanteroit perpétuellement dans la nature les irrégularités les plus bizarres, ou les eſpèces les plus hétérogénes : rien ne ſeroit donc moins ſtable, moins uniforme que l'ordre & les ſuites de la propagation. Or le ſimple cours de la nature, tel qu'il eſt, & le recueil de toutes les obſervations anciennes & modernes, rèſiſtent abſolument à une pareille hypothèſe, & en détruiſent tous les principes.

Ainſi, dans ce *ſyſtême de la nature*, la thèſe, les principes, les preuves, tout eſt fragile & caduc : il n'eſt pas étonnant qu'on échouë dans une tentative qui eſt moins une entrepriſe qu'un attentat ſur la nature : la nature, comme la Religion, a ſes myſtères : ce ſont des écueils connus par le naufrage de tous les Philoſophes qui ont oſé en approcher. Dans les merveilles que la nature laiſſe à la portée de nos

organes & de nos inſtrumens ; n'avons-nous pas de quoi contenter & exercer notre curioſité & notre ſagacité ? Pourquoi donc nous épuiſer ſur des problêmes dont nous ne ſçaurions tenter la ſolution, qu'en conſtruiſant des hypothèſes auſſi dangereuſes qu'illuſoires ? Au reſte, ce nouveau ſyſtême de la nature croule par bien d'autres endroits dont nous ne parlerons point, parce que nous ne nous propoſons pas d'en faire une réfutation complette. Nous aurions moins fait attention à ce ſyſtême, ſi nous eſtimions moins ſon Auteur : nous ne cherchons qu'à prévenir l'abus qu'on pourroit faire de ſon autorité pour accréditer le matérialiſme, & nous nous flattons qu'il nous ſçaura gré d'un zèle ſi conforme à ſes plus précieux ſentimens.

Les *Lettres* de M. de Maupertuis ſont les réflexions d'un Académi-

cien, que ſa *ſituation* met dans l'impoſſibilité de faire des *Ouvrages de longue haleine :* c'eſt un dépôt, un inventaire où il conſigne certains traits de ſon eſprit & de ſon ſçavoir ; il y raſſemble, il y compare, il y apprécie les idées & les vues des plus célèbres Philoſophes : il y rappelle, il y éclaircit les ſiennes ; par-tout il affecte d'obſerver les révolutions arrivées dans l'empire de l'opinion, & la marche des eſprits. Une de ſes remarques, qu'on pourroit rendre plus générale, c'eſt qu'après avoir reſté trop long-temps en-deçà, les Philoſophes vont trop vîte au-delà des points fixes ; il ſemble qu'ils ne ſçauroient ſe repoſer au vrai centre, au juſte milieu où la vérité fait ſa réſidence immuable. Une autre obſervation judicieuſe que notre Auteur pouvoit étendre auſſi davantage, c'eſt que ſouvent, après bien des écarts qu'on regardoit

comme des progrès dans les Sciences, on eſt obligé de revenir aux anciens ſyſtêmes, aux opinions communes, comme à ce qu'il y a encore de meilleur.

Selon M. de Maupertuis, (dans ſa Lettre ſur la Divination) *il eſt plus que vrai-ſemblable qu'il y a un rapport mutuel & néceſſaire entre toutes les parties de l'univers, dont les évènemens ne ſont que les ſuites.* Il faut reſtraindre cette aſſertion aux évènemens néceſſaires; ce ſeroit ſans doute faire injure à l'Auteur que d'étendre ſa penſée aux évènemens dont les cauſes ſont libres : M. de Maupertuis n'eſt ni ennemi de la liberté humaine, ni partiſan de l'harmonie préétablie; ainſi on ne doit pas croire gratuite la bénignité de notre interprétation.

Pour M. de Maupertuis, la pierre philoſophale eſt une découverte, dont l'impoſſibilité n'eſt pas dé-

montrée ; mais *il eſt trop peu probable qu'on la trouve, & il l'eſt trop qu'on ſe ruinera à la chercher.* La Longitude lui paroît un problême dont la ſolution n'eſt pas déſeſpérée. Dans la nature, il croit le mouvement perpétuel abſolument introuvable : les deux forces les *plus univerſelles & les plus conſtantes* qui ſoient dans la nature, l'*inertie & la peſanteur*, forment contre le mouvement perpétuel deux obſtacles également invincibles. Quant à la quadrature du cercle, il ne juge pas que l'impoſſibilité en ſoit *décidée. J'ai connu*, dit-il, *d'habiles Géomètres qui cherchoient la quadrature du cercle ; j'en connois de ſages qui l'ont abandonnée.* Dans ces Lettres, nous avons rencontré aſſez d'Articles qui nous arrêteroient, s'il nous étoit libre de nous engager dans tous les détails épineux & délicats que fourniſſent les ſujets différents qu'on y traite.

Le

Le troisième Volume contient les *Elémens de Géographie*, publiés par M. de Maupertuis ; la *Relation de ses voyages* au Cercle Polaire & au fond de la Lapponie ; sa *Lettre sur la Comète* de 1742, & les *Discours* qu'il a prononcés dans l'Académie de Berlin, en qualité de Président de cette Société. Ce Volume est terminé par une Dissertation sur *différents moyens, dont les hommes se sont servis pour exprimer leurs idées*.

Le quatrième Volume contient l'*accord des différentes Loix de la nature, qui avoient jusqu'ici paru incompatibles*; l'*Astronomie* nautique ; le *Discours sur la parallaxe de la Lune* ; & *les opérations pour déterminer la figure de la Terre & les variations de la pesanteur*. Quoique, dans nos Mémoires, nous ayions eu occasion de parler de toutes ces matières, nous dirons ici encore un mot sur *l'ac-*

cord des Loix de la nature. M. de Maupertuis range toutes ces Loix ſous ſon principe *de la moindre quantité d'action ;* il en fait le centre où ſe forme le nœud de leur conciliation. Ce principe chéri dont on lui a diſputé l'invention, il s'en eſt aſſûré la propriété : il y revient dans ſes Lettres (X. & XI.) Les deux principes qu'on voudroit, en quelque ſorte, identifier avec le ſien ; celui de Deſcartes, qui eſt la *conſervation de la quantité du mouvement*, & celui de Leibnitz, qui eſt la *conſervation de la force vive, attribueroient* l'un ou l'autre, à ce qu'il prétend, *l'éternité & l'indépendance aux mouvemens de l'univers.* Cette cenſure ne nous paroît pas plus fondée que l'identité qu'on voudroit établir entre ces principes & celui de M. de Maupertuis. Pourquoi le *mouvement* & la *force vive*, auſſi-bien que leur *conſervation*, ne ſeroient-

ils pas autant d'effets dépendants de la puissance & de la volonté du Créateur ? Mais ce qui prouve la supériorité du nouveau principe, (de la moindre quantité d'action) c'est qu'il n'échape à son universalité aucun des phénomènes de la durée, de l'élasticité, de la lumière &c. c'est qu'il exprime parfaitement l'œconomie & la sagesse de la nature, qui ne se permet jamais aucune dépense superflue. Ainsi, *dans tous les changemens qui arrivent dans l'univers, la somme des produits de chaque corps multiplié par l'espace qu'il parcourt, & par la vîtesse avec laquelle il le parcourt, (ce qu'on appelle* la quantité d'action*) est toujours la plus petite qu'il soit possible.* Dans cette formule nouvelle, M. de Maupertuis réduit à des termes plus distincts, plus déterminés & plus appropriés au calcul démonstratif, ce qu'on n'avoit encore énoncé que

d'une manière beaucoup plus vague ; sçavoir, que la nature agit toujours par les voies les plus simples, & qu'elle ne multiplie jamais les êtres sans nécessité. Le mérite de ce principe est assez reconnu par les efforts qu'on a faits pour en ravir la gloire à son Auteur. L'estime que nous faisons de ses Œuvres, intèresse notre zèle à leur perfection : de-là vient qu'en donnant au recueil l'éloge qu'il mèrite, nous n'avons pas dissimulé les taches dont il ne nous paroît pas exempt.

ARTICLE LXXXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Paris.

La prise du Fort S. Philippe, dans l'Isle Minorque, fait naître chaque jour des Nouveautés en tout genre ; feux d'Artifices, Gravures, Poësies Latines & Françoises, Comédies, Chansons &c. On nous permettra, dans ce premier transport de la joie publique, de citer quelque chose des pièces que nous avons vues, & d'oublier qu'il en est quelques-unes qui n'entrent

pas communément dans le plan de ces *Mémoires*.

D'abord il faut dire qu'une Lettre *qui se trouve chez Hérissant, rue Notre-Dame*, explique fort bien l'importance de l'Isle Minorque & du Port Mahon. C'est, dit-on, une *traduction* de l'Anglois, & nous le croirions assez vû la manière simple dont on l'assûre, les preuves qu'on en donne, & les particularités du Gouvernement Anglois qu'on y détaille. On doit corriger une faute dans cette Description : la situation de cette Isle y est désignée comme étant au 4e degré de Latitude Septentrionale : c'est apparemment 34e qu'on a voulu dire, & encore faudroit-il 39. Au reste, on apprend ici tout ce que vaut notre conquête, & ce qu'il en coûte à l'Anglois pour avoir osé insulter & voulu tromper le plus grand & le meilleur des Rois.

Demens qui nimbos & non imitabile
fulmen
Ære & cornipedum curſu ſimularet
equorum.
At Pater omnipotens denſa inter nubila telum
Contorſit, non ille faces & fumea tædis
Lumina, &c.

Æneid. VI.

Voilà des Vers faits, comme tout exprès, pour le joli médaillon que vient de faire graver M. de Palmeus père. On y voit, dans les airs, le Roi ſous l'emblême de Jupiter, armé de ſa foudre ; & au centre de la gravure, une mer au milieu de laquelle paroît l'Iſle Minorque, & la Flotte de Sa Majeſté rangée en croiſière ; dans le lointain, on apperçoit quelques Navires Anglois, *Rari nantes in gurgite vaſto.* Autour du Médaillon, on lit : *La victoire ſuccède à la mo-*

dération : & dans l'Exergue : *Le XXVIII. Juin M. DCC. LVI. Prise de Port Mahon par l'armée du Roi, commandée par M. le Maréchal-Duc de Richelieu.* M. de Palmeus est déja bien connu par son zèle à célébrer tous les évènemens fortunés qui intéressent son Roi & sa Patrie. *Il demeure rue Taranne, au coin des bâtimens neufs de la Charité.*

M. Bruté de Loirelle, du Collège des Grassins, a donné une Ode Latine, qui commence par cette grande comparaison.

Sic illa ruptis fœderibus ruit
In arma quondam ; sic malè prosperos
Enses retractavit Deorum
Hostis & Italiæ, superba
Carthago : vires Herculeâ manu
Sic Roma victrix contudit impias,
Et gentis æternos refregit
Cladibus innumeris furores,

Ergò obligatam disjiciens fidem,
Martem retractas, tu quoque, perfidùm
Britanne; bellorum nefandas
Ergò furis renovare rixas, &c.

Dans le cours de la Pièce, on remarque, parmi quelques défauts, des ſtrophes heureuſes & des penſées bien rendues.

Un autre Poëte du même Collège, nommé M. Ceriſier, a célébré le même évènement en Vers héroïques : nous en citons la fin qui exprime une grande vérité; c'eſt que les Anglois, voulant trop s'étendre, affoibliſſent leurs forces; c'eſt que les alliances qu'ils forment à l'extrémité de l'Europe, ne peuvent leur procurer la ſûreté au-dedans & la victoire au-dehors.

Non per gelido quæſita ſub axe
Auxilia internum poteris depellere morbum :

Dum prædæ ſitiens, partuque effœta virorum
Exiguo, tentas aliorum invadere fines,
Et languentem oneras injuſto pondere molem:
Dum trunco malè firmatos, nerviſque carentes,
Diſtrahis extendens procul ambitioſa lacertos,
Vulnus alis duro nunquam ſanabile Marti.
At celſo capite inſignis, ſtat pectore firmo
Gallia, concordeſque ad nutum commovet artus;
In ſe tota ſimul, quamvis ſe corpora vaſto
Porrigat, & geminum latè dominetur in æquor.
Vi formâque potens, æterno flore juventæ
Uſque viget, dives naturâ & moribus æquis, &c.

Ce contraste est placé ici très-avantageusement ; & si l'on lit toute la Pièce, on sera content de la tournure des Vers.

M. Barthe de Marseille avoit droit, plus que personne, de chanter cette conquête. L'Isle Minorque devenue Françoise, rend Marseille maîtresse de la Méditerranée & de tout le Commerce du Levant. Il y a du beau dans l'Ode de cet Auteur : elle commence ainsi :

Ce peuple, tant de fois victime de nos armes,
Qui, dans le monde entier, veut porter les allarmes,
Qui sur son propre sein assouvit ses fureurs ;
Renaît donc de sa cendre & contre nous rallume
Le feu qui le consume,
Eternel ennemi d'un peuple de Vainqueurs ?

Nous croyons que cette ſtrophe ſeroit excellente ſans le dernier Vers, qui ne paroît-là que pour remplir la meſure ; ſi nous nous trompons, à la bonne heure.

. . . . . .

France, où ſont tes Guerriers ? Quoi ! l'Europe allarmée
Atteſteroit en vain ta haute renommée ? . . .
Mais non ! dans ta clémence, elle admire ton Roi.
Tremble, fiére Albion, de ce calme terrible,
Précurſeur infaillible
De l'orage éclatant qui va fondre ſur toi.

Cette ſtrophe finit parfaitement : elle exprime ce conſeil profond qui a enfanté le reſſentiment, préparé la foudre, deſſiné le plan d'une Campagne glorieuſe, dirigé nos Guerriers ſur les flots, & fait tomber ces remparts orgueilleux.

M. Barthe célebre tous les grands noms qui ont eu part à la conquête, & il se trouve, dans cette suite de strophes, bien des choses pensées en grand & noblement exprimées : quelques termes obscurs, quelques expressions peu naturelles sont de légères taches qu'il faut pardonner au zèle ardent & impétueux du Poëte. Citons encore cette strophe, qui rapproche le Conquérant de Mahon du grand Ministre de Louis XIII.

Ombre du grand Armand, cette illustre victoire
Aux Champs de l'Elysée intéresse ta gloire,
Le destin sur ton nom ne sçait pas balancer.
Tu guidois autrefois les foudres de la France,
Et sa reconnoissance
T'aime dans le Héros qui vient de les lancer.

La MAHONOISE, petite Comédie, qu'*on trouve chez Barbou, rue S. Jacques*, est une espèce d'Allégorie relative aux circonstances. Picolette (Minorque) est recherchée par un Marchand Anglois, point aimable, avare, rustre, insolent; & par un Gentilhomme Espagnol plein de bonnes qualités. Vient un Marquis de Francheville, Officier François, qui supplante l'un & l'autre, mais en picquant de générosité l'Espagnol, qui ne s'offense point de la victoire; & en découvrant les artifices de l'Anglois, qui va cacher sa honte à Londres. Il y a, dans la Pièce, une *Isabelle*, Gouvernante de Picolette, & gagnée par l'argent de l'Anglois; (elle représente apparemment ce Gouverneur qui étoit dans le parti des ennemis en 1708.) On perce le mystère, on chasse cette intriguante, elle se retire avec l'Anglois; & voilà tout le dénouëment. Ce petit

Morceau eſt aſſez bien écrit, mais il manque de force, d'enjouëment, de touches ſaillantes : c'eſt plutôt une converſation, une pièce de ſociété qu'une compoſition dramatique.

Madame Bourette, attentive à ſignaler ſon zèle dans les proſpérités publiques, adreſſe les Vers ſuivants à M. le Maréchal-Duc de Richelieu :

Aux Champs de Fontenoi, ſans tes ſages avis,
Ainſi l'a publié Voltaire,*
L'Anglois eût triomphé des Lis :
Dans Minorque aujourd'hui ce peuple téméraire,

* „ M. de Voltaire a dit, dans ſon Diſcours „ de réception, à l'Académie Françoiſe „ (p. 22.) en 1746 : Jouiſſez, Meſſieurs, du „ plaiſir d'entendre ces propres paroles que „ votre Protecteur dit au neveu de votre „ Fondateur ſur le Champ de Bataille de Fontenoi : *Je n'oublirai jamais le ſervice important que vous m'avez rendu.*

Dompté par ta valeur, a reconnu ta Loi.
Que l'on chante à l'envi, ta brillante
conquête,
Tu peux toujours servir ta Patrie & ton
Roi,
Ton bras leur est utile aussi-bien que ta
tête.

Table générale des matières contenues dans le Journal des Sçavans de l'Edition de Paris, depuis l'année 1665 qu'il a commencé jusqu'en 1750 inclusivement, &c. Tome VI. *in*-4°. (pag. 739.) Ce Volume, aussi-bien fait & aussi instructif que les précédents, comprend une partie de la lettre J, la lettre K, la lettre L, & une partie de la lettre M. Les Articles détaillés que prèsente cette Table, forment une sorte de lecture suivie & agréable. Par exemple, le mot *Journal des Sçavans* fait voir l'origine, le progrès, les interruptions, les changemens, les améliorations, les contradictions, les avan-

rages &c. de ce Journal le père & le modele de tous les autres. Ce Livre peut intéresser ceux même qui n'auroient pas la Collection du Journal. *Briasson, rue S. Jacques, est toujours le Libraire chez qui l'on trouve cette Table, avec la Collection du Journal des Sçavans jusqu'en 1750.*

On distribue chez le même Libraire un *Discours dogmatique sur la Canonisation des Saints.* Brochure de 101 pages, imprimée à Avignon. La matière traitée d'après le grand Ouvrage de N. S. P. le Pape Benoît XIV. occupe ici trois Parties, où l'on dit que la canonisation des Saints est *juste dans son principe, sage dans son exécution, certaine dans sa consommation.* Quoique ce Discours soit dogmatique, l'Auteur, qui nous est inconnu, ne laisse pas de viser au genre Oratoire, & il répand un

assez grand nombre de traits pathétiques dans son Ouvrage. La comparaison des triomphes de l'ancienne Rome avec la pompe Ecclésiastique des Canonisations est, en particulier, un morceau noblement présenté. En général cet Auteur n'a point les idées triviales, mais son éloquence manque quelquefois de naturel. Du reste, il donne une Notion assez juste de ce sujet important, sur lequel on avoit jusqu'ici peu d'Ouvrages en notre Langue.

Le même Libraire a fait une Edition, en cinq petits Volumes, des *Œuvres Dramatiques de MM. de Brueys & de Palaprat*; ces deux amis qui travaillerent long-temps ensemble, coururent la même carrière, partagerent les succès bons ou mauvais, & ne se brouillerent point : ce sont des exemples du dernier siecle. Il y a de bonnes pièces

dans ce Recueil; le *Grondeur* ſeul de Brueys ſuffit pour réveiller l'attention des Curieux & des Amateurs. Quand on préſenta ce morceau aux Acteurs, ils diſoient: *Que ferons-nous d'un Grondeur?* Et il eſt arrivé que ce caractère ſur la ſcène attache, amuſe, réjouit au point d'être *la reſſource* du Théatre; on donne le *Grondeur* quand les nouveautés manquent. La plûpart de ces pièces ſont précédées d'un Avertiſſement, Diſcours ou Remarques, qui en expliquent le ſujet & le ſuccès; & tout le Recueil s'annonce par une trop longue Préface de Palaprat: on eſt dédommagé par la *vie de Brueys*, qui vient à la ſuite & qui eſt bien. On a auſſi de ce dernier Auteur une *Paraphraſe de l'Art Poëtique d'Horace*, qui mèrite d'être comparée avec les Traductions plus récentes, &c.

Août, 1756.

Briasson a aussi des Exemplaires d'un Livre intitulé : *Exposition de la Doctrine Chrétienne & Catholique, tirée de l'Ecriture-Sainte, des Conciles & des saints Pères, en forme de controverse, traduite du Catéchisme Allemand du Père Kleppé de la Compagnie de Jesus, auquel on a donné des explications plus étendues.* Gros Volume *in*-8°. de plus de 700 pages, imprimé à Strasbourg.

Ce même Libraire a un Traité sur ce cas de Mariage, dont un Arrêt du Parlement a aboli la preuve comme insuffisante & honteuse. *Ce Livre est* in-8°. *de 240 pages.*

On trouve encore chez Briasson, le *quatrième Volume des Mémoires de l'Académie de Gottingue.* (Volume *in*-4°.) Nous en rendrons compte au plutôt.

Mémoire Politico-Critique, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Eglise & de l'Etat d'établir, pour les Calvinistes du Royaume, une nouvelle forme de se marier, & où l'on réfute l'Ecrit qui a pour titre : *Mémoire Théologique & Politique sur les Mariages clandestins des Protestans de France.* In-8°. pages 228. Bon Ouvrage dont nous rendrons compte.

Histoire universelle sacrée & profane, composée par ordre de Mesdames de France. Tomes VI. VII. VIII. *Chez Desprez, rue S. Jacques.* C'est la suite du Livre très-sage, très-utile & très-bien écrit, que donne M. Hardion; & dont nous parlerons dans un Article particulier de ces Mémoires.

Recueil de différents projets d'Architecture de Charpente & autres, concernant la Construction

des Ponts. Par feu M. Pitrou, Inſpecteur-Général des Ponts & Chauſſées de France. Grand *in-fol.* forme d'Atlas. *Chez la Veuve de l'Auteur, rue des Noyers, &c.* Nous tâcherons auſſi d'analyſer ce grand Ouvrage, où il y a des choſes qui mériteroient d'être exécutées.

Guerin & Delatour, rue S. Jacques, publient une Brochure dont on fait cas ; elle porte pour titre : *Nouvelle Méthode sûre, courte & facile pour le traitement des perſonnes attaquées de la Rage*. Par le F. Claude du Choiſel, de la Compagnie de Jesus, Apothicaire de la Miſſion de Pondichery. L'Ouvrage eſt précédé d'un Avertiſſement fait en France, & qui paroît de main de Maître. Nous indiquerons ailleurs le fond de cette Méthode à cauſe de l'importance du ſujet.

On nous parle, dans une Lettre, *d'une eſpèce de déclaration de*

guerre contre les Académies de Province ; & l'on nous indique sur ce sujet un *Discours, qui se trouve chez Laurent Prault, Quai des Augustins.* Nous n'avons nulle connoissance de cet Ouvrage : & d'ailleurs comme l'Académie Françoise doit couronner à la S. Louis celui qui aura le mieux expliqué *jusqu'à quel point on peut multiplier les Académies* ; nous croyons qu'il faut attendre ce qui sera dit sur cette matière. Peut-être en résultera-t-il une guerre littéraire ; mais ne la prévenons pas : il n'appartient qu'aux Anglois de faire la guerre avant qu'elle soit déclarée ; & voyez comme cela leur réussit.

TABLE DES ARTICLES

Du mois d'Août, 1756.

ARTICLE LXXXII. *La Noblesse commerçable, &c.* 1925

ART. LXXXIII. *La Conduite des François justifiée, &c.* 1941

ART. LXXXVII. *Œuvres de M. de Maupertuis, &c.* 2066

ART. LXXXVIII. Nouvelles Littéraires. 2093

ART. LXXXIV. *Mémoires de M. de*** pour servir à l'Histoire des Négociations, &c.* 1963

ART. LXXXV. *Seconde Lettre d'un Officier Irlandois, &c.* 1994

ART. LXXXVI. *Discussion historique & critique sur la Conjuration de Venise, &c.* 2013

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15. Juillet, 1756.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

Le Journal se distribue à Lyon chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

SEPTEMBRE, 1756.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

SEPTEMBRE, 1756.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée. HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES ME'MOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 704 volumes : Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	12.

Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Septembre, 1756.

ARTICLE LXXXIX.

LETTRES D'UN CITOYEN sur la permission de commercer dans les Colonies, annoncée pour les Puissances neutres. (In-8°. pag. 276.) Suite de l'Article LXIX. au premier Volume

de Juillet. *Se trouve chez Duchesne, rue S. Jacques.*

CEs Lettres sont présentement au nombre de XII. On a pû connoître les cinq premiéres par l'Analyse que nous en avons donnée dans nos Mémoires de Juillet. Il nous reste à parler des sept derniéres tout aussi curieuses, & peut-être encore plus raisonnées que les précédentes. On sçait déja combien ce *Citoyen* anonyme préconise le Commerce des Neutres pour le temps de la guerre; combien il le croit avantageux à nos Colonies; combien il oppose de raisons aux difficultés des Négocians, qui ont réclamé contre ce projet. On peut se rappeller aussi le plan détaillé qu'il expose dans sa premiére Lettre, & dont nous avons spécifié les Articles dans notre Analyse. Reprenons-en la suite & prions les Lecteurs de se rendre

attentifs à des diſcuſſions qui ne ſont pas faites pour amuſer, mais pour inſtruire; ou plutôt qui amuſent des eſprits ſolides & amis du vrai, en les inſtruiſant.

Il s'agit d'abord du Commerce des Négres : ſecours néceſſaire pour la culture des Colonies. En temps de guerre, qui fera la traite de ces hommes deſtinés, preſque autant par leur caractère que par la politique, à dépendre, à ſervir, à travailler & à ne ſe point plaindre? Si l'Etranger ſeul exerce ce Commerce, il gagnera tout; & le prix de la vente, lequel ſera en denrées des Colonies; & l'exportation de ce prix dans ſes Ports; & le bénéfice de la circulation provenant de ces fonds; & la facilité de former, par ce moyen, d'autres entrepriſes de Commerce. Tous ces gains ſont ce qu'on appelle *gains de la premiére main*; & voilà un coup-d'œil très-défavorable aux

Négocians nationaux : mais ne jugeons des choses, avec l'Auteur, qu'après avoir formé les derniers résultats. Quels seront les avantages du Commerce des Noirs, entretenu & animé par les Etrangers, dans nos Colonies ? Sans doute plus d'encouragement, plus d'aisance pour la culture : par conséquent plus d'abondance & plus de valeur dans les produits. » Un certain » nombre d'esclaves importés pen» dant le cours d'une guerre, par » l'Etranger, peut tiercer les pro» duits des Colonies à la paix. La » Nation qui ne peut faire cette » importation, perd les gains de » premiére main sur la partie de » ces denrées affectée aux paye» mens faits aux Etrangers... mais » elle gagne le tiercement des pro» duits des Colonies. «

Supposons au contraire que les Etrangers sont exclus du Commerce des Noirs, & que les Nationaux seuls se chargent, en temps

de guerre, de fournir des esclaves aux Colonies, il est évident qu'à raison des périls & des pertes, les importations de cette espèce seront réduites tout au moins à la moitié : or moitié moins d'importations d'esclaves décide une grande diminution dans la concurrence des Vendeurs ; une grande augmentation dans la concurrence des Acheteurs ; un prix plus haut dans cette marchandise, & un prix plus bas dans les denrées des Colonies : à quoi il faut ajoûter que le prix de ces denrées baisse encore par le petit nombre de Vaisseaux destinés à les exporter, & par les risques que courent ces Bâtimens. D'où il est aisé de conclure que ces denrées tombent dans un avilissement & un discrédit qui déterminent le Colon à cultiver moins ; & en cultivant moins, on diminue d'autant la valeur des Colonies, & au retour de la paix

on les trouve dans un état de langueur, d'inaction, de dépérissement qui prive à la fin la Nation entiére de tous les profits qu'elle pouvoit en espèrer. Voilà sans doute une œconomie bien entendue! Maintenir le Commerce exclusif des Noirs, & ne le permettre qu'aux Nationaux, c'est ruiner les Colonies pour le temps de la guerre, & les mettre hors d'état de se remettre durant la paix. Admettez les Neutres, vous parez à tous les inconvéniens; vous soûtenez les Colonies durant la guerre; vous y semez de nouvelles valeurs & de nouveaux trésors pour le temps de la paix. Vous ne privez pas, même au milieu des plus grandes hostilités, les Commerçans nationaux de tout avantage, puisque ceux qui pourront entreprendre & maintenir le Commerce des Noirs, profiteront du bénéfice de cette importation concurremment avec

les Etrangers. Il faudroit lire cette ſixiéme Lettre, qui eſt d'une vérité palpable. Elle étend les raiſonnemens que nous venons d'indiquer à toute eſpèce de denrées : ce qui rend l'argument plus fort & le danger des Colonies, privées du Commerce des Neutres, infiniment plus ſenſible.

Il s'agit, dans la 7^e^, dans la 8^e^ & dans la 9^e^ Lettre, des Manufactures relativement aux Colonies ; de l'influence qu'ont ſur elles les dangers de la guerre ; de leur état, ſoit dans l'hypothèſe de l'admiſſion des Neutres, ſoit dans le cas de leur excluſion. Voici un ſommaire qui rapproche les idées de l'Auteur. Dans le ſyſtême de l'excluſion des Neutres pendant la guerre, les Nationaux ne pourront importer, dans les Colonies, que les denrées communes des Manufactures. Le Commerce de luxe ceſſera totalement, ou à-peu-

près. Car, dans ce temps de gêne & de danger pour les Navigateurs nationaux & de baisse dans le prix des denrées coloniales pour les Cultivateurs des Colonies, il est évident que les premiers se réduiront à importer les marchandises de pure nécessité, parce que les seconds seront obligés de borner leurs achats à ces objets. Ainsi par rapport au négoce des Colonies, les Manufactures de luxe seront en souffrance; & si, durant la paix, les Colonies tiroient pour quatre millions, par exemple, de glaces, de dorures, de bijoux, de modes &c. ce sera, durant la guerre, une branche de Commerce supprimée ou très-affoiblie.

Dans le système de l'admission des Neutres, durant le même temps de guerre & de dangers, il se fera une sorte de révolution. Les Neutres porteront, de chez eux, aux Colonies des Fabriques de Manu-

facture commune, & les Nationaux perdront cet avantage, mais aussi le Commerce de luxe revivra: les Etrangers viendront prendre nos bijouteries, & nos modes pour les porter aux Colons qui, par le prix de leurs denrées, analogue, ou peu s'en faut, à celui des temps de paix, (vû l'apport & la concurrence des Marchands d'Europe,) pourront se donner des objets de luxe: *Revolution*, disons-nous, qui consiste en ce que nos Manufactures de nécessité seront en souffrance, tandis que celles de luxe jouiront de toute leur faveur en conséquence de la liberté accordée aux Neutres: révolution qui pourra opérer une sorte de compensation; car supposé que notre Commerce de luxe aux Colonies soit de quatre millions, il remplacera le Commerce de nécessité qu'on suppose monter à la même somme: par-là on voit que l'admission des Neutres

laiſſe notre Commerce (relatif aux Colonies) dans le même état, à-peu-près, où il ſeroit dans le ſyſtême de l'excluſion : mais en tenant compte, comme on le doit, de l'entretien des denrées coloniales ſur le pied de faveur & de prix convenable, qui eſt toute la reſſource des Colons, on voit que le ſyſtême de l'admiſſion des Neutres, pendant la guerre, eſt infiniment préfèrable à celui de l'excluſion, puiſque le premier eſt la cauſe immédiate & preſque unique de cet entretien, au lieu que le ſecond en eſt la ruine & l'extinction totale.

Chimère par conſéquent que cette dépopulation abſolue qu'on nous fait appréhender pour nos Manufactures, ſi l'Etranger eſt appellé au Commerce des Colonies. L'exemple des guerres paſſées peut bien nous inſtruire. Les grands armemens que nous avons faits, les

ſubſides immenſes qu'on a impoſés ſur les peuples, peuvent bien être comparés à la gêne & aux non-valeurs que doit mettre dans le Commerce des Nationaux celui des Etrangers ſuppoſés admis : or quand eſt-ce que nos grandes guerres ont dépeuplé totalement nos Manufactures ? Au premier moment de la paix n'a-t-on pas toujours vû *les campagnes refleurir, les Manufactures regorger d'ouvrage & d'ouvriers, l'effrayante conſommation de Paris dévorer & demander ſans ceſſe des alimens?* Qu'étoient dévenus, durant la guerre, tant de citoyens employés ci-devant à la culture des terres & à l'exercice des Arts ? Ils vivoient ailleurs, peut-être même chez l'Etranger ; mais ils n'étoient point perdus pour la patrie, puiſque le premier rayon de la paix les rappelle dans nos campagnes & dans nos atteliers. . . . .

Septembre, 1756.

D'ailleurs, c'est le propre d'un grand Etat d'avoir des Manufactures fixes, durables, inimitables, proportionnées à l'étendue des terreins & à l'abondance des matières premiéres. » Parce que tous nos » Tisserands (si l'on veut) passe- » ront en Hollande, les champs s'y » étendront-ils, produiront-ils plus » de Lins ? La Hollande, à la paix, » nous fournira-t-elle toutes les » Toiles fabriquées ? conservera- » t-elle tous les Ouvriers nationaux » lorsque nos campagnes sont cou- » vertes de Lins..... & lorsque la » douceur du climat & la félicité » nationale attirent les Etrangers de » toutes parts ? « &c.

Mais, pendant la guerre même, devons-nous craindre que les Arts communs & les professions méchaniques perdent les bras qui en sont l'appui ? Qu'on imagine ces transmigrations pour les Artistes, pour les Ouvriers à talens, pour ces

citoyens que le luxe des Grands attire, qu'il protège, qu'il récompenſe. Tous les autres ſont des hommes ſimples que la patrie enchaîne, pour ainſi dire ; ils n'ont point d'autres vuës que celles de vivre & de travailler ſous le ciel qui les a vû naître. » Les Ouvriers » en Toile, & ſur-tout en Toile » commune, ſont des payſans pour » la plûpart. Les Tiſſerands travail» lent preſque tous dans les champs » & vivent en famille :... les Ou» vriers en Fer & en Fonderie ſont » de même eſpèce : aucun d'eux » qui du moins n'ait ſon père ou » quelques parens à la campagne, » qui ne l'aime & ne fraterniſe avec » la claſſe des Laboureurs... Qu'eſt» il beſoin de parcourir toutes les » profeſſions des petits Ouvriers ? » Il eſt ſenſible qu'ils diffèrent fort » des Artiſans délicats, dont le luxe » des villes & l'habitude des grands » gains peut élever & corrompre

» l'ame « &c. D'où il faut conclure que ces hommes appliqués aux ouvrages de néceſſité & non de luxe, continueront à ſubſiſter dans les campagnes ou dans les fauxbourgs des petites villes ; qu'il n'y en aura du moins qu'un très-petit nombre qui ſongeront à s'expatrier ; & que leur inquiétude naturelle ou l'amour de la patrie les ramenera aux foyers de leurs peres, dès que la paix aura réconcilié les Souverains. Tous ces détails ſont expoſés, par l'Auteur, avec une juſteſſe de connoiſſances & une abondance de lumières qui perſuadent le Lecteur : on verra de même avec plaiſir ce qu'ajoûte la IX[e] Lettre ſur la poſſibilité de concilier le Commerce des Nationaux avec celui des Etrangers. *Qui empêcheroit les Nationaux de faire le Commerce avec les Etrangers, par les Etrangers, dans les Ports des Etrangers & dans les nôtres?* Voilà

tout autant de points-de-vuë qui donnent lieu à des explications, & qui amenent cette conclusion, que bien-loin d'être préjudiciable aux Manufactures, l'admission des Neutres, en temps de guerre, peut être, à leur égard, une sorte de bénéfice très-réel & très-digne de l'attention des vrais Commerçans.

Mais quand les Manufactures de l'intérieur du Royaume devroient souffrir un peu du Commerce des Etrangers ; compte-t-on pour rien l'avantage de soûtenir les Colonies qui sont non-seulement en elles-mêmes de grandes Manufactures extérieures, mais aussi de grands Corps d'Agriculture ? Et seroit-il possible qu'on ne comprît pas que le Commerce exclusif des Nationaux détruit les Colonies considérées sous ces deux différents rapports ? L'Auteur dit des choses exquises sur cet objet ; il nous fait

obſerver que dans l'intérieur du Royaume chaque claſſe de citoyens participe à la force de cet intérieur ; que dans un tout dont les parties ſont liées, les plus foibles reçoivent l'impreſſion & la protection des plus puiſſantes : image des Manufactures & des Cultures nationales : au lieu que l'état des Colonies eſt une eſpèce d'état précaire ; iſolées, éloignées, elles ne fourniſſent rien de premiére néceſſité, & on leur fournit le néceſſaire. Elles ne peuvent réſiſter aux efforts de la cupidité, elles n'offrent aucune défenſe contre les entrepriſes du Négoce & des Négocians. Il eſt donc néceſſaire que le Gouvernement les protége, & comment les protégera-t-il, en temps de guerre, ſi ce n'eſt en les rendant comme indépendantes des Nationaux, ce qui eſt la même choſe qu'admettre les Neutres aù Commerce de ces Colonies ? Les Manufactures &

les Cultures de l'intèrieur ſe maintiennent bien autrement; elles ſont liées intimement à l'action du négoce qui débouche leurs ouvrages; elles ſont ſûres de participer aux gains du négoce; & c'eſt même le Commerce excluſif qui fait leur ſûreté : il faut bien que les Négocians recourent à elles pour entretenir le cours naturel de leurs opérations. Différence totale d'avec les Colonies; le négoce les conſidère, en quelque ſorte, comme des pays de contribution; & plus la gêne eſt grande, à raiſon des hoſtilités de l'Etranger, plus on redouble d'activité & d'induſtrie contre elles. Les Manufactures même de l'intérieur concourent machinalement à perpétuer la véxation &c. Il y a, dans cette dixiéme Lettre, des points de vuë d'une inſtruction auſſi vraie qu'agréable pour le Lecteur, & auſſi perſuaſive que touchante pour le citoyen.

Septembre, 1756.

La Lettre XIe est une des plus belles du Recueil. On y considère l'emploi des hommes dans les Colonies : on le compare à l'emploi des hommes dans les Manufactures de l'intèrieur. On fait voir que, dans les temps de guerre ou de calamité, les hommes désoccupés aux Colonies, ont beaucoup moins de ressource que ceux de l'intèrieur du Royaume. Les Colonies accueillent une infinité de personnes qui n'ont jamais joui de la fortune, & qui la cherchent, ou bien qui l'ont perdue & qui tâchent de la retrouver. Ces hommes, à qui les Colons procurent de l'emploi, diminuent en raison de la gêne qui se met dans la culture des Colonies : si la guerre double le prix des denrées d'Europe, & fait baisser du double le prix des denrées d'Amérique ; il faudra bien que le Cultivateur congédie ses surveillans, ses œconomes, ses associés ; que ces sur-

numèraires abandonnent les Colonies, qu'ils repaſſent en Europe, y rapportent leur misère & un ſurcroît de vices. Au lieu de ſoulager l'Etat de ſa population trop grande ou trop incommode par le concours de mille circonſtances perſonnelles ou domeſtiques, les Colonies le rechargent des ſujets qu'elles avoient accueillis & mis en voie de faire quelque choſe, &c.

L'Auteur entre ſur cet Article dans des diſcuſſions bien plus profondes que nous ne pouvons l'expliquer ici. Par exemple, comme on pourroit objecter que ce refoulement de population nationale aux Colonies eſt un mal pour la Métropole; comme on peut dire qu'avant la découverte de l'Amérique, la Nation gardant tous les citoyens dans l'intèrieur, conſervoit auſſi par-là plus de force en elle-même & contre l'Etranger; l'Auteur fait obſerver le changement qu'a cauſé

l'abondance des richesses du Nouveau-Monde. La masse d'argent s'étant accrue au-dessus des subsistances proprement dites & de nécessité; le luxe a joué son rôle, il est devenu plus général; il a multiplié les besoins : outre les productions nationales, il a fallu chercher, dans les arts & dans les délices d'un sol étranger, de nouveaux alimens. Alors les Colonies sont devenues la ressource de l'ambition, de la cupidité, de toutes ces passions nées avec le luxe & fomentées pour le satisfaire. Transmigration par conséquent de citoyens dans ce Nouveau-Monde : diminution, il est vrai, & affoiblissement de population dans la Métropole; mais le peuple qui y est demeuré, a crû d'industrie, d'activité, d'émulation &c. Sans être aussi nombreux qu'au siècle de nos ancêtres, il présente, pour ainsi dire, un plus grand front, il

fermente davantage. Mais enfin, ſi, par la découverte du Nouveau-Monde & par l'établiſſement du luxe, il y a moins de ſimplicité, moins de vérité dans les mœurs, ſi chaque ſociété particulière eſt moins parfaite dans l'Etat, ſi le vice s'eſt plus étendu; le mal étant fait, c'eſt une néceſſité de maintenir la reſſource des Colonies, ſans quoi les hommes ſeroient moins occupés ſans être plus vertueux. Or cette reſſource des Colonies quelle ſera-t-elle durant la guerre ſans l'admiſſion des Neutres? Pour être courts, nous dénaturons toutes les beautés de cette Lettre. Le Lecteur curieux & attentif voudra n'en rien perdre. Mais qu'il ſonge toujours à ſe munir d'attention & d'un peu d'étude. Si ce ſol eſt fécond en beautés, il veut être manié, cultivé, retourné. L'eſprit de l'Auteur n'a pû laiſſer ſes richeſſes ſur la ſuperficie. Il les cache pour

qu'on ait le plaisir de les trouver.

La 12ᵉ & derniére Lettre est le tableau des Colons, opposé à celui des Négocians dans le système du Commerce exclusif. On y voit les premiers toujours gênés & embarrassés vis-à-vis des seconds; les premiers toujours débiteurs, & les seconds toujours créanciers. Qu'arriva-t-il dans la derniére guerre? » D'un côté le défaut de remplacement & d'augmentation des » esclaves jetta une langueur sensible dans les établissemens, & » diminua tout-à-coup les produits qui ne cherchoient qu'à » s'accroître lorsque la guerre survint. « D'un autre côté on vit les Négocians s'enrichir du malheur des Colons. » Un homme » de rien, qui avoit un fonds de » 36 francs de fil de Rennes, gagna » 50 mille francs en quatre années » de guerre: de petits Marchands » de 20 mille livres de bien se reti-

» rerent, à la paix, avec 100 mille
» écus... Les ſucres qui étoient à
» 27 livres le cent, tomberent preſ-
» que ſubitement à cent ſols, tan-
» dis que les vins qui étoient à
» 120 livres la barrique, monte-
» rent à 4, 5, même 6 cents livres...
» Pour ſoûtenir leurs établiſſemens,
» les Colons appellerent en ſecret
» l'uſure, & celle-ci, comme anno-
» blie par ſon prix, leva la tête &
» marcha ouvertement. Il en ré-
» ſulta un poids horrible de dettes
» pour les Colonies, dont on pouſſa
» ſcandaleuſement les exécutions
» à la paix... Les Négocians, pen-
» dant la guerre, ſembloient des
» eſpèces de partis de l'ennemi,
» deſtinés au pillage, qui, lorſque
» la paix vint, s'étayerent des Loix
» civiles des lieux dévaſtés, pour ſe
» faire payer le reſte des contri-
» butions. « Tout le reſte de cette
Lettre doit être lû, médité &
retenu. Nous en diſons autant de

tout le Recueil qui peut passer pour une espèce de Code politique des Colonies.

ARTICLE XC.

DISCOURS SUR LES VIGNES. (*Pages 68*, in-12.) A Dijon, & se vend à Paris chez Pissot, Quai de Conti. 1756.

DU temps de Columelle on ne demandoit point s'il falloit laisser aux Cultivateurs la liberté de planter la Vigne; mais s'il falloit planter la Vigne qui ne produisoit pas beaucoup. Aujourd'hui on se plaint du trop grand produit de cette plante; on voudroit faire comme Lycurgue, qui prit la hache & dévasta les Vignobles. L'Auteur de ce Discours dit que ce Lycurgue (qui n'est pas

celui de Lacédémone, mais celui de Thrace) eût mieux fait, ſelon le mot de Plutarque, *d'aſſocier les Nymphes à Bacchus*, c'eſt-à-dire, de mettre de l'eau dans ſon vin : & c'eſt auſſi la penſée de Platon qui eſtimoit que le Dieu, ſouvent inſenſé, qui préſide aux Vignobles, devoit être corrigé par les Divinités ſages, qui préſident aux Fontaines.

Il s'agit donc de combattre le préjugé qui a fait croire qu'il y avoit trop de Vignes en France, qui a ſollicité & obtenu des ordres pour arrêter le cours des plantations en ce genre, pour convertir même les Vignobles en terres labourables. L'Auteur, qui eſt très-intelligent dans toute cette maticre, obſerve d'abord que *Domitien imagina le premier d'arracher les Vignes pour augmenter la culture des terres.* Voilà déja un très-mauvais modèle, un homme ſans

humanité & ſans principes de gouvernement. Son *Edit, fatal aux Vignes, ne ramena point l'abondance : les bleds ſurent toujours, dans Rome, l'étendard de la ſédition & de l'oiſiveté.* Cela ſignifie que la diſette de bleds ramenoit périodiquement les murmures du peuple de cette Capitale ; comme l'abondance de cette denrée le replongeoit dans l'inaction & dans la frivolité.

Deux ſiècles après Domitien, l'Empereur Probus, qui étoit un grand homme & un bon Prince, occupa ſes légions à replanter les Vignes ; il *donna aux Gaulois des provins d'Italie, tiges de nos vins les plus exquis.* Sa politique ne fut point allarmée des terreins qu'elle enlevoit aux bleds ; ou plutôt il conçut fort bien que de laiſſer, à l'égard de ces deux ſources de la vie, une entiére liberté, c'étoit les protéger l'une & l'autre, c'étoit en

favoriſer la culture & en multiplier les produits.

On a mieux aimé, dans la ſuite, penſer & agir comme Domitien à qui, par là, on faiſoit trop d'honneur : on a gêné la Culture des Vignes, dans l'eſpérance d'encourager d'autant celle des Bleds ; mais il y avoit un raiſonnement bien ſimple à faire : ou la multiplication des produits de la Vigne eſt préjudiciable au Cultivateur, ou elle lui eſt avantageuſe. Dans le premier cas il eſt certain que bientôt ce Cultivateur ceſſera de cultiver des Vignobles qui le ruinent, & qu'il tournera ſes ſoins & ſes eſpérances vers les terres labourables. Dans le ſecond cas, il faut le laiſſer faire. Les profits du Cultivateur ſont en même temps ceux de l'Etat. *Si*, dans un Canton, *on préfère le vin au bled, on peut affirmer que la culture de la vigne eſt plus avantageuſe à ce Canton que celle du*

bled ; & quelque chose qu'on fasse, quelques ordres qu'on donne, la Vigne, dans ce Canton, sera cultivée préférablement aux terres labourables.

Comment n'a-t-on pas vû que l'accroissement des Vignobles montre les bons effets de la liberté en toute espèce de culture ? » Chacune prend faveur suivant le prix » & la récompense qu'elle présente » à son Ouvrier, & cette récompense se proportionne d'elle-» même à ses besoins. Si elle cesse » de les lui fournir, il l'abandonne » nécessairement : si elle devient » trop forte, mille travailleurs entrent bientôt en concurrence, & » la réduisent à son véritable taux. » N'ayez donc nulle inquiétude & » laissez faire. «

Comment de plus a-t-on ignoré qu'il faut une sorte d'équilibre entre toutes les productions ? Si la culture des bleds excède de beau-

coup celle des Vignes, en ſorte que le grain, dans les temps ordinaires, ſoit à trop vil prix; on ſera ſurchargé de l'abondance en ce genre, & l'on ne pourra ſe procurer les autres denrées. Mais s'il arrive que la culture des Vignobles nuiſe à celle des terres labourables, bientôt on s'en appercevra; la diſette de grain ſera d'elle-même juſtice de la trop grande abondance de vin: *le ſoc aura bientôt tranché le ſep ſuperflu, & ne lui cédera que le terrein qui lui convient le mieux.* N'arrachez donc rien, laiſſez ces précieuſes denrées ſe diſputer la préférence. Un Poëte verroit-là le combat œconomique de Cerès & de Bacchus: il faut que l'un & l'autre ſe tiennent mutuellement en bride, & l'on n'a beſoin, pour cette opération, ni de raiſonnemens politiques, ni de diplômes. La liberté, la concurrence, les beſoins d'un grand peuple, la

balance, en un mot, du Commerce ; tels ſont les Légiſlateurs qu'il faut écouter dans cette importante queſtion.

Cependant, en diverſes occaſions, le Gouvernement s'eſt inquiété ſur la culture des Vignobles ; & notre Auteur, vraiment bon Citoyen, prend la liberté de ramener à un examen reſpectueux les diſpoſitions faites à cet égard. *Notre Monarque*, ajoûte-t il, *veut le bien & cherche à le faire.* Il ne peut déſapprouver qu'on porte la lumière dans des Loix déja anciennes, & portées d'après des allégués où il y avoit beaucoup plus de bonne volonté que de vraies connoiſſances. Il en eſt de ce point comme de la police des grains. On a, dans des temps, gêné le commerce des Bleds ; & certainement on croyoit bien faire : depuis deux ans, le voile s'eſt levé à cet égard, l'étendard de la liberté

marche à la tête de ce commerce : on importe, on exporte des bleds ſans contrainte ; & tout le monde eſt content.

On verra probablement la même choſe dans l'affaire des Vignes : les Politiques conjurés contre leur multiplication ſe replieront ſur les principes, & n'en pourront faire l'application aux motifs & aux diſpoſitions des anciens Arrêts du Conſeil. Par exemple,

On dit dans celui de 1731, que la *trop grande abondance de Vignes occupe une grande quantité de terres propres à porter des grains*. Cela doit être, reprend l'Auteur, parce que le vin a plus de débouchés, plus de valeur & plus de liberté que le grain : remarquons que ces termes de *débouchés* & de *liberté* ſont relatifs ſur-tout aux temps de l'Arrêt : alors on gênoit le Commerce des Bleds, de Province même à Province, tandis

que les vins ſortoient par toutes les portes du Royaume ; mais qu'arrivera-t-il aujourd'hui que le Bled peut auſſi aller & venir, ſervir au Commerce du dedans & du dehors ? Cette liberté rendra la denrée plus précieuſe & plus capable de contre-balancer, dans cette proportion, le commerce des vins ; par conſéquent on pourra ſe dégoûter de la trop grande culture des Vignes, & l'intention du Gouvernement ſera remplie ſans effort, ſans juſſions.

Mais, ajoûte-t-on, *la grande abondance de Vignes cauſe la cherté des bois, par rapport à ceux qui ſont annuellement néceſſaires pour cette eſpèce de fruit.* La réponſe à ceci eſt fort aiſée : d'abord le plus grand emploi du bois occupe plus d'hommes pour la façon, & c'eſt un bien pour l'Etat. Enſuite cette ſorte de bois que la Vigne exige ne ſerviroit qu'au chauffage,

& elle y retourne quand elle a fait la fonction d'échalats & de tonneaux. Enfin si ces bois deviennent fort chers, le vin augmentera de prix dans la même proportion ; & si l'on ne trouve pas le débouché de cette récolte, on s'en dégoûtera : ce qui est encore l'objet que se propose le Gouvernement.

Cependant, continue-t-on, *la quantité des vins se multiplie tellement, qu'elle en détruit la valeur & la réputation.* Ceci encore n'est point difficile : si la *quantité* des vins en affoiblit la valeur, le propriétaire ne s'opiniâtrera pas à multiplier des plants inutiles, & il rendra au Laboureur les terres qu'il avoit données aux Vignes..... *Le Colon cessera d'être Vigneron, quand il trouvera plus d'avantage à mener la charrue.* Quant à la *réputation des vins*, c'est une chose assez indifférente à l'Etat, dès que

la consommation est la même..... *la meilleure marchandise pour tout le monde est celle qui se débite le plus vîte & le plus souvent.* Mais si, en se multipliant, les vins perdent tellement leur *réputation* qu'ils ne soient plus accueillis dans le Commerce, le Propriétaire travaillera à rétablir cette réputation, ou il *dénaturera ses vignes, & d'autres cultures prendront leur place.* De cette manière encore les vuës du Gouvernement ne seront point sans effet.

Voilà une légère esquisse de controverse entre les motifs qui régnoient dans le Conseil de 1731, & les raisons actuelles de notre Auteur : il passe de-là aux dispositions même de l'Arrêt ; & il fait voir qu'elles sont sujettes à des inconvéniens très-sensibles, ce qui se manifeste de plus en plus par les avantages de la culture des vignes ; nulle autre n'est plus favo-

rable à l'augmentation des ſubſides & de la population. Les faits parlent ici :

1°. *Perſonne ne doute que dans les pays d'Aides, la vente des vins ne donne un produit de ferme plus conſidèrable qu'aucune autre denrée ; la vigne eſt donc un des principaux revenus de l'Etat.*

2°. On voit auſſi que les pays de Vignobles, toutes choſes d'ailleurs égales, ſont plus peuplés que les terreins de labour & les terreins qui ſervent aux paturages. Le calcul vient à l'appui de l'expérience : une lieuë quarrée de terres labourables peut donner de l'ouvrage à 1390 habitans de l'un & de l'autre ſexe : la même lieuë quarrée en Vignobles peut occuper 2604 perſonnes tant hommes que femmes. Quelle différence ! elle ſe déduit de deux principes, & de ce qu'il faut moins de terrein en vignes pour occuper deux perſonnes, (un homme, par

exemple, & ſa femme) & de ce que les vignes une fois en valeur continuent de produire durant trente ans, ſans qu'il ſoit beſoin de laiſſer repoſer le terrein. La démonſtration ſuivie doit être luë dans le Diſcours de l'Auteur, qui acheve de préconiſer la liberté pour ce genre de culture. » Laiſſez » agir la liberté, *dit-il en finiſ-* » *ſant :* mais ce n'eſt point cette » paſſion ſi flatteuſe pour le com- » mun des hommes ; cette licence » inconſidérée qui s'ingère de tout » régir, qui raiſonne de tout, qui » veut tout voir, excepté les maux » qu'elle peut faire ; mais cette » liberté active, intelligente, ani- » mée par l'intérêt perſonnel, qui » conduit les travaux les plus péni- » bles, & dirige les entrepriſes les » plus difficiles. C'eſt l'ame de la » ſociété, la ſource de tous les » biens, la tige des revenus, & le » ſoûtien de l'Etat. «

Ce Discours, quoique déja fort intéressant, deviendra bientôt un juste Volume, un Ouvrage dans les formes. L'Auteur en développera de plus en plus les principes, il y joindra des faits (le Commerce de Bordeaux en fourniroit un grand nombre); il répondra aux difficultés; il préviendra les inconvéniens. Nous croyons que le germe de tout est déja dans cette Brochure; & quant au style, c'est encore un de ces Ouvrages qui montrent que l'esprit & la littérature se sont totalement réconciliés de nos jours avec le genre œconomique.

ARTICLE XCI.

LETTRES D'UN OFFICIER Irlandois à un Officier François de ſes amis.

TROISIÉME LETTRE.

LA capitulation de Limerick que je me propoſe d'examiner, dans cette 3e Lettre, avoit, comme vous le verrez, Monſieur, deux objets : le premier regardoit le paſſage des troupes Irlandoiſes en France ; du conſentement de l'uſurpateur, elles ſuivoient le ſort de leur légitime Souverain : le ſecond devoit régler les intérêts, & rétablir la tranquillité des Irlandois qui reſtoient dans le pays ſoumis au nouveau Gouvernement d'Angleterre. Dans ces deux cas, tous les Irlandois indiſtinctement ont été

déclarés & reconnus Alliés de la France, &, depuis cette époque, ils ont été fondés à réclamer sa protection, toutes les fois qu'au mépris du Droit le plus sacré, on a osé enfreindre ce Traité rendu solemnel par toutes les formalités usitées entre les peuples civilisés.

Pour ce qui concerne les troupes Irlandoises passées en France, il n'étoit fait aucune mention de Loix qui dussent priver les enfans des particuliers, compris dans ces troupes, du droit d'hériter de leurs parens restés en Irlande; par conséquent l'acte postérieur qui les prive du droit de succession, est une infraction manifeste au Traité: car puisqu'on a donné l'option aux Irlandois, renfermés dans Limerick, de passer en France ou de rester au pays, on devoit leur déclarer les inconvéniens auxquels on vouloit assujettir leur postérité pour qu'ils se décidassent en conséquence. On

ne lit point, dans le Traité, que tout Irlandois au ſervice du Roi Très-Chrétien, & qui, conformément à ſes ordres, rentreroit à main armée dans les terres ſoumiſes à la Couronne de la Grande-Bretagne, ſeroit traité comme rebelle : la raiſon en eſt ſimple ; les principaux adhérens du Prince d'Orange étoient des réfugiés François, qu'il eſpéroit employer pour porter le fer & le feu au centre de la France, & qu'il ne vouloit point expoſer à un juſte droit de repréſailles : cette maxime ſanguinaire n'a été trouvée bonne que dans ces derniers temps, où l'Angleterre a crû que le nombre des ſujets François à ſon ſervice étoit extrêmement inférieur à celui des Irlandois qui lui étoient oppoſés. C'eſt ainſi que chez les peuples qui n'écoutent plus que leurs paſſions, les idées de la juſtice changent ſuivant leurs divers intérêts.

Cette remarque ſe juſtifie encore mieux à l'égard des Irlandois qui ſont reſtés en Irlande, après la capitulation ſuſdite. La baſe de ce Traité avoit été la conſervation des privilèges dont les Catholiques avoient joui ſous le régne de Charles II. Cette capitulation, compoſée de douze articles, portoit expreſſément que les Catholiques qui reſteroient en Irlande jouiroient de tous leurs biens meubles & immeubles, de l'exercice de leur Religion, de tous leurs privilèges tels qu'ils avoient exiſté ſous le régne de Charles II. &c. Il étoit ſtipulé en particulier que le port des armes ſeroit permis à tous les Gentilshommes, & qu'aucun Catholique ne ſeroit tenu à prêter aucun ſerment autre que celui qui étoit mentionné dans le Traité, ſerment qui n'exprimoit qu'une ſimple neutralité. Examinons une partie des actes qui ont été paſſés depuis. Je

dis une partie, parce qu'en vérité, Monſieur, il y en a un ſi grand nombre, tous imaginés par ces gens qui ont composé ce que l'on appelle le Parlement d'Irlande, que je ne finirois pas ſi je voulois les analyſer tous.

Actes paſſés depuis 1703.

Nul Catholique ne peut être Gardien (ou Tuteur). Tout mineur doit être remis entre les mains du Chancelier, pour diſpoſer de ſon éducation, même de ſon bien en tout ou en partie, nonobſtant les diſpoſitions du père.

Nul Catholique ne peut acheter des terres, ni prêter ſur hypothèque.

Nul Catholique ne peut prendre Bail pour plus de 31 ans, & ſi un Proteſtant ſe préſente pour enchérir ſur lui, il lui ôte le Bail.

Nul Catholique ne peut hériter d'un Proteſtant.

Nul Catholique ne peut faire un teſtament, ni ſubſtituer ſes biens; ils doivent être partagés également entre ſes enfans, à moins que l'aîné ne ſe faſſe Proteſtant.

Tout frère puîné peut réclamer l'entiére ſucceſſion de ſon père en ſe faiſant Proteſtant, ſi, dans l'année, après la mort du père, ſes aînés ne le préviennent pas en changeant de Religion.

Nul Catholique ne peut porter d'armes, ſans payer l'amende, au profit du dénonciateur.

Tout Proteſtant qui ſçait qu'un Catholique a un cheval de prix, peut l'en priver en lui donnant cinq guinées & un écu.

Tout Juge de Paix peut ſommer un Catholique de prêter les ſermens de fidélité & d'abjuration (ſermens inventés depuis la révolution, & contraires aux principes & à la Religion de tout Irlandois Catholique.) Pour le premier refus

de preſtation des ſermens ſuſdits, le Catholique eſt condamné à une guinée d'amende, pour le ſecond à cinq guinées, & le troiſiéme emporte la confiſcation de tous les biens.

Je vous demande, Monſieur, ſi tous ces actes poſtérieurs au Traité, dont je vous ai parlé, n'y ſont pas dérogatoires : ce ne ſont point cependant là les bornes des entrepriſes formées par les Anglois. Ils ont oſé s'arroger le droit de punir les actions commiſes en pays étranger, & diſtinguer les Puiſſances en bute à leur haine : tel eſt l'Acte porté contre tout homme qui, en pays étranger, engagera, en qualité de ſoldat, un ſujet de la Grande-Bretagne, & celui qui rend inhabile à ſucceder tout Irlandois au ſervice du Roi de France : le dernier Acte du Parlement d'Angleterre condamne à être puni de mort, comme un voleur, tout ſujet de la Grande-Bretagne qui, après le 29. Septembre

bre 1757, reſtera au ſervice du Roi François; (c'eſt ainſi qu'on oſe qualifier notre Maître dans ces délibérations paſſionnées.) Cependant, Monſieur, depuis plus d'un ſiecle, toutes les Puiſſances de l'Europe ſe ſont accordées unanimement à permettre que leurs ſujets reſpectifs, obligés de s'expatrier à cauſe de la mauvaiſe ſituation de leurs affaires, puſſent aller offrir leurs ſervices à tels Princes étrangers qu'ils jugent à propos, pourvû que leſdits ſujets ne fuſſent point engagés immédiatement dans le ſervice de leur Prince naturel. Le ſeul Charles XII. a enfreint cet accord tacite à l'égard du Général Patkul; il en a été univerſellement blâmé, quoique ce Seigneur ſe fût déclaré l'ennemi perſonnel de ſon Souverain. C'eſt qu'on doit regarder tous les Princes Chrétiens comme compoſant une République, dans laquelle il eſt permis à chaque Gen-

tilhomme de faire preuve de ſon courage : & c'eſt conformément à cette façon de penſer, qu'après une bataille ou un ſiège, le vainqueur ne recherche que les déſerteurs : tout le reſte des priſonniers eſt traité indiſtinctement ; n'importe en quel lieu l'action ſe ſoit paſſée.

Un Souverain ſe fait honneur des marques de valeur & de capacité que ſon ſujet a données, même au ſervice de ſon ennemi, & c'eſt par ce ſentiment ſi digne de la belle ame de notre auguſte Souverain, que Louis XV. a reçu M. Ligonier avec les plus grandes diſtinctions, quoique né ſon ſujet, & pris les armes à la main contre lui.

Les Anglois eux-mêmes, pendant tout le cours de ladite guerre, ont réclamé, comme leurs concitoyens, tous les Irlandois qui étoient au ſervice de la maiſon de Bourbon : ils ont cherché à ſe con-

ſoler de leurs défaites en prétendant que les plus grandes victoires remportées ſur eux, étoient dues à leurs compatriotes : cette pratique leur a été d'autant plus néceſſaire dans ces derniers temps, que, depuis la mort de la Reine Anne, on ſçauroit à peine que les habitans des Iſles Britanniques ont des cœurs & des bras, ſi ceux qui ſont au ſervice de la maiſon de Bourbon & à celui des Etats-Généraux des Provinces-Unies, n'avoient fait voir à toute l'Europe qu'ils en ſont auſſi-bien pourvus qu'aucun peuple de l'univers.

Examinons impartialement, Monſieur, quels ont été les exploits de ces Anglois, depuis qu'ils ne ſont plus ſoumis à la maiſon de Stuart. Je ne vois, ſous le régne de George I. que de la perfidie dans la manière dont ils ont détruit la Flotte d'Eſpagne dans les Mers de Sicile : ils ont mis ces mêmes

maximes en uſage contre nous dans ces derniers temps, mais avec un ſuccès tout différent. Pendant le préſent régne, ils ſe ſont jettés ſur Porto-Bello, l'ont ſurpris & n'ont pû le garder; ils ont enſuite attaqué Cartagène, mais ſans donner la moindre preuve de conſtance ni de conduite; ils ont abandonné ce ſiège, en publiant, pour couvrir leur honte, qu'il y avoit de la méſintelligence entre l'Amiral & le Général des troupes de terre.

Venons à leurs exploits dans le Continent de l'Europe.

La Campagne de 1742 s'eſt paſſée, ſans qu'ils aient oſé attaquer nos frontières dénuées de troupes.

La Campagne de 1743 nous offre la bataille d'Ettingen: convenons que jamais des hommes, ou plutôt des animaux à deux pieds, pour nous ſervir de la définition de Socrate, ne ſe ſont laiſſé mettre,

ſans coup férir, dans la poſition où ils ont été près d'Aſchafembourg: ils étoient forcés de défiler devant nos batteries & notre armée ; à quoi tenoit-il qu'ils ne fuſſent mis en pièces par notre Artillerie? Cependant, parce qu'ils ſont reſtés, pendant quelques heures, maîtres du champ de bataille qu'ils ont abandonné la nuit ainſi que leurs bleſſés, ils ont fait trophée de leur victoire, & étourdi toute l'Europe du bruit de leurs hauts faits, qui ſe réduiſoient à s'être tirés du mauvais pas où leur imbécillité les avoit engagés.

La Campagne de 1744 a été employée à piller quelques choux dans la plaine de Lille, tandis que leurs magnanimes Généraux n'ont oſé attaquer, avec 70 mille hommes, M. le Maréchal de Saxe qui n'en avoit que 45 mille.

Nous voici à l'année 1745, fameuſe par la bataille de Fonte-

noy : ils ont agi dans cette action, à-peu-près comme dans l'expédition de Cartagène. Les Anglois échouèrent devant le village de Fontenoy, & n'oserent approcher de la redoute du bois de Barry qui en étoit la plus prochaine : le centre de leurs lignes eut beaucoup de succès, ils pousserent leur pointe avec fureur, mais sans conduite : la droite & la gauche suivirent le centre, cela forma la fameuse colonne qui s'avança tant qu'elle ne fut attaquée qu'avec confusion : mais à peine vit-elle que l'on se préparoit à l'attaquer avec ordre, qu'elle lâcha pied : il avoit été commandé à un Colonel Anglois de traverser le bois & de passer l'abatis entre les deux redoutes ; à peine eut-il essuyé quelques coups de canon, qu'il jugea à propos de se retirer : il fut cassé, parce qu'il eut le malheur de choisir pour faire une

lâcheté un jour que les Anglois avoient consacré à la folie. Que ne se trouvoit-il à Oudenarde & à Ostende ? il eût pu être foible impunément.

Qui pourroit décrire la misérable conduite que ces mêmes Anglois ont tenue dans la guerre d'Ecosse ? Quinze cents Montagnards Ecossois à pied & sans artillerie, ont défait totalement, dans un Camp retranché à Prestonspens le Général Cope à la tête d'un corps de 4000 hommes d'infanterie & de cavalerie & lui ont pris un train d'artillerie de campagne.

Ces mêmes Montagnards, au nombre tout-au-plus de cinq mille, ont assiégé Carlisle avec l'artillerie prise sur le Général Cope & six pièces de 4 livres de balle venues de France : il y avoit dans cette place 1500 hommes de milice, 200 invalides, 200. cavaliers du Pays ; & une Armée

de 12000 hommes ſous la conduite du Maréchal Wed à portée de la ſecourir : trente-ſix heures après l'apparition des Montagnards la place s'eſt rendue ; après quoi l'armée d'Ecoſſe chaſſa devant elle l'armée Angloiſe, & s'avança juſqu'à Darby ville ſituée à 3 journées de Londres. Les Montagnards ayant pris le parti de retourner en Ecoſſe, le Duc de Cumberland vint en perſonne, faire le ſiège de Carliſle : la place défendue par cent Anglois Catholiques & par 300 Ecoſſois éclopés tint onze jours de tranchée ouverte. J'ai vû les vainqueurs faire leur entrée dans cette bicoque, & je puis aſſûrer que deux compagnies de Grenadiers François auroient employé moins de temps à l'emporter, que les Anglois n'en perdirent à diſpoſer l'appareil de leur triomphe. Peu de temps après, fut donnée la bataille de Fal-

kirk, dans laquelle 16000 Anglois furent vaincus par huit mille Ecossois, auxquels il faut néanmoins ajouter 150 hommes de la Brigade Irlandoise : ainsi la fuite des Anglois, dans cette occasion, fut moins honteuse que celle de Prestonspens. Enfin l'armée Angloise, forte de 13000 hommes, battit à Culoden l'armée Ecossoise qui n'étoit pas de 6000. Les infortunés Montagnards mourant de faim avoient fait dix lieues la veille de la bataille. Si les Anglois n'acquirent pas beaucoup de gloire dans cette action, on peut assûrer qu'ils se firent un renom de cruauté qui ne s'effacera pas de long-temps dans ces malheureuses contrées : leurs Officiers qui avoient été pris par les Ecossois, dans le courant de la guerre, & renvoyés sur leur parole, y signalerent leur perfidie, violant toutes les loix de l'honneur, & paroissant les armes

à la main contre ceux qui leur avoient ſuppoſé des ſentimens. Il y a lieu de croire qu'ils n'apporterent à la Bataille d'autre réſolution que celle d'éviter par une prompte fuite le juſte châtiment qu'ils méritoient & qu'ils auroient infailliblement ſubi, s'ils fuſſent retombés entre les mains de leurs ennemis.

L'année 1746. fut celle de la Bataille de Raucoux : quelques bataillons Anglois s'y trouverent, ils n'y acquirent point de gloire ; mais leur défaite ne leur attira aucune honte.

La campagne de 1747. nous offre la grande journée de Lawfeld. Je ſuis perſuadé que, ſi ce village avoit renfermé 12000 François au lieu de 12000 Anglois, & qu'il eût été attaqué par l'Armée des Alliés, elle y auroit péri avant que de parvenir à forcer ce poſte redoutable ; bien en-

tendu que les diſpoſitions de l'attaque euſſent été pareilles.

Vous croirez, mon cher ami, que j'ai très-bien fait de me précautionner en vous avouant, dès le commencement, que vous ne deviez pas vous attendre à une entiére impartialité de ma part; mais je conſens à être mené à Londres pour y faire amende honorable, ſi aucun homme peut prouver que j'aie tant ſoit peu chargé le tableau de la mauvaiſe conduite des Anglois. Au contraire je paſſe ſous ſilence l'expédition de l'Orient & la défaite de Meſle: il faudroit bien être poſſédé du Démon de la calomnie pour inventer quelque choſe contr'eux, tandis qu'ils nous donnent tant d'occaſions de faire remarquer leur foibleſſe ſans altérer la vérité.

Or ſi dans l'eſpace de 32 années pendant leſquelles les An-

glois ont donné si peu de marques de bravoure, de sentimens & d'intelligence, on met dans tout son jour la valeur que les troupes Irlandoises au service d'Espagne ont fait paroître à Oran, à Campo-Santo, & à Velletri; le renom que s'est fait la Brigade Irlandoise à Ipres, à Tournay, à Fontenoy & à Lawfeld, sans parler des petites expéditions conduites & exécutées par les détachemens de ce corps en Flandre & en Ecosse; si on y ajoûte l'intrépidité que les Ecossois au service des Etats-Généraux ont témoignée à la défense de Tournay & de Berg-op-zoom, il se trouvera que les habitans des Isles Britanniques pris ensemble seront au niveau des autres nations pour la gloire des Armes : mais quelle injustice en ceux qui n'ont mis dans la balance que la lâcheté, la honte & l'imbecillité! Ils per-

ſécutent ceux qui y ont mis le courage, l'intelligence & la gloire, & qui au prix de leur ſang leur ont acquis cette parité honorable. O Anglois ! gardez-vous de rappeller ceux des habitans des Iſles Britanniques qui ſervent dans le Continent, ſi vous voulez que l'Univers ſçache encore quelque temps que la Grande-Bretagne & l'Irlande produiſent des hommes. Dans peu la Brigade Irlandoiſe fera oublier à vos dépens la honte dont Braddock vous a couverts en dernier lieu : n'eſpérez pas vous faire un nom par vos pirateries, & vos brigandages ; craignez plutôt que toutes les Nations ne s'uniſſent contre des hommes qui ne ceſſent d'inſulter à l'Etre tout-puiſſant & de violer les droits de l'humanité.

Pardonnez, cher ami, une ſaillie que l'horreur du procédé des Anglois vient de m'arracher : ré-

fléchissons avec plus de tranquillité sur les derniéres démarches des Parlemens des Isles Britanniques. Supposons que, dans peu d'années, on vienne à traiter de la paix ; la témérité que les Juges Britanniques ont eue de vouloir connoître des actions commises dans les territoires des autres Puissances de l'Europe, ne sera-t-elle pas regardée par les Ambassadeurs & les Plénipotentiaires comme un atttentat fait à l'autorité de leurs Maîtres ? De plus les loix portées, en dernier lieu, ne regardant nommément que les Sujets Britanniques au service de la France, puisqu'il n'est point fait mention de ceux qui sont au service des autres Souverains ; le Roi ne pourra-t-il pas demander la révocation de ces loix injustes dans leur principe, & insultantes par leur distinction ? Si les Parlemens des Isles Britanniques se flattent

de forcer un grand nombre d'Officiers de la Brigade Irlandoiſe à quitter le ſervice du Roi, ils y ont mis obſtacle par les ſermens qu'ils veulent obliger ces Officiers de prêter conditionnellement. Il eſt vrai que, dans la ſuite, ces Actes tyranniques pourront empêcher la Nobleſſe Catholique de venir ſervir en France, & la détourner vers le ſervice d'Allemagne : mais par l'Acte qui oblige les Catholiques à partager leurs biens également entre leurs enfans, il eſt aiſé de ſentir que, dans peu, les héritiers des maiſons autrefois les plus opulentes auront à peine 300 liv. ſterling de revenu, & que les deſcendants de ces maiſons n'ayant que très-peu de choſe à eſperer, ſacrifieront l'amour de la Patrie à la gloire de ſervir dans des corps que toute l'Europe regarde comme chargés de ſoûtenir l'honneur de la Nation.

Septembre, 1756.

Enfin il eſt certain que les Anglois, par leur étonnante façon d'agir, nous ont appris deux vérités utiles : la premiére, qu'il eſt eſſentiel à la France d'entretenir une marine reſpectable ; la ſeconde, qu'il eſt de ſon intérêt de ſoûtenir & de protéger hautement tous les Irlandois qui ſont à ſon ſervice.

Il me reſte à vous dire, Monſieur, que tous les Officiers Irlandois ſont très-animés contre l'Angleterre, & qu'ils ſe propoſent de faire ſentir les effets de leur valeur aux premiers Anglois qui leur ſeront oppoſés.

Je ſuis, Monſieur, avec les ſentimens que vous me connoiſſez,

Votre ſerviteur & ami

* * * * *

18. Juillet, 1756.

ARTICLE XCII.

*MÉMOIRES DE M. DE*** Pour servir à l'Histoire des Négociations, depuis le Traité de RisWick jusqu'à la Paix d'Utrecht.* Tome second. A la Haye. M. DCC. LVI. pag. 412. *Suite de l'Article LXXXIV. au mois d'Août.*

DANS ce second Extrait, nous allons reprendre la suite des Conférences tenuës à la Haye en 1709, & y joindre celles de Gertruydemberg en 1710, où finit le second Tome de ces Mémoires.

M. de Torcy arriva à la Haye le 6. de Mars 1709. Il descendit chez Heinsius, & lui remit ses pouvoirs. Le Pensionnaire fut fort surpris de voir un Ministre envoyé en Hollande, *pour y conférer avec*

lui ſur les moyens de conclure une paix ferme & ſtable. Selon ces Mémoires, Heinſius étoit un homme *conſommé dans les affaires*, attaché au Prince d'Orange depuis Roi d'Angleterre, & *intimement lié* avec le Duc de Marlborough & le Prince Eugène. Tous trois étoient *l'ame de la ligue ;* ils en régloient & en dirigeoient toutes les opérations. Quelque intéreſſé que fût Heinſius à conſerver la conſidération que lui donnoit la continuation d'une guerre heureuſe, ſes ſentimens étoient trop purs & ſes intentions trop droites pour ſe conduire par des vuës perſonnelles. Dans ſa place, il vivoit ſans faſte & ſans ambition ; fidèle à ſes devoirs, il les rempliſſoit ſans paſſion, ſans préjugé, ſans prétention. Sur ce beau portrait qu'on nous fait du Penſionnaire au commencement de ce Volume, ne répand-on pas à la fin quelques taches, en

disant après les conférences de Gertruydemberg, que » Heinsius, soûtenu du Duc de Marlborough & » du Prince Eugène, avoit eu la » facilité d'aveugler ses maîtres, & » le crédit de les engager dans une » fausse route. Ils ne devoient, » suivant ses conseils, entendre à » aucun Traité, si l'Espagne & les » Indes n'étoient auparavant cé- » dées, & non-seulement cédées, » mais livrées à la maison d'Au- » triche « &c.

Le plan de M. de Torcy étoit d'obtenir la paix au prix des conditions qu'il pourroit accorder; de ménager ses offres par degrés jusqu'à ce qu'elles fussent rejettées, déclarant & répétant sans cesse que toutes ces offres seroient nulles, si la paix n'en étoit pas le dernier fruit. Le moindre avantage qu'il espéroit de cette négociation, étoit de pénétrer les desseins des ennemis. On a ici les Lettres où M. de

Torcy rend au Roi un compte exact de ses conférences avec Heinsius. Le Ministre François s'apperçut bientôt que la Barrière étoit l'article dont les Hollandois étoient le plus touchés, & qu'on ne pouvoit les intéresser à la paix qu'en leur donnant sur cet article la satisfaction qu'ils ambitionnoient.

Heinsius, avec Buys & Wanderdussen qu'on fut obligé d'admettre aux conférences, insistoient sur la succession d'Espagne; ils la demandoient en entier, comme un point dont leurs Alliés ne se départiroient jamais, & sur lequel ils avoient pris des engagemens inviolables. M. de Torcy se prévalut de la portion du Milanez, qu'ils avoient cédée au Duc de Savoye, pour leur démontrer que ces prétendus engagemens n'étoient pas pour eux aussi inviolables qu'ils vouloient le persuader.

Le travail des conférences étoit trop violent & trop continu, pour qu'un seul homme pût le soûtenir contre Heinsius & les deux autres Députés Hollandois. M. de Torcy proposa d'appeller à la Haye le Président Rouillé. » Dans une » affaire aussi importante que celle » dont il s'agissoit, il avoit besoin » de secours, *disent ces Mémoires.* » Celui qui croit que ses lumières » suffisent pour connoître sûre- » ment & infailliblement le parti » qu'il doit prendre, a des connois- » sances bien bornées ; il voit sou- » vent sa présomption punie par les » fautes qu'il commet, & qu'il au- » roit évitées, s'il eût eu le conseil » d'un homme sage. Une idée bon- » ne, examinée & débattue entre » deux personnes unies par le » même desir de réussir, en devient » meilleure ; si l'un n'apperçoit pas » le défaut du projet qu'il a formé, » l'autre le découvre : tous deux

» de concert le rectifient. Les » contradictions éclairent, quand » elles naissent du desir réciproque » de chercher le bien & de le » trouver. « Pénétrés de ces grands principes, MM. de Torcy & Rouillé travaillerent ensemble dans une intelligence qui fait l'éloge de leur zèle & de leur caractère.

Pour avancer & affermir la négociation, M. de Torcy promit aux Hollandois la barrière telle qu'ils la souhaitoient ; Lille & Tournay y furent compris ; mais il tint ferme pour assûrer Naples & la Sicile au Roi Philippe, & pour rejetter la cession de Strasbourg, & la démolition de Dunkerque. Dans le cours de ces conférences, les Hollandois tantôt élevoient, tantôt abaissoient la puissance de la France, selon le besoin de leurs raisonnemens & de leurs prétentions. Nous ne sçaurions embrasser tous les Articles incidents, qui embar-

raſſoient cette négociation auſſi étendue dans ſes parties que précipitée dans ſa marche. Les Hollandois vouloient remettre aux conférences ſolemnelles pour la paix, le ſoin de décider le ſort de Naples & de la Sicile; mais M. de Torcy leur fit ſentir que l'état du Roi Catholique ne pouvoit reſter incertain, tandis que celui de l'Archiduc ſeroit reglé, la barrière accordée aux Hollandois, & l'Angleterre exaucée ſur la plûpart de ſes demandes.

Le Sieur Buys étoit un Négociateur auſſi laborieux qu'intraitable: pour rabattre ſa préſomption ſur les ſuccès d'une campagne prête à s'ouvrir, M. de Torcy lui fit » connoître qu'il ſeroit plus glo- » rieux & plus avantageux à la » France de faire la paix aux condi- » tions du Traité des Pyrénées » après une bataille perdue, que » de l'acheter préſentement aux

» conditions que les Hollandois
» demandoient pour leurs Alliés. «
On renouvelloit à M. de Torcy des difficultés déja applanies par le Préſident Rouillé, telles, par exemple, que le conſentement du Roi d'Eſpagne aux conditions de la paix. On s'en étoit rapporté à la parole du Roi pour la ceſſion de toute la Monarchie Eſpagnole; on ne vouloit pas s'en tenir à la même parole pour l'acceptation de Naples & de Sicile en dédommagement de cette ceſſion, comme s'il eût été plus difficile à Louis XIV. de faire agréer à ſon petit-fils le dédommagement qu'on lui accordoit, que la ceſſion qu'on lui demandoit. D'ailleurs, en exigeant des conſentemens ſi formels du Roi d'Eſpagne notre Allié, on n'en avoit aucun de l'Empereur & de l'Archiduc ſur les conditions qui regardoient la maiſon d'Autriche.

Ce fut dans ces conférences de la Haye qu'un terme, *inconnu dans les anciennes négociations*, devint fort à la mode, le terme de *barrière*. Outre celle que les Hollandois étoient si jaloux de se procurer, sous le même titre on demandoit l'Alsace & la Franche-Comté pour l'Empire ; Naples & Sicile pour le Tyrol, &c.

Dans ces conférences, qui ne se soûtenoient qu'aux dépens de la France, M. de Torcy fait un personnage qui touche & qui intéresse par les embarras que les Députés lui suscitent ; par sa droiture, dont ils ne lui tiennent aucun compte ; par sa facilité, dont ils ne font qu'abuser. Après avoir défendu le terrein avec une fermeté légitime, il le cède avec une sage œconomie. Enfin il se relâche sur tant d'Articles, que la dispute se réduit au partage pour le Roi d'Espagne, & à la restitution d'Exilles & de Fenes-

trelles pour le Duc de Savoye. La négociation n'en étoit pas moins comme ſuſpendue par l'attente de Marlborough : les vents contraires retardoient ſon arrivée. M. de Torcy crut lever l'obſtacle que ce délai apportoit aux affaires, en conſentant à démolir Dunkerque, & à en combler le port. C'étoit un Article qu'on avoit juſqu'alors réſervé, pour en gratifier le Général Anglois ſi on y étoit forcé.

Enfin les pouvoirs de M. de Torcy furent épuiſés ſans rien conclure : loin de lui en faire les reproches que ce Miniſtre pouvoit craindre, le Roi l'approuva & conſentit de plus 1° à tous les engagemens que les ennemis demanderoient au ſujet de l'Eſpagne, pourvû qu'il ne fût pas queſtion de donner paſſage à leurs troupes, ni d'employer les ſiennes pour déthrôner le Roi Catholique ; 2° à ſe déſiſter de tout dédommagement

en faveur de ce Prince, pourvû qu'on conservât à la France Dunkerque & Strasbourg ; 3° à démolir le Fort-Louis, & à rendre Brisack à condition de conserver Strasbourg & Landaw fortifiés ; 4° à donner, pour récompense, deux millions de livres au Duc de Marlborough, s'il réussissoit à conserver Naples & Sicile, ou même le seul Royaume de Naples au Roi Philippe en dédommagement de tous les Etats qu'il cédoit, ou à conserver à la France Dunkerque avec son Port & ses fortifications, ou au défaut de Dunkerque, Strasbourg, en rendant le Fort de Kell à l'Empereur. La récompense devoit augmenter à mesure que le service s'étendroit à plusieurs de ces trois alternatives, de sorte qu'elle pouvoit monter à quatre millions.

Le Duc de Marlborough arriva enfin à la Haye avant que M. de

Torcy eût reçu l'ordre de céder Exilles & Feneſtrelles. Comme le Prince Eugène avoit précédé Marlborough, ils entrerent tous deux enſemble dans la négociation. On ne tarda pas à ſatisfaire aux demandes que Marlborough fit par rapport à Terre-Neuve, & au Roi d'Angleterre qui étoit en France : il ne reſtoit plus qu'à contenter le Prince Eugène qui, au nom de l'Empereur & de l'Empire, demanda la reſtitution de Straſbourg & de l'Alſace. M. de Torcy en vint juſqu'à céder Straſbourg ſur le pied de Ville Impériale. Mais le Duc de Savoye, le Duc de Lorraine, & tous ceux qui avoient d'intolérables prétentions contre la France, trouvoient chez les Alliés une protection qui rendoit inutiles toutes nos condeſcendances & tous nos ſacrifices.

La négociation étoit donc ſur le point de ſe rompre ; on la fit cepen-

dant durer encore quelques jours, pour examiner des plans de paix & des articles préliminaires qu'on dressa de part & d'autre. M. de Sinzendorff arrivé nouvellement à la Haye pour intervenir au nom de l'Empereur dans la négociation, ne fit qu'augmenter les difficultés. Désespérant de les vaincre, M. de Torcy quitta la Hollande où il laissa M. le Président Rouillé. On rapporte ici le *projet d'Articles préliminaires* que présenta Heinsius; il est accompagné des observations & des corrections qu'y opposerent nos Députés. Le Roi ne balança pas à en rejetter les *conditions inadmissibles*. On ne lui accordoit qu'une *trève captieuse*. Nos ennemis s'y procuroient de nouveaux avantages pour faire la guerre, & nous ôtoient les moyens de la soûtenir. Louis XIV. rappella le Président Rouillé qui avoit incliné à signer ces Articles. *Dieu*

permit, diſent ces Mémoires, *que Torcy eſpéra mieux.*

En Hollande & en Angleterre, tout le monde ne fut pas content de ce qu'on avoit rejetté nos offres: Heinſius en eſſuya des reproches, & ce fut pour Marlborough un commencement de diſgrace. L'Empereur fut mécontent de ſes Alliés; il ſe plaignoit de ce qu'ils n'avoient pas été aſſez attentifs à fortifier la barrière de l'Empire, & de ce qu'ils avoient été trop négligents ſur les intérêts du Duc de Lorraine. » Dieu, *diſent ces Mémoires*, con» noît les penſées des ſages du » monde, & ſçait combien elles » ſont vaines; ſa ſeule Puiſſance » avoit placé Philippe V. ſur le » Thrône d'Eſpagne; elle ſeule » pouvoit l'y maintenir. Les hom» mes n'avoient pas conduit ce » grand évènement. Celui de la » paix ne devoit pas être attribué » à leur habileté; mais avant que

» d'accorder cette paix à la France,
» que Dieu, par sa bonté, a tou-
» jours protégée, le moment de-
» voit en être précédé par les hu-
» miliations d'un grand Roi. Sa
» résignation satisfit à la Justice
» divine, & le Dieu de miséri-
» corde regarda favorablement le
» Monarque & ses peuples. Il
» inspira une nouvelle ardeur aux
» François, toujours pleins de zèle
» pour la gloire de leur Maître.«
Nous transcrivons avec plaisir ces réflexions qui font hommage de tous les évènemens à la Providence divine, & qui honorent la Religion de l'Auteur. Ce style, quoique suranné chez nos esprits-forts, n'en est pas moins précieux à l'Auteur de ces Mémoires, qui ne peut être qu'un beau génie, un vertueux Citoyen & un grand homme d'Etat : par-tout, sans la moindre affectation, il se montre supérieur aux dangereux préjugés de ces

Philosophes qui faisant profession de n'en avoir aucun, en sont d'autant plus esclaves qu'ils s'imaginent penser avec plus d'indépendance.

En Angleterre, le Gouvernement changea : le Duc de Marlborough & ses amis *furent congédiés* ; ils furent remplacés par des *Ministres éclairés, & plus occupés que leurs prédécesseurs du bien véritable de la Nation.* » Ils connurent l'erreur & le préjudice de » la continuation d'une guerre infructueuse, proposerent secrettement de la terminer par une » paix équitable, & enleverent aux » Hollandois la négociation dont » ils se croyoient en possession. » Enfin l'Angleterre se séparant de » ses Alliés, défaits ensuite à Denin, eut la gloire de contribuer » à rendre à l'Europe une paix » heureuse & solide, avantageuse » à la France par la restitution des » principales Places qu'elle avoit » perdues pendant le cours de la

» guerre, par la conſervation de
» celles que le Roi offroit trois ans
» auparavant ; glorieuſe par le
» maintien d'un Prince de la fa-
» mille Royale ſur le Thrône d'Eſ-
» pagne ; néceſſaire par la perte que
» le Royaume fit, quatre ans après
» cette triſte négociation, & deux
» ans après la paix, du plus grand
» des Rois qui juſqu'alors en eût
» porté la Couronne. «

Aux conférences de la Haye, les efforts que la France faiſoit pour accélérer la paix, étoient autant d'obſtacles qui la retardoient : à meſure qu'elle augmentoit ſes offres & ſes ceſſions, ſes ennemis multiplioient leurs demandes & leurs prétentions ; en relâchant de ſes intérêts, elle ne faiſoit que reſſerrer leur union ; la négociation leur accordoit plus que la Campagne ne pouvoit leur promettre. Il fallut donc ouvrir celle de 1709 ; le ſuccès n'en fut pas ſi favorable

aux Alliés qu'ils s'en flattoient; mais le Roi n'en resta pas moins disposé à signer les Articles préliminaires, excepté ceux où on l'obligeoit à forcer par la voie des armes, en cas de refus, son petit-fils à céder son thrône à l'Archiduc. Philippe V. étoit légitime possesseur de sa Couronne, les Espagnols étoient attachés à sa personne, ils étoient prêts à tout souffrir plutôt que de rentrer sous le joug de la maison d'Autriche. Ainsi le Roi avec tous les avantages qu'il faisoit à ses ennemis pour en acheter la paix, ne pouvoit l'obtenir qu'en faisant la guerre à son sang & à ses fidèles Alliés, dont il connoissoit les dispositions. Ce n'eût donc pas été finir la guerre, mais seulement en changer le théatre; & en cas d'échecs, (car le succès n'étoit pas certain) les Alliés restoient toujours ligués contre nous, & déterminés à profiter des avan-

tages qu'ils s'étoient aſſurés par une fauſſe trève, pour continuer une guerre que nous ſerions alors moins que jamais en état de ſoûtenir.

Inſtruit des ſentimens du Roi, le Penſionnaire propoſa de nouvelles conférences, afin d'y prendre des moyens plus convenables & plus praticables pour la ceſſion de l'Eſpagne : ce fut là le point où la diſpute fut réduite ; car Louis XIV. avoit déja conſenti à ne donner aucun ſecours à Philippe V. & à retirer ſes troupes de l'Eſpagne. Gertruydemberg fut choiſi pour le lieu de ces nouvelles conférences. Le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac s'y rendirent. Là parut, dans tout ſon jour, la haine des Alliés contre la France. Leur hauteur, leur dureté, leur injuſtice y étaloit comme légitimes des prétentions *traitées de viſionnaires* aux conférences de

la Haye, telles que la reſtitution des trois Evêchés au corps Germanique. On y demandoit, *comme la baſe & le fondement néceſſaire d'une paix ſolide*, des conditions que le Prince Eugène avoit déſavouées l'année précédente, & *traitées d'artifice inventé par la France, pour abuſer le public & perſuader que les Miniſtres des Alliés étoient les ennemis déclarés de la paix.* Telle étoit la propoſition *d'obliger le Roi à faire la guerre ſeul & à ſes dépens, pour contraindre par la force de ſes armes, le Roi ſon petit-fils à renoncer à ſa Couronne*; c'eſt-à-dire que, ſous une fauſſe eſpérance de paix, il falloit qu'il s'expoſât à avoir deux guerres à ſoûtenir au lieu d'une, & que de ſes propres amis il ſe fît de nouveaux ennemis ſans déſarmer les anciens; car on ne donnoit que deux mois pour remettre l'Eſpagne à l'Ar-

chiduc : ce terme expiré, si ce Prince n'étoit pas paisible sur son thrône, les Alliés pouvoient reprendre les armes, quoique la France eût satisfait aux autres Articles préliminaires, &, en y satisfaisant, donné aux Alliés des barrières, qui auroient affoibli toutes ses frontières, & presque ouvert le cœur du Royaume à leurs armées.

Les Alliés avoient proposé d'unir leurs forces aux nôtres, pour remettre l'Espagne à l'Archiduc : *aujourd'hui*, disoient-ils à la fin de ces conférences, *les choses sont changées. Il n'est plus question d'un tel concert, & de la part de nos Maîtres nous désavouons la proposition.* Ils se réservoient encore des *demandes ultérieures* pour eux & pour ceux qui étoient entrés dans leur alliance, comme le Duc de Lorraine, le Duc de Savoye &c. Parmi les sûretés qu'ils exigeoient

comme *essentielles*, il y en avoit que le Roi regardoit comme impossibles. Barrières, Villes d'ôtage, démolition de Places, comblement de Ports, dédommagement, tout fut accordé : l'Alsace même, *le comble du sacrifice*, fut cédée, & la paix ne fut pas conclue. Louis XIV. en vint jusqu'à renoncer à tout partage de la succession d'Espagne, à tout dédommagement en faveur de Philippe V. il offrit des subsides à ses ennemis pour conquérir sur ce Roi le thrône où il régnoit ; il ne refusa que ses armes ; & pour répondre de ses engagemens, il offrit toutes les sûretés qu'on voulut. A tant d'avances, tant de cessions, tant de sacrifices que le Roi faisoit à ses ennemis, ceux-ci ne répondoient que par des promesses vagues sans en donner aucune sûreté, sans rien stipuler de positif pour les Alliés de la France, sans se désister sur

rien, pas même ſur la néceſſité *barbare* où on vouloit réduire le Roi d'armer contre ſon propre ſang. Ainſi, après avoir traîné, à la faveur des conceſſions les plus exorbitantes, la négociation, M. le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac, ſans avoir rien conclu, partirent de Gertruydemberg le 25. Juillet 1710. Le Roi leur en donna l'ordre, en déclarant » qu'il » n'avoit que trop fait connoître » qu'il conſentoit à toutes les condi- » tions qui dépendoient de lui pour » faciliter la paix ; mais qu'il lui » étoit impoſſible de s'engager à » celles dont l'exécution étoit hors » de ſon pouvoir ; que les Alliés » prouvoient en les exigeant, qu'ils » n'avoient eu deſſein que de rom- » pre toute négociation ; que ſa » Majeſté ſe confiant en la protec- » tion de Dieu, qui ſçait, quand » il lui plaît, humilier ceux qu'une » proſpérité ineſpérée éleve, laiſſe-

» roit au jugement de toute l'Eu-
» rope, ſans excepter ni les ſujets
» de la République de Hollande,
» ni ceux du Royaume d'Angle-
» terre, à reconnoître les Auteurs
» de la durée d'une guerre ſi lon-
» gue & ſi ſanglante; qu'il ſuffiroit
» pour décider de quel côté la
» guerre étoit déſirée, de conſidé-
» rer les avances que Sa Majeſté
» avoit faites, le conſentement
» qu'Elle donnoit aux propoſitions
» les plus dures, les engagemens
» qu'Elle offroit de prendre pour
» aſſûrer la paix, & faire ceſſer les
» injuſtes défiances de ſes ennemis;
» & de réfléchir enſuite ſur la per-
» ſévérance de leurs Miniſtres à
» taire les intentions de leurs Maî-
» tres, ſur l'attention qu'ils avoient
» toujours eue d'envelopper le peu
» qu'ils en découvroient de tant
» d'obſcurités, qu'il étoit impoſſi-
» ble de faire aucun fond ſur leurs
» diſcours étudiés, de manière qu'il

» paroiſſoit clairement que leur
» unique vuë étoit de ſe réſerver
» des prétextes de former de nou-
» velles prétentions, à meſure
» qu'ils obtiendroient leurs pre-
» miéres demandes, & de varier,
» ou ſuivant les évènemens de la
» guerre, ou ſuivant les facilités
» que le Roi apporteroit encore à
» la paix. « Voilà en peu de mots l'abrégé ou le réſultat hiſtorique des Conférences de la Haye & de Gertruydemberg : dans ces Mémoires, qui en ſont le plus fidèle & le plus noble récit, on admire toujours la fermeté du Roi qui, accoûtumé à donner la Loi à ſes ennemis, ſoûtient ſans abbatement & ſans emportement l'orgueil & la dureté que leur inſpirent ſes revers & ſes malheurs. Quel contraſte entre ſon courage qui ne *diminua* jamais la *compaſſion qu'il avoit des ſouffrances des peuples*, & l'inſenſibilité des Alliés, qui

épuisoient sans pitié le bonheur & les forces de la Hollande & de l'Angleterre, & qui s'obstinant à continuer la guerre, y perdirent les principaux fruits que la paix leur offroit ; *comme nous le verrons dans l'Extrait du troisième Volume !*

ARTICLE XCIII.

NOUVELLE TRADUCTION de l'Historien Joseph faite sur le Grec, avec des Notes critiques & historiques pour en corriger le Texte dans les endroits où il paroît altéré ; l'expliquer dans ceux où il est obscur ; fixer les temps & les circonstances de quelques évènemens qui ne sont pas assez développés ; éclaircir les sentimens de l'Auteur & en donner une juste idée. Par le R. P. Gillet, Chanoine-Régulier

de S. Auguſtin, Congrégation de France, Bibliothécaire de l'Abbaye de Sainte-Géneviève. (Deux Volumes *in*-4°. pour les Antiquités Juives.) A Paris, chez Chaubert, Quai des Auguſtins; & Claude Hériſſant, rue Neuve Notre-Dame, &c. M. DCC. LVI.

CE grand Ouvrage fut annoncé, dès l'an 1747*, par l'Auteur même, qui étoit un homme très-eſtimable. Il allioit la modeſtie au ſçavoir, les vertus ſociales aux exercices ſédentaires du Cabinet; & beaucoup de douceur à une longue habitude d'infirmités. Il eût été à déſirer que ce nouveau Traducteur de Joſeph eût aſſez vécu pour donner lui-même ſon Livre. En pareille matière, à-peu-

* On peut voir nos Mémoires de Novembre & de Décembre 1747.

près comme dans les détails domeſtiques, le coup-d'œil du maître ſe remplace difficilement. Il faut pourtant convenir que l'Edition de ces deux Volumes eſt belle, & fait honneur au Sieur Chaubert qui l'a dirigée plus encore en homme de Lettres qu'en Libraire. Mais quand on travaille ſur un fonds, où le Grec reparoît à tout inſtant, ſoit pour être corrigé, ſoit pour ſervir de juſtification au Traducteur, ſoit pour convaincre les autres Verſions d'infidélité ; c'eſt le cas de dire à la Typographie d'aujourd'hui : *Incedis per ignes ſuppoſitos cineri doloſo.*

Il y auroit ici mille choſes à obſerver, & preſque toutes favorables à la nouvelle Traduction. Le caractère particulier qui diſtingue ſon Auteur, c'eſt beaucoup de capacité & de travail. On ſent un homme parfaitement maître de ſa matière ; qui s'eſt porté à cette

entrepriſe avec de grandes connoiſſances dans les deux Langues, Grec & Hebreu ; qui a pris le Texte de Joſeph dans tous les ſens, & qui a ſçû l'apprécier de toutes les manières. Comme il avoue ſincèrement les défauts de cet Hiſtorien, il ne lui refuſe pas non plus le tribut d'éloges dont il le croit digne : il remarque ſes chutes & il les indique au Lecteur ; il tient compte de ſes beautés, & il les fait ſentir avec juſteſſe. A ſes yeux, Joſeph n'eſt quelquefois qu'un *misèrable déclamateur, ſans jugement & ſans reſpect pour la vérité* ; mais en d'autres endroits, c'eſt un Ecrivain comparable à Thucydide, à Xénophon, à Tite-Live ; *il intèreſſe & attache agréablement le Lecteur, &c.*

Des diſparates ſi ſenſibles dans cet Auteur ont fait croire que ſon Ouvrage avoit paſſé par des mains infidèles ; que nous n'avions point

Joſeph tel que le fit la nature, l'étude & le goût; mais ſans appuyer des conjectures qu'il eſt déſormais impoſſible de vérifier, on convient toujours que le texte de cet Hiſtorien a beaucoup ſouffert du temps & des Copiſtes: les Manuſcrits qui ſubſiſtent, en ſont la preuve; d'habiles Editeurs ont tâché de remédier à ce déſordre, ils ont rapproché, comparé, reſtauré, formé un tout digne encore de l'attention des Sçavans: peut-être que Photius avoit de meilleurs Exemplaires, quand il donnoit de ſi grands éloges à Joſeph: mais nos Editions modernes ne ſont point encore des cadavres: celle de M. Havercamp, en particulier, a beaucoup de réputation; & c'eſt d'après elle que le P. Gillet tranſcrit les citations qu'on voit dans ſes Notes & dans ſes Remarques; c'eſt cette Edition qu'on doit conſulter, ſi l'on veut lire la nouvelle Verſion vis-à-vis du Texte.

Ce n'eſt pas que M. Havercamp ne pût *faire encore quelque choſe de meilleur que ce qu'il a fait.* C'eſt le jugement qu'en porte le P. Gillet, & il dit les raiſons de ſa Critique. Il manquoit à l'Editeur ce jugement ſain, qui eſt l'ame de toute compoſition littéraire ; ce goût ſûr, qui dirige le choix & qui écarte tout hors-d'œuvre ; cette ſage ſobriété qui fait qu'on préfère un Volume où tout l'eſſentiel ſe trouve judicieuſement placé, à deux Tomes énormes pleins d'inutilités, &c.

Mais ſi le P. Gillet a eu droit de dire ſon avis ſur l'Editeur le plus eſtimé de Joſeph, combien plus lui convenoit-il de juger des Traducteurs qui l'ont devancé! Il ne dit qu'un mot des Verſions Gothiques antérieures à celle de M. d'Andilly : cette derniére fixe ſon attention, & dans tout le cours de ces deux Volumes, elle eſt l'objet per-

pétuel des Notes & des Critiques du nouveau Traducteur. Ce n'eſt pas qu'il la déprime de paroles : au contraire il la traite toujours avec honneur ; il lui prodigue même des éloges très-flatteurs ; & tel eſt le langage du 18e ſiècle : on dit toute vérité poliment ; on emmielle la coupe qui contient des remèdes amers. Il réſulte des obſervations du P. Gillet, que l'Ouvrage de M. d'Andilly conſidéré comme Verſion, comme devant rendre fidèlement le texte de Joſeph, eſt un Livre très-imparfait. Sigiſmond Gelenius, Traducteur Latin de l'Hiſtorien des Juifs, n'entend pas toujours ſon original ; or *toutes ſes chutes ſont funeſtes à M. d'Andilly : le pied ne manque pas une ſeule fois à Gelenius que l'élégant Traducteur* (François) *ne ſoit tombé :* vérité terrible qui prouveroit que *l'élégant Traducteur* n'a traduit que ſur le Latin ; comment

comment donc ſe fier à lui ? comment croire qu'on a Joſeph dans ſa Verſion ? Ainſi le temps dévoile des myſtères, & la poſtérité s'inſtruit par le travail des Critiques ſçavants, judicieux, & ſans reſpect humain.

Ne viendra-t-il point quelque autre Traducteur de Joſeph qui nous diſe que le P. Gillet a fait auſſi ſa Traduction ſur le Latin d'Havercamp ? Nous ne le croyons pas ; & nous avons comparé en trop d'endroits le François qu'on nous donne ici avec le Grec, pour n'être pas perſuadés que ce travail eſt marqué au bon coin ; que le Sçavant qui nous parle, étoit fort bien muni de toute la littérature Grecque relative à ſon entrepriſe. Ce n'eſt pas que nous vouluſſions garantir par-tout la nouvelle Verſion ; & voilà quelle doit être préſentement la fonction des bons Critiques : il faut mettre ce Livre vis-à-vis du

Grec, ſuivre les phraſes de part & d'autre, marquer les défauts s'il s'en trouve, rendre juſtice à l'exactitude par-tout où elle ſera manifeſte, donner enfin au Public le réſultat de cette ſçavante confrontation. Mais qui prendra cette peine? Véritablement la tâche eſt forte, & ne compatit guères avec le goût préſent du ſiècle. Cependant on n'aura que de cette manière le vrai des choſes : tâchons pour nous d'ébaucher ce travail, de montrer du moins tout ce que le P. Gillet donne à faire aux Critiques qui voudront l'apprécier au juſte.

Il y a trois choſes dans cet Ouvrage : 1° La Traduction de Joſeph : 2° Des Notes au bas des pages : 3° Des Remarques à la fin de chaque Livre.

La Traduction qu'on nous préſente, n'a encore pour objet qu'une partie des Antiquités Juives, c'eſt-

à-dire XIII. Livres des XX. que ce grand morceau d'Hiſtoire comprend. On ajoûte au premier Volume la Vie de Joſeph, écrite par lui-même, avec une Préface dont nous avons indiqué plus haut le fond & la ſubſtance. On nous promet deux autres Volumes pour le reſte des Ouvrages de cet Hiſtorien ; ſur-tout pour la guerre des Juifs : Article très-curieux ſous la plume de Joſeph, qui prit tant de part à cet évènement.

Joſeph fait comme les Hiſtoriens Grecs & Romains. Il raconte les évènemens ; il trace le caractère des principaux perſonnages qui figurent dans ſon Hiſtoire ; il orne ſa narration de diſcours quelquefois trop recherchés ou inconſidérés, mais ſouvent pleins d'éloquence, de force & de ſentiment. Nous citerons, ſans choix, deux morceaux, dont l'un eſt le caractère du ſaint Légiſlateur Moyſe ;

l'autre eſt le diſcours d'Iſaac prêt à être immolé par ſon père : & ces deux morceaux ſuffiront pour donner une idée de l'Auteur & du Traducteur, peut-être auſſi pour nous faire tenter une ébauche de critique.

Le Traducteur (L. 4. C. VIII.) rend ainſi le caractère de Moyſe : » Perſonne n'a jamais eu tant de » pénétration que ce grand homme. » Ses vuës étoient infaillibles, l'exé- » cution en étoit ſûre ; ſes diſcours » étoient pleins de graces, ſur-tout » lorſqu'il haranguoit le peuple. » Maître abſolu de ſes paſſions, il » n'en reſſentit aucune ; & s'il en » ſçavoit le nom, c'étoit plutôt » pour les avoir remarquées dans » les autres, que pour les avoir » reſſenties en lui-même. Grand » Capitaine, s'il en fut jamais ; » Prophète plus éclairé que tous » ceux qui ont porté ce nom ; on » croyoit entendre Dieu même,

» lorſqu'on l'entendoit parler. Tout
» le peuple le pleura pendant trente
» jours, & les Iſraëlites ne reçu-
» rent jamais d'affliction ſi ſenſible
» que celle que leur cauſa la mort
» de leur ſaint Conducteur. Telle
» fut la fin de ce grand homme,
» également regretté & de ceux qui
» l'avoient connu, & de ceux qui
» n'ayant point eu ce bonheur, ont
» jugé par la ſageſſe de ſes Loix,
» de l'excellence de ſa vertu. «

Une fois pour toutes, nous placerons vis-à-vis de cette Traduction nouvelle, la Verſion de M. d'Andilly, afin que le Lecteur juge du préſent qu'on lui fait aujourd'hui. » Jamais homme, *dit
» ce Traducteur*, n'a égalé en ſa-
» geſſe cet illuſtre Légiſlateur! ja-
» mais nul n'a ſçû, comme lui,
» prendre toujours les meilleures
» réſolutions & ſi bien les exécu-
» ter; & jamais nul autre ne lui a
» été comparable dans la manière

» de traiter avec un peuple, de le
» gouverner & de le perſuader par
» la force de ſes diſcours. Il a tou-
» jours été tellement maître de ſes
» paſſions qu'il ſembloit en être
» exempt, & ne les connoître que
» par les effets qu'il en voyoit dans
» les autres. Sa ſcience, dans la
» guerre, lui peut donner rang en-
» tre les plus grands Capitaines; &
» nul autre n'a eu le don de pro-
» phétie à un ſi haut point: car ſes
» paroles étoient comme autant
» d'oracles; & il ſembloit que Dieu
» lui-même parloit par ſa bouche.
» Le peuple le pleura durant trente
» jours, & nulle autre perte ne lui
» a jamais été ſi ſenſible. Mais il
» n'a pas ſeulement été regretté de
» ceux qui avoient eu le bonheur
» de le connoître; il l'a auſſi été
» de ceux qui ont vû les Loix admi-
» rables qu'il nous a laiſſées, parce
» que la ſainteté qu'on y remar-
» que ne peut permettre de douter

» de l'éminente vertu du Légiſla-
» teur. «

Nous croyons qu'il ſeroit poſſible de préférer le ſtyle de M. d'Andilly à celui du P. Gillet : mais ce dernier eſt bien plus attentif que l'autre ſur le ſens de l'Auteur. 1° Joſeph parle plutôt de la *pénétration* & de l intelligence de Moyſe que de ſa *ſageſſe* ; la ſuite du Diſcours en eſt la preuve. 2° Il eſt queſtion, dans le Grec, non abſolument de *gouverner* le peuple, mais ſimplement de lui parler, de le haranguer. Il nous ſemble pourtant auſſi que le nouveau Traducteur insère le terme de *ſur-tout*, qui n'eſt ni dans le texte, ni néceſſaire à la traduction. 3° M. d'Andilly dit que Moyſe avoit le *don de prophétie* au plus haut point : car ſes paroles, *ajoûte-t-il*, étoient comme autant d'oracles : & nous croyons que le ſens eſt altéré dans cette phraſe ; la preuve que Moyſe

étoit un grand Prophète, n'eſt point qu'on l'écoutoit comme un oracle ; mais ſes paroles étoient comme autant d'oracles ; parce qu'il étoit éclairé des plus grandes lumières prophétiques. Voyez le Grec.* Il dit que Moyſe étoit un grand Pro-

---

* Συνέσει τε τοὺς πώποτ' ἀνθρώπους ὑπερβαλὼν, καὶ χρησάμενος ἄριστα τοῖς νοηθεῖσιν, εἰπεῖν τε καὶ πλήθεσιν ὁμιλῆσαι κεχαρισμένος. Τά τε ἄλλα καὶ τῶν παθῶν αὐτοκράτωρ, ὡς μηδ' ἐιεῖναί τι τούτων τῇ ψυχῇ δοκεῖν αὐτοῦ, καὶ γινώσκειν μόνον αὐτῶν τὴν προσηγορίαν, ἐκ τοῦ παρ' ἄλλοις αὐτὰ βλέπειν μᾶλλον ἢ παρ' αὐτοῦ, καὶ στρατηγὸς μὲν ἐν ὀλίγοις, Προφήτης δ' οἷος οὐκ ἄλλος, ὥστ' ὅ τι ἂν φθέγξαιτο δοκεῖν αὐτοῦ λέγοντος ἀκροᾶσθαι τοῦ Θεοῦ. Πενθεῖ μὲν οὖν αὐτὸν ὁ λαὸς ἐφ' ἡμέραις τριακόντα. Λύπη δ' οὐκ ἄλλη κατέσχεν Ἑβραίους τοσαύτη τὸ μέγεθος, ὅση τότε Μωυσέως ἀποθανόντος. Ἐπόθουν δ' αὐτὸν οὐκ οἱ πειραθέντες αὐτοῦ μόνον, ἀλλὰ καὶ οἱ τοῖς νόμοις ἐντυγχάνοντες αὐτοῦ, δεινὴν ἐποιοῦντο τὴν ἐπιζήτησιν, τὸ περιὸν αὐτοῦ τῆς ἀρετῆς ἐκ τούτων λογιζόμενοι, καὶ τὸ μὲν κατὰ Μωυσῆν τέλος τοῦτον ἡμῖν δεδηλώσθω τὸν τρόπον.

phète, & qu'en conséquence de ce don sublime de Prophétie ses paroles étoient écoutées comme celles de Dieu même. Nous pourrions faire d'autres observations sur ce point ; mais notre Extrait s'avance.

Le Discours d'Isaac prêt à tomber sous le glaive de son père, est au Livre 1. Chap. XIII. de Joseph ; & cet Historien le fait parler ainsi dans la Version du P. Gillet : » Je » ne serois pas digne d'avoir vû » le jour, si je m'opposois aux or» dres de Dieu & à ceux de mon » père, & si je ne m'y soumettois » pas avec plaisir. Quand mon père » exigeroit seul de moi ce sacri» fice, ce seroit mon devoir de lui » obéir. « Il y a, nous le croyons, dans le texte original, une petite précision que le Traducteur ne saisit pas : il sépare les sentimens d'Isaac, & Joseph les lie tellement u'il n'en résulte qu'une seule pro-

position qui est admirable. Ce saint jeune homme dit qu'*il ne mériteroit pas de voir le jour s'il désobéissoit aux ordres de son père & de son Dieu, puisqu'il seroit même inexcusable de n'accomplir pas la volonté de son père.** M. d'Andilly s'exprime encore moins bien que le P. Gillet. Selon lui, Isaac dit *qu'il auroit été indigne de naître, s'il refusoit d'obéir à la volonté de son père, principalement lorsqu'elle se trouvoit conforme à celle de Dieu.* Cela s'appelle énerver un texte & réduire une belle chose à une pensée très-commune. Mais nous avouons que, dans la phrase suivante, M. d'Andilly met un mot qui rend

* Ὡς οὐδὲ γεγονέναι τὴν ἀρχὴν ἦν δίκαιος, εἰ Θεοῦ καὶ πατρὸς μέλλει κρίσιν ἀπωθεῖσθαι, καὶ μὴ παρέχειν αὑτὸν τοῖς ἀμφοτέρων βουλεύμασιν ἑτοίμως, ὅτε καὶ μόνου τοῦ πατρὸς ταῦτα προαιρουμένου μὴ ὑπακούειν ἄδικον ἦν.

mieux la penſée de Joſeph. *Iſaac*, dit-il, *s'élança ſur l'Autel* ; & c'eſt ainſi qu'il faut exprimer le terme Grec : * le nouveau Traducteur dit qu'*Iſaac ſe mit ſur l'Autel*, ce qui n'eſt pas ſi bien. Ces petites négligences du P. Gillet ne ſont rien en comparaiſon du fond d'exactitude qui règne dans tout ſon Ouvrage.

Les Notes qu'il y ajoûte, en ſont auſſi la preuve. L'objet de l'Auteur, dans ces Notes, eſt de critiquer Joſeph ; de relever les fautes de M. d'Andilly ; de montrer en quoi Havercamp & d'autres Interprètes de Joſeph ſe ſont trompés ; d'expliquer quelques parties du Texte ; de marquer les différences entre l'Hiſtorien des Juifs & l'Ecriture ; de juſtifier cet Hiſtorien, quand on lui fait de mauvaiſes querelles ; de rétablir ſon

* Ὥρμησεν ἐπὶ τὸν βωμὸν.

texte, quand il est défectueux, &c. Rien, à notre avis, n'est plus utile que ces Notes, & ne marque mieux la capacité du Traducteur. On voit par-là qu'il possède parfaitement sa matière, & qu'aucune difficulté ne lui échappe. En lisant ces deux Volumes, nous avons désigné sur le papier un très-grand nombre de ces Notes que nous estimons excellentes, & dont il ne nous est pas possible de rendre compte ici.

Les Remarques de ce Traducteur sont de petites Dissertations placées à la fin de chaque Livre, & destinées à expliquer des points controversés, tantôt de Chronologie ou de Géographie, tantôt de Critique littéraire, tantôt de pure discussion historique, tantôt de Religion ou de Législation relative aux Juifs, &c. Sur ce dernier Article, par exemple, il faudroit voir comment le P. Gillet venge l'Institution divine de la Circoncision;

comment il prouve que Joſeph ne nie point le miracle du paſſage de la Mer Rouge ; comment il montre qu'on ne peut imputer à cet Hiſtorien d'avoir crû que les mauvaiſes penſées & les mauvais deſſeins ne ſont pas défendus par la Loi, &c. Et ce qu'on doit bien remarquer dans ces diſcuſſions où la Foi & le Culte de Dieu ſont intéreſſées, c'eſt que le P. Gillet s'éleve hautement contre les impies, les libertins, les Ecrivains ſcandaleux, les eſprits curieux de nouveauté en matière de Religion : par-tout ſon zèle éclate à cet égard : ce qui prouve, comme toute la conduite de ce ſçavant Chanoine-Régulier, que ce fut un homme plein de bons principes & très-ſenſible aux intérêts de la piété. Ces Remarques, au reſte, contiennent mille traits d'érudition ; & c'eſt, ſans contredit, la partie de l'Ouvrage, qui donne le plus d'idée de ſon

Auteur. Nous y renvoyons les gens vraiment lettrés : car tout ceci n'est point fait pour des Lecteurs frivoles ; & rien sur-tout n'est moins analogue à leur goût & à leurs idées, que les deux observations par lesquelles nous finissons notre Extrait.

La premiére regarde un endroit de Joseph (L. 2. Chap. IX.) Il s'agit de Moyse qui, dès ses premiéres années, inspiroit beaucoup de jalousie aux Egyptiens. Les Prêtres de la Nation étoient ses ennemis particuliers ; un d'eux voulut le tuer, parce que le Roi Pharaon lui ayant mis un jour son diadême sur la tête, le jeune Moyse l'ôta promptement, le jetta par terre & le foula aux pieds. » Mais, *ajoûte le P. Gillet traduisant le texte*, » comme il n'y avoit rien » d'absolument décisif dans ce que » le jeune Moyse avoit fait, & qui » dût porter le Roi, qui le regar-

» doit comme ſon enfant par l'a-
» doption qu'il en avoit faite, à le
» faire mourir ; que d'ailleurs la
» connoiſſance que les Egyptiens
» avoient de l'avenir, ne leur fai-
» ſoit voir perſonne qui pût leur
» rendre plus de ſervices que lui,
» on n'attenta pas à ſa vie. « Et
ſur cet endroit le Traducteur
ajoûte dans une Note : *Si j'ai bien
pris la penſée de Joſeph, c'a été
plutôt par hazard & en devinant,
que pour l'avoir vue dans ſon ex-
preſſion.* Voilà un tourment cauſé
au Traducteur par l'imprudence
qu'on a eue de changer la leçon
du texte telle qu'on l'avoit dans les
Imprimés. M. Havercamp a tiré
des Manuſcrits celle qu'il nous
donne, & qui ne vaut rien. Nous
tranſcrivons l'ancienne au bas de
la page ; * & nous la traduiſons ainſi

* Μηδ' ἑνὸς ὄντος φανεροῦ, κἂν ἀπέκτεινεν αὐτὸν βασιλεὺς, ἢ συγγενοῦς διὰ τῆς εἰσποιήσ

ſans peine, ſans embarras, & preſque ſans douter que ce ne ſoit le vrai ſens de Joſeph : » Mais quand » le Roi l'auroit fait mourir, com» me il n'y avoit perſonne, ſoit » parmi ceux que le Roi pouvoit » adopter, en ſe bornant à ſa fa» mille, ſoit parmi ſes autres ſujets, » de qui les Egyptiens ſe promiſ» ſent plus d'avantages, en perçant » dans la connoiſſance de l'avenir, » cette raiſon les détermina à ne » point entreprendre ſur ſa vie. « Si l'on lit le texte qu'adopte Havercamp, & la Verſion qu'il en donne, on ſe confirmera dans la penſée

---

σεως, ἢ τῶν ἄλλων τινὸς, ὧ πλέον ὑπὲρ ὠφελείας τῶν Αἰγυπτίων ἐκ τοῦ προειδέναι θαῤῥεῖν παρῆν, ἀπείχοντο τῆς ἀναιρέσεως αὐτοῦ. Etiamſi eum interfeciſſet Rex, cùm nemo appareret ſive propinquorum, quem Pharao adoptare poſſet, ſive aliorum quorumcumque, à quo plus utilitatis Ægyptii expectarent, futura conjiciendo ; abſtinuerunt ab illius cæde.

que ce qu'on vient de lire, peut & doit uniquement ſatisfaire au texte de Joſeph.

Notre ſeconde obſervation concerne un mot qui ſe trouve au L. 12. Chap. VII. de Joſeph. Cet Hiſtorien dit que Lyſias ayant envoyé des troupes contre les Juifs ; quelques Marchands des pays voiſins ſe rendirent dans ſon armée avec de l'argent pour acheter des eſclaves, (du nombre des priſonniers de guerre que Lyſias prétendoit faire) & avec des *chaînes*, pour les enchaîner. Or ce terme de *chaînes* donne lieu au nouveau Traducteur d'obſerver qu'au premier Livre des Machabées (Chap. III. ℣. 41.) où l'on lit le même fait, on pourroit bien ſuppoſer qu'il y avoit originairement dans le texte πέδας (liens, chaînes,) au lieu de παῖδας (ſerviteurs, domeſtiques,) qu'on y lit aujourd'hui. » Cette leçon, *ajoûte le P. Gillet*,

» prèſente un ſens naturel, & le » changement de πέδας en παῖδας » a été ſi aiſé à un Copiſte diſtrait, » qu'elle a tout l'air d'être véritable. » Je n'ai lû cette correction » dans aucun Interprète de l'Ecriture; » mais ſi on la découvre dans » quelqu'un que je n'ai pas lû, je » ne ſerai pas fâché qu'on diſe que » je la lui dois. « Véritablement on ne la lit dans aucun Commentateur des ſaints Livres, mais on la voit dans l'Edition d'Havercamp (Tome I. p. 614.) que le P. Gillet avoit ſous les yeux. Nous confirmons, au reſte, cette bonne conjecture par l'autorité de la Verſion Syriaque des Machabées, qui porte *compedas & catenas* au lieu de *pueros*. Mais ne pourroit-on pas dire qu'il faut les deux termes παῖδας καὶ πέδας, des *ſerviteurs*, pour aider ces Marchands, & des *liens* pour emmener ſûrement ces priſonniers de guerre, dont on

ſpéroit faire des eſclaves ? Le Lecteur jugera de tout : nous lui annonçons ici un Livre qui l'occupera long temps, s'il veut le lire avec attention.

ARTICLE XCIV.

LE DROIT PUBLIC de France, éclairci par les Monumens de l'Antiquité. Ouvrage dans lequel on traite de l'origine & de la nature des Juſtices, du Fiſc ou Domaine Royal, des Seigneuries Allodiales, de la Légiſlation Royale, de la Souveraineté, du dernier Reſſort, de la Régale, des Immunités Eccléſiaſtiques, des Fiefs, des Droits de Voirie, de Chaſſe & de Grurie, de la Nobleſſe & de la Servitude, des Affranchiſſemens, des Cenſives Seigneuriales, des Communes, des Bour-

geoiſies Royales & Seigneuriales, du Franc-Alleu, de l'Eſprit de nos Coûtumes anciennes & nouvelles, de leur Analogie avec le Droit François ou avec le Droit Romain, des cauſes de leur contrariété &c. (Volume *in*-4°. de 500 pages.) *Par M. Bouquet, Avocat au Parlement. Tome premier.* A Paris, chez Deſaint & Saillant, rue Saint-Jean de Beauvais, &c. M. DCC. LVI.

Le Droit public d'une Nation eſt le Corps de Loix qui concernent l'état de cette Nation, qui touchent ſa conſtitution & ſon gouvernement eſſentiel. Ce Droit ſuppoſe le Droit Naturel & le Droit des Gens; mais il eſt quelque choſe de moins étendu, n'ayant pour objet qu'un Peuple particulier, tandis que le Droit naturel oblige tous les individus de la nature humai-

naine, & que le Droit des Gens regarde tous les peuples qui ſont en ſociété & en commerce les uns avec les autres.

Le développement de tout le Droit public de France nous paroît une des plus fortes entrepriſes qui pût entrer dans l'eſprit d'un Juriſconſulte. Un travail de cette nature eſt une eſpèce de dévouement au ſervice de la Patrie. Concevons-nous ce que c'eſt que de s'enſevelir, pour ainſi dire, dans les Monumens de l'Antiquité, de ſe livrer au dépouillement de nos Loix barbares, de dévorer la lecture des Chartes les plus inſipides, d'interroger une multitude d'Auteurs auſſi éloignés de nos mœurs que de notre ſtyle, de deviner les vuës & l'eſprit des Légiſlateurs de l'Empire François? &c.

M. Bouquet ſe charge de tout cela, il nous promet XII. Volumes *in*-4°. dont voici le premier. Son

deſſein étoit de nous donner d'abord une *Introduction générale à notre Droit public :* Ouvrage néceſſaire, mais qui n'a pû être renfermé dans les bornes d'un ſimple Diſcours. Il a fallu en former un juſte Volume ; & bientôt on le verra paroître apparemment *in*-4°. & indépendant du corps de tout l'Ouvrage. Nous attendons avec impatience ce morceau ſi eſſentiel. Car nous avouons déja qu'il ſe trouve, dans ce premier Tome, des principes ſur leſquels nous ne ſerons pleinement ſatisfaits que quand l'Auteur nous aura expoſé tout le fondement de notre Droit public. C'eſt, ſelon lui, la conquête des Gaules par les Francs, & la manière dont ſe fit cette conquête. De-là, comme de la ſource primordiale, dérivent tous les objets que l'Auteur prèſente dans ſon titre ; les Juſtices, le Fiſc ou Domaine Royal, les Seigneuries

Allodiales, la Légiſlation Royale, la Souveraineté, le dernier Reſſort &c. Et déja, dans ce premier Volume, M. Bouquet traite ce qui concerne les Alleux, le Fiſc & les Juſtices, mais il n'en parle qu'après s'être expliqué ſur le partage qui fut fait des Terres au temps de la conquête. Or c'eſt ce partage dont l'*Introduction* promiſe nous entretiendra plus à fond. Ne laiſſons pourtant pas d'entrer, dès ce moment, en matière ; oſons même travailler avec le ſçavant Juriſconſulte, qui prend ce ſujet ſi fort en grand. L'attention que nous donnons à ſon Ouvrage, ne nous permet pas de lui prodiguer des éloges vagues, généraux, non-réfléchis ; & cette même attention nous autoriſe à propoſer les doutes que fait naître l'examen d'une ſi importante compoſition.

Les Bourguignons, les Wiſigoths, les Francs inonderent les

Gaules ſucceſſivement. On les ſuppoſe tous Germains d'origine, quoiqu'il y ait eu, à cet égard, divers ſentimens & bien des diſputes qui ne ſont peut-être pas encore terminées. *Les Germains*, dit M. Bouquet, *partageoient les terres entr'eux ſuivant le mérite ;* & *ce mérite*, ajoûte l'Auteur, *ſe meſuroit ſans doute ſur ce qu'on avoit plus ou moins contribué à la conquête :* & comme *le Prince entretenoit un grand cortège de compagnons qu'il ne pouvoit entretenir que par le pillage & par la guerre ;* on peut juger *que le lot du Prince, dans le partage de la conquête, devoit être très-conſidérable.* Tout ceci, au reſte, on le croit appuyé du ſuffrage de Tacite, dont on rapporte même les textes; mais voilà d'abord un point qui exige d'autant plus d'éclairciſſemens, que c'eſt le principe de tout l'Ouvrage. En liſant bien Tacite, ſoit

ſoit en lui-même, ſoit dans le docte Commentaire de Cluvier, (German. Antiq.) ſoit dans la belle Traduction de M. l'Abbé de la Bléterie, nous ne pouvons nous diſpenſer d'obſerver deux choſes :

Premiérement ce paſſage cité par M. Bouquet, (Agros *inter ſe ſecundùm dignationem partiuntur*) ſignifie bien qu'en Germanie on partageoit les terres entre les particuliers *ſuivant leur mérite*, de condition ou de ſervices; mais on ne voit point là une diſpoſition militaire, la ſuite & l'effet d'une conquête. Il s'agit de la manière dont les Germains cultivoient leurs terres. *Chaque Communauté*, dit M. l'Abbé de la Bléterie dont la Verſion nous diſpenſera de tranſcrire le Texte, *cultive tantôt un canton, tantôt un autre. Elle le prend plus ou moins étendu ſelon le nombre des bras qu'elle peut employer, & toujours aſſez*

vaste pour rendre facile le partage qui s'en fait entre les particuliers suivant leur condition & leur état. Et dans la Note correspondante, cet habile Traducteur observe que Tacite s'accorde ici avec César, *qui nous apprend qu'il se faisoit tous les ans, dans chaque cité, une nouvelle distribution des terres par l'autorité du Magistrat*, & en vertu d'une politique que César détaille aussi. On pourroit voir de même Cluvier, qui n'a point eu l'idée de guerre & de conquête dans toute l'explication de cet endroit. Ce n'est qu'un arrangement œconomique, domestique, fondé néanmoins sur les vuës de la Nation qui étoit ambulante, & qui craignoit que les établissemens fixes ne changeassent les mœurs publiques, ne fissent naître le luxe, l'envie d'opprimer les autres &c. Très-certainement, encore une fois, il ne s'agit point là de conquête.

En ſecond lieu, quand M. Bouquet rapproche du texte Latin cité plus haut, les uſages des Princes Germains à l'égard de leurs *compagnons ;* quand il en conclut que le *lot du Prince, dans le partage de la conquête, devoit être très-conſidèrable*, il joint des idées qui ne ſe ſuivent pas chez Tacite ; qui ſont même très-ſéparées, comme on peut s'en aſſûrer par la lecture toute ſimple de la *Germanie.* Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit vrai que le Prince, chez les Germains, récompenſoit ſes compagnons par des dons militaires, fruits de la victoire & du pillage : mais ces dons n'étoient point des terres ; c'étoient des chevaux, des armes, des eſclaves, des meubles en un mot. Qu'en ce genre *le lot du Prince* fût plus conſidèrable que celui des particuliers, nous n'avons pas de peine à le croire ; mais pour former ici un principe qui pût

influer dans les partages des Bourguignons, des Wiſigoths, des Francs, il devroit être queſtion de terres ; & c'eſt ce qu'on ne peut conclure de Tacite.

Faiſons-nous une Critique par les deux obſervations précédentes ? Oui bien, ſi l'on appelle *Critique* toute queſtion ſur un fait non développé, tout deſir de s'inſtruire, toute difficulté née de l'examen des ſources ; mais aſſurément nous ne critiquons point par l'envie de contredire : & dès que notre ſçavant Auteur nous aura bien inſtruits du partage des terres au temps de la conquête des Francs ; dès qu'il nous aura fait connoître que ces Francs, nos ancêtres & nos bienfaiteurs, *ont ſuivi l'uſage des Germains*, nous nous rendrons ſur le champ à la bonté de ſes raiſons.

M. Bouquet nous apprend, d'après les Loix des Bourguignons & des Wiſigoths, que ces peuples,

au temps de leur conquête, prirent ſur le Gaulois ou le Romain les deux tiers des terres & le tiers des eſclaves; & il ajoûte, en ſuivant l'Auteur de l'Eſprit des Loix, que cette diſpoſition étoit conforme au génie de ces deux peuples: adonnés à la vie paſtorale, *ils avoient beſoin de beaucoup de terres & de ſerfs.* Voilà encore un fait qui méritera des éclairciſſemens. On lit bien, dans Tacite, que les Germains regardoient les troupeaux comme *leur unique tréſor; qu'ils en faiſoient leurs délices:* mais il faut reconnoître, ou que cet Auteur n'a connu que quelques Tribus de la Germanie; ou que, depuis lui, juſqu'au IVe & au Ve ſiècle de Jeſus-Chriſt, les mœurs, à cet égard, avoient un peu changé; ou que les Auteurs, qui nous parlent des Germains de ces ſiecles, ne ſont pas véridiques: voici ce que nous voulons dire.

L'Historien Socrate (l. 7. c. 50.) prétend que les Bourguignons étoient presque tous ouvriers en Bois, (*Fabri Lignarii*) & qu'ils vivoient de ce métier. Eumenius, dans le Panégyrique de Constantin le Grand, dit que, sous le régne de ce Prince, les Francs arrachés de leur pays, étoient venus cultiver les campagnes de la Gaule. Probus, écrivant au Senat, assûre la même chose des Germains en général. Agathias peint les Francs comme un peuple qui n'est pas réduit aux travaux de la campagne, mais dont la Police & les Loix approchent des Coûtumes Romaines, &c. Tout cela n'est point le tableau de cette vie pastorale qu'on attribue si généralement aux Germains; & tout cela par conséquent infirme beaucoup l'Esprit de la Loi des Bourguignons & des Wisigoths, tel qu'a cru l'appercevoir M. de Montesquieu, cité par notre Auteur.

Mais avouons que les Bourguignons & les Wisigoths partagerent, au temps de leur conquête, les terres & les esclaves avec les Gaulois ou les Romains vaincus; comment, à l'égard des Francs, le partage des terres se sera-t-il fait? M. Bouquet, marchant encore sur les traces de notre célèbre Auteur de l'Esprit des Loix, dit que les Francs ne partagerent les terres qu'entre eux: ce qui signifie apparemment ou qu'ils enleverent aux vaincus toutes leurs possessions, ou qu'ils les réduisirent à se contenter de ce que le vainqueur vouloit bien leur laisser. Sur quoi nous observons que ces Francs, Germains d'origine & Pasteurs, comme on nous le dit, changerent donc tout-d'un-coup d'inclinations; qu'ils aimerent les travaux de la campagne; qu'ils eurent de l'empressement pour se faire des domi-

ciles fixes, commodes, délicieux, &c.

Cela n'est peut-être pas incroyable, les hommes s'accoûtumant volontiers à ce qui s'appelle l'opulence & le bien-être ; mais a-t-on des preuves qui déterminent à croire qu'en effet les Francs partagerent entr'eux les terres de la Gaule, & qu'ils n'imiterent pas les Bourguignons & les Wisigoths qui firent des conventions avec les Romains ou Gaulois ? Voilà le nœud de la question. M. Bouquet embrasse l'affirmative en vertu de quelques raisons qu'il estime très-fortes : par exemple, on ne trouve, dans la Loi Salique & dans la Loi Ripuaire, aucunes traces d'un partage des terres fait avec les naturels du pays ; on remarque, dans ces Loix, une grande attention à préférer les Francs aux Gaulois ou Romains ; on voit, dans Grégoire de Tours, que, sous Clovis même, les effets

conquis étoient partagés entre les Conquérants, & que le ſort en décidoit; témoin l'Hiſtoire de ce Vaſe ſacré que Clovis vouloit faire rendre à S. Remi, & qu'un ſoldat briſa d'un coup de ſa hache, diſant que le Roi lui-même ne devoit avoir que ce qui lui ſeroit ajugé par le ſort.

Si tous ces faits forment un argument déciſif pour le partage des terres entre les Francs vainqueurs, nous ſommes prêts d'y acquieſcer. Cependant on pourra dire que le ſilence de la Loi Salique & de la Loi Ripuaire, touchant ce partage, ne forme ni preuve, ni préſomption; qu'on en conclura tout auſſi-bien qu'il n'y eut point de partage; que le Franc s'établit tantôt du conſentement des naturels du pays, tantôt malgré eux; qu'il uſurpa en quelques endroits, qu'il partagea amiablement en d'autres; que ſouvent il put ſe contenter des terres

qui étoient du domaine des Empereurs, ou de celles qui avoient appartenu aux Bourguignons & aux Wisigoths. Le sçavant Jurisconsulte Dominicy adopte ce dernier systême; ceux qui, comme l'Abbé Dubos, croient que Clovis fut appellé & invité par les Gaulois, ne donneront à ce Conquérant & à ses troupes, que les terres du Domaine Impérial, ou tout au plus quelques possessions dont on aura bien voulu se dessaisir en leur faveur, &c. On pourra se persuader que les distinctions accordées aux Francs dans les Loix Saliques & Ripuaires, ne touchant point le partage des terres, on n'en peut conclure qu'une prédilection des Rois conquérants pour leur Nation: ils auront voulu que, si l'on tuoit un Franc, il fût payé le double de la taxe imposée pour la mort d'un Romain; sans qu'on soit autorisé à croire pour cela que toutes les

terres de la Gaule furent partagées entre les Francs. Enfin le trait cité de Grégoire de Tours & l'exemple même du Vase sacré, dont parle cet Historien, sembleront ne présenter à l'idée du Lecteur que des dépouilles militaires, des biens meubles, effets tout propres à être soumis aux loix du Sort : il restera toujours à prouver qu'il en fut de même des terres. Mais nous ne disons tout ceci que pour faire comprendre de quelle importance est ce premier pas dans la carrière immense de notre Droit public; combien il est nécessaire de fortifier la preuve du partage fait entre les Conquérants ; & combien l'*Introduction*, promise par M. Bouquet, doit répandre de lumières sur cet objet capital.

S'il y eut, au temps de la conquête, un partage des terres entre les Francs, il faudra reconnoître, selon notre Auteur, que ces biens

furent totalement libres, c'eſt-à-dire exempts de toutes charges & de toutes impoſitions. C'eſt une ſuite naturelle & de la conquête même, & du ſort pris pour arbitre de ce partage. On n'a dû tenir alors ces ſortes de biens que de Dieu & de l'épée; ſi le Prince a conſervé la ſouveraineté & les droits de reſſort, dans tout le reſte les poſſeſſeurs ont été parfaitement indépendants ; & voilà, dit M. Bouquet, l'origine & la nature des *Alleux ;* leur *origine*, dans le partage des terres de la conquête; leur *nature*, dans l'exemption de toute redevance fonciére : différence par conſéquent eſſentielle entre ces anciens *Alleux* & ce que nous appellons aujourd'hui les *Francs-Alleux*, qui ne ſont tels que par affranchiſſement.

Mais ſi toutes les terres partagées dans la conquête, étoient originairement *allodiales*, & par

conſéquent exemptes de toute contribution, d'où nos Rois tiroient-ils donc les ſubſides néceſſaires aux beſoins de l'Etat? De deux ſources, répond M. Bouquet; de leur Fiſc ou Domaine, & des terres cultivées par les ſerfs.

Ces derniers ſeuls payoient ce qu'on appelloit le *Cens* ou *Tribut:* ainſi l'aſſûre l'Auteur de l'Eſprit des Loix; & voici quelques-unes de ſes raiſons adoptées & tranſcrites par notre ſçavant Juriſconſulte. 1° On voit par une formule de Marculfe, que le Roi donne permiſſion de ſe faire Clerc, pourvû qu'on ſoit *ingénu* ou libre, & qu'on ne ſoit pas inſcrit ſur le Pouillé ou Regiſtre public du Cens. 2° On lit dans un Capitulaire de Charlemagne, que les Saxons affranchis par ce Prince étoient en même temps délivrés de l'obligation de payer le Cens. 3° Dans l'Article XXX. de l'Edit de Piſtes, ſous Charles le

Chauve, il eſt défendu aux Colons du Roi, ou des Egliſes, de vendre les terres dépendantes de leurs *Manoirs* ou Fermes; & le motif de cette défenſe eſt que par-là on éludoit le payement du Cens. Or de toutes ces raiſons nos Auteurs concluent que le Cens étoit alors un *Tribut d'eſclaves.*

Il n'eſt pas étonnant que des matières ſi peu approfondies juſqu'ici prêtent beaucoup aux difficultés; mais nous ne pouvons diſſimuler notre ſurpriſe quand nous voyons que tout ce qui eſt emprunté, dans cet endroit, de l'Eſprit des Loix, ſe trouve extrêmement foible de preuve... Reprenons les trois citations qu'on vient de lire.

On avoit permiſſion *de ſe faire Clerc, pourvû qu'on fût ingénu* ou libre, *& qu'on ne fût point inſcrit ſur le Pouillé public du Cens.* Ce texte fait entendre qu'on pouvoit être *ingénu* ou libre, & néanmoins

être inscrit sur le Pouillé public du Cens : sans quoi il auroit suffi d'exiger la premiére des deux conditions, la liberté, l'*ingénuité* du sujet. Donc on peut conclure de cette formule de Marculfe, qu'il y avoit d'autres personnes que des serfs qui fussent soumises au payement du Cens. Ajoûtons que ce *Pouillé public* dénote assurément un Cens public, & qu'un Cens public a bien l'air d'un Cens général & royal : ce qui détruiroit tout le systême de nos deux Auteurs.

Charlemagne *rend la liberté aux Saxons, & il les exempte du Cens.* Cela prouve, sans doute, que ce Prince voulut faire tout à la fois deux graces signalées aux Saxons ; & quel motif le dirigea dans cette double libéralité ? Il l'explique lui-même au commencement de son Capitulaire : c'étoit *pour l'amour de celui à qui il devoit la victoire ;* c'étoit pour attacher ce peuple à

Jeſus-Chriſt, & *pour le lui rendre ſoumis & tributaire.* Or nous demandons ſi ces deux graces & le motif qui les fit accorder, prouvent abſolument & en général que tout homme libre étoit par-là même exempt de payer le Cens ? Obſervons que le terme *ingenuitatis* qu'on lit dans le préambule de ce Capitulaire, & dont il ſemble qu'on voudroit faire uſage pour inſinuer que l'*ingénuité* ſeule emportoit l'exemption du Cens, ne ſe rapporte point aux Saxons, mais au Comte Truttman qui étoit envoyé par Charlemagne pour exécuter ſes ordres. Ces mots *ingenuitatis pagina* en cet endroit, ſignifient *Lettres de ſûreté, de créance, d'autoriſation*, &c.

L'abus qui s'étoit introduit parmi les Colons ou Fermiers, de vendre aux Eccléſiaſtiques ou à d'autres perſonnes les terres qu'ils tenoient à Ferme perpétuelle, ren-

doit la perception du Cens nulle & impossible ; d'autant plus que ce changement de Maîtres mettoit de la confusion dans les héritages, & causoit des dépérissemens dans ces biens : c'est ce que l'Edit de Pistes explique, & ce sont les motifs de la défense qu'il publie. Or comment est-il possible de voir, dans cette Loi, le principe qu'on veut accréditer ici ; principe qui borneroit l'imposition du Cens & des Tributs aux seuls Serfs ? Que ces Colons fussent Serfs, à la bonne heure ; mais s'ensuit-il de la prohibition, qu'ils étoient seuls chargés de payer les subsides ? Nous attendons sur toutes ces matières des éclaircissemens que M. Bouquet est fort capable de nous donner ; & nous espérons aussi qu'à cause de l'importance du sujet, on lui fera des objections beaucoup mieux raisonnées que les nôtres. Son premier Volume est distribué

en trois parties ; nous avons inſiſté, dans cet Extrait, ſur les deux premiéres. La troiſième qui eſt la plus longue, nous demande un autre Article.

ARTICLE XCV.

***MÉMOIRE POLITICO-CRITIQUE**, où l'on examine s'il eſt de l'intérêt de l'Egliſe & de l'Etat, d'établir pour les Calviniſtes du Royaume une nouvelle forme de ſe marier, & où l'on réfute l'Ecrit qui a pour titre :* Mémoire Théologique & Politique ſur les Mariages clandeſtins des Proteſtans de France. *Volume* in-8°. *pag. 228.* 1756.

LA réponſe à ce *Mémoire* eſt tardive : l'impreſſion qu'il a faite dans le public, a eu le temps

de s'affermir. Quand elle étoit plus fraîche, il eût été plus aisé de l'effacer. La patrie, l'humanité, la Religion, voilà les ressorts qui, dans ce *Mémoire*, maniés avec autant d'adresse que de force, ont fait le succès de son Auteur anonyme. Entre ses mains les principes se sont pliés, les régles se sont fléchies, les faits se sont prêtés à toutes ses intentions; ils ont paru moins appuyer & justifier son systême que l'invoquer & le requérir, comme l'unique remède à des inconvéniens si communs & si tristes qu'on étoit surpris de les avoir ignorés si long temps, & honteux de ne les avoir pas encore déplorés.

Cependant si, en lisant ce *Mémoire*, le public, faute de connoître les principes généraux & les faits particuliers, s'est prévenu & attendri plutôt qu'instruit & éclairé, on n'en doit avoir que plus de zèle pour dissiper le charme &

détruire le preſtige. On ne preſcrit point contre la vérité, & dans une matiere auſſi importante que le mariage des Proteſtans, la controverſe ne ſçauroit être trop éclaircie ni la déciſion trop réfléchie. Ce que Ciceron, dans la cauſe d'un ſimple citoyen, demandoit à ſes Juges comme un juſte préliminaire, l'Auteur de la Réponſe n'a-t-il pas encore plus de droit de l'exiger dans une queſtion qui regarde tout un grand Royaume? c'eſt de ſuſpendre au moins tout préjugé & toute prévention : *Primum poſtulo id quod æquiſſimum eſt, ut ne quid huc præjudicati afferatis.* On lui doit d'autant plus cette juſtice qu'il ſe borne à la queſtion d'Etat, & qu'il ne l'examine guères qu'en citoyen, ſe réſervant peut-être à la traiter ailleurs en Théologien.

Dans nos Extraits, nous ne ferons qu'oppoſer les points capi-

taux de la Réponſe à ceux du *Mémoire*. Tout cela ſe réduit à montrer que le *Mémoire* de l'Anonyme eſt abſolument faux dans les principaux moyens qu'il emploie pour conclure la néceſſité de ſon ſyſtême, c'eſt-à-dire, faux dans les calculs qu'il conſtruit pour groſſir le nombre des Proteſtans; faux dans les raiſons qu'il aſſigne pour juſtifier la conduite des Proteſtans, ou leurs mariages faits au déſert; faux dans les motifs qu'il déclare avoir ſeuls fait révoquer l'Edit de Nantes; faux dans les maux qu'il attribue à la révocation de cet Edit; faux dans les allarmes qu'il répand contre la diſcipline établie dans le Royaume; enfin faux dans les avantages qu'il promet à l'Etat par le changement de cette diſcipline. Reprenons tous ces Articles dans l'ordre où nous les avons propoſés.

Le Mémoire de l'Anonyme grossit par de faux calculs le nombre des Protestans qui sont en France.

Ces calculs roulent 1° sur le nombre actuel des Protestans qui sont en France ; 2° sur le nombre de leurs mariages clandestins ; 3° sur le nombre des enfans nés de ces mariages.

1°. Le nombre des Protestans en France, selon le Mémoire, » est au» jourd'hui autant, pour ne pas dire » plus considèrable, qu'il n'étoit » avant la révocation de l'Edit de » Nantes. On le fait monter à en» viron trois millions d'ames. « Au temps où l'Edit de Nantes fut revoqué, c'est-à-dire, en 1685, selon *l'estimation commune*, que la Réponse n'a pas manqué d'appuyer, il y avoit, dans le Royaume, *deux millions de Religionnaires* ; ce

nombre eſt la *baſe de la démonſtration* qu'on oppoſe au calcul de l'Anonyme. Le Mémoire en fait ſortir du Royaume *quinze cents mille*. Loin de ſe prévaloir de cette erreur qui lui eſt avantageuſe, l'Auteur de la Réponſe borne le nombre des transfuges à *cinq cents mille*. Des quinze cents mille qu'il conſerve en France, il en ſuppoſe un tiers d'*infidèles* qui n'ont engendré à l'Etat que de fidèles Catholiques ; un tiers de vieillards qui ont peu ſurvécu à leur malheur ; un tiers d'enfans qui, à l'âge de vingt ans, ou au commencement du ſiècle, ſont devenus propres à la génération. » De ces cinq cents mille en-
» fans plus des deux tiers furent
» perdus pour le Calviniſme par
» l'abandon des Parens, par l'ava-
» rice des Tuteurs, par la misère
» commune ; mais plus que tout
» cela par les ordres de Louis XIV.
» dont l'exécution ne fut jamais

» retardée, & dont l'effet étoit tou-
» jours aſſûré au moyen de ſes
» libéralités dignes tout à la fois
» d'un Père & d'un Souverain. Il
» y eut donc, *conclut l'Auteur de*
» *la Réponſe*, environ cent mille
» ſujets perſévérants dans l'erreur
» & deſtinés à la perpétuer dans
» le Royaume..... Ils ont produit
» une génération d'où eſt ſortie
» celle qui, en ſe mariant au déſert,
» a fait une peuplade de bâtards:
» Ce qui, vieillards & enfans com-
» pris, peut faire en tout quatre
» cents mille perſonnes. « C'eſt
juſtement le nombre que M. de
Voltaire compte dans le ſiècle de
Louis XIV. c'eſt celui que donne
la proportion de Paris au reſte du
Royaume. L'Anonyme en compte
ſoixante mille dans cette Capitale;
dans cette Réponſe, on affirme
qu'il n'y en a que vingt mille: y en
eût-il ſoixante mille, la propor-
tion qu'on en tireroit, étendue à

tout

tout le Royaume, n'en donneroit encore que douze cents mille, nombre bien inférieur aux trois millions, où ſe monte le calcul de l'Anonyme.

2°. Depuis la révocation de l'Edit de Nantes, il s'eſt fait, ſelon l'Anonyme, cent cinquante mille mariages clandeſtins : il en place cinquante mille depuis 1685 juſqu'en 1742, cent mille depuis 1742 juſqu'en 1752, *temps auquel ils ſont devenus plus rares à meſure qu'on a répandu des troupés dans les pays où ils étoient ſi communs.* Selon Derham, en Angleterre où le célibat eſt encore moins forcé qu'il ne peut l'être en France pour nos Proteſtans, ſur cent quatre perſonnes, il y en a une qui ſe marie par an. Ainſi, dans l'eſpace de 70 ans, tous les mariages poſſibles entre nos quatre cents mille Proteſtans, ne donnent que cent trente-quatre mille cinq cents cinq

mariages & dix treizièmes ; c'est-à-dire que des cent cinquante mille que compte l'Anonyme, il en faut d'abord retrancher quinze mille quatre cents quatre-vingt-quatorze mariages, & trois treizièmes : reste ensuite à ôter du même nombre tous les mariages qui se sont célébrés dans nos Eglises, par *l'hypocrisie* ou l'ignorance dont l'Anonyme accuse les Religionnaires avant 1742.

Suivant le même calcul, depuis 1743 jusqu'en 1753, *(ce qui a précédé, ou suivi ces deux époques, étant fort peu de chose)* il n'a pû se faire au désert que dix-neuf mille deux cents quinze mariages & un treizième, dont il y auroit encore à retrancher ceux que par différents motifs on n'a osé contracter dans cette forme. Des cent mille mariages que l'Anonyme répand sur ces dix ans, il en faut donc retrancher plus de quatre-vingt mille.

3°. Les 19215 femmes mariées au désert, pendant le cours de dix années, n'ont pû produire & élever, dans tout cet espace de temps, que quarante-sept mille cinq cents enfans : tous n'ont pas échappé à la mort ; on sçait que cet âge lui fournit une plus abondante moisson que tous les autres, & l'on ne connoît point aux Protestans de privilège qui distingue leurs enfans, & qui les dérobe aux accidens meurtriers. Voilà cependant la source où l'Anonyme puise cette inondation de bâtards, dont il couvre tout le Royaume, & ces cent cinquante mille d'entr'eux qu'il arme contre cent cinquante mille collatéraux. Rien n'est donc si palpable que la fausseté des calculs employés par l'Anonyme, afin de grossir le nombre actuel des Protestans qu'il compte en France. Au reste ces calculs ne sont ici réfutés & redressés que sur les

mêmes autorités, dont il s'est servi pour les construire. Il * cite Derham, pour placer *plus de cent mille mariages clandestins*, & en faire naître au moins six cents mille enfans dans un espace de temps, où cet Auteur, sans contredire ses principes, n'eût jamais pû compter trente mille mariages, & cent mille enfans.

L'Anonyme pousse encore plus loin l'abus de ses calculs, il en conclut qu'*il y a actuellement dans le Royaume près de huit cent mille personnes, dont ces sortes de mariages ont rendu l'état & le sort incertain.* N'est-ce pas là, en dépit de la mort & des observations les plus communes, multiplier le genre humain dans une progression qui rendroit bientôt la terre trop étroite au produit de la population ordinaire ?

---

* Mémoire Théol. page 126.

Pour justifier les Protestans, le Mémoire assigne des raisons qui n'ont point été la vraie cause de leur conduite.

Selon l'Anonyme, le *vrai motif qui détourne les Protestans* de se marier & de faire baptiser leurs enfans *dans nos Eglises*, c'est que, *leur Religion différant essentiellement de la nôtre*, il *ne leur est pas plus permis* de recevoir la Bénédiction nuptiale & le Sacrement de la régénération dans nos Eglises *qu'à nous* de recevoir les mêmes Sacremens dans leurs Temples : l'un est aussi *incompatible avec les principes de leur Religion*, que l'autre le *seroit avec les principes de la nôtre.*

Il faut l'avouer, ces motifs sont les plus puissants & les plus légitimes qu'on puisse prêter aux Protestans pour excuser leur conduite ; mais aussi c'est la nature même de

ces motifs, qui démontre qu'ils n'ont point eu l'influence qu'on leur attribue. En effet à s'en tenir au Mémoire même, ce n'eſt guères que *depuis 12 ou 15 ans que les Proteſtans ont pris le parti de ſe marier au déſert*. Le motif, qu'on leur ſuppoſe, étoit auſſi fort, auſſi ſacré avant que depuis ce terme; comment donc eſt-il arrivé que les Proteſtans n'en ont pas ſenti plutôt la force & la ſainteté ?

C'eſt, répond l'Anonyme, qu'avant ce temps *ils n'étoient pas aſſez éclairés, ni en état de conclure univerſellement l'incompatibilité* des deux communions en matière de Mariage & de Baptême. C'eſt-à-dire, qu'avant cette époque les Proteſtans ignoroient les plus eſſentiels principes de leur réforme; leurs Miniſtres, ſans lumière & ſans zèle, laiſſoient s'invétérer, dans leur troupeau, les abus les plus énormes. Ainſi l'Anonyme

n'excuſe les Réformés & leurs Miniſtres qu'en les injuriant, qu'en les accuſant d'une ignorance groſſiére, ou d'une lâcheté ſacrilége : c'eſt à eux de voir s'ils ne doivent pas s'offenſer plutôt que ſe prévaloir d'une Apologie que l'Auteur de la Réponſe croit auſſi fauſſe en elle-même que honteuſe à tout leur parti. Il ſoûtient que la vraie cauſe des Mariages & des Baptêmes au déſert ſe trouve dans leur époque.

Avant que la derniére guerre eût obligé le Roi à dégarnir de troupes les Provinces, où les Proteſtans ſont en plus grand nombre ; avant que le Gouvernement eût été dans la néceſſité de fermer les yeux ſur leur conduite ; avant que les Miniſtres Prédicants euſſent profité de quelques momens de connivence dans les Surveillans, pour faire des courſes au midi de la France, il n'y avoit guères que des

lieux inaccessibles où la licence que l'Anonyme justifie, se crût en sûreté. Dans la dissimulation du Gouvernement, ces Prédicants enthousiastes firent entrevoir l'aurore d'une tolérance générale ; sur leur parole les Religionnaires s'en flatterent & oserent la prévenir. Voilà la cause, comme l'époque, de ces contraventions aux Edits, de ces Mariages défendus, de ces Baptêmes prohibés, de ces Assemblées interdites. Ainsi l'impunité, l'indulgence seules ont fait naître, parmi les Protestans, ces espérances & ces prétentions que l'Anonyme appuie, ces troubles & ces révoltes qu'il justifie. C'est donc à tort qu'il les rejette sur les *principes incompatibles* des deux communions opposées.

En posant sur cette incompatibilité de principes, tous les fondemens de son système, il tombe dans des contradictions qu'on lui

reproche ici avec juſtice. *Ce n'eſt pas*, dit-il (page 26), *la rigueur des épreuves qui force les Proteſtans à faire baptiſer leurs enfans au déſert.* (A la page 8e.) *Les Proteſtans ne pouvant ſe réſoudre à ſubir les épreuves... ont pris le parti, ſur-tout depuis 12 ou 15 ans, de ſe marier devant leurs Miniſtres au déſert.* Là, dira-t-on, il s'agit du Baptême, ici du Mariage : cette diverſité d'objets ne leve-t-elle pas toute la contradiction ? Non, ſans doute. Si les épreuves forcent les Proteſtans à ſe marier au déſert, elles les obligent également d'y faire baptiſer leurs enfans : les porter à nos Egliſes, ce ſeroit trahir le vice de leur naiſſance, & l'irrégularité du Matiage dont ils ſont le fruit. Ainſi le Baptême au déſert n'eſt qu'une ſuite du Mariage au déſert. Ces eſpèces de contradictions que ſe permet l'Anonyme, ſont néceſſai-

res à ſon ſyſtême ; elles forment le nœud qui en lie les branches eſſentielles. D'un côté il ſoûtient que les épreuves ſont abſolument requiſes, & que l'Egliſe n'en ſçauroit adoucir la rigueur ; de l'autre il prétend qu'elles ſont inutiles, que les Proteſtans s'y ſouſtrairont & les éluderont, ou ne s'y ſoumettront que par hypocriſie. Ainſi elles ſeront toujours une ſource ou de révoltes, ou de profanations. L'Etat ne peut les ſouffrir ; ce ſeroit occaſionner des rébellions : l'Egliſe ne ſçauroit les exiger ; ce ſeroit multiplier les ſacrilèges. Il faut donc que l'Etat ceſſe de les autoriſer, & l'Egliſe de les commander. De-là l'obligation pour l'Etat de légitimer les Mariages clandeſtins des Proteſtans dans le for civil ; & pour l'Egliſe celle de n'en point connoître dans le for canonique ; c'eſt-à-dire qu'il faut, dans l'ordre poli-

tique, établir un tolérantiſme général pour les Proteſtans, & dans l'ordre ecclèſiaſtique un ſilence abſolu ſur la forme de leurs Mariages. Ainſi Temples, Miniſtres, Aſſemblées publiques, tout ſera permis aux Proteſtans comme aux Catholiques, & nous allons renoncer à tous les moyens qu'on a pris juſqu'ici pour ramener nos frères errans, & pour arrêter la contagion de leurs erreurs. La France va donc être le ſiege, le centre d'un tolérantiſme qu'aucun Etat Chrétien n'a point encore autoriſé. Des Proteſtans, ce tolérantiſme devra s'étendre à toutes les ſectes poſſibles qui voudront en partager la faveur: pour la requérir, toutes, comme la Réforme, auront le droit naturel du Mariage, & l'incompatibilité de leurs principes avec nos dogmes & notre diſcipline Catholique. Quelle perſpective plus affligeante pour tous les bons Chrétiens, ſi la

Religion du Roi permettoit d'en craindre l'évènement, & d'en prendre allarme !

A ces causes prochaines, la Réponse au Mémoire en ajoûte de plus éloignées, l'humeur & l'austérité de quelques Curés, la longueur des épreuves &c. Ces rigueurs déplacées, n'avoient que trop disposé les Protestans à écouter de mauvais conseils, à hazarder des démarches irréguliéres, & à augurer, sur la suspension des recherches, qu'on alloit enfin exaucer les vœux qu'ils forment depuis si long-temps pour la liberté de conscience.

Le Mémoire est infidèle dans les motifs qu'il déclare avoir seuls influé dans la révocation de l'Edit de Nantes.

L'Anonyme avance que dans Louis XIV. cette révocation ne fut que l'ouvrage de sa piété & de sa

Religion : on démontre ici que l'Edit révocatif fut préparé de loin, amené par degrés, & consommé par une sagesse où il entroit autant de politique que de piété, autant d'intérêt d'Etat que de zèle de Religion.

Ce ne fut point le Cardinal Mazarin qui en conçut le dessein ; ce fut le grand Colbert. Il employa vingt ans à couper les feuilles, les branches, & les racines de cet *arbre qui faisoit ombrage au thrône*, & qui servoit d'asyle aux sujets mécontents, factieux, brouillons, entreprenants, ambitieux, &c. Ce ne fut donc qu'après avoir, en quelque sorte, réduit cet arbre à l'état d'un tronc sec & aride, que la main de Colbert l'abbatit enfin. » Ainsi la secousse qu'il » causa à l'Etat par sa chute, ne » fut rien en comparaison des maux » que la Religion Protestante avoit

» faits & pouvoit faire encore au
» Royaume. «

L'Auteur de la Réponſe prouve ſa propoſition en parcourant les Arrêts du Conſeil, les Déclarations & les Réglemens émanés du Thrône contre l'Edit de Nantes, depuis 1665 juſqu'en 1685 ; il en compte 53. Il n'y en a aucun qui ne retranche aux Réformés quelques privilèges, qui ne les exclue de quelques charges, qui ne leur impoſe quelque fardeau, ou qui ne les prive de quelque faveur. Leurs Magiſtrats ſe virent ſans fonctions, leurs ouvriers ſans maîtres, & leurs talens ſans gloire. La carrière des honneurs étoit fermée à leur ambition, le chemin de la fortune à leur cupidité, les avenues de la cour à leurs intrigues. On ferma juſqu'à leurs Temples; on leur défendit l'exercice public de leur Religion, la convocation de leurs ſynodes. » Leurs Mi-

» niſtres ſans troupeau furent ſans
» pain ; leurs enfans ſans écoles
» vinrent aux nôtres ; & leurs pau-
» vres n'eurent d'aſyle que nos
» Hôpitaux. «

L'Edit fut donc traité comme une place dont on a réſolu le ſiege : on en fait les approches, on l'environne, on la reſſerre, on ouvre la tranchée, on coupe les vivres, on affame la place, on y fait de grandes bréches avant que d'en venir à un aſſaut déciſif. La révocation de cet Edit fut donc un projet long-temps médité, & lentement conduit à ſa maturité.

Remarquons que les Proteſtans attiroient d'eux-mêmes tous les coups que Louis XIV. portoit à leur ſecte, & que l'uſage qu'ils faiſoient de leurs privilèges, autant que la nature de ces graces, en rendoit le retranchement néceſſaire ſelon les vues de la bonne politique. Dans leur origine, ces

privilèges avoient été arrachés au Souverain par la force. Dans l'usage les Protestans étendoient ces privilèges à des abus, à des usurpations que la seule nécessité des temps obligeoit de tolérer. Grotius les avertit cependant que la possession n'en étoit point imprescriptible, & qu'ils ne leur étoient accordés que par des Edits qui n'étoient point d'inviolables Traités d'alliance, mais de simples Déclarations révocables selon que le bien public l'exigeroit.

L'Anonyme ose avancer que Louis XIV. ne fut engagé à révoquer l'Edit de Nantes que par l'encens artificieux qu'on donnoit à son zèle : *on exposoit tous les jours à ce Prince que les Protestans de son Royaume étoient peu nombreux, que la meilleure partie demandoit déja à se convertir, que le reste ne tarderoit pas à suivre l'exemple des premiers, & que le temps*

étoit enfin venu de réunir tous ses sujets dans une seule & même Religion. » Comme si, reprend l'Auteur de la Réponse, Louis XIV. » eût été d'un âge & d'un caractère » à se laisser mener ! Il n'avoit que » vingt-sept ans lorsqu'il commença à sapper les fondemens » du Calvinisme ; & ce projet, quoique très-conforme aux sentimens de Religion de ce Monarque, l'étoit beaucoup plus aux » vues de sa politique. Son Conseil » véritablement éclairé en prévit » les suites & n'en fut pas effrayé ; » il étoit composé de Ministres que » la gloire de leur Prince, l'abaissement de ses voisins, la prospérité de son Royaume animoient » continuellement : plus versés dans » l'art de gouverner & de faire » fleurir un Etat, que ces hommes » ordinaires qui blâment ce qu'ils » n'auroient pas eu le courage d'entreprendre..... leurs vuës étoient

» ſûres & étendues, leurs idées
» grandes & majeſtueuſes ; leurs
» plans, embraſſant tous les temps,
» ne reſſembloient pas à ces projets
» qu'un génie étroit enfante pour
» le moment ; leurs yeux perçans
» liſoient dans l'avenir la perte in-
» faillible de la France, ſi deux
» Religions irréconciliables conti-
» nuoient à la diviſer ; & nous qui
» oſons condamner ces hommes,
» nous ne voyons pas derrière nous
» les maux qu'elles lui ont faits par
» l'aigreur que leur incompatibi-
» lité mettoit dans l'ame du Fran-
» çois ; aigreur dont le germe caché
» au fond des cœurs, ſe dévelop-
» peroit à la moindre fermenta-
» tion des eſprits. Ce n'eſt donc pas
» une dévotion mal-entendue qui
» a dicté l'Edit de Révocation ;
» c'eſt une prudence bien réfléchie,
» qui balançant les inconvéniens,
» a jugé très-ſagement que la perte
» d'une certaine quantité d'argent,

» d'induſtrie, & d'hommes, n'étoit
» pas comparable à celle de la tran-
» quillité publique. Qu'on ne
» diſe donc plus que Louis XIV.
» abuſé par des Prêtres, s'eſt livré
» aux manœuvres d'un zèle incon-
» ſidéré. Celui qui, dans l'inſtant
» qu'il portoit les derniers coups
» au Calviniſme, donnoit de l'ex-
» tenſion aux droits de la régale
» & des bornes aux prétentions
» ultramontaines, qui s'empara
» deux fois d'Avignon, & ſe fit
» élever un trophée dans Rome,
» ne doit pas être ſoupçonné d'avoir
» renverſé les Temples par un
» excès de Religion. «

Remarquons encore en finiſſant ce premier Extrait, que le ſyſtême de la tolérance civile, militant auſſi fortement pour toute autre Religion que pour celle des Proteſtans, il oblige le Monarque ſur ſon Thrône à être indifférent pour tous les cultes, à les protéger tous

avec la même impartialité que s'il n'en profeſſoit aucun, à forcer tous ſes ſujets de vivre enſemble comme s'ils n'avoient que la même Religion, ou comme s'ils n'en avoient aucune; & par conſéquent à être eſſentiellement perſécuteur du zèle. Dans ce ſyſtême, où celui de l'Anonyme va néceſſairement ſe confondre & s'identifier, la Religion ne pourra donc plus former & ſerrer les liens de la ſubordination entre le Souverain & ſes ſujets. Loin d'être pour les peuples un centre d'union, elle ſera tellement contrainte & captive au milieu de leur ſociété, qu'elle y deviendra totalement étrangère & nulle. Ainſi un Monarque Chrétien, ſur le Thrône où Dieu l'a placé, ne doit pas montrer plus de zèle pour ſa foi que s'il étoit Athée ou Déiſte. Voilà l'abyſme que creuſent tous les ſyſtêmes de tolérance, pour y enſevelir toute Religion en leur offrant à toutes une égale protection. Il

ſuffit de le montrer de loin pour en inſpirer la plus juſte horreur.

Quelque attention qu'ait eu l'Anonyme à préſenter ſon ſyſtême dans le jour le plus favorable, à le propoſer ſous les couleurs d'une juſtice & d'une néceſſité réfléchie, cependant lorſqu'on en conſidère de près les preuves raiſonnées, on eſt ſurpris de les trouver auſſi indiſcrétes que défectueuſes. Si ce ſyſtême eſt admiſſible ; en révoquant l'Edit de Nantes Louis XIV. s'eſt laiſſé abuſer par un Clergé flatteur, & s'eſt déshonoré par un acte tyrannique : en ſe conformant à ſa Loi, les Proteſtans ſe ſont avilis par la diſſimulation, ou l'hypocriſie la plus lâche : en les mariant après les épreuves également *néceſſaires* & inutiles ſelon l'Anonyme, l'Egliſe n'a fait que ſe rendre cauſe ou complice de leur ſoumiſſion feinte & ſacrilége. Ainſi adopter le ſyſtême qu'on propoſe, ce

ſeroit tout à la fois imprimer une tache & un opprobre éternel à la mémoire de Louis XIV. à la religion de la plûpart des Proteſtans, & à la conduite du Clergé François. On ne dit rien des calculs de l'Anonyme ; fuſſent-ils moins exaggérés que ceux de ſon adverſaire ne ſont exténués, on doit déja ſentir, & on ſentira encore mieux dans la ſuite, que ce n'eſt pas ſur ce plus ou moins de Proteſtans, mais plutôt ſur les raiſons d'Etat, & ſur les motifs de Religion, qu'on doit décider une queſtion de cette nature. En voilà plus qu'il ne faut pour raſſûrer tous les vrais Catholiques, au cas qu'elle ſoit portée au Tribunal du religieux Monarque qui nous gouverne. Nous ſommes obligés de réſerver la ſuite de cet Extrait pour un autre Article. En touchant trop légèrement une matière ſi grave, nous ne pourrions rendre au public qu'un compte infidèle de l'Ouvrage que nous lui annonçons.

ARTICLE XCVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

AMUSEMENS Philosophiques & Littéraires de deux amis. Seconde Edition, revue, corrigée & augmentée, (in-12.) Chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais ; Lambert, rue de la Comédie, &c. Au mois de Juin 1754, nous fimes connoître la premiére Edition de ce Livre. Il reparoît augmenté de plusieurs pièces des deux amis qui nous les donnent. Nous y distinguons une *Epître sur l'abus des passions* ; une autre *pour*

le premier jour de l'an 1755 ; deux autres *ſur la mort de Madame la Comteſſe* T. épouſe d'un des deux Auteurs, (tout ceci eſt en Vers ;) une *Diſſertation ſur l'eſprit philoſophique ;* un mêlange de Proſe & de Vers *ſur la nature du plaiſir*, (morceau beaucoup plus ample que dans la premiére Edition ;) quelques *Epîtres*, entr'autres une aſſez critique ſur les mœurs & ſur la littérature de ce ſiècle. Ce dernier Ouvrage, & la Diſſertation *ſur l'eſprit philoſophique*, nous ont ſinguliérement affectés. Voici le jugement qu'on porte dans cette *Diſſertation de l'eſprit philoſophique*, objet de tant de réflexions depuis quelques années. » Il ſuffit » de jetter un coup d'œil ſur l'état » préſent des Beaux-Arts & ſur les » mœurs, & de comparer le ſiècle » de l'eſprit philoſophique avec » celui qui l'a précédé, pour juger » que les avantages qu'en peuvent » retirer

» retirer les Sciences abſtraites, ne » ſçauroient compenſer les maux » qu'il a faits dans les Beaux-Arts » & dans la Morale. « Au reſte le caractère propre de ce Recueil eſt d'*amuſer* la raiſon, d'accoûtumer le Lecteur à penſer, à connoître les hommes, à juger des évènemens. Les deux amis donnent plus à la Philoſophie qu'aux brillantes chimères de l'imagination. Ils intéreſſent par leur amitié, & par la manière dont ils en expriment les ſentimens. Nous renvoyons à cet Amuſement, & à l'Extrait détaillé que nous en avons donné.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Madame de Maintenon, & à celle du ſiècle paſſé. Six Volumes *in*-12. A Amſterdam, & ſe trouve par-tout à Paris. Ce Livre très-répandu n'exige de nous qu'une Notice ſuccinte. L'Auteur eſt homme d'eſprit; il ſçait peindre

les hommes & les évènemens ; il intèresse par le coloris de son style & par la finesse de ses réflexions. Il y a de tout dans ce Recueil ; des Anecdotes, des Portraits, des manèges de Cour, des affaires de Guerre, des controverses de Religion, des intérêts de Politique, des entreprises de piété, des scandales & de bons exemples, des vertus & des vices &c.

Il étoit permis à l'Auteur de rassembler toutes ces choses & d'en former le corps de ses Mémoires ; mais qu'il nous soit permis de dire que l'exécution devoit être plus sage, plus correcte, plus sévère. Ce Livre étoit destiné à passer sous les yeux de tous les Citoyens, de ceux même qui *exigent du respect* à cause de leur âge & de leur simplicité : il falloit donc écarter ou voiler une multitude de faits qui répandent plus de taches que d'éclat sur ces Mémoires. Il falloit se

ressouvenir qu'on reproche à Suètone *d'enseignèr les plus grands crimes en les rapportant*. L'Auteur pouvoit-il se flatter que son Ouvrage fût un Livre d'instruction pour les Demoiselles de S. Cyr, à qui une Histoire de Madame de Maintenon devroit naturellement être si chére ?

Mais la Religion sur-tout avoit de grands droits sur une composition de cette nature ; & il est aisé de reconnoître, à la lecture de celle-ci, qu'on s'est donné des libertés en ce genre ; que souvent on s'y permet des saillies qui sont ou des doutes sur les mystères, ou des maximes très-suspectes en matière de piété, ou des façons de parler très-imparfaites sur les controverses dogmatiques &c. Etoit-ce là ce que Madame de Maintenon devoit attendre de son Historien, & se fût-elle jamais imaginé que le récit des actions de

ſa vie pût affoiblir ou ébranler la foi ſimple, antique & ſoumiſe des Lecteurs ? On trouve, il eſt vrai, dans pluſieurs endroits de ces Mémoires, l'hommage dû aux vérités & aux pratiques de la Religion : mais pourquoi ce langage ne ſe ſoûtient-il pas dans tout le cours des ſix Volumes ; & pourquoi la malheureuſe liberté du ſiècle l'emporte-t-elle ſi ſouvent ſur les ſentimens & les expreſſions qu'inſpire la conduite de Madame de Maintenon ? Il faudroit citer beaucoup pour juſtifier les obſervations que nous venons de faire. Le plan de cette annonce ne nous permet pas tant de détails ; mais nous comptons que les Lecteurs attentifs & judicieux ne nous reprocheront rien ſur cette ſorte de Critique.

Il y en auroit une à faire touchant la vérité des faits : Article ſi eſſentiel dans une Hiſtoire qui

tient à tous les évènemens d'un très-beau ſiècle. L'Auteur n'eſt pas irréprochable ſur ce point. En quelques endroits il ne cite pas exactement, on en a des exemples dans ce qu'il rapporte de *l'Hiſtoire univerſelle* du célèbre Agrippa, grand père de Madame de Maintenon, & dans quelques traits qui concernent l'affaire de Madame Guyon. Quelquefois il échappe à notre Hiſtorien des Anecdotes totalement fauſſes, comme quand il dit que *Louiſe de Savoye*, mère de François I. épouſa Rabodange ſon Maître d'Hôtel : c'eſt Marie de Clèves, mère de Louis XII, qui fit ce mariage ; & Rabodange étoit Gouverneur de Gravelines. Croira-t-on auſſi que *nul Orateur ſacré ne ſe chargea de l'Oraiſon funébre de M. de Harlay*, Archevêque de Paris, tandis qu'on lit dans les procès-verbaux du Clergé que l'Evêque de Vabres prononça l'Eloge

funébre de l'Archevêque en préſence de l'aſſemblée même du Clergé de France le 28. Septembre 1695? &c.

Voilà tout ce que nous dirons de ces Mémoires, quoiqu'il nous fût poſſible d'en rendre un compte fort détaillé, après l'examen ſérieux que nous en avons fait. Il nous reſte dans l'eſprit de ſouhaiter non qu'ils euſſent été maniés, rédigés & préſentés par un meilleur Ecrivain, mais ſeulement que l'Auteur qui nous les donne ſe fût rendu plus attentif à toutes les bonnes régles de la Morale, de la Religion, de la Vérité. S'il penſoit que nous ne lui rendons pas juſtice, nous dirions au public ſage & vertueux de s'expliquer lui-même & de terminer ce point de controverſe. *Le même Auteur a donné neuf Volumes de Lettres de Madame de Maintenon : autre matière de diſcuſſion pour quiconque*

auroit plus de temps & de sçavoir que nous.

Histoire raisonnée des premiers siècles de Rome, depuis sa fondation jusqu'à la République. Par M. Palissot de Montenoy, de la Société Royale & Littéraire de Lorraine &c. Deux petits Volumes *in*-12. formant environ 450 pages. *A Londres, & se trouve à Paris.*

L'Auteur de cette Histoire écrit bien, & son Livre nous a intéressés. Nous y distinguons trois morceaux ; un Discours préliminaire ; l'Histoire des premiers siècles de Rome ; une Dissertation sur les progrès des Arts.

Le Discours contient les pensées de l'Auteur sur la manière d'écrire l'Histoire. Son principe est *de joindre des réflexions aux faits* : ce qui est très-raisonnable, pourvû que les réflexions ne soient que

l'acceſſoire ; qu'elles n'altèrent pas le fond de la narration ; qu'elles n'aient l'air ni gêné, ni monotone, ni magiſtral. L'Auteur conviendra de ces modifications, que nous n'indiquons pas pour lui. Il nous apprend que nous n'avons point trop encore l'Hiſtoire Romaine, & il ſe permet à ce ſujet des critiques ſur divers Auteurs. Nous n'examinons point cela, contents d'obſerver que M. Rollin eſt un peu mal traité, & que M. Paliſſot nous dit une Anecdote, c'eſt qu'il a *vérifié que M. Rollin ne ſçavoit pas le Grec*. Si cela eſt vrai, M. Frèret, faiſant l'éloge de cet Académicien, s'eſt apparemment trompé, & trompe ceux qui liſent le XVI. Tome de l'Académie des Belles-Lettres. Mais laiſſons tout cela pour obſerver que M. Paliſſot parlant des premiers ſiècles de Rome, auroit bien fait plaiſir au Lecteur s'il s'étoit donné la peine

de discuter le sentiment de M. Newton, qui ne donne à ces siècles que 109 ans, au lieu de 243 qu'on leur accordoit ci-devant. On avouera que cette soustraction de 134 ans en vaut la peine, & que cinq ou six pages d'érudition, pour appuyer ou pour réfuter cette entreprise chronologique, pour rendre au public ce que M. Schuckford, M. de la Nauze & le P. Souciet ont écrit pour ou contre Newton, auroit donné de l'éclat à ce Livre qui n'étoit point indigne d'une telle attention.

L'Histoire de ces premiers siècles de Rome, c'est-à-dire des Rois qui l'ont gouvernée, est légèrement écrite, mêlée d'observations judicieuses, agréable en un mot; & l'Auteur donne déja une favorable idée de ses talens : nous l'invitons à les cultiver de plus en plus, à les appliquer en grand, à se procurer cette force & cette majesté

historique, dont les Anciens sont les vrais modèles ; à ne se mettre point en garde contre l'érudition pour ressembler à quelques modernes qui n'en ont guères. Un desir bien plus vif encore, de notre part, est que cet homme d'esprit ne s'accoûtume point à répandre des traits qui feroient suspecter sa Religion. Son Livre n'en est pas exemt, quoique nous reconnoissions volontiers que l'Auteur s'exprime quelquefois sur ce grand objet avec beaucoup de sagesse & de précision. Mais nous pensons avec tous les hommes vertueux qu'il n'étoit point nécessaire, par exemple, de chercher des rapports entre l'Histoire de Romulus & celle de Moyse. Tout le parallèle que trace ici M. Palissot (Tome I. pag. 61 & 62,) est tout au moins indécent à l'égard du saint Législateur des Juifs : sa conservation miraculeuse, sa mission divine, ses

loix inſpirées, la ſainteté de ſa vie, ſes actions marquées au ſceau de la Toute-puiſſance de l'Etre ſuprême, ne reſſemblent en rien à ce qu'on nous raconte du Fondateur de Rome ; & pourquoi conclure le parallèle en diſant que la mort de l'un & de l'autre preſente auſſi une *conformité* très-remarquable ; que *Möyſe diſparut du milieu des Iſraëlites, comme Romulus du milieu des Romains ?* Très-probablement Romulus fut tué par des Sénateurs jaloux de ſa gloire, au lieu que Moyſe termina par une mort naturelle ſa bienheureuſe carrière, & paſſa au repos du Seigneur, chargé d'années & de mérites. Dans une réflexion un peu trop longue, quoique ſenſée à bien des égards, ſur la connoiſſance de Dieu & de ſa nature (Tome I. pag. 139,) pourquoi l'Auteur inſinue-t-il un des mauvais principes de Bayle,

ſçavoir que *l'Athéiſme eſt moins injurieux pour* Dieu que l'Idolâtrie ? Eſt-ce qu'on n'a pas démontré cent fois qu'une manière de penſer, qui détruit tous les rapports entre le Créateur & la créature, qui ne laiſſe à l'homme aucun frein contre ſes paſſions, doit être la plus *injurieuſe* à Dieu, & la plus pernicieuſe pour le genre humain ? Tel eſt l'Athéiſme : au lieu que l'Idolâtrie ne ſupprimant ni tous les devoirs de la Religion, ni tous les ſentimens de crainte, laiſſe quelque reſſource à l'humanité : elle empêche du moins ou peut empêcher, en quelques circonſtances, le progrès des vices : tout cela a été dit & redit ; tout cela eſt très-ſenſible ; mais l'Axiome de Bayle ne laiſſe pas de reparoître dans les Livres, & nous prions bien M. Paliſſot d'en ſentir le faux & le danger.

La Diſſertation qu'il nous donne

ſur le progrès des Arts, n'eſt pas non plus exemte de reproches en ce qui touche la vérité & la Religion. L'Auteur ayant obſervé que pluſieurs ſyſtêmes de Phyſique doivent leur origine aux Anciens, ajoûte ſans exception ni modification :
» Il en eſt de même des hypothèſes métaphyſiques. L'immortalité de l'ame, avant que la Religion nous en eût fait un dogme ; » l'unité de Dieu ; la diſtinction des » deux ſubſtances ; le ſyſtême du » Matérialiſme adopté, quant à la » nature de l'ame, par quelques » Pères des premiers ſiècles, qui ne » la croyoient pas moins immortelle, mais qui conſervoient encore des principes puiſés dans les » écoles payennes : je veux parler » de Tertullien, d'Arnobe, de » Lactance ; le libre arbitre, la » fatalité furent des queſtions qui » trouverent autrefois, comme de

» nos jours, des partisans ou des
» adversaires. «

Il y a, dans ce morceau, trois choses fort répréhensibles. La première est qu'on traite *d'hypothèses métaphysiques*, l'*immortalité de l'ame*, l'*unité de Dieu*, la *distinction des deux substances*, le *libre arbitre*; tandis que ce sont des vérités très-absolues, très-essentielles, très-démontrées. La seconde est qu'on regarde simplement le *matérialisme* comme un *systême*, tandis que c'est une opinion monstrueuse qui mène à la ruine de toute Religion. On taxe aussi trop facilement Tertullien & Lactance d'avoir tenu ce *systême*, & l'on ne se présente seulement pas les bonnes réponses qu'on a données cent fois aux objections prétendues tirées de leurs Ouvrages. On pourroit voir en particulier ce qui a été remarqué, dans nos Mémoires d'Avril 1755, sur Tertul-

lien*; & dans ceux de Juillet 1736, ſur Lactance, le tout au ſujet de Bayle trop lû par notre Auteur: pour Arnobe, il n'étoit que Catéchumène quand il écrivit contre les Gentils, & ſon autorité, dans les matières de Religion, ne pouvoit être encore alors d'un grand poids. La troiſième faute qu'on peut reprocher à M. Paliſſot, eſt de parler des queſtions ſuſdites, comme s'il les mettoit au nombre des opinions, ſur leſquelles on peut diſputer *in utramque partem. Ces queſtions*, dit-il, *ont de nos jours des partiſans & des adverſaires.* Mais que n'ajoûte-t-on que les *adverſaires* de l'*immortalité de*

* Quand on abandonneroit cet Auteur ſur la nature de l'ame, que s'enſuivroit-il? Et quand on cite ſa penſée ſur ce point, ne devroit on pas ajoûter que Tertullien étoit Montaniſte & Viſionnaire, lorſqu'il raiſonnoit ſur l'ame d'une manière ſi imparfaite?

l'ame, de l'*unité de Dieu*, de la *diſtinction des deux ſubſtances*, de la *liberté*, ſont des gens ſans Religion ? S. Paul auroit dit qu'ils *ont fait naufrage dans la Foi*, & l'on peut bien répéter ce mot après un ſi grand homme.

On eſt encore très-ſurpris de trouver, dans la Diſſertation de M. Paliſſot, que *le Pyrrhoniſme eſt de toutes les ſectes des Philoſophes celle qui eſt la plus conforme à l'eſprit de la Religion, & qui nous diſpoſe le plus naturellement à l'embraſſer*. Ce paradoxe très-pernicieux eſt tiré des Œuvres de Bayle ou de ſon *Analyſe*, & Bayle le devoit à la Mothe-le-Vayer grand Sceptique, mais moins méchant que les Pyrrhoniens d'aujourd'hui. M. Paliſſot nous dit pourtant que cette opinion eſt une *vérité*, & qu'elle paroîtra *nouvelle* : oui bien ſous le titre & le maſque de *vérité* : car on n'eſt point encore

fait à lui donner ce beau nom. Nous prions l'Auteur de réfléchir ſur un principe ſi contraire à la raiſon, de ſe demander à lui-même comment un Pyrrhonien, qui fait ſon capital de doûter de tout, ſe diſpoſe par-là à embraſſer le Chriſtianiſme; comment cet eſprit libertin qui n'admet aucune propoſition comme vraie, peut ſe rendre aux preuves de fait qui démontrent que Dieu a parlé, &c. Nous n'entrons point ici dans une réfutation ſuivie de cet étrange paradoxe. Nous avons déja traité ce point en réfutant l'Analyſe de Bayle au mois de Juin 1755: dans une Note, nous y indiquons l'idée que rappelle ici M. Paliſſot, elle avoit été hazardée dans un de nos Papiers publics, & par-là l'Auteur ſe décèle: nous en ſommes fâchés, & nous deſirons très-fort que l'Hiſtorien des premiers ſiècles de Rome ne compromette point ſon eſprit,

ſa jeuneſſe, ſa réputation en faiſant de mauvaiſes copies des mauvais Livres qu'il a pû lire, & dont il ne s'eſt pas défié juſqu'ici. S'il nous accuſoit de mettre de l'humeur dans ces obſervations, il ſe tromperoit fort; & s'il croyoit que nous déplorons déja cette premiére atteinte donnée à ſon mérite & à ſes talens, il nous rendroit juſtice.

Deſcription hiſtorique de l'Hôtel Royal des Invalides. Par M. l'Abbé Pérau, Licencié en Théologie de la Maiſon & Société de Sorbonne, avec les Plans, Coupes, Elévations géométrales de cet Edifice, & les Peintures & Sculptures, deſſinées & gravées par le Sieur Cochin, Graveur du Roi & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculture. *C'eſt un beau Volume* in-fol. *dont nous parlerons plus amplement, & qui ſe trouve chez Deſprez, rue Saint-Jacques, à S. Proſper & aux trois Vertus.*

On nous donne les Hendecaſyllabes ſuivants ſur la priſe du Port-Mahon. L'Auteur aime ce genre, dont deux ou trois Anciens ont donné l'exemple, & que quelques Modernes ont aſſez bien imité. Pour bien juger de cette Poëſie, il faut en avoir le goût, & ſonger au *Sermo pedeſtris* de l'*Hendecaſyllabe*, qui ne s'apprécie pas comme le Vers héroïque dont l'harmonie ſéduit l'oreille.

De Magone à Gallis expugnato, imperante Mareſcallo Duce Richelio.

HENDECASYLLABUM.

ET nos Hendecaſyllabi canamus
Magonem ; inſuperabiliſque Regis
Francorum agmina, queîs trucis Bri-
[illegible]tanni ; [illegible]
Armandus pelago minas repellit.
Noſtri eſt cura Deis, & hi beatè
Adire omnia nos docent pericla.

Septembre, 1756.

Mirandâ arx erat arte, rupe vivâ
Hinc & hinc ſolidata, & hinc & illinc
Permaligno aditu; petens minaci
Nubes vertice: Dux jubet ſuos hanc,
Hanc irrumpere; nec mora; applicatis
Scalis, emicat his, phalangis ille
Flos, laudis ſitiens, & obſtinatis
Plantis, & genibus, manuque aduncâ
Prenſat mœnia, cautibuſque ſeptos
In hoſtes ruit, hoſque ſternit inde, &
Stratis parcere geſtit iſta pubes.
Tum magnus populator Indiarum,
Omnium & marium Imperator iſte,
Inſtantes capiti timens ruinas,
Ponit arma furens, abitque victus.
Sic fides violata, paxque, Dîque
Contempti faciunt ut uſque facti
Gens ſe pœniteat, ſuâmque poſt-hac
Gerat rem omine inauſpicatiori.
Sic ô! te occulito Albion ſuperbum
Atris finibus & tumultuoſis;
Sat, latrocinia improba ordinando, &
Orbis decipiendo nationes,
Sat ô! fœdere ſanctiori abuſum es:
Audax ſis aliàs caveto; namque

Gallus eſt vehemens ; time tibi ; ille
Certas depluit undequaque mortes,
Mortes illepidas ; ab æquiore
Cœpto, hic, aereve, ignibus vel undis
Avelli nequit ; hoc ſcis ; ergo Gallum
Notum non ſemel, hunc timeto Gallum.

Ad Mareſcallum Ducem Richelium, Magonis Expugnatorem.

Hendecasyllabum.

Quanta laus tibi ſurgit, ô Richeli !
Nequaquam moritura namque virtus
Tua Anglos domuit, ſimulque eorum
Artes ipſa fefellit impetuſque,
Et minas quoque riſit impotentes,
Et niſus quoque miſit in favillas ;
Illa & fecit & hæc & iſta, non tam
Glandium aut lapidum furente nimbo,
Non tam & fulmine ſæviore Martis,
Quàm ſuâ invigilante curâ, & alto
Rerum judicio, & catâ Minervâ.
Hoc eſt quod tibi laus & eſt, eritque ;
Stat per te imperii, atque ſtabit uſque

Septembre, 1756.

Majeſtas ; domitâ & Magonis Hydrâ,
Lucroſo decus amplias honore. Hoc
Pro facto, omne remunerationum
Quidquid eſt, ſimul atque gaudiorum
Te manent, bone Dux ; in orbe tandem
Fortiorum hominum & venuſtiorum
Quantum eſt, nil celebratiuſque, nilque
Te beatius eſt. Nihil licèt ſint
Noſtra carmina, tu tamen, RICHELI,
Ut mos eſt tuus, ore molliori
Noſtrarum accipito tributa laudum,
Quas tu Marte meres laborioſo, &
In ævum memorabili triumpho.
Sic Dux inclyte, vive, vince, gaude,
Sit diuque tibi bene, ac beatè.

DE LAVARDE,
Canonicus S. Jacobi
ab Hoſpitio Pariſiis.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Septembre, 1756.

ARTICLE LXXXIX. *Lettres d'un Citoyen sur la permission de commercer dans les Colonies, annoncées pour les Puissances neutres, &c.* 2117

ART. XC. *Discours sur les Vignes.* 2140

ART. XCI. *Lettres d'un Officier Irlandois.* Troisiéme & derniére Lettre. 2154

ART. XCII. *Mémoires de M. de*** pour servir à l'Histoire des Négociations, &c.* Suite de l'Article LXXXIV. au mois d'Août. 2177

ART. XCIII. *Nouvelle Traduction de l'Historien Joseph, &c.* 2202

ART. XCIV. *Le Droit public de France, &c.* 2227

ART. XCV. *Mémoire Politi-*

Critique sur le Mariage des Calvinistes, &c. 2250
ART. XCVI. Nouvelles Littéraires. 2279

ERRATA

Pour Août, 1756.

Pag. 1992, *lig. dern.* ce langage religieux est très familier, *lis.* lui est très-familier. *p.* 2103, *lig.* 7, attentive, *lis.* toujours attentive.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 14. Août, 1756.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.
Ce Journal se distribue à Lyon chez J. DEVILLE.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 5079